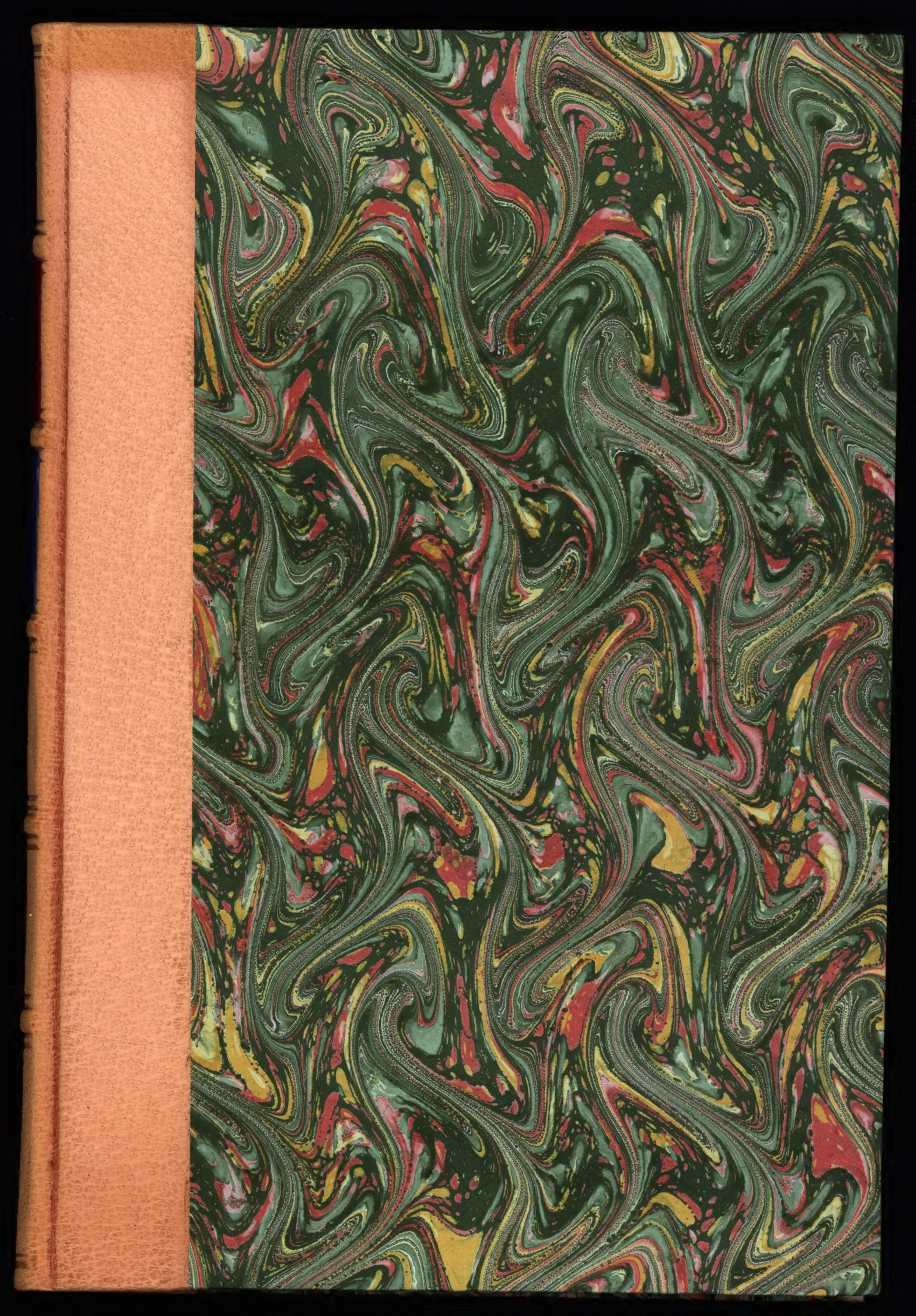
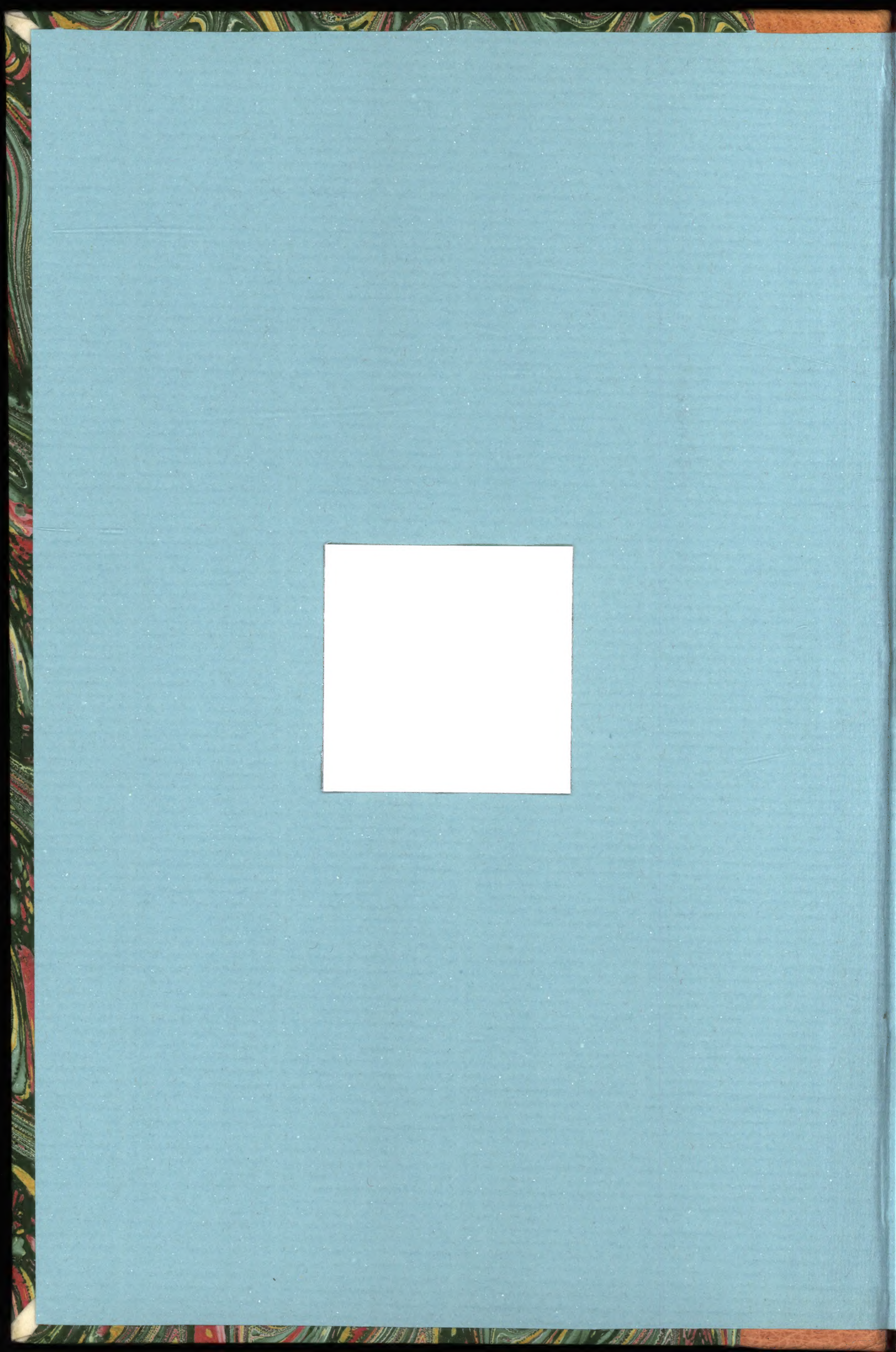




M. Vuilleumier Robert.

MUSÉE NEUCHATELOIS

MUSÉE
NEUCHATELOIS

RECUEIL
D'HISTOIRE NATIONALE ET D'ARCHÉOLOGIE

Organe de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel

ONZIÈME ANNÉE

NEUCHATEL
CHEZ H. WOLFRATH ET METZNER, ÉDITEURS,
IMPRIMEURS, RUE DU TEMPLE-NEUF, 3

1874

CORRESPONDANCE DE RÉFORMATEURS

I

UNE LETTRE INÉDITE DE FAREL

Parmi les nombreuses pièces intéressantes que j'ai rencontrées en travaillant à la classification des Archives de l'Etat, il en est un certain nombre qui peuvent jeter quelque jour sur l'histoire de la Réformation et sur les luttes de ce temps-là. Celle que je donne aujourd'hui, a trait au procès soutenu par Farel *contre les chanoines et le vicaire de Neuchâtel.*

On sait que la cour de justice de Neuchâtel, appelée à se prononcer sur ce différent, déclara, le 24 septembre 1530, qu'elle était incompétente et qu'elle renvoyait les parties à se pourvoir devant les juges de Besançon[1]. Informé de cette décision, le gouvernement de Berne intervint et écrivit, le 17 octobre 1530, au gouverneur Georges de Rive, en lui demandant de bien traiter « nostre serviteur Maistre Guillaume Farel, et le gardant de plusieurs ennuys et molestements que les chanoines lui font, spécialement le vicaire, qui l'a appelé hérétique..... Pour autant y mettés aultre remède, et ne le remettés pas à Besançon ; ains, au dit Farel tenés bonne justice, comme vouldriez que fyssions pour vous. Aultrement y mettrons ordre et y adviserons de tieulle sorte que tout le monde entendra que nous ne voulons souffrir la Parolle de Dieu estre ainsi perséquutée[2]. »

Ces injonctions de L.L. EE. de Berne ne paraissent pas avoir eu grand succès, et c'est pour cela que Farel revient à la charge. Sa lettre est adressée à

[1] Matile, *Institutions judiciaires*, p. 71—78.

[2] Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, T. II, p. 287.

Jean-Jacques de Watteville, avoyer de Berne et seigneur de Colombier. La voici telle que je l'ai lue, en respectant scrupuleusement le style et l'orthographe ; quant à l'écriture, elle peut passer pour un spécimen très-réussi de l'affreuse calligraphie du XVIe siècle.

Monseigneur de Colombier, à Berne.

La grâce, paix et misericorde de Dieu, nostre père, par nostre Seigneur Jésus.

Monseigneur, vous estes adverty comment, pour avancer la parolle de Nostre Seigneur et aussi pour garder l'honneur de Messeigneurs, par le conseil de ceulx qui ayment l'évangile, ay tiré en cause le vicaire d'ycy, qui m'avait appelé hérétique, ce qu'il a volu prouver en justice ; mais quelque clame qu'aye faite sur son corps, ni pour tout ce que Messeigneurs ayent envoyé, on n'a fait aucune justice, ce qui vient à grands despends à la Parolle. Car ce dimanche dernier je fuys à Corcelles, ainsy que plusieurs fois en ay esté requis, et quand le curé eut presché, ainsi que bien savez sa portée, je luy voulois monstrer ce en quoy il avoit fallu ; et voicy deux ou trois qui ont longtemps banqueté avec l'amodieur, vinrent sur moy en me reprochant assez aigrement pour moy d'estre hors de l'Eglise, et l'ung me disoit : « on t'a appelé hérétique, purge-toy ; car nous ne voulons qu'ung hérétique nous presche, » l'autre me disoit : « Va, fils de Juif, comme tu l'as congneu en justice, » par ainsy plusieurs étoient escandalisés. De moy ne puis tyrer tout le monde en cause ; pourtant vous supplie, pour l'honneur de Jésus, ainsy que bon vous semblera, en advertissiez Messeigneurs, s'ils veulent souffrir tels dires sur la parolle de Nostre Seigneur qu'elle soit hérésie et qu'ils aussi envoyent ung hérétique, faisant, si est de leur bon plaisir que ceulx qui m'ont appellé hérétique le monstrent, et qu'on fasse bonne et briefve justice, affin que tout serve à la saincte parolle de Nostre Seigneur.

Au surplus, Monseigneur, ce dict ce jour, comme ay ouy bien savez, la papisterie print un grand sault, et personne n'y mit empeschement, fors monseigneur de Prangins. Il y a aucuns prestres qu'on dit quils chantent[1] secrètement dedans les maisons, mais s'ils sont trouvés, ne seront privés de leurs gaiges.

L'on a fait assembler les Estats et le lieutenant a voulu, ce mercredi, demander le conseil du conseil en commun, et vouloit-on que tous ceulx qui estaient consentans aux rompements des aultels que sortissent ; mais ceux de l'Evangile ont requis tous ceulx qui ayment la parolle de Nostre Seigneur de sortir pour avoir conseil ensemble, ce qui a esté fait et peu sont demouré ; car presque tous sont sortis avec les évangéliques, ce qui a esté à grosse con-

[1] Chantent la messe.

fusion aux papistiques, lesquels, comme l'on dit, doyvent avoir recours à Messeigneurs des villes qui n'ont point encore l'Evangile.

S'il plaisoit à Messeigneurs, pour la gloire de Nostre Seigneur, commettre aucuns pour leur honneur garder qui a esté blessé par le vicaire et les autres, et que yceux eussent puyssance de donner ordre qu'on ne chantât que publiquement, c'est-à-dire nullement, affin que nulle motion ne se fit et que l'Evangile de paix paisiblement feut presché, seroit ung grand bien.

Par la grâce de Nostre Seigneur nous avons beau lieu et large, car il fait beau voir ce qui a esté nétoyé de l'Eglise, en laquelle par les aultels ne pouvoit avoir place fors après disner par larmes ne par prières ; mais maintenant, par la bonne volonté de Nostre Seigneur, les choses sont changées en bien et espère que plus plainement sera fait.

Puisse Nostre Seigneur vous avoir en sa saincte garde et vous accroistre ses grâces pour de plus en plus avancer sa gloire, ce qu'il donne à tous. Tous les fidèles vous saluent grandement en Nostre Seigneur. De Neufchastel ce 27 d'octobre (1530).

Le tout vostre serviteur,
GUILLAUME FAREL.

Nous ne savons si Farel reçut une réponse immédiate à ses réclamations ; on sait seulement que, le 10 janvier 1531, MM. de Berne donnèrent les instructions suivantes à leurs députés :

« Il vous est enjoint d'assister Farel en justice contre le vicaire de Neuchâtel qui l'a traité d'hérétique. Vous devez insister pour que le procès se vuide à Neuchâtel et non ailleurs... En second lieu, si vous pouvez convaincre le dit vicaire, ou que lui-même convienne d'avoir dit qu'il tient pour hérétiques tous ceux qui méprisent la messe, vous devez l'accuser au nom de Messieurs et le citer en justice[1]. »

Un passage intéressant de la lettre de Farel est celui dans lequel il raconte les insultes qu'il a subies à Corcelles. Ces avanies seraient loin d'avoir la gravité que leur attribuent plusieurs historiens, suivant lesquels le Réformateur aurait été menacé dans sa vie par le prieur du couvent qui le poursuivait armé d'un couteau. Le récit de Farel se rapporte-t-il à ce fait ou à un autre plus récent ? C'est ce que l'on ne peut résoudre pour le moment.

J.-H. BONHÔTE.

[1] Herminjard, T. II, p. 288.

CROQUIS D'ALEXANDRE GIRARDET

Nous avons déjà reproduit des croquis de cet étrange artiste; celui que nous publions aujourd'hui, ainsi que celui qui accompagnera le prochain numéro, portent la date de 1817. Ce sont des documents utiles pour l'histoire du costume neuchâtelois.

Dans celui qui représente deux jeunes garçons prêts à lutter, nous voyons l'ancienne mode de la fin du 18e siècle, l'habit long, la culotte et les bas; l'autre porte le pantalon et une façon de frac à pans courts, carrément coupés, qu'on trouverait encore aujourd'hui dans quelques-uns de nos villages agricoles, et qui est parfaitement conservé dans certaines parties des cantons de Berne, Vaud et Fribourg; tous les deux ont les cheveux courts sur le front, longs sur les côtés, et réunis derrière pour former une queue.

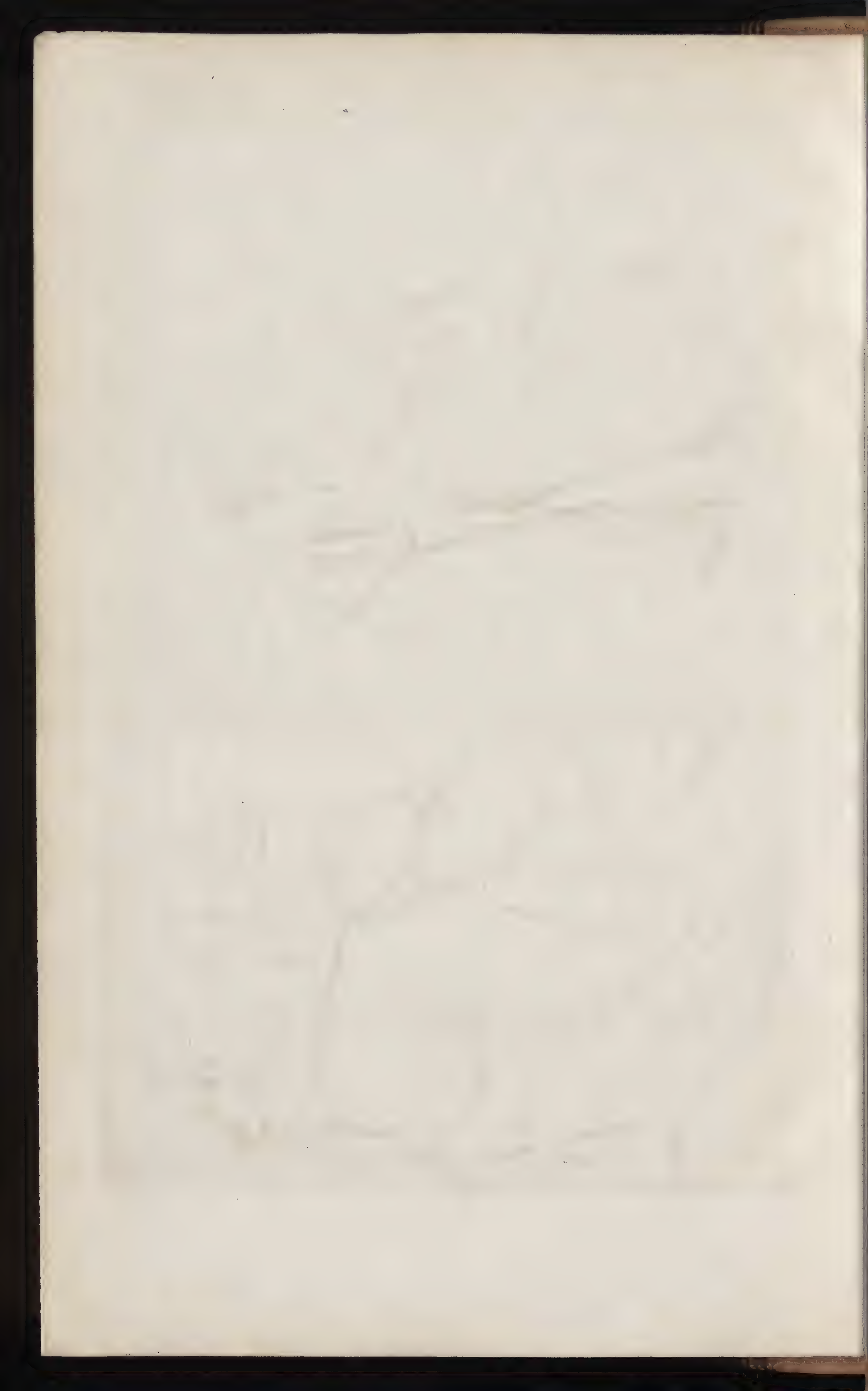
L'autre personnage n'est déjà plus astreint à la mode désagréable de la cadenette, et sa coiffure est libre; il porte la chemise à jabot du dernier siècle; le revers énorme de l'habit rappelle ceux que les élégants avaient mis en honneur sous la révolution et qui était bien démodé en France en 1817.

Il est probable qu'Alex. Girardet esquissa ces croquis d'après des élèves; si certains morceaux sont timides, il y a en revanche des indications bien touchées qui dénotent un talent qui devait malheureusement ne jamais arriver à son épanouissement.

A. Bachelin.



Croquis (fac-simile) d'Alex: Girardet.



NEUCHATEL ET NAPOLÉON Ier

RAPPORT

concernant la mission dont les conseillers d'état G. de Rougemont, H.-A. de Sandoz-Rollin, F. de Sandoz-Travers et L. de Pourtalès, ont été chargés à Paris de la part du conseil d'état de Neuchâtel.

Nous sommes partis de Neuchâtel lundi 24 mars 1806, escortés jusqu'à Pontarlier par un piquet de cavalerie française que S. E. monsieur le général Oudinot nous avait donné comme garde d'honneur. Nous étions porteurs des dépêches suivantes :

1° d'une lettre du général Oudinot à Sa Majesté l'Empereur et Roi ;

2° de lettres du même général pour les ministres d'Etat Talleyrand et Maret ;

3° de l'acte soit procès-verbal de la cession de Neuchâtel à S. M. l'empereur Napoléon ;

4° de dépêches de la Bourgeoisie de Neuchâtel et de la Compagnie des Pasteurs.

A Ornans, un courrier nous remit une lettre du général Oudinot qui en renfermait une seconde pour S. E. le ministre Talleyrand.

Le 28 mars, arrivés à Paris, nous nous sommes empressés de prendre les renseignements et de faire les préparatifs nécessaires pour la remise de nos dépêches et l'exécution de notre commission, portant sur l'unique objet de présenter à S. M. l'Empereur et Roi l'hommage de la fidélité des Neuchâtelois, et recommander notre patrie à sa protection. — Le résultat de nos informations est : qu'il n'y a rien de décidé sur le sort futur de Neuchâtel ; que les probabilités sont qu'il deviendra un apanage de quelque prince français ; et

que la cour de Prusse ne s'est occupée d'aucune stipulation favorable aux Neuchâtelois.

Sur la forme de nos démarches, nous avons écrit à S. E. Talleyrand, la lettre suivante :

Monseigneur !

Députés par la Principauté de Neuchâtel, nous venons supplier V. E. de bien vouloir nous faire connaître le moment où elle daignera nous recevoir pour prendre ses ordres sur la commission dont nous sommes chargés, et lui remettre les dépêches dont nous sommes porteurs de la part de S. E. le général Oudinot.

Nous sommes avec respect, Monseigneur, de V. E. les très-humbles et très-obéissants serviteurs.

Paris, le 29 mars 1806, hôtel et rue Grange-Batelière.

Les députés de la Principauté de Neuchâtel.

(Signatures.)

Le 29 mars au soir nous reçûmes en réponse à cette lettre un avis de S. E. monseigneur de Talleyrand, portant que S. M. l'Empereur nous recevrait demain après la messe. Nous fîmes en conséquence nos arrangements pour être prêts à obéir à cette invitation.

Le 30 au matin, nous nous rendîmes chez S. E. de Talleyrand qui ne nous reçut pas et auquel nous fûmes dans le cas de faire remettre les dépêches à son adresse que nous avions préparées. — Nous fîmes la même démarche auprès de S. E. monseigneur Maret. A onze heures nous avons été introduits aux Tuileries, dans la Chambre des Ambassadeurs, d'où nous fûmes conduits dans le salon de Diane, et ensuite dans le second salon.

Au retour de la messe, S. M., sur l'indication de S. E. de Talleyrand, s'approcha de nous, demanda nos noms en faisant à chacun de nous une légère observation. Il nous dit ensuite : *Vous êtes un peu chargés de troupes, mais j'espère qu'elles sont sages.* — Nous répondîmes affirmativement à ces deux questions. — S. M. dit encore : *Il s'est fait beaucoup de contrebande dans votre pays ; les Bâlois avaient cru que je serais assez bon pour transporter les barrières avant d'avoir pris mes précautions.* — M. de Rougemont répondit que les Neuchâtelois avaient été fort étrangers à ces manœuvres. — L'empereur demanda ensuite : *La population de Neuchâtel, combien est-elle?* — 4000 âmes, sire. — *La ville?* — Oui, sire. — *Je la croyais plus considérable. Et le pays? 40,000?* — 47,000, sire. — Sa Majesté passa dans son cabinet.

Nous nous arrêtâmes longtemps dans le salon où nous avions été reçus et jusqu'au moment où S. E. le ministre secrétaire d'Etat ayant passé, nous

prîmes la liberté de lui demander comment devaient être remises les trois dépêches pour l'Empereur dont nous étions porteurs. S. E. voulut bien se charger du soin de cette remise et nous annonça une lettre de sa part.

A la suite de cette présentation nous écrivîmes à S. E. le général Oudinot la lettre suivante :

Monsieur le Général !

Arrivés à Paris le 28 de ce mois, nous avons eu l'honneur d'être présentés à Sa M. ce matin. Nous sentons, monsieur, que c'est aux bons offices de V. E. que nous devons l'accueil plein de bonté que nous avons reçu, et notre premier devoir est de lui manifester notre vive reconnaissance, de l'intérêt qu'elle a bien voulu prendre au succès de notre mission. Nous l'avons dit et répété, que V. E., arrivant à Neuchâtel dans un moment où une incertitude pénible agitait les esprits, avait trouvé moyen de tout rassurer et de gagner tous les cœurs : notre langage n'a surpris personne : les qualités qui distinguent V. E., sa bonté, sa loyauté, sont plus connues à Paris, mais certainement pas mieux appréciées qu'à Neuchâtel. Les dépêches de V. E. ont été remises conformément à Ses ordres et à la lettre qu'Elle nous a fait parvenir le 24. Les lettres pour l'Empereur ont été déposées entre les mains de S. E. Mgr le ministre secrétaire d'Etat.

Nous avons l'honneur de réitérer à V. E. l'expression de notre vive gratitude et celle du respect avec lequel nous sommes, etc.

Paris, le 30 mars 1806.

P. S. du 31. — Dans ce moment nous apprenons que S. E. le maréchal Berthier a été nommé par l'Empereur, Prince de Neuchâtel.

Lettre au Conseil d'Etat :

Monsieur le Président !

Arrivés ici le 28 de ce mois, nous avons eu l'honneur d'être présentés publiquement ce matin à S. M. l'Empereur. Nous ne pouvons, dans ce premier moment, vous donner d'autre information que celle de notre présentation et de l'accueil plein de bonté que nous avons reçu. S. M. s'est bornée à nous adresser quelques questions sur la population de Neuchâtel. Mais elle paraissait indisposée de la cupidité des marchands bâlois et de leur empressement à entasser dans un pays qu'ils supposaient être à la veille de devenir français, des marchandises, dont l'importation en France est rigoureusement prohibée. Vous avez dans le temps, partagé avec nous la sensation pénible que causait à tout bon Neuchâtelois, les manœuvres indiscrètes de ces spéculateurs, et déploré que la liberté illimitée accordée à notre commerce interdît au Gouvernement tout moyen de les faire cesser ; mais nous devons véritablement regretter que les autorités françaises n'aient pas adressé au Conseil d'Etat des réclamations qui auraient rendu nécessaires des mesures pour réprimer ces manœuvres.

Nous pensons au reste, M. le Président, que le contenu de nos dépêches demeurera dans le sein du Conseil d'Etat, et c'est dans cette confiance que nous écrivons.

— Il ne nous reste qu'à vous prier d'agréer, etc.

Paris, le 30 mars 1806.

P. S. du 31 au soir. — Dans l'instant nous apprenons que S. M. l'Empereur a nommé S. E. le maréchal Berthier, prince de Neuchâtel. La nouvelle nous a été apprise par M. Perregaux, qui sortait de l'assemblée du Sénat, où la chose avait été proposée.

Le 1er avril 1806 nous avons reçu le *Moniteur* de ce jour, renfermant la cession de Neuchâtel à S. E. le maréchal Berthier dans les termes suivants :

Acte impérial du 30 mars 1806.

Napoléon, par la grâce de Dieu et les Constitutions, Empereur des Français et Roi d'Italie, à tous présents et à venir, salut !

« Voulant donner à notre cousin, le maréchal Berthier, notre grand veneur et notre ministre de la guerre, un témoignage de notre bienveillance pour l'attachement qu'il a toujours montré, et la fidélité et le talent avec lequel il nous a constamment servi ; nous avons résolu de lui transférer, comme en effet nous lui transférons par les présentes, la Principauté de Neuchâtel, avec le titre de Prince et Duc de Neuchâtel, pour la posséder en toute propriété et souveraineté, telle qu'elle nous a été cédée par S. M. le Roi de Prusse.

« Nous entendons qu'il transmettra la dite Principauté à ses enfants mâles, légitimes et naturels, par ordre de primogéniture ; nous réservant si sa descendance masculine, légitime et naturelle venait à s'éteindre, ce que Dieu ne veuille, de transmettre la dite Principauté aux mêmes titres et charges, à notre choix et ainsi que nous le croirons convenable pour le bien de nos peuples et l'intérêt de notre couronne.

« Notre Cousin, le maréchal Berthier, prêtera en nos mains et en sa dite qualité de Prince et Duc de Neuchâtel, le serment de nous servir en bon et loyal sujet. Le même serment sera prêté à chaque vacance par ses successeurs.

« Nous ne doutons pas qu'ils n'héritent de ses sentiments pour nous, et qu'ils ne nous portent, ainsi qu'à nos descendants, le même attachement et la même fidélité.

« Nos peuples de Neuchâtel mériteront par leur obéissance envers leur nouveau Souverain, la protection spéciale qu'il est dans notre intention de leur accorder constamment.

Donné en notre palais des Tuileries, le 30 mars 1806.

Signé : NAPOLÉON.

Vu par nous archichancelier de l'Empire,
Signé : CAMBACÉRÈS.

Par l'Empereur,
Le ministre secrétaire d'Etat,
Signé : H. B. MARET.

Le même jour au soir nous reçûmes par M. de Sandoz-Rollin, l'invitation que nous adressait S. E. le ministre Talleyrand pour le dîner du lendemain.

Le 2 avril. Devant nous rendre à dîner chez le ministre des Relations Extérieures, nous prîmes la résolution de présenter à S. E. la note suivante :

A S. E. de Talleyrand, Grand Chambellan, Grand Cordon de la Légion d'honneur, ministre des Relations Extérieures de S. M. l'Empereur des Français, Roi d'Italie,

Monseigneur !

Nous avons été chargés de présenter à S. M. I. et R. l'hommage de la fidélité que les Neuchâtelois lui ont jurée. Ce devoir rempli, nous croyons pouvoir invoquer avec confiance la justice et l'humanité de ce grand monarque en faveur de notre patrie.

Les Neuchâtelois, Monseigneur, étaient remplis d'espérances sur leurs futures destinées. Ils connaissent la grandeur d'âme et la libéralité des vues de Napoléon. Mais l'arrivée d'une division de l'armée française, l'ordre donné de pourvoir, aux frais des habitants, à son logement et à sa nourriture, a dû répandre l'alarme et la consternation.

La fidélité et la soumission des Neuchâtelois sont sincères. Veuillez donc, Mgr, intervenir par vos bons offices auprès du meilleur des souverains, pour que Neuchâtel soit déchargé de l'entretien et du logement des troupes qui l'occupent maintenant.

Ces troupes sont en nombre disproportionné à l'étendue et à la population de la Principauté. Elles ont, à l'heure qu'il est, absorbé les subsistances d'un pays aride. Leur présence occasionne un renchérissement excessif et même un commencement de disette. La dépense causée aux habitants excède certainement les ressources d'un pays dont l'aisance n'est due qu'à l'industrie, à la simplicité des mœurs et à l'économie. Nous avons enfin lieu de craindre qu'une charge aussi excessive ne fasse naître des alarmes capables de causer de fausses et malheureuses impressions.

C'est à V. E. à mettre sous les yeux de S. M. I. et R. le contenu de cette note ; en nous reposant avec confiance en sa bonté, nous avons l'honneur d'être, etc.

Au sortir de table nous profitâmes du premier instant favorable pour parler à S. E. de la charge qui reposait sur notre patrie et lui remettre la note ci-devant en la priant de l'appuyer de sa réclamation. S. E. lut ce mémoire avec attention et nous dit ensuite qu'elle en approuvait le contenu ; qu'il était dans les vues de l'Empereur d'éviter tout ce qui pourrait fouler Neuchâtel, et que S. E. ne doutait pas que notre note ne fût accueillie.

Après la remise de cette note nous priâmes M. de Talleyrand de nous apprendre quelles démarches nous avions à faire envers le maréchal Berthier, et si le retour de notre nouveau souverain à Paris serait prochain ? — S. E. nous répondit qu'elle consulterait l'Empereur et qu'elle s'empresserait à nous communiquer tous les avis qui pourraient nous être utiles et agréables. — Nous exposâmes ensuite à S. E. que la Principauté de Neuchâtel étant remise au maréchal Berthier pour en jouir sur le même pied que S. M. le roi de Prusse l'avait possédée, il serait bien agréable aux Neuchâtelois d'obtenir l'assurance de la conservation de leurs immunités, de leurs lois et usages, auxquels peut uniquement être attribuée la prospérité dont notre patrie a joui

jusqu'ici. — S. E. répondit que Neuchâtel ayant été cédé par la Prusse *sans conditions*, c'était au maréchal Berthier qu'il convenait de s'adresser pour tous les détails de l'administration intérieure. Qu'au reste, S. M. I. ne désirant que le maintien de tout ce qui peut favoriser la prospérité de ses sujets, S. E. ne doutait pas que le maréchal ne se conformât à ces vues qui étaient d'ailleurs conformes à ses vrais intérêts comme souverain. — Nous terminâmes cette conférence en recommandant instamment notre patrie à la bienveillante protection de S. E.

Le même jour nous écrivîmes au Conseil d'Etat la lettre suivante :

Monsieur le Président.

Le *Moniteur* du 1er de ce mois vous aura fait connaître l'inféodation de Neuchâtel à Son Excellence le maréchal Berthier.

Le sort de notre Patrie se trouve ainsi irrévocablement fixé.

Ne pouvant nous occuper d'aucun détail d'administration intérieure à raison de l'absence de notre nouveau souverain actuellement à Munich, nous avons cru, en attendant son retour, devoir employer tous nos soins à opérer la prompte retraite des troupes dont l'entretien est si fort à charge à nos compatriotes. Sa Majesté l'Empereur paraissait Elle-même sentir l'embarras de notre position, ce qui autorisait d'autant plus nos réclamations. En conséquence, Monsieur le Président, à la suite d'un dîner auquel Son Excellence de Talleyrand nous avait priés, nous avons eu l'honneur de remettre à ce Ministre le mémoire ci-joint en copie. Son Excellence en a approuvé le contenu et Elle a daigné se charger de le mettre sous les yeux de l'Empereur, en nous donnant l'espérance que notre demande serait favorablement accueillie.

Son Excellence de Talleyrand à la protection duquel nous avons particulièrement recommandé notre Patrie, nous a paru prendre un intérêt sincère à notre sort. S. Ex. nous a de plus annoncé que S. M. l'Empereur et notre nouveau souverain étaient dans les dispositions les plus favorables pour Neuchâtel.

Nous sommes informés des alarmes causées au commerce de Neuchâtel par les démarches des employés aux Douanes françaises; dès demain matin nous pressentirons quelques personnes influentes et nous aviserons aux moyens d'empêcher que des Neuchâtelois ne deviennent les victimes des manœuvres scandaleuses de quelques spéculateurs étrangers.

Il ne nous reste, Monsieur le président, qu'à vous renouveler les assurances de la considération respectueuse avec laquelle nous avons l'honneur d'être, etc.

Paris, 2 avril 1806.

Le 3 avril. Nous avons pris ce matin des arrangements pour obtenir une audience du conseiller d'Etat Colin, directeur général des douanes.

Le rappel des troupes qui occupent Neuchâtel dépendant essentiellement de Son Altesse notre Prince, en sa qualité de ministre de la guerre, nous avons estimé convenable sous tous les rapports de nous adresser à lui, ce que

nous avons fait par la lettre suivante, qui a été par nous remise à M. Deniée, secrétaire général de la guerre, lequel a bien voulu se charger de la faire parvenir à sa destination.

Monseigneur !

La députation de la Principauté de Neuchâtel composée des soussignés, a eu l'honneur de présenter à Sa Majesté l'Empereur et Roi les hommages respectueux du Peuple neuchâtelois. Elle a été accueillie par ce grand monarque de la manière la plus gracieuse.

Cette députation vient aujourd'hui présenter ses félicitations les mieux senties pour la dignité de Prince et Duc de Neuchâtel, à laquelle Votre Altesse est appelée. Elle met autant d'empressement que d'ambition à remplir auprès d'Elle les devoirs de bons et fidèles sujets. Si les Neuchâtelois ont acquis un souverain selon leur cœur, Votre Altesse a acquis un peuple plein de loyauté.

Ce qui tient à la patrie des soussignés doit également vous tenir fort à cœur, monseigneur. Une armée de près de six mille hommes pèse dans ce moment sur les habitants de votre Principauté, et consume leurs faibles moyens à la loger, nourrir et entretenir. Le serment est prêté, la soumission est générale et sincère, et rien ne peut exiger la présence de semblables forces. Il est digne du cœur humain et généreux de Votre Altesse de commencer son règne en contribuant au rappel de cette armée. Les acclamations et les bénédictions d'un peuple sensible et reconnaissant, signaleront l'entrée dans ses Etats d'un souverain qui s'annonce par un si grand bienfait.

Nous sommes avec un profond respect, etc.

Paris, le 3 avril 1806.

Dans la matinée du même jour M. de Rougemont qui avait été adressé et recommandé à M. de Hauterive, premier secrétaire aux relations extérieures, se rendit à son hôtel. Il en reçut des assurances de l'intérêt que M. de Talleyrand et lui prenaient au sort de Neuchâtel. Il donna l'espérance que la Principauté conserverait ses lois et usages et qu'elle serait exemptée du système douanier. Il conseilla sur ce dernier point de s'expliquer franchement avec le conseiller d'état Colin, auprès duquel l'on rencontrerait des dispositions à obliger et pouvoir de le faire. M. de Hauterive offrit de la manière la plus obligeante, les conseils et directions qui pouvaient dépendre de lui. Il annonça qu'à la cour de Napoléon, toute intrigue étant nuisible à celui qui l'emploie, nous devions nous tenir en garde contre tous ceux qui nous feraient offre de service, et continuer à nous adresser comme nous avions fait jusqu'ici à l'Empereur, à Son Excellence Talleyrand, au Département duquel nous appartenons, à Son Excellence le ministre d'état Maret, au conseiller d'état Colin pour les douanes ; que MM. Perregaux sénateur et de Sandoz-Rollin, comme Neuchâtelois, pouvaient parler en notre faveur, mais que tout individu n'ayant

pas une vocation ou un intérêt direct à s'occuper de nous, serait mal reçu et mal accueilli.

Nous avons le même jour fait visite par carte à M. de Maillardoz, envoyé de la Confédération suisse, cette visite nous ayant été conseillée comme étant en place et attendue.

Le 4 avril nous avons prié quelques personnes de s'entremettre pour nous obtenir promptement une audience du conseiller d'état Colin, directeur général des douanes. Le même jour nous avons reçu copie du mémoire que les négociants de Neuchâtel ont adressé à l'Empereur.

Le 5 nous avons inutilement attendu la fixation de l'audience que l'on nous avait fait espérer ; nous avons profité de ce délai pour préparer un mémoire en faveur du commerce de Neuchâtel, adressé à S. E. de Talleyrand, et que nous soumettrons à l'approbation du conseiller d'état Colin.

Le 6 nous avons écrit au conseiller d'état Colin la note ci-après que M. de Sandoz-Rollin, oncle, s'est chargé de lui faire remettre par le canal d'un de ses amis particuliers.

» Les députés et conseillers d'Etat de la Principauté de Neuchâtel ayant des » objets d'une grande importance à communiquer à Son Excellence M. Colin, » conseiller d'Etat et directeur général des douanes ; le prient de bien vou- » loir leur fixer le jour et l'heure à laquelle ils pourront s'approcher de lui » et en obtenir une audience particulière.

» Paris, rue et hôtel Grange-Batelière, le 6 avril 1806. »

Nous avons rédigé et adopté la note à remettre S. Ex. de Talleyrand relativement au séquestre des marchandises prohibées, mais reconnues propriétés neuchâteloises. Voici la teneur de cette note :

Monseigneur.

Des mesures qui menacent notre patrie d'un malheur aussi grand que peu mérité, nous obligent de nouveau de recourir à la justice de Sa Majesté et à solliciter dans cet objet l'intervention de Votre Excellence.

Des étrangers avaient eu la coupable hardiesse de spéculer sur la réunion de Neuchâtel à la France. Sa Majesté, à la pénétration de qui rien n'échappe, voulut que les marchandises anglaises qui faisaient l'objet de cette spéculation, fussent séquestrées, et d'après ses ordres sages autant que justes, et qui distinguaient les coupables des innocents, les commissionnaires, négociants et marchands neuchâtelois furent sommés de déclarer la quantité et la nature des marchandises anglaises qui existaient chez eux, en distinguant leurs propriétés des propriétés étrangères. Les Neuchâtelois obéirent avec empressement et exactitude, et d'après leurs déclarations, diverses marchandises appartenant à des étrangers, furent séquestrées.

Mais les chefs des Douanes de l'Empire qui sont à Neuchâtel, loin de s'en tenir à cet ordre, que le général Oudinot avait fait publier, ont étendu le séquestre sur les

propriétés neuchâteloises, sans distinguer même les marchandises anglaises de toutes autres dont l'introduction en France est prohibée.

En vain on leur a représenté que ces marchandises étaient à Neuchâtel longtemps avant qu'il eût changé de maître; que s'il en était arrivé depuis que ce changement était annoncé, c'étaient des marchandises commises, payées et expédiées longtemps auparavant; que les Neuchâtelois ne pouvaient se conformer par anticipation à des lois qui leur étaient étrangères; qu'ils n'avaient pu prévoir le changement politique de leur patrie, et qu'une preuve qu'ils n'avaient pas spéculé sur un événement qu'ils prévoyaient si peu, c'est que les marchandises qu'ils ont reçues venaient de loin; qu'ils n'en avaient aucun dépôt près de la frontière, et que la quantité de marchandises réputées anglaises et reconnues propriétés neuchâteloises, n'excédait pas celle qui a des époques correspondantes des dernières années existait à Neuchâtel; que la majeure partie de ces marchandises alimentait des fabriques qui depuis cinquante ans font vivre un grand nombre de familles, et qu'en séquestrant ces marchandises, l'on réduisait ces familles à la mendicité, on compromettait les établissements les plus solides, et on exposait à une ruine entière un grand nombre de capitalistes.

Ces réclamations si évidemment justes, seront appréciées sans peine par le Grand homme qui gouverne la France, qui nous a fait la grâce de nous dire à nous-mêmes, que c'étaient des Bâlois qui avaient fait la spéculation condamnable que d'un souffle Il a anéantie. Il connaît la gloire et le bonheur d'être juste pour tous, d'être le protecteur du faible. Il ne permettra pas qu'un Peuple honnête et bon autant que soumis et fidèle, passe du bien-être à la plus extrême détresse, au moment même où il se charge de son sort.

Nous avons l'honneur d'être, etc.

Paris, le 6 avril 1806.

Le 7 avril. — M. de Rougemont s'est rendu chez M. d'Hauterive, qu'il a trouvé dans les dispositions les plus favorables; il s'est chargé de remettre à M. de Talleyrand le mémoire ci-devant et a donné une lettre pour M. de la Bernardière, chef de division aux relations extérieures, afin de faciliter une entrevue avec M. de Talleyrand. M. de Rougemont s'est rendu inutilement à trois heures chez M. de la Bernardière, il n'a pu être reçu.

A quatre heures nous avons reçu une invitation de M. Colin, pour une audience qui aura lieu mercredi 9, à deux heures.

Le 8 avril. — Nous avons encore écrit à S. E. M. Gaudin, ministre des finances, un billet conforme à celui adressé à M. Colin.

Le même jour nous avons écrit au Conseil d'Etat la lettre suivante :

Monsieur le Président.

Jusqu'à ce jour nous n'avons pu obtenir de réponse à notre note du 2. Sentant toute l'importance du prompt appointement des réclamations qu'elle renferme, nous avons par une lettre du 3 de ce mois sollicité la protection et les bons offices de Son Altesse notre nouveau souverain, et en général nous ne négligeons aucune

occasion de rappeler ici le contenu de cette note dont nous faisons le principal objet de nos démarches.

Notre lettre du 2 vous a fait connaître que déjà à cette époque nous étions occupés des alarmes causées à notre commerce par le séquestre des marchandises réputées anglaises. Dès lors nous avons reçu par la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire, copie du mémoire adressé directement à S. M. l'Empereur par quelques négociants neuchâtelois. Ce mémoire, M. le président, n'a pu nous dispenser d'en présenter un nouveau par le canal de S. E. le ministre des relations extérieures. S. E. le conseiller d'Etat, directeur général des douanes, nous a accordé pour aujourd'hui une audience particulière où doit être traité cet objet important. Nous avons demandé également audience à S. E. le ministre des finances, et en général nous ne négligerons aucune des démarches nécessaires pour faire cesser les justes inquiétudes de nos compatriotes.

Dès que S. A. le Prince et Duc de Neuchâtel sera arrivée à Paris, où elle est attendue, nous aurons l'honneur de lui présenter les respectueux hommages de son Conseil d'Etat, des corporations et des sujets de sa Principauté. Et en général, dirigés par des personnes amies de notre patrie et parfaitement instruites des convenances, nous ne négligerons auprès de Son Altesse aucune des démarches nécessaires pour concilier aux Neuchâtelois l'affection et la bienveillance de leur nouveau souverain.

Nous vous réitérons, M. le Président, etc.

Paris, le 8 avril 1806.

A cette lettre étaient jointes copies de la note du 6 et de la lettre à S. Altesse du 3.

Le 9 avril. — A deux heures nous nous sommes rendus chez S. E. M. le conseiller d'état Colin; le directeur général des douanes supposant que nous avions l'intention de réclamer en faveur des marchandises anglaises, importées à Neuchâtel par des négociants étrangers, nous annonça d'entrée que toutes réclamations étaient inutiles, que cet objet dépendait de l'Empereur, lequel avait prononcé la confiscation, et ordonné la vente au profit de l'armée, des marchandises accumulées à Neuchâtel par des négociants de Zurich, Bâle et St-Gall. Informés que rien n'était plus éloigné de nos idées que de nous occuper de ces spéculateurs étrangers, et que notre réclamation n'avait pour objet que les marchandises appartenant à des Neuchâtelois, et malgré cela soumises à un séquestre, S. E. nous dit avoir, à la date du 2, donné des ordres pour la relaxation des toiles blanches que l'on prouverait être destinées à nos manufactures d'impressions; que les autres marchandises qui s'étaient trouvées chez les marchands et qui étaient évidemment leurs propriétés, seraient également relâchées; qu'à cet égard le seul cas d'un négociant de Neuchâtel chez lequel il s'était rencontré 1500 pièces de velours, serait soumis à la décision de l'Empereur. Nous avons observé à S. E. que Neuchâtel

étant le marché non-seulement du pays, mais encore des cantons suisses voisins, nos négociants, et même celui qui était suspect, pourraient indubitablement prouver que leurs marchandises n'excédaient pas les besoins de leur commerce et les quantités de marchandises qu'ils avaient à des époques correspondantes dans les années précédentes.

M. Colin entra ensuite dans quelques détails qui prouvaient la libéralité et la justice de ses vues ; il nous dit que le général Oudinot avait rendu le compte le plus favorable de la conduite des Neuchâtelois, et surtout de leur animadversion prononcée contre toute contrebande, et que cette conduite ne pouvait que leur concilier l'estime et la confiance. — Quant au système douanier à établir dans notre patrie. S. E., sans avoir aucune connaissance des vues de l'Empereur, pensait qu'il pourrait être conforme à son système d'unité de mettre Neuchâtel en dedans des douanes; que nous ne devions pas nous laisser effrayer par ce mot de douanes, mais peser mûrement ce qui convenait à notre patrie; que quant à lui il n'attachait aucune importance à ce que cette affaire fût décidée d'une manière ou d'une autre, mais que sous les rapports de nos approvisionnements et de l'écoulement des produits de notre industrie, il croyait entrevoir qu'il était essentiel que Neuchâtel fût en dedans de la ligne des douanes.

Le 10 avril. — Nous avons écrit au conseil d'Etat la lettre suivante :

Monsieur le Président.

Nous avons vu hier S. E. M. Colin, conseiller d'Etat et directeur général des douanes, et nous avons appris que nos réclamations pour la levée du séquestre des marchandises appartenant à des négociants neuchâtelois, avaient été en quelque sorte prévenus. En vertu d'ordres donnés le 2, ce séquestre sera levé, et il ne restera de doute que relativement à un dépôt de 1500 pièces de velours en coton trouvé chez un seul négociant. Ce dépôt nécessitera un rapport particulier à Sa Majesté; nous avons lieu d'espérer, même pour ce cas, une décision favorable. Le commerce de Neuchâtel pouvait s'attendre à cet acte de la justice de l'Empereur : sa décision a été provoquée par le rapport de S. E. M. le directeur général des douanes, dont la bonté et la droiture ont excité toute notre reconnaissance. Le rapport avantageux qu'a fait S. E. le général Oudinot de la loyauté des Neuchâtelois a donné ici des impressions favorables qui ont beaucoup contribué à la prompte réussite de cette réclamation.

Cette affaire ainsi terminée, il ne nous reste qu'à solliciter par de nouvelles instances une décision sur l'objet principal de nos réclamations. Dès que nous aurons obtenu cette réponse si ardemment désirée, notre mission se trouvera terminée, à moins que S. A. notre souverain n'arrive dans peu à Paris.

Nous sommes dans les sentiments d'une respectueuse considération, etc.

Paris, le 10 avril 1806.

Le même jour M. de Rougemont a vu M. de Hauterive, qui lui a dit, que M. de Talleyrand continuait à être dans les dispositions les plus favorables ; qu'il convenait d'informer ce ministre de la levée du séquestre ordonné sur les marchandises des Neuchâtelois et de rappeler à son attention notre note du 2 ; que même il pourrait être convenable d'adresser directement un mémoire à l'Empereur, pour obtenir le rappel des troupes qui occupent Neuchâtel.

Le 11 avril. — S. E. M. le ministre des finances nous ayant fixé une audience, nous nous y sommes rendus à onze heures et demi. Nous avons informé S. E. de nos réclamations relatives au séquestre des marchandises et de la détermination prise par l'Empereur ; nous avons sollicité sa protection et sa bienveillance en faveur de notre patrie. Ce ministre nous a paru être sensible à notre démarche et d'ailleurs animé de favorables dispositions.

Nous avons rédigé une note à S. E. de Talleyrand et un placet pour l'Empereur, et nous avons cherché, mais inutilement, à consulter sur de nouvelles démarches.

Le 12 avril. — Nous avons reçu de M. de Boyve, une lettre du 1er avril, renfermant une déclaration légalisée en faveur des négociants Jeanjaquet frères et Dardel, relativement à la quantité de marchandises anglaises qu'ils ont dans leurs magasins.

Dès ce matin nous avons écrit à S. E. M. Colin la lettre suivante :

Monsieur,

Venant de recevoir de Neuchâtel la déclaration ci-jointe, qui confirme ce que nous avons eu l'honneur de dire à Votre Excellence en faveur des négociants neuchâtelois inculpés, nous nous empressons de mettre cette pièce sous les yeux de V. E. en la priant de bien vouloir en faire l'usage que sa justice et sa bonté lui dicteront.

Nous sommes dans les sentiments d'une respectueuse considération, etc.

Désirant rappeler sans cesse combien les troupes qui existent à Neuchâtel sont à charge à notre patrie, et obtenir enfin que ces troupes soient retirées, nous avons adressé à S. E. de Talleyrand la lettre et le placet ci-joints :

Monseigneur,

Nous avons eu l'honneur d'adresser à V. E. une note en date du 6 de ce mois, relative au séquestre de marchandises appartenant à des Neuchâtelois. Dès lors M. Colin, directeur général des douanes de l'empire, nous a informés que l'innocence et la loyauté de nos compatriotes a été reconnue, et que S. M. l'Empereur a fait cesser les mesures qui causaient leurs alarmes. Vos bons offices, monseigneur, ont contribué à cette décision ; daignez donc recevoir avec bonté l'expression de notre vive reconnaissance.

Pénétrés de la confiance qu'inspirent la justice et la magnanimité de l'Empereur, nous osons solliciter de nouveau la protection de V. É. à l'appui de la très-humble supplique que nous prenons la liberté d'adresser à ce monarque. Son intention ne peut être qu'un peuple loyal soit puni pour des spéculations qui lui sont étrangères. L'Empereur ne peut vouloir la ruine totale d'un petit pays déjà condamné à une chétive médiocrité. Il ne peut être insensible au sort d'une peuplade qui, abandonnée sans conditions par son souverain, implore avec confiance la grandeur d'âme du monarque auquel elle a juré fidélité et soumission. Si Sa Majesté tardait d'appointer nos très-humbles réclamations, la charge qui pèse sur Neuchâtel deviendrait chaque jour plus insupportable, et nous ne pouvons douter que la connaissance exacte des circonstances et des localités ne fît sentir jusqu'à l'évidence, la nécessité de décharger promptement les Neuchâtelois des troupes qui sont logées et nourries à leurs dépens. Le développement de ces circonstances serait fastidieux pour V. E., mais comme il pourrait être utile à notre patrie de le présenter à Sa Majesté Impériale et Royale, V. E. nous rendrait un service inappréciable en nous en facilitant les moyens.

En nous recommandant de nouveau à la bienveillante protection de V. E., nous lui réitérons les assurances des sentiments, etc.

Supplique à Sa Majesté l'Empereur.

Sire!

Qu'il nous soit permis de manifester à Votre Majesté notre vive gratitude pour l'acte de justice qui, en distinguant les innocents des coupables, vient d'enlever le séquestre ordonné sur les propriétés de divers négociants neuchâtelois.

Cette union si rare de la force et de la justice qui caractérise le règne de Votre Majesté, encourage le faible à recourir à Elle avec soumission et confiance, et lorsque votre commissaire, Sire, en prenant possession de Neuchâtel, s'écria avec l'enthousiasme si naturel à ceux qui servent V. M. : *Napoléon aussi sait être le père de ses sujets!* l'espérance sourit à tous les cœurs.

Cependant, Sire, cinq à six mille hommes entrés le 17 mars dans le pays de Neuchâtel, continuent à être logés et nourris aux frais des habitants. Leur entretien occasionne une dépense tellement disproportionnée aux ressources, qu'en quinze jours elle équivaut à la totalité des revenus de l'Etat pendant une année entière. Daignez, Sire, ainsi que nous en avons déjà supplié Votre Majesté, rappeler ces troupes. Chaque jour qui s'écoule augmente la détresse d'un peuple non rebelle ou conquis, mais fidèle, soumis et cédé en pleine paix.

Le souverain que Votre Majesté a donné aux Neuchâtelois, invoquerait sans doute votre bienveillance, sire, en faveur de ses sujets ; mais il est éloigné, et leurs souffrances s'accroissent. Il approuvera que nous réclamions la justice et la bonté de son suzerain, de ce Grand homme qui, formidable aux puissants, est le protecteur des faibles.

Nous sommes dans les sentiments du respect le plus profond, etc.

Paris, le 12 avril 1806.

Le 14, supposant que peut-être notre supplique avait été remise le 13,

nous nous rendîmes chez S. E. M. de Talleyrand où nous ne fûmes pas reçus et laissâmes des cartes.

Les 15, 16, 17, 18 et 19, ayant appris que le séjour de Sa Majesté à St-Cloud empêchait jusqu'à un certain point la remise de notre supplique, nous avons pris des mesures pour être informés sans retard de la décision qui serait prise. M. de Rougemont a fait une visite dans cet objet à M. de Hauterive, et un de nos compatriotes s'est chargé de se rendre demain 20, au grand bal de la Cour et de chercher à voir l'Empereur et de solliciter une prompte réponse à nos sollicitations.

Le 20 avril, M. F. de Sandoz, ayant obtenu une audience de M. Deniée, secrétaire général au ministère de la guerre, en apprit que S. A. Mgr le prince Berthier était encore à Munich, que les circonstances politiques prolongeraient vraisemblablement son séjour en Allemagne, et que d'après des lettres du 13, Son Altesse avait l'intention de se rendre à Neuchâtel sans passer à Paris. L'opinion de M. Deniée était que Son Altesse pourrait partir de Munich au 1er mai.

Le 21 avril. — Nous avons appris que Sa Majesté n'avait pu être abordée ni sollicitée avec espérance de succès au bal d'hier.

Concluant d'après quelques discours qui nous ont été rapportés, que S. E. M. Colin, directeur général des douanes paraissait inférer de la conversation que nous avons eue le 9, qu'il nous avait ramené à son opinion sur la convenance de comprendre Neuchâtel dans la ligne des douanes françaises, et voyant de plus en plus des inconvénients graves à cette mesure, nous avons écrit à Son Excellence la lettre suivante :

Monsieur,

Depuis l'audience que nous avons eue de Votre Excellence, nous nous sommes occupés des considérations qui sont en faveur ou contre l'établissement des Douanes françaises dans la Principauté de Neuchâtel et Valangin. Nous avons consulté divers négociants nos compatriotes. L'opinion presque unanime et la nôtre en particulier, est que si cet établissement offre des avantages sous quelques rapports commerciaux, il pourrait aussi causer des inconvénients nuisibles. La vérité de cette assertion tient à des *localités* qui exigeraient quelque développement, mais ayant un souverain intéressé au bien-être de sa Principauté, et qui, sur une question de cette importance, voudra sans doute consulter à Neuchâtel des hommes plus éclairés et tout aussi bien intentionnés que nous, nous nous bornons pour le moment à supplier Votre Excellence de laisser les choses sur l'ancien pied. Dans un pays heureux, en dépit de la nature, tout changement est des plus dangereux et menace une prospérité qui est due, nous le répétons, non à un local aride et peu favorable au commerce, mais à une manière d'exister que l'on ne peut altérer sans en détruire les effets.

Pleins de confiance en la libéralité des sentiments que tout le monde reconnaît à Votre Excellence et dont nous avons éprouvé les effets, nous recommandons instamment à la bienveillante protection de Votre Excellence le bien-être de notre patrie et nous la prions d'agréer avec bonté les sentiments de la considération respectueuse avec laquelle nous avons l'honneur d'être, etc.

Paris, le 21 avril 1806.

Le même jour, à neuf heures du soir, nous avons reçu la réponse de S. A. le prince et duc de Neuchâtel, datée de Munich le 14.

Le 22 avril. — Nous avons écrit au Conseil d'Etat la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Nous nous empressons, monsieur, de vous communiquer ci-joint en copie, la réponse que nous venons de recevoir de S. A. le Prince et Duc de Neuchâtel. Ce premier témoignage d'intérêt et de bonté excitera sans doute à Neuchâtel les mêmes sentiments de gratitude que nous avons éprouvés nous-mêmes.

Son Altesse voulant bien dès ce moment, s'occuper du soin de présenter les réclamations de ses sujets, son intervention toute puissante rend nécessairement superflues toutes autres démarches. C'est donc avec une entière confiance en la sollicitude paternelle de ce bon Prince, que nous quitterons Paris dans quelques jours. Notre résolution à cet égard nous paraît d'autant plus fondée, que l'on nous assure que nos réclamations ont été favorablement accueillies. Nons nous estimerons heureux, M. le président, si par nos soins et notre zèle nous avons pu contribuer à fortifier la prévention favorable qui existe pour les Neuchâtelois, chez toutes les personnes qui par leurs places ont de l'influence sur leur sort futur.

Nous avons l'honneur d'être avec les sentiments d'une respectueuse considération, etc.

Paris, le 22 avril 1806.

Le 23 avril. — Nous avons inutilement cherché à voir S. E. de Talleyrand, nous avons remis des cartes pour prendre congé chez leurs Exc. Gaudin, ministre des finances, Colin, directeur général des douanes, chez MM. Deniée, secrétaire général de la guerre, d'Hauterive, chef de bureau aux relations extérieures.

Le 24 avril. — M. de Rougemont s'est rendu chez M. d'Hauterive, pour lui manifester notre extrême désir d'obtenir une réponse à nos notes. M. de Sandoz-Rollin nous a annoncé que S. E. de Talleyrand lui avait dit que Sa Majesté avait donné l'ordre pour le rappel des troupes de Neuchâtel. M. de Rougemont a, au reste, appris que le seul moyen à tenter pour voir Son Excellence, était de nous rendre auprès de M. de la Bernardière, et de le prier de nous introduire. En conséquence, MM. de Rougemont et de Sandoz-Rollin se sont rendus à deux heures à l'hôtel des relations extérieures où il leur a été annoncé, malgré leurs instances, que M. de la Bernardière était malade de-

puis deux jours et n'avait pas paru aux bureaux. En conséquence et toute tentative ultérieure nous paraissant inutile, nous avons définitivement fixé notre départ à vendredi matin et écrit les dépêches suivantes :

A Son Altesse Sérénissime le Prince et Duc de Neuchâtel.

Monseigneur,

La lettre dont Votre Altesse a daigné nous honorer, pénètre nos cœurs de la plus juste gratitude. Les Neuchâtelois, monseigneur, sentent vivement le bonheur de vous appartenir. Votre Altesse se proclame leur père, et par un titre si doux, Elle acquiert des droits sacrés à l'amour d'un peuple fidèle et reconnaissant.

Venant d'apprendre, et la prolongation du séjour de Votre Altesse en Allemagne, et le départ de Neuchâtel d'une députation qui se rend directement à Munich pour lui présenter les hommages de ses sujets, nous quittons Paris où l'espoir de voir arriver d'un jour à l'autre notre souverain, nous retenait encore. Mais avant de partir nous croyons devoir donner à Votre Altesse communication de la supplique que nous avons pris la liberté d'adresser le 12 à S. M. l'Empereur et Roi. La puissante intervention que Votre Altesse veut bien accorder à ses sujets, les libérera sans doute des charges ruineuses qu'ils supportent pour l'entretien de près de quatre mille hommes qui vivent encore à leurs dépens. La présence de Votre Altesse à Neuchâtel suffira pour dissiper tous les maux et toutes les inquiétudes. Puissiez-vous, Monseigneur, trouver une récompense digne de vos soins dans les expressions de la reconnaissance qu'auront inspirée vos bienfaits.

Nous sommes dans les sentiments d'un profond respect, etc.

A MM. les députés et conseillers d'Etat de la Principauté de Neuchâtel près Son Altesse Sérénissime le Prince et Duc de Neuchâtel, à Munich.

Messieurs,

Aucune nouvelle ne pouvait nous être plus agréable que celle de l'envoi d'une députation directe à S. A. notre Prince et Duc. Votre nomination, messieurs, à une mission aussi honorable qu'importante, n'a pu qu'augmenter encore notre satisfaction.

Nous nous empressons, messieurs, à vous communiquer la réponse que Son Altesse a daigné faire à la lettre que nous avions eu l'honneur de lui adresser. Vous partagerez la reconnaissance qu'inspirent les sentiments paternels de ce bon Prince pour ses sujets. — Nous avons cherché pendant notre séjour à Paris à faire sentir combien tout changement précipité entraînerait d'inconvénients pour un pays qui n'a prospéré qu'au moyen d'institutions plus ou moins favorables. Combien il serait à craindre qu'un secousse donnée à contre-temps ne détruisît cet antique édifice. Nous ne doutons pas, messieurs, qu'un Prince qui s'annonce comme père de ses sujets, n'accueille favorablement tout ce qui peut tendre à leur plus grand bien-être et qu'il n'ajourne toute décision, au moment où il aura pu prendre par lui-même une connaissance exacte de sa Principauté.

Puissent vos soins et votre dévouement à la chose publique, être couronnés du plus heureux succès; c'est vous désirer, messieurs, la récompense la plus digne de vous. Il nous serait doux de pouvoir contribuer à vous la procurer, et c'est en vous en offrant l'assurance que nous sommes avec une considération distinguée, etc.

Le 25 avril, jour fixé pour nos dernières démarches auprès de S. E. de Talleyrand et notre départ, M. Paul Coulon nous a remis une lettre de M. le président de Boyve du 20 de ce mois, contenant la nouvelle de la confiscation de 1500 pièces de velours, appartenant à trois maisons de commerce. Cette nouvelle inattendue nous a engagés à écrire à S. E. M. Colin la lettre suivante.

Monsieur,

Prêts à partir, nous recevons de Neuchâtel la nouvelle bien inattendue des ordres donnés pour la confiscation et la vente de quinze cents pièces de velours et coton trouvées, non dans une maison de commerce, mais chez trois négociants différents. Nous prions instamment Votre Excellence de nous accorder aujourd'hui, si cela est possible, notre logement étant remis, une entrevue pour lui présenter quelques observations dignes de son attention, puisqu'elles sont de nature à prévenir la ruine de négociants honnêtes qui, selon les informations que nous avons reçues, ne se sont rendus coupables d'aucune espèce de contravention.

Nous prions Votre Excellence d'agréer les assurances de la considération respectueuse avec laquelle, etc.

Ayant reçu pour réponse que M. Colin ne pouvait nous recevoir, nous avons adressé à S. E. de Talleyrand le mémoire ci-après :

Monseigneur,

Une lettre de Neuchâtel nous apprend au moment de notre départ, les ordres donnés pour la confiscation et la vente de quinze cents pièces de velours en coton appartenantes huit cents à Jeanjaquet frères et Dardel, quatre cents à Jeanjaquet-Borel et Petitpierre, trois cents à Borel-Boyer, tous négociants de Neuchâtel. Ces ordres nous ont causé autant de surprise que de douleur, et nous ne pouvons nous dispenser de supplier Votre Excellence de mettre sous les yeux de Sa Majesté et d'appuyer de sa haute intervention nos vives et respectueuses réclamations.

Nous ne répéterons pas à Votre Excellence les considérations générales contenues dans notre note du 6 de ce mois; nous nous bornerons seulement à rappeler qu'une entière liberté de commerce était acquise aux Neuchâtelois; qu'ils ne pouvaient supposer le changement de domination de notre patrie et à plus forte raison calculer l'époque où il serait opéré. Mais ce que nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître à Votre Excellence, c'est que les négociants, frappés par la confiscation dont il s'agit, sont d'une probité reconnue; qu'ils sont incapables de spéculations frauduleuses, calculées sur les événements qui ont changé le sort de leur Patrie; que leur innocence à cet égard est démontrée par l'état de leurs livres, qui prouvent qu'à l'époque du séquestre, leurs approvisionnements con-

formes à ceux des années précédentes, l'étaient d'ailleurs aux besoins de leur commerce qui s'étendait non-seulement au pays de Neuchâtel, mais encore à la Suisse et à l'Allemagne. Où sont leurs torts? Quel est leur délit? Et s'il n'y a point de délit, un monarque aussi juste qu'il est grand, pourrait-il punir ?

Et si à ces considérations nous ajoutons encore qu'une partie des marchandises déclarées anglaises et confisquées à ces négociants proviennent des manufactures d'Amiens, comme cela peut être facilement prouvé; que cette confiscation ruine plusieurs jeunes gens pères de famille, pouvons-nous douter d'obtenir l'acte de justice que nous réclamons? — Les spéculations de quelques étrangers avides peuvent avoir causé des préventions fâcheuses; des Neuchâtelois innocents n'en seront point les victimes; Napoléon le Grand est leur juge, nos réclamations ne peuvent être qu'accueillies.

Votre Excellence mettra sans doute cette note sous les yeux de Sa Majesté Impériale et Royale ; pleins d'espérance en ses bontés, nous avons l'honneur d'être avec les sentiments de la considératien la plus respectueuse, etc.

Paris le 25 avril 1806.

Nous avons de plus adressé à S. E. de Talleyrand la dépêche ci-après :

Monseigneur,

Notre Souverain ayant fait de nos réclamations l'objet de son intervention auprès de Sa Majesté, notre séjour à Paris devient inutile à notre Patrie. Il nous restait un devoir bien agréable à remplir, celui de présenter à Votre Excellence l'expression de notre reconnaissance pour ses bontés, et solliciter la continuation de sa bienveillante protection en faveur d'un Peuple qui en est digne. C'est dans ce but que nous nous sommes plusieurs fois présentés chez Votre Excellence.

L'assurance verbale qui nous a été donnée que les troupes qui épuisent les ressources de Neuchâtel en seront retirées, calmera jusqu'à un certain point les inquiétudes de nos compatriotes. Elles le seraient complétement, si nous avions été rendus porteurs d'une réponse favorable à nos réclamations. Nous attachions un grand prix à cette faveur,

Prenant congé de Votre Excellence, nous Lui présentons les assurances de la considération respectueuse avec laquelle nous avons l'honneur d'être, etc.

En remettant copie du mémoire en date de ce jour à M. Colin, directeur général des douanes, nous lui avons adressé la lettre suivante :

Monsieur,

Le mémoire ci-joint en copie fera connaître à Votre Excellence les motifs de la prière que nous Lui avons adressée ce matin, de nous accorder une audience avant notre départ fixé à ce soir. Votre Excellence n'a pu nous entendre, mais nous osons espérer avec la plus grande confiance en sa justice, qu'elle ne s'en intéressera pas moins à faire révoquer un arrêt qui menace d'une ruine totale sept à huit familles honnêtes, innocentes et malheureuses. Nous n'ajouterons rien aux moyens de justification que nous avons développés dans le mémoire ci-joint en faveur de

ces victimes de fautes qui leur sont étrangères! Et, que pourrions-nous ajouter que le cœur de Votre Excellence ne lui dise avec plus de force! Des hommes qui commettent, payent des marchandises et les font venir pour l'usage du pays où leur importation n'est point prohibée, pourraient-ils les perdre, parce que subséquemment à leurs opérations ces pays tombent au pouvoir d'un souverain qui proscrit ces mêmes marchandises dans ses Etats? Non, Napoléon est trop grand, trop juste pour le permettre, et éclairé par Votre Excellence sur l'état réel des choses, il prononcera avec justice.

Nous réitérons à Votre Excellence les assurances de la considération respectueuse avec laquelle nous avons l'honneur d'être, etc.

Paris, le 25 avril 1806.

Avant de quitter Paris nous avons chargé un de nos compatriotes qui nous a pendant tout notre séjour aidé de ses avis et de ses démarches, de suivre à nos réclamations et de solliciter une réponse.

Il nous a de même annoncé qu'il veillerait à Paris sur tout ce qui peut intéresser notre patrie et nous en informerait exactement.

Le même jour à neuf heures du soir, nous sommes partis de Paris, et sommes arrivés à Neuchâtel le 28 au soir.



VARIÉTÉS

ALERTE DANS LE PAYS — 1757.

« Le 20 mai 1757, environ les deux heures de l'après-midi, on sonna le tocsin dans tout le pays, et on eut une alarme générale, sans que l'on sût précisément de quoi il s'agissait. Les uns disaient que des troupes françaises étaient entrées au Locle et à la Chaux-de-Fonds, où elles commettaient toute sorte d'excès. Ce qui semblait donner quelque vraisemblance à ce bruit, c'est que S. M. prussienne était alors en guerre avec la France. Les autres disaient que c'était les soldats de la bande de Mandrin, qui pillaient et ravageaient les Montagnes. En un moment les hommes de tout âge prirent les armes, et plusieurs mères de famille se sauvèrent avec leurs enfants et quelques provisions du côté du Pays de Vaud. On fit un abattis considérable au bois de la Neuvevi, pour embarrasser le passage. Dans le village (Couvet), on réunit tous les bois équarris que l'on put trouver, pour faire une barricade à l'entrée du village, du côté de Travers. Elle était à peine achevée lorsque M. Guillaume-Pierre d'Ivernois, procureur-général, venant de Neuchâtel à Môtiers, ordonna qu'on lui ouvrît le passage. On hésita longtemps avant que d'obéir. Mais enfin M. d'Ivernois parla d'une manière si impérative et au nom du roi, que l'on fut obligé d'enlever la barricade. J'avais alors quatorze ans, et tout ce que je voyais était bien plus pour moi un sujet d'amusement qu'un sujet d'alarme.

Les soldats passèrent le reste du jour et la nuit suivante sous les armes. Le lendemain on apprit que cette terreur panique avait été causée par la désertion d'un dragon français qui fut poursuivi par plusieurs cavaliers jusque rière les Planchettes, ce que les gens du lieu ayant pris pour une avant-garde, ils sonnèrent le tocsin et répandirent l'alarme dans tout le pays. »

(Souvenirs msc. du justicier J.-H. Berthoud.)

LES QUATRE PETITPIERRE

IV

FERDINAND-OLIVIER PETITPIERRE

— SUITE ET FIN —

XIV

Les détails manquent un peu sur la dernière période de la vie de Petitpierre : ils manquent surtout pour les premiers temps de son établissement à Neuchâtel. Tout ce que nous savons, c'est qu'il y reprit sa vie laborieuse, dans laquelle entra désormais l'exercice de la bienfaisance et du dévouement sous toutes les formes. Une feuille volante, destinée à l'impression, mais qui ne paraît pas avoir été publiée, montre qu'il aurait voulu donner à son activité chrétienne une sphère plus étendue encore et un caractère plus déterminé. Cette feuille, intitulée : *Véritable raison de mon retour à Neuchâtel*, fut écrite peu de temps après son retour, et porte la date du 26 octobre 1777.

Petitpierre, dans cette pièce, voulait tout ensemble exprimer son désir de recommencer comme laïque la carrière de ministre de l'Evangile qu'on lui avait fermée, et rassurer ceux qui craignaient de le voir, à peine rentré dans son pays, chercher encore une fois à répandre les idées qui l'en avaient exilé. Il invitait ses concitoyens à fonder une *Ecole de piété*, destinée à l'enseignement de « toutes les sciences utiles au bien public, » et, en même temps, une Société de fidèles dans laquelle devaient entrer des ecclésiastiques et des magistrats, zélés pour l'avancement du christianisme, et s'engageant tous à faire du salut leur principale affaire. Ce manifeste, d'ailleurs très court et qui se terminait par une prière, n'entre dans aucun détail d'organisation, et il est

assez difficile de se rendre compte de la place que devait prendre, dans la vie publique, l'institution projetée. Ce chaleureux appel ne devait pas trouver d'écho. Les difficultés d'exécution, qu'aurait facilement prévues un esprit moins préoccupé que le sien de l'idéal évangélique, suffisent à expliquer cet insuccès. Les magistrats conviés firent la sourde oreille; l'Eglise ne voulut pas entendre parler d'un état de choses où elle n'aurait plus eu le monopole de la religion, et rien ne se fit. Petitpierre, qui avait songé un instant, en voyant qu'il prêchait dans le désert, à quitter une seconde fois son pays, se résigna à agir seul dans la sphère tout individuelle qui lui était laissée, et à consacrer les rares loisirs de ce ministère obscur de bienfaisance à la composition du livre qu'il méditait sur *le Plan de Dieu.*

Ces premières années furent attristées par des deuils successifs. Petitpierre d'Irlande mourut en avril 1778, après avoir perdu sa seconde fille, Jeanne, morte à peu près à l'âge de cette Henriette toujours regrettée. Il ne lui était resté qu'une fille, la cadette des trois, qui épousa le suffragant de son père, Daniel de Meuron. Petitpierre, revenu de Londres, put assister au mariage de sa nièce. Des trois frères, avec lesquels il avait espéré vieillir, il ne lui restait que Louis-Frédéric, le pasteur de Neuchâtel.

En 1779 il perdit le colonel Chaillet, ce vieux champion si dévoué de sa cause, celui dont il écrivait de Londres : « S'il n'y avait par ci par là quelques *hommes de sa trempe, ce monde serait* assurément un très-vilain monde ; le mal est qu'ils sont clair-semés. » — Avec le colonel Chaillet disparut une figure originale, *un caractère.* Son fils, Jean-Frédéric, que sa haute taille avait fait appeler « le grand Chaillet », et dont le goût passionné pour la botanique a donné l'éveil à la plupart des botanistes neuchâtelois, avait hérité de quelques-uns des traits qui distinguaient le vieux colonel, l'énergie morale et la bonté brusque. Il mourut en 1839, âgé de quatre-vingt-douze ans, et le dernier de cette branche de la famille Chaillet[1].

[1] Militaire comme son père, il avait passé vingt-quatre ans au service de France, et se trouvait à Nancy en 1790, lors de cette révolte du régiment de Châteauvieux qu'ont justement flétrie les vers vengeurs d'André Chénier. Il rentra dans son pays l'année suivante, et s'établit à la Prise, près de Colombier, dans le voisinage de M[me] de Charrière qui écrivait à son sujet (12 janvier 1792) : « J'ai été tout ce temps sans voir le grand Chaillet, et il m'en a fâché, car le meilleur, le plus doux, le plus content des hommes est fort agréable à voir. J'ai beau faire pour qu'il tâche de guérir de sa surdité, ce que je crois très faisable : il est si heureux, il est si passionné de sa botanique, il est si sage, si raisonnable, que ce n'est pas la peine de se débarrasser d'une petite incommodité... » C'est en Corse que lui était venue cette passion qui devait remplir cinquante ans de sa vie. Exilé du monde par sa surdité, il ne vécut plus qu'avec la nature. Reinhard a laissé de lui un portrait parlant qui est à la bibliothèque de Neuchâtel, et qu'a reproduit dans le *Musée neuch.*, avec une notice, M. A. Bachelin (t. I.).

Une autre mort, bien sensible à Petitpierre, fut celle du conseiller d'Etat Ferdinand Osterwald[1], l'un des meilleurs et des plus anciens amis qu'il eût retrouvés à Neuchâtel. On n'a pas oublié le dévouement ardent d'Osterwald à la cause du pasteur de la Chaux-de-Fonds, les ouvrages considérables qu'il écrivit pour établir le droit des paroisses et la liberté religieuse contre la Compagnie et les corps de l'Etat, enfin son long exil à Morat en compagnie du colonel Chaillet. Petitpierre sentit profondément la solitude où le laissait la disparition de ces amis des mauvais jours.

Il était resté en correspondance suivie avec des amis plus récents, ceux qu'il avait laissés à Londres, et il est regrettable que nous n'ayons pas les longues lettres qu'il leur adressait. Quelques passages de celles qu'il recevait d'eux intéresseront nos lecteurs, même lorsqu'ils ne se rapportent qu'à eux-mêmes plutôt qu'à Petitpierre, ou bien à des événements publics tels que la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique qui passionnait alors tous les esprits. Un des meilleurs amis que Petitpierre eût à Londres, le génevois Ch. de Guiffardière, chapelain et lecteur du roi, lui écrivait de Kew (la résidence favorite de George III), en septembre 1779 :

Vos amis de Londres se portent bien. Droz[2] a dîné chez moi l'autre jour avec le major Desruines, et il a été fort question de vous; Boullier est parti pour Amsterdam, ministre; La Saussaye est à présent ministre à la Haye; Roustan (l'ami de Rousseau) a perdu sa femme et pense, dit-on, à convoler.... A propos, j'oubliais que l'évêque de Londres m'a donné la chapelle française du roi, que je réunis avec les Grecs. Mes occupations ont beaucoup augmenté. Je suis, dès sept heures du matin, chez le roi, et n'en sors qu'à une heure; le soir, je m'y rends à cinq heures et ne suis libre qu'à huit....

Que dites-vous de la pauvre Angleterre, assaillie, relancée de toutes parts, déchirée au dedans, accablée au dehors? Ne nous regardez-vous pas comme perdus? Allez, allez, nous brûlerons les moustaches à plus d'un hidalgo (on sait que l'Espagne, comme la France et la Hollande, avait pris parti contre l'Angleterre pour les Américains du Nord), avant que cela soit fini. Etes-vous aussi de ceux qui croient que les Français sont des héros pour être venus regarder Plymouth avec leurs lunettes? Voilà notre flotte de la Jamaïque rentrée au nombre de deux cents voiles, celle des Grandes-Indes dans nos ports, cinquante vaisseaux américains pris ou détruits, le général Prevost très bien portant sur les confins de la Caroline : cela n'est pas encore si mal, et qui vivra verra. Il est vrai, la Grenade est prise, — mais du moins notre flotte s'est très bien battue, et si elle n'a pas fait fortune, ça été par hazard.

[1] Ferdinand Osterwald mourut en 1781. — Un des hommes qui par l'étendue de ses travaux intellectuels, l'ardeur de ses convictions, et l'ingénieuse finesse d'un esprit toujours jeune, fait le plus honneur à notre pays, M. Frédéric de Rougemont, est son petit-fils.

[2] Josué Amez-Droz, précepteur du prince de Galles, mort à Neuchâtel en 1793. Il légua une fortune considérable à la chambre de charité de la Chaux-de-Fonds.

Parmi ces amis de Londres, celui qui avait le plus perdu au départ de Petitpierre, dont la présence lui aurait été si nécessaire pour tempérer une imagination portée aux extrêmes et toujours prête à se plaindre des hommes et des choses, était un compatriote, Henri-David Durand, prédicateur auquel ses talents oratoires avaient fait une célébrité, et dont la correspondance va nous offrir de curieux détails biographiques. Durand, originaire du Languedoc (et il se sentait de sa patrie méridionale), fils et petit-fils de pasteurs réfugiés, était né dans le pays de Neuchâtel, où il fut consacré au ministère en 1755. Il était neveu d'un historien bien connu, David Durand [1], qui mourut à Londres en 1763, pasteur d'une des Eglises du refuge. Cette circonstance décida de la carrière d'H.-D. Durand, qui prit, comme son oncle, le chemin de Londres, où il devint pasteur en 1756, et où il séjourna plus d'un demi-siècle. Plus jeune que Petitpierre, c'est à peine s'ils s'étaient connus à Neuchâtel ; à Londres ils se lièrent vite, et cette liaison, grâce à la vivacité du caractère de Durand, devint bientôt de l'intimité. Mobile et inquiet, Durand qui reconnaissait très haut la supériorité morale de Petitpierre, l'avait vu partir de Londres avec un grand regret. Il avait l'habitude de se brouiller toujours, de près ou de loin, avec ses amis, mais il resta inébranlablement fidèle à Petitpierre, et garda longtemps l'espoir de revenir vivre auprès de lui à Neuchâtel, où il avait trois sœurs. Depuis la mort de son ami, il ne songea plus à ce projet, et mourut en Angleterre, après une longue vie remplie de succès oratoires, mais qui eut pourtant ses traverses, dont quelques-unes pourraient prendre place dans une *Prædicatoriana*, témoin le coup de pistolet qui fut tiré sur lui, en chaire, à Londres, et dont l'écho retentit dans toutes les églises protestantes d'Europe. On verra l'effet considérable qu'eut sur lui cet incident [2].

[1] La vie de David Durand fut agitée. Né à S[t]-Pargoire en 1680, réfugié en Suisse avec sa famille, il était en Espagne pendant la guerre de la Succession, en qualité de chapelain du régiment de Languedociens commandé par Jean Cavalier, et fut fait prisonnier à Almanza. On assure que sans l'intervention de Berwick, il aurait été brûlé comme hérétique par des paysans espagnols. Retiré en Hollande, il s'y lia avec Bayle, et cette liaison, non moins que celles qu'il noua plus tard avec les esprits forts d'Angleterre, explique pour le moins autant que ce qui pouvait y prêter dans ses écrits, les inculpations d'hétérodoxie qui s'attachent encore à sa mémoire. Il se fixa à Londres où son érudition lui ouvrit les portes de la Société royale. Durand a beaucoup écrit. Traducteur de Pline et de Cicéron, ses principaux ouvrages sont l'*Histoire du seizieme siècle*, et la *Vie de Vanini*. — Le frère aîné de Durand était pasteur aux Brenets où naquit, en 1731, son neveu Henri-David, celui qui nous occupe.

[2] Un volume de ses discours a été publié à Londres, en 1814, avec un certain luxe, par Fauche-Borel qui l'a dédié à Frédéric-Guillaume III. Une imposante collection des sermons manuscrits de Durand repose à la bibliothèque de Neuchâtel. Ceux qui forment le

Il venait de faire un long séjour à Neuchâtel, et écrivait de Londres à Petitpierre (oct. 1781) qu'il regrettait de n'être pas encore assez riche pour s'y établir tout à fait. Il trouvait la société de Neuchâtel charmante, mais Neuchâtel manquait de promenades (on sait que les avenues du faubourg ne datent que de ce siècle). « Aujourd'hui, marcher fait les trois quarts de mon existence : ce n'est qu'à ce prix que la nature me vend la santé et le sommeil. Pendant les huit mois que j'ai passés à Neuchâtel, je n'ai pas eu une bonne nuit. » Il se plaint d'avoir perdu tous ses amis : les uns sont morts, les autres

volume publié par Fauche sont plus remarquables par la netteté des divisions, la liaison des idées, la gradation et le mouvement oratoires, que par l'intimité du sentiment religieux. Sa langue est bonne, mais se ressent pourtant des influences du refuge, et n'est pas exempte de déclamation.

J'ai parlé des incidents qui avaient troublé sa vie. La causticité de son esprit, et l'ardeur de ses opinions royalistes à l'époque de la révolution, font comprendre qu'il eût des ennemis dans son troupeau. Ses auditeurs, descendants comme lui des Huguenots de France, n'étaient pas tous apparemment de son avis, quand il appelait en chaire les Français « nos tristes voisins. » De là les attaques, les inculpations de toute sorte dont il eut à souffrir, et, pour en citer un exemple, le bruit calomnieux répandu contre lui d'après lequel, prêchant un jour sur une parabole, il avait dit après une digression : « Mais achevons cette comédie. » C'était *homélie* qu'il avait dit, ou voulu dire.

Une accusation moins grave que celle-là et tout aussi gratuite fut celle de plagiat. Durand, par précaution, après un incendie, avait fait copier ses sermons. Le copiste était lié avec un ecclésiastique anglais qui escamota un de ces discours, et, après l'avoir traduit, le prêcha à Bath avec un grand succès, puis le publia avec deux sermons de Saurin qu'il s'était pareillement appropriés (c'était, selon l'expression d'un homme d'esprit, « faire des échanges avec Saurin »). — Un ministre neuchâtelois, de passage à Londres, demanda à Durand de lui céder sa chaire. Durand stupéfait, en entendant prêcher le jeune homme, reconnut un sermon à lui, et quand le prédicateur lui demanda son jugement, refusa de se « critiquer lui-même. » On s'explique. Un de vos sermons ! s'écrie le jeune homme offensé ; mais je l'ai traduit de l'anglais, et je vous apporterai demain le volume d'où je l'ai tiré. — C'était celui du prédicateur de Bath. On peut voir dans la notice que le pasteur Chirol a placée en tête du recueil des sermons de Durand (et qui est un panégyrique plutôt qu'une biographie), la suite très étrange de cette histoire, digne de prendre place dans les causes célèbres. Le sermon qui y avait donné lieu se trouve dans le volume publié, et peut donner une idée de la prédication de Durand. Ce n'est pas lui qui, comme Hugues Ramus, eût supprimé les divisions. Dans ce sermon sur *le Malheur de la vie*, il y a, sur le premier point, quatre *observations* suivies de quatre *réflexions* ; dans le second point, quatre classes de maux, chaque classe ayant son remède ; le quatrième est lui-même partagé en trois subdivisions, et le discours se termine par toute une énumération de grâces que le prédicateur ne demandera pas à Dieu pour son auditoire, se bornant à implorer de Lui, après cette longue prétérition, une seule chose : la patience ! « C'est la vertu de la terre, ce n'est pas la vertu du ciel : les bienheureux qui l'habitent ne la connaissent plus. Puissions-nous, comme eux, en suivre si bien les lois dans le temps que comme eux aussi nous soyons dispensés de les pratiquer dans l'éternité ! » On est un peu déconcerté chez Durand par des concetti de ce genre, et l'on comprend qu'il fût accusé d'avoir trop d'esprit en chaire.

ont quitté Londres, ou se sont refroidis pour lui. Il s'était brouillé en effet avec Guiffardière « après douze ans de tendresse et d'intimité. » Petitpierre n'eut pas de repos qu'il n'eût réconcilié les deux amis : « O les grands fous, écrivait-il à Durand, de ne pas voir que vous êtes faits pour vous aimer toute votre vie, et pour finir vos jours ensemble ! Dans peu d'années, Guiffardière, débarrassé de la famille royale, se retirera en Suisse, et nous ressusciterons notre charmant ternaire.. » Aux griefs imaginaires que Durand se forgeait contre ses amis, Petitpierre aurait eu le droit d'opposer ses griefs si légitimes contre ses ennemis d'autrefois auxquels il avait cependant pardonné. « Je suis sincèrement réconcilié, écrivait-il vers ce temps, avec une infinité de personnes qui m'ont fait tort, quoique je sois convaincu aussi fermement que jamais qu'elles m'ont fait tort. »

Il lui avait recommandé un ecclésiastique neuchâtelois, M. Péter, pour remplacer à Londres le pasteur Lecointe. La réponse de Durand est curieuse:

Lecointe est une girouette qui change d'idée sur le plan de quitter Londres ou d'y rester, à chaque vent de nord ou d'est.... En attendant, recommande à ce jeune homme de s'occuper beaucoup de la *récitation :* c'est le grand point dans notre Eglise, le seul dont nos Iroquois soient un peu juges. A-t-il la voix bonne, forte, agréable? Surtout a-t-il l'article de la figure? Ces choses sont ici de la première importance. Dites-lui de s'attacher à acquérir une bonne prononciation française, car s'il apportait ici l'accent suisse, renforcé de la dialecte de Saint-Blaise (Durand employait ce mot au féminin comme Voltaire), *that would not do.* Dis-lui de prendre, pour la récitation, M. ton frère Frédéric pour modèle : c'est le seul prédicateur du pays qui ait le ton naturel et la prononciation française bonne. Qu'il soit surtout en garde contre le ton doucereux qu'on prend à Genève (c'était là pourtant que Durand était devenu un si brillant prédicateur).... Le reste est l'effet des talents naturels. Tu dis qu'il en a, ... J'ai passé quelques jours à la campagne chez Mme Walpole. Elle m'a beaucoup demandé de tes nouvelles, et tu as fait le sujet de presque toutes nos conversations.

Petitpierre s'était engagé à écrire tous les mois, sans attendre de réponse, à ce vieux enfant gâté dont l'indolence avait pris pour devise « beaucoup de lettres à recevoir et peu à écrire. » — « Voilà ce que mes sœurs n'ont pas voulu sentir pendant vingt ans, lui écrivait Durand, et ce que ta pénétration aiguisée par l'amitié t'a fait comprendre tout d'un coup. Il n'y a, mon cher et tendre ami, que toi dans l'univers. Tu es le premier des hommes ou le dernier des Romains. » Et il ajoutait : ....« J'ai été affligé au-delà de l'expression de la mort de Garcin[1]; il m'en restera longtemps une *empreinte* de mélan-

[1] Garcin de Cottens, un de nos compatriotes, l'auteur du poëme de *La Rullière* et du *Guet de Nyon.*

colie. C'était, après toi, le meilleur ami que j'eusse au monde. Vattel aussi est mort (un frère du publiciste) : tu ne saurais croire combien j'aimais cet homme-là ! Couvert de défauts, mais au fond le meilleur diable que j'aie jamais connu. »

Le départ de ses amis était pour lui un adoucissement à l'idée de son propre départ, et il ne voyait dans la mort qu'un voyage pour aller rejoindre meilleure compagnie que celle qu'il faudrait quitter. Puis, après s'être consolé ainsi d'une manière un peu mondaine, il revenait avec la mobilité de son imagination à la politique du jour... « Tu as appris notre changement de ministère. J'ai bien peur que ce ne soit « après la mort le médecin. » Quoi qu'il en soit, l'attente du public est grande, comme elle s'exprime par la hausse incroyable de nos fonds. Cette logique de l'espérance est souvent trompeuse. En attendant pourtant, les Français qui nous croient depuis longtemps ruinés, doivent ouvrir de grands yeux et faire une terrible grimace » (avril 1782).

Les lettres de l'année suivante ne tarissent pas en paroles d'affection et de gratitude. Petitpierre est « le seul homme au monde qui lui rende justice. » Durand le remercie avec effusion de ne pas se laisser décourager par la paresse de son correspondant : « Tu es comme un homme qui s'entretiendrait sans se rebuter avec une statue... » Puis, revenant aux affaires publiques, il mentionne la grande nouvelle de la paix qui allait être signée à Paris entre les puissances maritimes et l'Angleterre réduite à reconnaître l'indépendance des Etats-Unis. « Il n'y a eu dans cette fameuse assemblée d'hier aucun débat... On a mis les conditions *sur la table*, et ce sera la semaine prochaine qu'on en raisonnera. Quant à ces conditions, elles sont publiques et je te réfère là-dessus au *Courrier de l'Europe* que tu peux voir à la société du Jardin[1], dont tu t'es fait recevoir membre. J'espère qu'en son temps j'en serai aussi. » (février 1783).

« Ma façon d'être dans ce pays (écrit-il en avril suivant) devient de jour en jour plus désagréable : je n'ai plus d'autre passion que d'aller te rejoindre... » Et il demande à son ami des détails économiques :

On m'a dit que tu as placé une grande partie de ton argent en France, sur *les trente têtes de Genève*. J'aurais quelque envie d'en faire autant. Dis-moi ce que c'est que ces trente têtes.... Tu sais qu'en fait de finances je suis l'ignorance même. Il est inutile de parler ici là-dessus à qui que ce soit. Tu connais les Anglais. Ils sont, sur l'article de la France, dans une prévention qui ne leur permet pas de raisonner. Ils seraient à la veille de leur banqueroute, qu'ils soutiendraient toujours qu'il n'y a rien dans l'univers de solide que leurs fonds. Cependant, je vois qu'on a perdu l'Amérique, que la plus grande source de notre commerce est tarie par ce

[1] Plus tard la Chambre, et le cercle des Halles.

démembrement, que la dette nationale s'élève à une somme qui fait frémir, qu'il est très incertain qu'on puisse, sans y succomber, porter plus longtemps l'écrasant fardeau des impôts établis pour payer l'intérêt de cette énorme dette, et, ce qui est pire encore que tout le reste, que le gouvernement n'a rien de fixe, que les ministères se succèdent et se renversent comme des châteaux de cartes : si ce ne sont pas là des circonstances effrayantes, je n'imagine pas à quels symptômes il faudra désormais présager l'agonie d'un empire....

Pourtant, quelques semaines auparavant, le pessimiste de tout à l'heure écrivait à Petitpierre :

J'avoue que, quant à moi, je donnerai toujours la préférence aux fonds d'Angleterre. Nous avons beau être obérés. On n'en viendra jamais à une *éponge* : la nature de la constitution s'y oppose. Et, quant à des retranchements, on s'y soumet par l'idée que c'est, non le despotisme, mais la nécessité qui les dicte. Il en est de cela comme des fléaux de la nature : on s'y résigne.

Et, dans l'intervalle, on avait signé la paix! Ces contrastes reflètent les fluctuations de l'opinion publique, et surtout celles de l'imagination hyperbolique de Durand. — Mais désormais il ne sera plus question dans ses lettres ni de la perte des Etats-Unis, ni de la dette énorme de l'Angleterre. L'attentat dont il faillit devenir victime, et qui est l'événement de sa vie, venait d'avoir lieu. Voici comment il se hâte de le raconter à son ami, afin de devancer le récit des papiers publics.

Londres, Winchesterstreet, mardi 13 mai 1783.

.... Avant hier, dimanche 11 du courant, je prêchais le matin à l'église neuve de Spitalfields. Comme j'en étais au milieu de mon sermon, c'est-à-dire vers onze heures trois quarts, entre dans l'église un homme, le chapeau sur la tête, qui s'avance jusqu'au milieu de l'allée, et me décharge un coup de pistolet dont la balle me siffle à l'oreille et vient se loger dans la muraille au-dessus du dais de la chaire. Par bonheur, je n'aperçus point cet assassin avant le coup; je dis par bonheur, parce que, si je l'eusse vu, le mouvement qu'il fit en tirant son pistolet (qui était un pistolet d'arçon et fort long), et en me couchant en joue, m'aurait sans doute causé une frayeur qui aurait pu devenir fatale.... Je tourne alors les yeux vers l'endroit d'où partait le coup; je vois dans un tourbillon de fumée un homme qui brandissait encore son arme d'un air menaçant, et prononçant quelques paroles que ni moi ni personne ne put entendre. L'immobilité de l'étonnement fut telle dans tous les spectateurs, que personne ne pensa à se jeter sur ce monstre qui eut ainsi le temps de sortir tout à son aise de l'église. Alors s'élève un cri général.... Ce fut un charivari de femmes qui criaient, d'hommes qui sortaient pour courir après ce malheureux, ou pour se soustraire à ses complices, supposé qu'il en eût eus, de filles qui pleuraient, de gens qui sautaient sur les bancs ou qui montaient dans la chaire.... Ce ne fut pas sans peine qu'on se saisit du coupable qui terrassa

trois ou quatre hommes avant d'être pris. On le mena au corps de garde du quartier, où il fut enchaîné jusqu'au lendemain, jour du procès-verbal. En attendant, l'on me saigne; il n'y eut point de service l'après-dînée dans les deux églises. Notre consistoire s'assemble le soir, on m'envoie une députation fort polie pour me féliciter de mon heureuse délivrance, et il fut résolu que l'on me donnerait un avocat et que toute cette procédure se ferait aux frais de l'Eglise. Je passai la nuit plus tranquillement que je n'aurais osé l'espérer. Le lendemain, le malheureux fut mené devant le magistrat, où je parus avec une grande partie du consistoire. C'est un Allemand, nommé Humel, que je n'avais jamais vu, et qui n'entend pas un mot de français. Il fut prouvé qu'il avait été pendant un an aux Petites-Maisons. Cependant, comme il s'exprime assez sensément, il fut décidé qu'il subirait son procès à Old-Bailey. Quand on lui demanda quel motif l'avait porté à cette horreur, il répondit qu'il avait été ruiné par les Français, et qu'il avait juré de tuer autant de leurs ministres qu'il pourrait. Le magistrat m'assura qu'il ne reverrait jamais les rues que pour aller à Tyburn, ou pour être enfermé le reste de ses jours dans un lieu de sûreté, qu'il m'en donnait sa parole, et que, si cela ne suffisait pas pour calmer mes craintes, vu que j'alléguais que la loi d'Angleterre ne connaît point les emprisonnements perpétuels, il me mènerait chez un des douze juges qui, même avant le jugement, m'engagerait sa parole que cet homme serait à jamais privé de sa liberté....— Mon cher ami, il est onze heures du soir.... A la confusion qui règne dans ce griffonnage, tu pourrais croire que j'ai le cerveau affecté. Mais non, je t'assure : je suis en pleine santé. Le désordre de mes idées ne vient que de l'accablement où je suis des cérémonies de la justice et de la multitude de visites qu'il m'a fallu recevoir.... Ecris-moi, mon cher, tes lettres sont toute ma consolation.

Quelques semaines plus tard, Durand ayant appris que Petitpierre avait été assez gravement malade, demande à ses sœurs « au nom de Dieu » de lui donner des nouvelles de son ami. « Après l'affaire du pistolet, rien depuis longtemps ne m'a tant inquiété. J'en perds le sommeil. Garcin mort, c'est le seul ami qui me reste. » Puis il écrit à Petitpierre pour le supplier de ménager ses forces, et de ne pas devenir victime de son zèle à faire le bien. Petitpierre, en lui recommandant le calme, l'avait prêché sur sa froideur injuste à l'égard de ses sœurs. Durand parle d'abord de «la douleur dont cette lettre l'a déchiré.» — « Je dis la douleur et non la *picoterie*, car il faudrait être un monstre pour se formaliser avec un homme comme toi. Dans les choses les plus dures que tu me marques, je reconnais toujours l'amitié. Ton poignard pénètre jusqu'aux moelles, mais on sent toujours que c'est un ami qui l'a aiguisé et qui le conduit. » — Puis, comme un homme qui n'a plus qu'une pensée, il revient au terrible drame du 11 mai. J'abrège, il va sans dire, ces longues effusions d'un égoïsme naïf, mais qui font connaître en même temps les mœurs judiciaires de l'Angleterre, il y a un siècle.

Si tu savais quelles six semaines j'ai passées depuis le fatal événement, avec le bon cœur que je te connais tu te voudrais du mal d'avoir déchiré mes bles-

sures, quoique sans le savoir. Tu ne vois dans l'aventure qui m'est arrivée qu'un coup de pistolet tiré au hasard par un fou qu'on va renfermer pour le reste de sa vie.... Mais, grand Dieu! sache que depuis le jour fatal, mon moment le plus tranquille a été celui où j'ai senti la balle siffler à mon oreille. Depuis cet instant, ce n'a été que procès, visites d'avocats, citations à comparaître tantôt ici, tantôt là, et cela jusqu'à hier où la chose s'est terminée de manière à renouveler plus que jamais mes frayeurs. Pour que tu puisses t'en former une idée, il faut te mettre au point de vue des faits que tu parais entièrement ignorer, et sur lesquels ni toi ni mes sœurs ne témoignez pas la moindre curiosité!... Mon malheureux assassin est un Allemand nommé Hammel, de la Souabe, qui ne sait pas un mot de français. J'ignorais, je le jure devant Dieu, son nom et son existence, et, par conséquent, il était bien impossible que j'eusse jamais pu lui faire aucun tort. N'importe, voilà un homme qui se met en tête que j'ai déchiré sa réputation et cherché à lui ôter le pain.... Fou tant qu'on voudra, mais encore faut-il qu'un fou vous ait vu, connu, etc. pour chercher à vous ôter la vie, sur le soupçon de quelque offense réelle ou imaginaire! Point du tout: celui-ci avoue qu'il ne m'a jamais vu et qu'il ne me connaît point, mais que je suis un prêtre papiste, et que, si la chose était à refaire, il y reviendrait encore. Il fut jugé à Old-Bailey le 7 juin. Tu sais la précipitation avec laquelle ces jugements d'Old-Bailey se font: figure-toi qu'il y en eut 104 d'expédiés en six jours. Et c'est cette raison même qui fait toujours pencher la balance du côté de la miséricorde. Mon malheureux fut donc acquitté. Il resta en prison jusqu'au lundi suivant, 9 de juin, qu'il fut mené à *Hick's Hall* (c'est un tribunal composé des juges de paix de la province de Middlesex), où je jurai la paix contre lui, et où il fut condamné à rester à Newgate pour sept ans, à moins de trouver une caution de 2000 liv. st., pour le faire enfermer dans une maison de fous. Cette sentence me rendit la paix que celle d'Old-Bailey m'avait ôtée, et c'est dans cet état qu'en étaient les choses, lorsque j'écrivis à mes sœurs le mois dernier. Des infernaux d'avocats, sachant que ce malheureux avait une somme d'environ 500 liv. st., qu'il avait transférée à des amis avant le jugement d'Old-Bailey, pour en éviter la confiscation, en cas de condamnation à la mort, ces maudits avocats, dis-je, ont mis en tête aux amis de ce scélérat d'en appeler au King'sbench (le banc du roi), où le procès a commencé le 30 juin, et a duré en incidents, comparutions, recherches de ce qu'on appelle *un précédent*, etc., jusqu'à hier 7 juillet, où milord Mansfield a prononcé que le cautionnement était trop peu proportionné aux facultés de ce monstre, et que, puisqu'il avait été déclaré insensé et acquitté comme tel par le jury d'*Old-Bailey*, Newgate ne devait plus être sa place, mais que ses amis et ayants cause seraient maîtres de le transférer dans telle *private madhouse* (maison particulière d'aliénés), pour y rester jusqu'à ce qu'il fût déclaré par un prononcé de médecins qu'il a recouvré la raison. Voilà, mon cher ami, l'affreuse position où je me trouve.... Peut-être dans trois mois, peut-être dans quinze jours, se trouvera-t-il vingt médecins et apothicaires qui affirment que Hammel est un Socrate pour le bon sens. Et me voilà tout de nouveau exposé aux violences de ce chien enragé!...

Evidemment la tête du malheureux Durand se prenait, il tournait à l'idée fixe; lui-même, on le voit dans la suite de cette longue lettre, en avait la crainte,

et songeait à quitter l'Angleterre, « cet affreux pays où la loi est le bouclier des scélérats, et le glaive des gens de bien... Au nom de Dieu, mon tendre ami, écris-moi, console-moi, dirige-moi. A travers la confusion de mes idées, j'entrevois qu'il ne me restera d'autre parti à prendre que de retourner à Neuchâtel. Encore que sais-je si j'y serai en sûreté...? Il y a des moments où j'ai envie de recourir au ministre de Prusse pour s'adresser au ministère. Mais toute la réponse sera : c'est un malheur pour M. Durand, mais la loi ne peut rien faire de plus en sa faveur, et quand il s'agirait du premier duc du royaume on n'aurait pas d'autre protection à lui donner. C'est ce qu'ont dit en autant de termes les juges du King'sbench. Ah! mon ami, voilà donc ce que c'est que la liberté! J'aimerais mieux Spandau et la Bastille. A propos de la Bastille, je dois dîner aujourd'hui chez Louis Teissier avec Linguet[1], et je me propose bien de lui dire que nous sommes l'un et l'autre, par un contraste frappant, deux monuments de la misère des gouvernements les plus opposés... Par exemple, si j'ai avis que les médecins vont le déclarer *mentis compos*, je pars sur-le-champ... Il m'était réservé d'être la victime d'un genre d'infortune que tous les philosophes du monde avaient oublié dans le catalogue des misères de la vie. Mon ami, je ne sais ce que j'écris. Je perds la raison... J'ai maigri à un point qui me rend méconnaissable. »

Il ne quitta pas Londres aussi vite qu'il l'aurait voulu. Ce ne fut que l'année suivante qu'il put annoncer à Petitpierre son départ pour Neuchâtel. On lui donnait un congé de deux ans pour rétablir sa santé; si après ce terme il n'était pas assez bien remis pour reprendre son poste, on lui assurait, sa vie durant, un *éméritat* de 50 L. st., « le premier qui ait été accordé à un ministre au-dessous de soixante-dix ans, tout cela accompagné de circonstances flatteuses et attendrissantes. » — Dans l'intervalle il était revenu à plus de sang-froid, et s'était réconcilié avec l'Angleterre. Mais, avant de se mettre en route, il recommandait à Petitpierre de réclamer pour lui la protection des Conseils de la ville. Il voyait encore Hammel arrivant à Neuchâtel, et demandait si là, « en jurant son identité, il pourrait le faire enfermer pour la vie. » Comme on pouvait s'y attendre, son séjour parmi nous ne fut pas troublé par cette apparition terrible. Il passa deux ans à Neuchâtel, prêchant souvent avec un succès dont la tradition a gardé longtemps le souvenir, et survécut de près de vingt ans à « son incomparable ami Petitpierre », qu'il engageait dans une de ses dernières lettres à soigner sa santé, regardant, lui disait-il, « la continuation de son existence comme un bien public dont il était comptable à la

[1] Cet écrivain, célèbre à plus d'un titre, venait précisément de passer deux ans à la Bastille, et pouvait en parler à Durand *de visu*. L'ancien régime l'avait mis en prison ; le nouveau l'envoya sur l'échafaud où il périt pendant la Terreur.

société. » Les relations entre ces deux hommes qui se ressemblaient si peu, ne furent point refroidies par une circonstance assez délicate. Bien que Durand déclarât qu'aucun lien de famille ne pouvait ajouter à l'affection qu'il éprouvait pour Petitpierre, il aurait voulu voir ce dernier épouser une de ses sœurs. Petitpierre, qui se trouvait d'ailleurs trop âgé pour se marier une seconde fois, resta fidèle à son veuvage. Quelle femme aurait pu remplacer celle qu'il avait perdue à Londres, remplacer même sa sœur Lisette qui vieillissait doucement auprès de lui ? Quant à Durand qui voulait marier les autres, il ne se maria jamais lui-même : il était « né célibataire » comme on dit à l'Académie, et mourut garçon à Londre en 1808.

Je me suis attardé avec Durand. Je vais recueillir en courant, dans les dernières correspondances de Petitpierre, quelques traits dont l'intérêt biographique est incontestable. Mes lecteurs se rappellent peut-être ce mathématicien distingué, M. Moula, pour lequel Milord Maréchal avait de l'attachement, et que traitait de si haut, lors des troubles de 1767, le vice-gouverneur prussien Michel. Il était mort quelques années plus tard, laissant deux filles; Petitpierre, tuteur de l'aînée (car de bien des côtés on réclamait de lui de bons offices de cette nature), avait obtenu pour elle une place à la cour d'Angleterre. Un capitaine de la marine anglaise, M. Cooper, s'était épris de Mlle Moula ; et, tandis que la reine s'occupait à Windsor de ce projet de mariage pour l'une des gouvernantes de ses filles, Mme de Charrière qui était en relation avec les deux orphelines, et qui aimait assez voir se dérouler devant elle de ces petits romans en action, s'en occupait à Colombier avec le tuteur de Mlle Moula[1]. La famille Cooper (une famille de *dissenters*, d'une sévérité un peu triste, comme cela n'était pas rare à cette date chez les non-conformistes anglais) consentait bien à ce mariage, mais à la condition qu'il n'aurait lieu qu'après une campagne de deux ans que le capitaine devait faire aux Indes. De leur côté, Mme de Charrière et Petitpierre opinaient prudemment pour que le mariage précédât cette longue absence pendant laquelle la jeune mariée aurait vécu à Colombier. La reine se rangea du côté de la famille Cooper ; mais le capitaine soutint victorieusement l'épreuve qu'on lui imposait, revint du bout du monde plus épris que jamais, et rien ne put désormais s'opposer à l'union des époux. Guiffardière écrit de Windsor à Petitpierre (juillet 1786) qu'il venait de bénir ce mariage sous les plus favorables auspices. Il avait

[1] Ce n'est pas la seule fois que Petitpierre s'occupa de ces questions matrimoniales. Il arriva à cet homme excellent de réconcilier, en les décidant à un mariage combattu, deux familles neuchâteloises qu'avaient brouillées des affaires d'intérêt et un procès qui fit beaucoup de bruit parmi nous.

pris, lui Guiffardière, en vue de l'avenir de Mlle Moula, toutes les précautions que pouvait souhaiter la sollicitude de son tuteur: « Votre pupille est assurée, lui disait-il, de 200 L. st. de rente en cas de veuvage. » Surtout, ce qui importe le plus, le capitaine est un galant homme, fait pour rendre heureuse l'aimable Moulette, comme on l'appelait sans façon dans le cercle de ses amis [1].

Petitpierre était devenu aussi le conseiller tutélaire de Mme Bertrand-Osterwald, fille de l'un des hommes qui, par ses démarches et ses écrits, avait le plus contribué à sa perte, lors des affaires de la non-éternité, le banneret F. S. Osterwald dont la famille est depuis longtemps éteinte parmi nous. Lorsque celui-ci se vit ruiné, ainsi que son gendre le professeur Bertrand, par la faillite de la Société typographique, Petitpierre oublia tout pour venir en aide à son adversaire tombé dans le malheur. D'après la loi neuchâteloise, cette faillite ne frappait pas seulement Osterwald et Bertrand, mais leurs familles, responsables dans l'avenir de toutes les dettes de leurs chefs [2]. Déjà à Londres,

[1] Mme Cooper était-elle devenue veuve peu de temps après son mariage? On le croirait un peu en la retrouvant deux ans après à Colombier, comme en témoignent ces lignes que Benjamin Constant écrivait de Brunswick à Mme de Charrière, et où ne manquent pas les coups de bec pour les deux sœurs. Qui ne me saurait gré de retrouver ici ce petit tableau si vivant :

« ...Que faites-vous actuellement, madame? Il est six heures et un quart. Je vois la petite Judith qui monte et qui vous demande: Madame prend-elle du thé dans sa chambre? Vous êtes devant votre clavecin à chercher une modulation, ou devant votre table couverte d'un chaos littéraire, à écrire une de vos feuilles (sur la révolution de Hollande). Vous descendez le long de votre petit escalier tournant, vous jetez un petit regard sur ma chambre, vous pensez un peu à moi. Vous entrez : Mme Cooper bien passive, et Mlle Moula bien affectée, vous parlent de la princesse Auguste, ou des chagrins de miss Goldworthy. Vous n'y prenez pas un grand intérêt. Vous parlez de vos feuilles ou de votre Pénélope (un opéra de Mme de Ch.). M. de Charrière caresse *Jaman*. On lit la gazette et Mlle Louise (Mlle de Penthaz, sœur de M. de Charrière) dit : «Mais ! Mais ! Mais ! » (6 mars 1788).

Mlle Moula mourut à Londres, en 1826, laissant sa petite fortune à la compagnie des pasteurs et à la chambre de charité de Neuchâtel. Elle possédait un rare talent pour la silhouette, et M. Sainte-Beuve raconte quelque part qu'elle avait découpé, du Benjamin Constant de la vingtième année, des portraits en pied où sa taille de *roseau* était admirablement saisie. Peut-être Benjamin se vengeait-il de ces portraits.

[2] L'un des chefs de la Société typographique était M. J.-G. Bosset, qui, revenu très riche de Batavia, avait bâti à Neuchâtel la villa appelée la Rochette, retraite bien splendide pour un vieillard qui se piquait surtout de philosophie, mais où il reçut hospitalièrement les grands voyageurs Maupertuis et La Condamine. Il s'occupait de littérature, et c'est ainsi qu'il était devenu associé d'Osterwald et de Bertrand. Grâce à sa fortune, les créanciers de cette société ne perdirent rien, parce que les chefs de l'entreprise étaient solidaires, mais le banneret et sa fille n'avaient plus que des dettes à laisser à leurs enfants. Il est curieux d'entendre Petitpierre s'exprimer sévèrement sur cette loi de *l'hérédité nécessaire*, où d'autres ont vu jusqu'à nos jours une des causes de la prospérité économique de notre pays. « La voilà donc ruinée, écrivait-il à son ami Guiffardière à l'occasion de Mme Ber-

Petitpierre s'était employé pour le fils du banneret, et l'avait placé auprès d'un de ses élèves, M. Robert Walpole, devenu ministre britannique à la cour de Lisbonne. Ce jeune homme, désormais *sans patrie* par la ruine de son père, était profondément malheureux, et si découragé « qu'il avait perdu même le désir du bonheur. » Walpole, cadet de famille, ne pouvait faire ce qu'il aurait voulu pour un secrétaire qui le servait depuis douze ans. Petitpierre écrivait lettre sur lettre en Angleterre pour venir en aide à Osterwald qu'il dépeignait comme l'homme le plus aimable du monde, et employait toutes les ressources de sa cordiale éloquence à tirer de son désespoir le pauvre exilé de Lisbonne : « Je ne pardonne le désespoir à personne, lui disait-il, pas même aux méchants. » — D'autre part, il assiégeait ses amis de Londres, afin d'obtenir, pour la sœur de son jeune ami, une place de gouvernante auprès des princesses cadettes dans la nombreuse famille de Georges III. Après mille efforts la place est obtenue, mais Mme Bertrand, effrayée à l'idée de passer sa vie « avec deux petites altesses de huit et neuf ans, » dans cette famille royale où régnait une règle stricte et une retraite quasi-claustrale (c'est de là que devait sortir George IV !), déclina l'offre excellente qui lui était faite, et préféra chercher à Paris une position où brillerait davantage l'esprit qu'on admirait en elle. Cette jeune femme devait payer, par les difficultés d'une longue vie, ce refus qui désola Petitpierre. Avec l'à-propos qu'il devait à l'excellence de son cœur, il songea tout de suite à faire bénéficier de la perspective qui s'ouvrait à Londres, la famille d'un autre de ses anciens adversaires, d'un adversaire plus ardent encore que ne l'avait été Osterwald. Le pasteur de Motiers venait de mourir. Une de ses filles, personne de mérite, arrivait de St-Pétersbourg où elle avait passé quinze ans et donné des leçons dans la famille impériale. Il réussit à la faire agréer de la reine, qui, sur sa recommandation, doubla bientôt les honoraires de cette nouvelle gouvernante de ses filles [1]. — Enfin, trois ans plus tard, Petitpierre obtenait du Conseil de la ville de Neuchâtel, une pension viagère pour le banneret Osterwald, en faisant valoir le fait qu'Osterwald était le fils unique de l'un des plus proches parents de Purry de Lisbonne, et qu'il aurait été l'un des principaux héritiers de cette grande fortune si Purry n'avait pas testé en faveur de sa bourgeoisie.

trand, et, ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que, par une cruelle et abominable loi de ce petit pays, les enfants de Mme B. seront débiteurs après sa mort de tout ce qu'elle pourra redevoir. Elle est absolument sans parents ici et comme étrangère ; son mari et sa mère étaient étrangers, et son père n'a eu ni frère, ni sœur. Cruelle position ! »

[1] Mlle Charlotte de Montmollin passa de longues années en Angleterre. La reine l'interrogeait souvent au sujet de Petitpierre, que la lecture de ses lettres lui faisait désirer de connaître de plus près.

C'est ainsi que Petitpierre cherchait à être utile. Quand il s'agissait de la bienfaisance dans le sens étroit du mot, il n'était pas moins actif et ingénieux à trouver des auxiliaires parmi ses amis. Leurs lettres prouvent que les siennes ne se terminaient guère sans un appel en faveur de quelque malheureux. Ces appels n'étaient pas toujours entendus. Durand se contentait de répondre quelquefois : « Ah ! si j'étais M. Purry de Lisbonne ! » Mais la plupart tenaient à honneur de s'associer à ces bonnes œuvres, où Petitpierre se réservait la part la plus ingrate et la plus difficile. Un billet de M. de Charrière (Colombier, 1788) donne une juste idée de ce qu'était sa correspondance pendant ces dernières années de sa vie : « Je vous envoie deux louis, mon cher ami. Est-ce la somme à laquelle vous me taxez ? Si c'est trop, gardez pour une autre occasion ; si ce n'est pas assez, dites-le moi. Votre lettre m'a sensiblement touché. » — On connaît un charmant exemple de cette sainte hardiesse d'un homme de bien à *taxer* ses amis, comme disait M. de Charrière. Petitpierre était fort lié avec M. J.-L. de Pourtalès, son contemporain et son camarade de collège ; quand il était à Londres, ce grand négociant allait souvent loger chez lui. M. F. de Meuron a raconté que, cheminant un jour avec M. Pourtalès dans la rue du faubourg, ils virent venir à eux Petitpierre. On s'aborde, on cause. Au bout de quelques instants : « Sais-tu ? dit Petitpierre ; donne-moi cent louis. — Et qu'en veux-tu faire ? — Venir en aide à deux familles qui sont dans la détresse. — Mais, c'est beaucoup... — Donne toujours, *ten a pru* » (de vieux amis d'enfance causaient encore volontiers en patois dans ce bon temps). — On se trouvait à la porte des bureaux de la maison Pourtalès, et, séance tenante, Petitpierre obtint ses cent louis.

Lettres, visites, démarches incessantes en faveur des autres, voilà ce qui remplissait la vie de cet homme déjà âgé, valétudinaire, et occupé de la composition d'un ouvrage considérable dont il me reste à dire quelques mots en terminant cette notice.

XV.

Ce livre, intitulé *Le plan de Dieu envers les hommes* [1], fut publié en 1786, et parut à Hambourg. Rien assurément ne pouvait entraver la publication de cet ouvrage de pure théologie dans la patrie de l'auteur; mais Petitpierre, en

[1] Le plan de Dieu envers les hommes, tel qu'il l'a manifesté dans la nature et dans la

renonçant à cette satisfaction, voulut éviter sans doute toute apparence de revanche contre la compagnie des pasteurs. Grâce à la délicatesse de ce procédé, cette compagnie échappait à l'embarras de rentrer dans la lice, et dut savoir gré à Petitpierre de lui épargner une tâche difficile, probablement au-dessus de ses forces, je veux dire la réfutation des thèses du pasteur condamné par elle.

Je n'ai pas l'intention d'exposer ces thèses avec détail : il me suffira d'esquisser en quelques pages les idées essentielles d'un livre peu connu. Nous allons retrouver ici cet esprit si bien pondéré, géométrique en quelque sorte, qui se trahit déjà dans le titre de l'ouvrage, ne donnant rien au hasard ou à l'imprévu, et se complaisant dans des déductions qui lui semblent inattaquables, parce qu'elles sont parfaitement régulières. Jamais homme convaincu ne crut autant que lui à la puissance d'un ensemble d'idées bien ordonné pour régler les croyances et la vie. A ce point de vue, il y a chez lui quelque chose du doctrinaire. Il oublie que chacun n'a pas le temps d'équilibrer ainsi un système de toutes pièces, ou le goût de le contrôler en l'examinant de près quand on le lui présente, et que la paresse d'esprit, si généralement répandue parmi les hommes, trouve plus court d'en appeler à l'autorité, quelle qu'elle soit, ou bien se laisse entraîner par l'instinct et la passion. Mais ce qui, dans l'esprit doctrinaire, n'est parfois que l'orgueil de l'intelligence, n'était chez Petitpierre que la candeur d'une âme simple. Il avait trouvé la paix, et croyait que tous ses lecteurs de bonne foi seraient heureux de la trouver avec lui.

Dans un *Discours préliminaire*, il trace les grandes lignes de ce plan divin indiqué par lui dans l'épigraphe de son livre : *Dieu notre Sauveur veut que tous les hommes soient sauvés et qu'ils viennent à la connaissance de la vérité.* — Le bonheur des hommes est le but, et la connaissance de la vérité est le moyen. Mais le plan de Dieu a été défiguré par les hommes ; l'erreur s'impose à eux sous peine de damnation ; elle s'abrite sous le manteau d'une ancienneté vénérable, et usurpe le privilége d'être publiquement enseignée aux dépens de la vérité. Cependant Dieu nous a révélé son plan : il nous le montre dans la création et dans l'Ecriture sainte qui ne peuvent se contredire, puisque ce plan est un. La révélation naturelle apprend à l'homme à découvrir et à déduire ; la révélation surnaturelle à écouter et à comprendre. Mais l'une et l'autre s'adressent à un être raisonnable, par conséquent à la raison. Il est donc impossible de séparer l'Ecriture de la raison même de l'homme : celle-ci

grâce, *Dieu notre Sauveur,* etc. 1 Tim. II, 4, par Ferdinand-Olivier Petitpierre, ancien pasteur de la Chaux-de-Fonds. A Hambourg, chez François Fauche et Ce, MDCCLXXXVI. — Ce volume était dédié par ses éditeurs à M. Paul de Pourtalès, ancien maire des Verrières, homme bienfaisant et généreux, fort lié d'amitié avec la famille Petitpierre.

détermine le sens vrai de celle-là, c'est-à-dire le sens conforme à la nature des choses; elle rejette le sens faux. — J'ai cherché devant Dieu à dégager ce sens naturel et vrai, dit ici le pieux écrivain; j'ai cherché la vérité, qu'elle s'accordât ou non avec le catéchisme que j'avais appris dans mon enfance; la règle essentielle qui s'est imposée à moi dans cette étude a été celle-ci: une opinion contraire à l'Ecriture prise dans un sens raisonnable, est fausse; une opinion est vraie quand elle est conforme à l'Ecriture expliquée par la raison. Et il ajoute cette belle page dont j'ai parlé ailleurs, et qui a ici sa place naturelle :

Il est vrai que cela m'a autrefois exposé à quelques inconvénients temporels. J'ai été ministre du saint Evangile. En en recevant le caractère, j'ai prêté serment entre les mains du clergé *de sacrifier corps, vie et bien pour maintenir la parole de Dieu.* En conséquence, j'ai voulu annoncer le conseil ou le plan de Dieu selon sa parole, sans autres égards pour la doctrine reçue que ceux de la prudence. Le clergé, sans rien prononcer sur la vérité ou la fausseté de ma doctrine, m'a défendu de l'annoncer, et m'a imposé la loi d'un silence très rigoureux. Je n'ai pu me soumettre à cette loi qui gênait ma conscience, et j'ai été déposé. Comme je n'avais pour vivre que le bénéfice que je venais de perdre, je suis allé dans un pays étranger pour y gagner ma vie, et pour y amasser par mon travail de quoi fournir à mes besoins le reste de mes jours, à quoi il a plu à Dieu de me faire réussir en assez peu de temps. A présent que je suis, grâce à Dieu, exempt de soucis temporels, et libre de dire la vérité comme je la trouve dans sa Parole, j'emploie l'heureux loisir que la bonne providence me donne, à composer cet ouvrage sur le plan de Dieu, afin de faire mon devoir à cet égard de la seule manière dont je puisse le faire à présent, et de finir ma carrière en ce monde comme je l'ai commencée, *en maintenant la parole de Dieu.*

Il y a donc *deux sources sacrées* de la vérité, l'Ecriture et la raison. Ces sources nous suffisent. Laissons de côté tout le bagage des autorités humaines. Ne nous appuyons sur personne, et ne combattons personne. Mais dépouillons-nous aussi des préjugés qui nous viennent de notre première éducation religieuse : l'étude de la Bible, avec ces préjugés, serait une étude sans terme, et, comme on l'a dit, la Bible deviendrait alors *un livre où chacun cherche ses opinions, et où chacun les trouve.* Dans tout ce qui regarde la volonté de Dieu envers nous, l'Ecriture est claire; nous la lisons en aveugles, quand nous y cherchons la confirmation de nos préjugés.

Cependant cette Ecriture est-elle bien la parole de Dieu? Cette question n'arrête pas Petitpierre. Il espère que son livre sera une des preuves internes de cette divinité de la révélation biblique. Quant aux preuves externes, c'est-à-dire relatives à l'authenticité de l'Ecriture, il estime qu'elles ont été faites, et qu'il n'y a pas à y revenir; les miracles et les prophéties ont résisté à

toutes les objections. Ici l'orthodoxie de Petitpierre fait songer à celle de l'auteur des *Méditations sur l'essence de la religion chrétienne.* Comme l'éminent historien protestant, l'humble pasteur ne discute pas, et jette résolûment un pont sur l'abîme.[1]

Mais si les objections contre l'autorité de la Bible elle-même lui semblent avoir été victorieusement combattues, il n'en est pas de même de celles qui s'attachent aux doctrines. Ici, les apologistes ont « englobé » l'erreur avec la vérité; des doctrines factices ont été associées, malgré une incompatibilité absolue, avec les doctrines essentielles. On pressent que Petitpierre arrive à la pensée essentielle de son livre et de sa vie. Comment fera-t-on jamais comprendre, demande-t-il, « qu'une bonté infinie puisse de fait tourmenter infiniment la plus grande partie du genre humain? » — Il y a urgence. Tant que la religion présentera ce mélange de propositions contradictoires et par conséquent fausses, toutes les preuves du monde relatives aux prophéties et aux miracles n'y feront rien. Le départ entre le vrai et le faux est indispensable, car la religion souffre. Là est l'objet du présent ouvrage sur « le plan de Dieu. »

Le vaste ensemble d'idées qu'embrassait ce titre se rattachait d'abord à Dieu lui-même. Pour juger du plan divin, il faut connaître la nature de son auteur; pour juger de son objet qui est l'homme, il faut connaître celui-ci; cette double étude terminée, il reste à se rendre compte du but même poursuivi par Dieu envers l'homme, et des moyens employés par lui pour l'atteindre. De là quatre parties différentes dans l'ouvrage conçu par Petitpierre: Dieu, l'homme, le salut, et la révélation. Chacune de ces parties devait former un livre à part. Il ne fut donné à l'écrivain que d'en terminer un seul, celui qui a été publié, et qui, dans sa pensée, formait cependant « un ouvrage complet. » En s'exprimant ainsi à la fin de son premier volume, il prévoyait peut-être que le temps et les forces lui manqueraient pour achever les trois autres.

Tel qu'il existe aujourd'hui, le livre de Petitpierre aurait pu, par anticipation, s'appeler *le Père céleste.* En développant l'idée de l'Etre nécessaire, l'auteur arrivait à la notion de l'intelligence, de la liberté et de la bonté suprêmes, résumée par l'Ecriture dans l'idée d'un créateur « qui veut que tous les hommes soient sauvés. » Si cette bonté infinie de Dieu est méconnue, c'est parce qu'on lui attribue des volontés et des actes incompatibles avec elle. On objecte qu'elle est incompréhensible; il faudrait dire plutôt qu'elle est inépuisable. On oppose à la bonté de Dieu sa liberté qui lui permet d'être

[1] « Le pont tremble sous vos pieds; mais enfin il est jeté, il est franchi; M. Guizot l'a traversé d'un pas rapide et résolu. » Sainte-Beuve.

bon pour les élus et terrible pour les réprouvés, sa sainteté qui fait des méchants les objets de sa haine, sa justice qui doit les punir d'une peine infinie. Mais tous ces attributs divins ne sont au contraire autre chose que l'épanouissement de son infinie bonté, et conspirent au bonheur de l'homme au lieu d'aboutir à sa condamnation. Si le créateur est absolument bon, il est absolument impossible qu'il y ait rien en lui de contraire à sa bonté infinie. Sa liberté n'est pas, chose horrible! la capacité de vouloir indifféremment le bien ou le mal, mais une volonté immuable de faire tout le bien possible et de le faire sans fin. Sa sainteté consiste dans la perfection de sa volonté. Il hait le péché précisément parce qu'il aime le pécheur. C'est le dogme des peines éternelles qui a produit cette opinion révoltante que Dieu hait les méchants : ce qu'il hait en eux c'est le péché, l'épouvantable ennemi de leur bonheur; il ne veut pas la mort du pécheur, mais sa vie. Et il en est de sa justice comme de sa sainteté. C'est parce qu'on a trouvé le même dogme fatal établi dans l'Eglise, qu'on n'a plus compris la justice de Dieu : une erreur commise corrompt toute la vérité, un abîme appelle un autre abîme. — Ici, Petitpierre s'engage dans une longue discussion où je ne le suivrai pas, et où il cherche à rétablir le sens, faussé selon lui, de cette expression de *peines éternelles*. Ces peines ne peuvent être que des châtiments : or, un châtiment éternel est une impossibilité manifeste, une contradiction dans les termes. Il faut réduire ces mots à leur seule signification possible : un châtiment redoutable par sa durée et sa sévérité, une peine suffisante pour détruire le péché et transformer véritablement le pécheur.

Cette suréminence de la bonté de Dieu, à travers laquelle peuvent seulement être comprises sa majesté et sa gloire qu'on invoque d'une manière si gratuite pour établir un dogme incompatible avec elles, cette bonté par essence de l'Etre divin entraîne, comme on pouvait s'y attendre, dans le système du théologien, une conception tout optimiste de l'homme et du monde. Dieu étant absolument bon, il est absolument impossible qu'il fasse jamais rien qui ne soit « un exercice actuel de son infinie bonté. » Tout ce qui arrive à toutes les créatures, dans « tous les temps de l'éternité, » et dans tous les lieux de l'univers, est pour chacune d'elles le plus grand bien possible. Sous cette paternelle providence tout est bien, il n'y a point de mal réel dans l'univers. Le péché est sans doute un grand mal; il le serait mille fois plus encore s'il devait durer toujours dans le cœur des hommes, comme on s'obstine à le vouloir ; mais il est fini et passager ; le plan de Dieu a précisément pour objet sa destruction dans les cœurs par les misères de cette vie et les peines plus terribles encore de la vie future, par l'économie du monde à venir aussi bien

que du monde présent,[1] tellement que « le mal physique ne pourra jamais cesser que par l'entière extinction du mal moral. »

Cependant pourquoi ce double mal, et quelle est son origine? Il était impossible que le théologien se dérobât à cette question redoutable. Pourquoi Dieu tout bon n'a-t-il pas fait tout d'abord l'homme tel qu'il sera un jour? Il n'y aurait ni péché ni misères dans le monde, tandis que cette terre « toujours peuplée de commençants qui se succèdent[2], » est toujours peuplée d'ignorants et de pécheurs, couverte de leurs désordres et de leurs souffrances. Ici, le théologien s'incline humblement : Dieu ne l'a pas fait, dit-il, et cela nous suffit. Mais bientôt il ajoute : tout ce qu'il fait, c'est son infinie bonté qui le fait; ce monde est donc le meilleur qu'il fût possible à la bonté infinie de faire. La « sainteté infuse » est impossible dans les hommes; il faut qu'ils acquièrent la « sainteté actuelle » par le développement de leurs facultés. Les maux de ce monde sont donc absolument inévitables. Et comme l'origine du mal s'expliquait, pour la plus haute philosophie de l'antiquité grecque, par la nécessité pour l'âme d'une station sur cette terre, afin de s'épurer des passions coupables, Petitpierre voyait dans l'éducation sainte de l'homme à travers les souffrances du monde et de la vie, l'explication de leur origine, et revenant à sa préoccupation constante, il déclarait que cette origine était entièrement inexplicable, du moment qu'on pouvait admettre un mal infini en durée. « Il est absolument impossible, disait-il en concluant, que Dieu dispense jamais aucun mal à ses créatures, soit dans ce siècle, soit dans le siècle à venir, que cette dispensation ne soit, pour ces mêmes créatures, un exercice actuel de son infinie bonté. »

La seconde section du volume, moins considérable que la première, expose les conséquences pratiques de cette bonté infinie de Dieu. Dans les divisions et subdivisions un peu multipliées de cette partie du livre, les habitudes propres à l'écrivain s'accentuent davantage, et la forme parénétique des développements montre que le théologien cède parfois la place au prédicateur. En y regardant de près, on s'aperçoit cependant que rien n'est plus simple et mieux lié que les déductions de cette partie de l'ouvrage, qui rattachent étroitement à son principe la vie religieuse et la vie morale de l'homme.

[1] « La volonté divine qui a réglé le plan de la société spirituelle n'est pas une volonté double, autre pour la vie présente et autre pour la vie future; c'est une volonté unique et toujours la même, et le mode supérieur d'existence que nous attendons au delà de la tombe doit être conçu comme la prolongation et l'épanouissement des éléments purs de la vie actuelle. » Ernest Naville *(De l'influence des systèmes de philosophie).*

[2] Cette belle expression rappelle le mot de M[me] de Staël (que rien d'ailleurs ne rappelle chez Petitpierre), « il n'y a sur cette terre que des commencements. »

Toute la piété est fondée sur l'amour suprême pour Dieu, uniquement fondé à son tour sur l'amour suprême de Dieu pour sa créature. L'homme ne doit pas seulement aimer Dieu « parce qu'il aime le bonheur, » et que Dieu en est la source, ni par un sentiment de reconnaissance pour les bienfaits qu'il en a reçus, mais l'aimer « à cause de lui-même », parce que Dieu est amour et un rassasiement de joie pour l'âme humaine revenue à son véritable principe. Tous les sentiments de l'âme religieuse, le détachement du monde, la soumission, la confiance et la crainte, se ramènent nécessairement à l'union avec Dieu. D'autre part, la charité, qui est la consommation de toutes les vertus, ne se rattache pas moins étroitement à cette bonté divine qui en est la première révélation. Si la charité est possible, si l'homme peut arriver à aimer son prochain comme lui-même, c'est parce qu'il a été créé à l'image de Dieu. C'est donc dans l'amour divin que l'amour fraternel trouvera sa source. La nature bien comprise de l'homme, après avoir semblé d'abord la consécration de l'égoïsme, apparaîtra comme celle de la charité. Et de même que la bonté est l'attribut le plus excellent et le plus glorieux de la nature divine, la charité deviendra la plus glorieuse et la plus excellente des vertus qui puissent orner la nature de l'homme, en même temps qu'elle les embrassera toutes dans une sainte unité.[1]

Arrivé au terme de son travail, Petitpierre, dans le sentiment joyeux d'un ouvrier fidèle, déclare en la présence de Dieu que son livre ne contient rien qu'il ne croie fondé sur la raison et sur l'Ecriture. Le rôle de la première était essentiellement pour lui de rechercher le sens vrai de la seconde, et il la croyait amplement autorisée à remplir cette tâche, c'est-à-dire à déterminer le sens propre ou le sens figuré des textes bibliques quand ces textes sont susceptibles de deux acceptions différentes, et à s'arrêter définitivement à une signification de la Parole conforme à la nature même des choses. Et cependant nul plus que lui n'a vu dans l'Ecriture *le doigt de Dieu.* « Je suis aussi sûr que la Bible vient de Dieu, déclare-t-il, que je suis sûr qu'il y a un Dieu créateur du monde. » Mais c'est précisément parce que l'Ecriture vient de Dieu que toute doctrine incompatible avec sa bonté infinie est non-seulement fausse et absurde, mais funeste et pernicieuse au premier chef. Rappelant ici qu'il a établi partout cette vérité que les peines des réprouvés ne seront pas sans fin, il répond à ceux qui argueront contre cette doctrine de l'abus qu'en peuvent faire les pécheurs, que c'est précisément parce qu'ils

[1] « Si Dieu est bon, le bonheur de la créature est l'expression de la volonté suprême, et comme la volonté suprême est identique à la loi, il résulte immédiatement de l'idée de la bonté de Dieu que la charité est le devoir qui renferme tous les autres. » E. Naville. *(De l'influence,* etc.)

peuvent en abuser qu'il faut la leur faire bien comprendre. Et faisant un dernier retour sur le devoir qui s'imposait ici à l'Eglise, il termine son livre par la prière du psalmiste : « Seigneur, ouvre les lèvres de tes ministres, et leur bouche annoncera ta louange ! »

L'ouvrage de Petitpierre, quelque remarquable qu'il soit, ne fut pas remarqué comme il le méritait. Il eut le tort de ne pas paraître à son heure, c'est-à-dire un quart de siècle auparavant, lorsque la question particulière qui y donna naissance agitait encore les esprits, ou un quart de siècle plus tard, quand, après la période révolutionnaire et impériale, les préoccupations religieuses ou théologiques se réveillèrent de nouveau dans le protestantisme de langue française. On crut peut-être que la doctrine à laquelle Petitpierre avait attaché son nom tenait, dans cette apologie du christianisme, une place plus considérable encore que celle qu'il y avait faite, et cela suffit pour éloigner beaucoup d'esprits prévenus ou indifférents. Cet ouvrage, fruit des méditations de toute une vie, passa presque inaperçu des hommes de science, et on ne le trouve mentionné, si je ne me trompe, dans aucune publication théologique importante. A Neuchâtel, on garda un silence prudent. Chaillet, qui savait apprécier Petitpierre, et dont l'enthousiasme s'enflammait si facilement pour toute sorte de livres (sauf, il est vrai, les livres de théologie), n'écrivit pas une ligne sur celui-ci. Peut-être la compagnie des pasteurs, jugeant qu'il ne fallait pas réveiller un passé qui devait troubler sa quiétude, et qu'on pouvait se dispenser d'accorder quelque attention à un écrit publié à l'étranger, inspira-t-elle sa réserve à ceux de ses membres qui auraient été tentés de ne pas l'imiter. Au fait assez étrange que le livre le plus original de théologie chrétienne qui eût été écrit à Neuchâtel depuis la réforme, était l'œuvre d'un pasteur excommunié par le corps ecclésiastique, s'ajouta ainsi un autre fait non moins bizarre, c'est que pas un des membres de ce corps n'osa élever la voix à cette occasion pour protester ou pour applaudir. Au dehors, le livre eut les honneurs d'une traduction anglaise, publiée à Londres en 1788. La satisfaction qu'éprouva Petitpierre en voyant son ouvrage ainsi introduit dans un pays que l'exil lui avait rendu cher, le dédommagea en quelque manière du peu d'écho qu'il rencontra en Suisse, en France et en Hollande. Il eut cependant çà et là des lecteurs attentifs qui lui rendirent justice [1]. Mais leurs

[1] Je citerai, parmi ces lecteurs du *Plan de Dieu*, Boullier et Roustan qui adressèrent à Petitpierre, à cette occasion, des lettres dont je suis heureux de pouvoir donner ici quelques passages. Boullier, pasteur à Amsterdam, s'était lié à Londres avec Petitpierre, et sa lettre est précieuse parce qu'elle témoigne, dans les idées théologiques de ce dernier, d'un changement qu'il est important de constater. Il lui écrit (29 juin 1786) :

« .... J'ai dévoré avec avidité ce premier volume. Je n'ai guère vu l'analyse poussée aussi loin, les idées aussi simplifiées, la vérité présentée avec plus de clarté et d'évidence. Rien

encouragements ne purent le décider à poursuivre son travail. Il renonça à écrire les trois volumes qui devaient compléter son livre, et dont il avait déjà, semble-t-il, élaboré les matériaux. Aujourd'hui, le volume publié est devenu assez rare pour que le petit nombre de personnes qu'il intéresse encore aient quelque peine à le découvrir, afin d'y suivre les traces d'un des esprits les mieux faits, d'une des âmes les plus candides et les plus convaincues dont notre pays puisse s'honorer.

Un autre écrit d'un genre bien différent, publié par lui l'année suivante, trouva plus de faveur dans son pays. C'était encore un plan (toutes choses prenaient cette forme dans cet esprit méthodique), et un plan complet de

de plus substantiel et de plus démonstratif. Travaillez à l'achever. — J'ai cru remarquer (et je m'en suis beaucoup réjoui) que vous aviez changé d'idée sur un point assez capital, je veux dire sur la nature de Jésus-Christ, dont vous paraissez établir, ou du moins reconnaître, dans votre ouvrage, la préexistence et la supériorité sur le reste des créatures. Votre candeur et votre impartialité dans l'étude de l'Ecriture vous a sans doute ramené à cette doctrine qui y est trop clairement enseignée pour qu'on puisse, sans lui faire violence, la révoquer en doute. Vous vous rappelez peut-être les conversations que nous avons eues là-dessus à Londres, et ce n'est guère que sur ce point-là que nous différions de sentiment. »

Ce correspondant de Petitpierre était le fils d'un des théologiens les plus distingués que la France ait donnés à la Hollande, D.-R. Boullier, l'adversaire de Marie Huber et l'habile contradicteur de Voltaire. (V. le *Port-Royal* de Sainte-Beuve, III, p. 322, de la 1re édition).

De son côté, Roustan, l'ami de Rousseau, écrivait de Londres à Petitpierre (4 juillet 1786), pour le remercier de son livre :

.... « Cette lecture a été un festin pour mon cœur. Vous y associez l'amour de Dieu et la philanthropie sur leurs vraies bases, sur le grand dessein de ce tendre Père de nous mener tous tant que nous sommes à un bonheur éternel et immense, dessein qui, infailliblement, aura un jour son effet.... En développant ces grands principes, vous avez en particulier pulvérisé, selon moi, l'unique objection plausible des éternitaires, tirée du relâchement que votre système est propre à produire, et, pour peu qu'on vous lise avec attention, il me semble impossible qu'on se dissimule que *s'il y a pardon auprès de Dieu c'est afin qu'on le craigne*, et non pas qu'on l'offense. Enfin, je ne puis trop vous remercier de vos exhortations chaleureuses à lire la sainte parole de Dieu. Je crois, en effet, comme vous que c'est faute de la connaître que tant de gens ont été dupes des faux portraits qu'en a tracés l'impie. Je suis sûr que les Socrate, les Epictète et les Platon en auraient fait leurs délices. Mais comme le pédantisme n'est pas renfermé dans les colléges, le fanatisme ne l'est pas dans les cloîtres, et, s'il n'y en a point dans l'assertion de Voltaire *(Examen important)* « autant de mots, autant d'erreurs dans les Evangiles », j'ignore ce qui peut mériter ce nom;... *Macte igitur animo, generose frater, et quae tam bene cœpisti peragere propera* »

Je trouve encore dans une lettre de M. de Charrière ce curieux passage... « Il faut que je vous transcrive un article de la dernière lettre que j'ai reçue de ma femme : « Dites à » M. Petitpierre que ma belle-sœur est si enchantée de son livre et du bien qu'il lui a fait » qu'elle m'écrit : *on est bien aise d'avoir vécu jusqu'à présent pour avoir pu le lire, et après* » *cela, qu'on en lise d'autres, qu'on n'en lise plus, c'est égal.* — J'ai cru que cela seul suffi» rait à M. Petitpierre pour être bien aise de l'avoir écrit, » (16 janvier 1787). — On aurait voulu avoir l'opinion de Mme de Charrière elle-même, plutôt que celle de sa belle-sœur. Mais il est des plus douteux qu'elle ait lu le livre. Son siége était fait.

réorganisation des études à Neuchâtel. La munificence du *généreux Inconnu* faisait un devoir aux conseils de la bourgeoisie de procéder sans retard à cette réorganisation, et ils eurent assez de sagesse pour s'inspirer ici des idées contenues dans l'ouvrage très original de Petitpierre, *Essai sur les études à faire dans le collége de Neuchâtel*[1]. Cependant la visée de ce réformateur dépassait la portée des emprunts qui furent faits à son travail. Ainsi qu'on l'a remarqué, Petitpierre était un précurseur du P. Girard. Il proposait nettement de fonder sur l'étude de la langue maternelle le développement intellectuel de l'enfance. Il voulait que cette étude fût émancipée de la routine qui, procédant au rebours de la marche de l'esprit humain, part de l'abstrait pour arriver au concret, au lieu d'aller des faits particuliers aux généralisations. Elle deviendra alors la préparation la plus efficace, non-seulement à toutes les autres études trop négligées au profit du latin, mais à celle du latin lui-même. Grâce à un enseignement bien entendu de leur propre langue, les élèves, initiés en quelque manière à l'esprit de la syntaxe générale, pourront en abordant cette étude y faire plus de progrès en deux ans qu'auparavant en huit. Pour cela, il faut les faire sortir de la lourde atmosphère de grammaires imparfaites, de versions et de thèmes rebutants, où on les confine pendant des années, pour les introduire, au moyen de lectures dix fois plus considérables des classiques, dans l'atmosphère même de la bonne latinité. Il y a ici une frappante analogie entre les idées de Petitpierre et l'appel de détresse qu'un brillant universitaire français, M. Bréal, faisait dernièrement entendre en faveur d'une transformation de l'enseignement des langues mortes dans les lycées de son pays. Mais Petitpierre, qui ne s'arrêtait jamais à mi-chemin, allait plus loin. Il proposait de rapprocher davantage encore l'étude du latin de celle de la langue maternelle, en la consommant par l'usage. Non-seulement il faut lire et apprendre par cœur beaucoup de textes latins: il faut que le latin devienne usuel dans les deux premières classes du collége, où il serait interdit à régents et écoliers de parler une autre langue. Voilà la vraie routine, comme dans le collége d'Erasme à Bâle! s'écriait-il. On fera d'abord beaucoup de mauvais latin. Patience! Au bout de quatre ans, on arrivera à parler cette langue presque aussi facilement que le français. — Evidemment, ce qu'il y avait de profondément juste dans la méthode préconisée par lui, entraînait Petitpierre au-delà des limites de la réalité. En disant avec

[1] Essai sur les études à faire dans le collége de Neuchâtel, par *F.-O. Petitpierre*, ancien pasteur de la Chaux-de-Fonds, avec cette épigraphe : *alia tempora, alii mores*. Neuchâtel, chez S. Fauche, imprimeur et libraire du roi, 1787. — On trouvera une analyse étendue de cette brochure dans le substantiel volume de mon ami, M. Alph. Petitpierre, *Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel*. — Voir aussi les études si exactes de M. G. Borel-Favre sur le collége de Neuchâtel, dans le *Musée neuchâtelois*.

toute raison : jeune homme, au lieu de vous *peiner* à écrire des thèmes en latin barbare, écoutez plutôt un habile latiniste qui vous parle élégamment sa langue, — il oubliait une chose essentielle, la difficulté toujours plus grande de siècle en siècle, depuis la Renaissance, de trouver ces maîtres latinistes, *raras aves in terris!*

On a dit qu'il avait rapporté d'Angleterre l'idée essentielle de son projet : faire main-basse sur cette masse *effroyable* d'exercices stériles qui composent l'étude du latin, pour y substituer des lectures cursives et abondantes des classiques, destinées à imprimer dans l'esprit des écoliers non-seulement le matériel de la langue, mais son tour et son génie. On s'est trompé. Cette méthode lui appartenait bien à lui-même, ou plutôt elle appartenait à son frère Simon, homme d'un esprit original qui en avait fait l'essai avec son fils. Au plus fort des débats de la *non-éternité,* quand Petitpierre était condamné à une complète inactivité pastorale dans son presbytère de la Chaux-de-Fonds, il avait entrepris l'éducation, qu'il dut bientôt interrompre, du fils de son ami Jaquet-Droz, et il écrivait à ce sujet à son frère de Cornaux (26 avril 1761) : « Ce garçon court sa neuvième année, et je vais lui faire commencer le latin suivant la méthode que vous avez suivie avec Jean-Frédéric, c'est-à-dire sans principes d'abord et par l'usage, et en joignant peu à peu les règles à l'usage, mais de manière que l'usage précède toujours amplement les règles. Je suis charmé de faire une fois l'épreuve de cette méthode sur un jeune homme tout neuf, méthode naturelle et propre, si je ne me trompe, à faire un chemin beaucoup plus rapide et à le faire avec plaisir [1]. » — Il avait donc emporté cette méthode en Angleterre, et c'était l'expérience de son enseignement à Londres dont il voulait faire bénéficier ses compatriotes en leur proposant son plan d'études.

Ce plan réglait d'ailleurs toutes choses, et, à côté des vues d'ensemble, entrait dans des détails d'organisation presque méticuleux. Mais prévoyant que cette organisation, quelque excellente qu'elle pût paraître au début, ne tarderait pas à être atteinte par le *relâchement* qui s'attache à tout établissement de ce genre, Petitpierre proposait comme préservatif d'établir une compagnie perpétuelle de visiteurs volontaires, « autorisée par les conseils à exercer une surveillance continue sur les classes du collége. » Le registre tenu par les membres de cette compagnie permettrait en tout temps d'être exactement renseigné sur l'état réel des études. Cette commission n'aurait pas

[1] Il voulait que toutes ses leçons, grammaire, géographie, histoire sainte, mathématiques, fussent *un exercice continuel d'idées distinctes.* « Cette habitude des idées distinctes, disait-il, est une logique pratique, qui embrasse toutes les habitudes de l'entendement, et qui influe sur toutes ses opérations. »

été composée de moins de 52 membres (on devine la raison de ce chiffre), et il tardait à Petitpierre d'entrer lui-même dans cette *milice :* en faire partie, c'était à ses yeux acquitter une dette d'honneur envers le pays. On se rappelle l'*école de piété* qu'il avait eu l'idée de former une dizaine d'années auparavant, et dont il avait esquissé le plan dans un écrit resté inédit, *Véritable raison de mon retour à Neuchâtel.* Le système d'enseignement qu'il proposait aujourd'hui devant reposer sur l'élément religieux, c'est-à-dire à ses yeux « la seule chose nécessaire, » on peut dire que son nouveau projet répondait à la même pensée, mais sous une forme moins vaste et s'adaptant mieux à la réalité. Cependant, ainsi amendé et circonscrit, ce projet ne devait pas être plus admis que l'autre. Outre la difficulté de trouver 52 visiteurs capables et surtout dévoués, il est probable que l'institution projetée par Petitpierre parut entachée d'un caractère trop laïque. On se réduisit à établir un poste particulier d'inspecteur des études, tel à peu près qu'il a subsisté jusqu'à nous; et le corps ecclésiastique de la ville prit dès lors, dans les comités d'éducation, la place prépondérante qu'il n'a plus cessé d'y occuper.

Ce furent là les derniers travaux de Petitpierre [1]. La vieillesse était venue avec son cortége de privations, et lui avait infligé la dure épreuve de survivre à ceux qu'il avait le plus aimés. Le dernier de ses frères, Louis-Frédéric, était mort le 4 septembre 1787. Durand, toujours arriéré dans sa correspondance, lui marquait deux mois plus tard : « J'aurais dû t'écrire à l'occasion de la mort de ton cher et respectable frère, cet homme rare dont, peut-être, quoique universellement chéri et estimé, on ne sentait pas à Neuchâtel tout le mérite.... » — L'année d'après, Petitpierre perdit sa sœur dévouée, qui ne l'avait plus quitté depuis son retour d'Angleterre, et dont l'esprit, dans sa gaîté fine et sa fleur charmante de raison, avait dû donner tant de douceur à leur vie commune [2]. La solitude se faisait. Le soir projetait ses ombres autour de lui.

[1] Le catalogue des écrits de Petitpierre mentionne quelques autres ouvrages. Le premier, *Réunion, sanctification et félicité de l'Eglise, par la doctrine de la gloire; adressé aux souverains;* Hanau, 1787, n'est connu que par l'immense répertoire de M. Henckel de Donnersmarck, des écrits publiés par des Neuchâtelois, ou relatifs à Neuchâtel. J'ai inutilement cherché à me le procurer. — On a de lui un *Plan de lecture de l'Ecriture sainte,* etc., publié par H.-D. Chaillet, après la mort de l'auteur, Neuchâtel, 1791. (2e édition, Neuchâtel, 1814). Ce sont de simples listes de chapitres qui ne reproduisent point fidèlement d'ailleurs le travail de Petitpierre. Chaillet l'a amendé à sa manière, en y faisant beaucoup de coupures : il a supprimé ainsi 80 psaumes, 20 chapitres d'Esaïe, et les deux tiers de l'Apocalypse. — Petitpierre doit avoir laissé en manuscrit, outre son *Catéchisme,* un *Plan général de l'histoire ancienne.* — Par une erreur assez amusante, un *Mémoire sur la plantation et la récolte des orties,* etc., Neuchâtel, 1783, a été attribué à Petitpierre dans les premiers catalogues de la bibliothèque de la ville, et a continué dès lors à figurer sous son nom.

[2] Lisette Petitpierre mourut le 28 août 1787.

Mais les tristesses inséparables du déclin n'étaient rien au prix de combats plus rudes. Toujours préoccupé de cette « inexorable bonté » de Dieu, qui ne peut réaliser le bonheur de sa créature qu'à travers d'indicibles souffrances, le sentiment très vif qu'il éprouvait du pardon divin, ne suffisait pas à conjurer ses angoisses. Sa conscience morale, étroitement d'accord avec sa foi, témoignait jusqu'au terme du caractère profondément sérieux qui avait marqué ses convictions et sa vie. Il mourut le 14 février 1790 [1], laissant dans ses dernières volontés un témoignage de sa sollicitude pour les malheureux. Son testament renfermait toute une série de dispositions par lesquelles il *léguait* à chacun de ses amis et aux familles de son intimité un des déshérités de ce monde dont il avait été le conseil ou l'appui.

Cette fin couronne dignement une vie consacrée d'abord tout entière aux devoirs d'une vocation bientôt violemment brisée, mais continuée plus tard, après la persécution et l'exil, dans l'exercice de la bienfaisance et les travaux de la pensée chrétienne. C'est ainsi que la dernière période de la vie de Petitpierre se rattache à la première, et qu'il lui fut donné de reprendre dans son pays, sous une forme différente, le ministère évangélique dont on l'avait déclaré indigne, si bien que, selon son vœu, il put « finir sa carrière en ce monde comme il l'avait commencée, en maintenant la parole de Dieu. » — La compagnie des pasteurs, en ne maintenant pas une condamnation outrageante, n'aurait assurément rien ajouté à l'autorité de ce ministère placé désormais hors de son atteinte, mais elle eût montré ainsi que l'intérêt du christianisme primait à ses yeux celui de sa dignité officielle, malencontreusement engagé dans un débat sans issue. Si Petitpierre ne fut point réintégré par elle dans son sein, à titre honoraire, ce n'est donc pas lui qu'il en faut plaindre. Mais je ne veux terminer cette étude ni par un blâme de ce qu'elle fit en 1760, ni par un regret à l'occasion de ce qu'elle ne sut pas se résoudre à faire avant 1790. Mon rôle est celui de rapporteur, et non pas de juge. Le procès m'avait semblé peu ou mal connu. Sans parti pris d'aucune sorte, autre que celui de la sympathie naturelle que j'éprouvais à l'avance pour un homme mis en demeure de sacrifier sa conscience personnelle à la conscience collective d'un clergé, j'ai cherché simplement à rétablir les faits, en les plaçant dans leur véritable jour. On pourrait tirer de ces faits quelques enseignements relatifs au danger des procédés autoritaires en matière religieuse, et

[1] Voici l'inscription mortuaire, telle qu'elle se trouve dans le registre des décès tenu par les pasteurs de Neuchâtel : *Le 14 février 1790, Monsieur Ferdinand Petitpierre.* — La qualité d'ancien pasteur de la Chaux-de-Fonds n'est donc pas même mentionnée. Dans un registre qui abondait à cette date en adjonctions louangeuses à propos des *personae gratae*, ce laconisme est éloquent.

à l'urgence de mettre au-dessus de toute atteinte la liberté spirituelle des prédicateurs de l'Evangile. Ces enseignements ne seraient peut-être pas inutiles dans la période d'agitation où nous sommes entrés. Mais ce n'est point non plus de ce côté de mon sujet que j'ai été surtout préoccupé, et je ne me sens point en droit de le faire ressortir au moment où je quitte à regret un travail qui m'est devenu plus cher à mesure qu'il me faisait vivre dans une communion plus étroite avec un homme de bien. Ce regret fera comprendre les allures un peu vagabondes de ces esquisses. En allant mieux droit au but, j'aurais dû me séparer plus vite des Petitpierre et de leur temps, et c'est précisément ce que je ne voulais pas.

Ch. Berthoud.



CORRESPONDANCE DE RÉFORMATEURS

II

LETTRE DE CALVIN A FAREL

Parmi les pièces que M. Bonhôte a eu la bonne fortune de découvrir aux archives du château[1], se trouvait encore une lettre latine inédite de Calvin à Farel, dont nous donnons la traduction française en la faisant suivre de l'original d'après l'orthographe du fameux Réformateur. Ce document étant assez difficile à déchiffrer d'abord et à interpréter ensuite, comme on peut s'en assurer en parcourant ces lignes, nous avons prié celui de nos savants de la Suisse romande qui s'est le plus spécialement occupé de la Correspondance des Réformateurs, de bien vouloir jeter un coup d'œil sur la leçon et la traduction qui l'accompagnait. M. Herminjard (dont nous aurions pu nous passer presque de prononcer le nom), a eu l'extrême bienveillance de nous aider des renseignements que sa connaissance approfondie de l'époque lui permettait de nous donner, notamment sur certains personnages dont nous avions vainement cherché la trace dans l'histoire latine de Jacques de Thou, le plus fidèle et le plus impartial, comme le plus éloquent des annalistes de ces temps de guerres civiles et religieuses. Car ce ne sont point, comme on pourrait être tenté de le supposer, sur des matières de religion et de théologie que le Réformateur de Genève correspond avec son collègue et ami de Neuchâtel, mais sur les incidents et péripéties de la terrible lutte entre protestants et catholiques qui suivit le massacre de Vassy, en mars 1562, et dont les vicissitudes préoccupaient à un si haut degré tout le monde protestant et à plus forte raison les deux apôtres français du pur Evangile.

[1] Voir la précédente livraison, p. 5.

Les événements auxquels fait allusion ou que rapporte avec détail la lettre de Calvin, s'étaient tous passés ou pendant les mois de l'été, ou pendant celui de septembre de la même année. Mais comme il arrive quand on recueille des nouvelles au moment où elles arrivent et surtout dans des temps où les communications étaient autrement lentes et difficiles que dans les nôtres, et et où en guise de journaux et de dépêches télégraphiques, on ne communiquait que par messagers, les fausses nouvelles se mêlaient très aisément aux véritables. La missive de Calvin à Farel en offre quelques exemples que l'on trouvera indiqués dans les notes dont le texte français est accompagné et qui ont été placées à la suite de ce texte.

On rencontrera aussi dans les lignes du grand théologien de la Réforme un ou deux passages douteux ou obscurs que nous avons cherché également à élucider sans pouvoir répondre d'y être parvenu complétement.

Parmi les noms de guerriers que mentionne Calvin dans sa lettre, se trouvent ceux du baron des Adrets (Adretius), et de Blaise Montluc, inscrits en caractères sanglants dans les Fastes du XVIe siècle. « Montluc, dit l'auteur d'un Précis d'histoire de France, était la terreur des protestants. Toujours ac-
» compagné de deux bourreaux, il livrait les Huguenots aux plus terribles
» supplices. En Dauphiné, le baron des Adrets n'était pas moins féroce. On
» le craignait, dit Brantôme, plus que la tempête qui passe par de grands
» champs de blé[1]. »

De Thou, dans l'*Historia sui temporis*, raconte qu'il le vit à Grenoble, très vieux, mais d'une vieillesse très verte et vigoureuse, d'un regard farouche, le nez aquilin, le visage maigre et décharné, marqué de taches d'un sang noir tel qu'on dépeint Sylla. Après avoir été l'effroi des protestants, il devint celui des catholiques lorsque de dépit de s'être vu refuser le gouvernement du Lyonnais, il passa au parti calviniste. C'est ce tigre qui faisait sauter les soldats de la garnison catholique de Montbrison du haut des rochers ou des tours de la ville sur les piques de ses gens placés au bas de ces hauteurs. Il mourut en 1586, abhorré de tout le monde.

Alexandre Daguet.

[1] Le *boucher royaliste*, c'est ainsi que l'appelaient les protestants, a raconté lui-même ses cruautés avec une naïveté étonnante dans des Mémoires qu'Henri IV nommait la *Bible du soldat*. Il s'était signalé par sa brillante valeur aux batailles de Pavie, de Cérisoles et au siége de la Rochelle en 1573. Il cessa de vivre quatre ans après.

SUSCRIPTION : *A l'infatigable serviteur de Christ, Monsieur Guillaume Farel, fidèle pasteur de l'église de Neuchâtel, mon frère et collègue très cher.*

Salut ! Je serai bref, parce que les messagers qui m'avaient d'abord promis de ne partir que demain, m'ont prévenu qu'ils allaient se mettre en route. J'ai une mauvaise nouvelle à vous annoncer, celle de la mort de notre Antoine [1], qui, à l'époque des premiers conflits, a été tué sur le pont de la ville, au moment où il repoussait les ennemis. Ceux (de nos frères) qui étaient dans le Dauphiné sont presque tous en fuite. Je présume cependant qu'ils sont sains et saufs, parce que dans cette province la guerre s'est faite avec moins de cruauté. Vienne, comme vous le savez, a été abandonnée par les nôtres. Le gouverneur [2], qui s'était retiré dans la citadelle avec une forte garnison [3], a capitulé peu de temps après, bien qu'il se fût vanté d'être en mesure de défendre ce poste très facilement. Tous ont été conduits où ils ont voulu, en emportant leurs effets. C'est sans doute par un tel appât que Nemours cherche à gagner les autres [4]. Le baron des Adrets est à Lyon avec le sieur de Mouvans [5]. Mais il ne faut pas du tout espérer qu'ils puissent porter secours aux Dauphinois, parce qu'ils vont marcher dans une autre direction. Leurs troupes cependant pourront protéger Valence, jusqu'à ce qu'on ait obtenu quelque résultat en Bourgogne. Le jeune Crussol [6] a combattu avec succès dans le Languedoc [7]. Deux mille hommes de pied et cinq cents cavaliers ont été tués; cinq canons sont tombés entre les mains des nôtres [8]. Deux vaillants capitaines, Suze et Carces, ont péri [9]. Je ne sais quel a été le sort du troisième [10]; ce dernier est le fils du comte de Tende [11], abominable parricide qui a pris les armes contre son père et contre son frère [12]. Peu de temps auparavant, Dieu nous avait accordé une victoire signalée en Gascogne [13], où Duras [14] a complétement défait Montluc, Burio [15] et Terride [16]. Leur armée se composait de dix mille hommes très braves et d'un nombre trois fois plus grand de gens de la campagne. Montluc s'est enfui à Bordeaux, dont le siége ne pourra être entrepris pour le moment, parce que Duras et le comte de la Rochefoucaud [17] se hâtent d'aller rejoindre Condé. Une grande terreur régnait à Toulouse, et réellement c'en était fait de cette ville, si la nécessité n'eût contraint les nôtres de se porter ailleurs. Mais Dieu finira bien par infliger aux habitants de cette ville le châtiment qu'a mérité leur cruauté plus que barbare [18]. Briquemaut [19], frère de notre Villemongy [20], et qui était gouverneur de Rouen, amène les Anglais qui doivent se joindre au Prince (de Condé). Aucun pays n'est en plus triste état que le royaume de France. D'Andelot [21] ne tardera pas, je l'espère, à se trouver dans votre voisinage; car il m'a écrit qu'il songe à s'avancer du côté

de Lyon. Il avait résolu de laisser Bèze à Strasbourg; mais il a tout à coup changé d'avis [22]. De cette façon, notre excellent frère se trouve de nouveau entraîné dans une périlleuse campagne. Priez pour sa conservation. Adieu, frère très dévoué. Que le Seigneur vous assiste toujours, qu'il dirige vos actions et vous soutienne jusqu'à la fin par sa force invincible! Saluez tous vos collègues, car je ne veux rien avoir affaire aux autres [23].

Genève, 8 octobre 1562.

Votre JEAN CALVIN.

TEXTE LATIN ET ORIGINAL DE LA LETTRE DE CALVIN A FAREL

INSCRIPTIO : *Eximio Christi servo D. Gulielmo Farello Ecclesiæ Neocomensis fido Pastori, fratri, et Symmystæ charissimo.*

S. Brevior ero, quia promiserant nuntii non ante diem crastinum se abituros : nunc vero renuntiarunt se ad iter accinctos esse. Tristem nuntium tibi refero de *Anthonii nostri* [1] morte, qui inter primos insultus cum hostibus occurreret, super pontem urbis occisus fuit. Qui in *Delphinatu* erant fere sunt omnes profugi : salvos tamen esse suspicor, quia illic non ita hostiliter sævitum est. *Vienna*, ut scis, a nostris deserta fuit. Præfectus [2] qui se cum valido præsidio in Arcem [3] receperat paulo post deditionem fecit, cum tamen iactasset nullo negocio locum posse defendi. Rebus salvis, deducti sunt omnes quo volebant. Hac scilicet illecebra *Nemorensis* [4] alios captat. Baro *Adretius Lugduni* est cum *Moventio* [5]. Sed minime sperandum, ut suppetias ferant *Delphinatibus :* quia in diversam partem tendunt : eorum tamen copiæ *Valentiam* tueri poterunt donec aliquid in *Burgundia* transactum fuerit. *Cursolius iunior* [6] fæliciter pugnavit in *Provincia linguæ Oscitanæ* [7]. Cæsa sunt peditum duo millia, equites quingenti, captæ quinque Bombardæ [8]. Duo perierunt strenui duces, *Carsius* et *Susanus:* [9] *:* quid tertio [10] acciderit nescitur : is est *filius comitis Tendensis* [11], nefandus parricida, qui contra patrem et fratrem [12] arma suscepit. Ergo in ea parte nostri iam erunt superiores. Paulo ante memorabilem victoriam Deus nobis dederat in *Vasconia* [13], ubi *Duratius* [14] *Monlucium*, *Burium* [15], et *Therridium* [16] profligavit. Habebant in suo exercitu decem hominum bellicosorum millia : Turbæ rusticanæ triplicem numerum. *Monlucius Burdegalam* fugit, cuius obsidio non tentabitur hoc

tempore, quia *Duratius* cum *Comite Rupis Foquensis*[17] ad *Condensem* properat. *Tholosæ* magna fuit trepidatio : et certe actum erat nisi necessitas alio nostros traheret. Verum *illis* tandem rependet Deus quod merita est plus quam barbara eorum crudelitas[18]. *Bricomaldus*[19] frater *nostri Villemongii*[20], qui *Rotomago* præfectus erat, Anglos adducit ut se *Principi* coniungant. Regno *Galliæ* nihil calamitosius. *Andelotus*[21] brevi ut spero, non procul a vobis aberit. Mihi enim scripsit se *Lugdunum* versus cogitare. *Besam Argentinæ* relinquere statuerat : sed repente mutavit consilium[22]. Itaque optimus frater iterum in periculosam militiam rapitur. Salus eius tibi in precibus erit commendata. Vale integerrime frater : Dominus tibi semper adsit, te gubernet, atque invicta sua virtute sustineat in finem usque. Saluta omnes collegas. Nam cum aliis nihil mihi negocii[23].

Genevæ, 8 octob. 1562.

Iohannes Caluinus tuus.

NOTES

[1] On ne peut indiquer avec certitude le nom de famille de ce personnage. Au moment de la prise de Mâcon, par Tavannes, il y avait dans cette ville un pasteur nommé *Antoine Bonnet*, qui avait longtemps servi l'église réformée de Cornaux, comté de Neuchâtel. Les soldats de Tavannes le rouèrent de coups, et, après lui avoir coupé le nez, ils le précipitèrent dans la Saône (21 août 1562). Mais rien ne prouve qu'il s'agisse ici de lui ; d'ailleurs, l'événement n'eut pas lieu « *inter primos insultus,* » c'est-à-dire au mois de mai.

[2] Il s'appelait *Berny*.

[3] Le château de *Pipet*, qui se rendit vers le 20 septembre.

[4] *Jacques de Savoie*, duc de Nemours.

[5] *Paul de Richiend*, seigneur de Mouvans, commandait les troupes des soixante églises réformées de la Provence.

[6] *Jacques de Crussol*, seigneur de Beaudisner. Il s'appelait aussi seigneur de Dassier. De son frère aîné, *Antoine, comte de Crussol*, (protecteur élu des églises réformées du Languedoc), il hérita plus tard le titre de *duc d'Usez*.

[7] Le Languedoc. On disait aussi : *Occitania*.

[8] Allusion à la bataille de *Saint-Gilles* (27 septembre 1562).

[9] *François de la Baume*, comte *de Suze*, et *de Pontevez, comte de Carces*, tous deux lieutenants de Sommerive, battu à Saint-Gilles, ne périrent point dans cette bataille.

[10] *Honoré de Savoie, comte de Sommerive*, ayant été pratiqué par les Guises, quitta le parti de son père et porta les armes contre lui en Provence.

[11] *Claude de Savoie, comte de Tende*, gouverneur de la Provence.

[12] *René de Savoie*, seigneur de Sorèze, appelé plus tard seigneur de Cipierre, était le frère cadet de *Sommerive*.

[13] La victoire sur laquelle Calvin donne plus bas des renseignements était imaginaire. Les historiens contemporains parlent seulement de quelques avantages remportés sur Monluc.

[14] *Symphorien de Durfort*, seigneur *de Duras*.

[15] *Charles de Coucy*, seigneur de Burie, lieutenant du roi de Navarre, gouverneur de la Guyenne. Le seigneur *de Burie*, collègue de Monluc.

[16] Le sieur *de Terride*.

[17] *François*, comte *de la Rochefoucauld*.

[18] Allusion au massacre des réformés à Toulouse (mai 1562), et aux iniquités judiciaires commises par le parlement de cette ville pendant tout l'été.

[19] Le seigneur *de Briquemaut*.

[20] Adrien de Briquemaut, *seigneur de Villemogy* ou *Villemongy*, s'était réfugié à Genève.

[21] *François de Chasillon*, seigneur d'Andelot.

[22] *Bèze* était à Bâle le 1er septembre, et à Berne le 24 du même mois.

[23] Il y a dans ces derniers mots quelque chose qui ressemble à un trait de mauvaise humeur. A qui s'adressait cette boutade? Probablement aux Quatre-Ministraux et au gouverneur de *Neuchâtel*, parce qu'ils n'avaient pas refusé (juillet 1562) le passage aux Suisses des Petits-Cantons que le colonel Frölich amenait au roi de France.

CORRESPONDANCE DU BARON DE BUNSEN

MINISTRE D'ETAT PRUSSIEN

relative à la Suisse et à l'Allemagne

Le nom de Christian-Carl-Josias de Bunsen, successivement ministre de Prusse à Rome, Berne, Londres, est sans contredit l'un des plus illustres de la diplomatie et de la science contemporaines. Quand cet astre de première ou de seconde grandeur, comme on voudra, s'éteignit au ciel intellectuel de l'Allemagne et de l'Europe, il se fit un vide dans plusieurs parties du domaine intellectuel.

Ce fut d'abord dans les conseils du roi de Prusse où Bunsen représentait déjà ces idées d'unité nationale que devait faire triompher, quelques années plus tard, la politique de M. de Bismarck.

Ces idées s'alliaient chez Bunsen aux principes du libéralisme constitutionnel, en opposition aux théories de l'absolutiste Stahl, de la *Gazette féodale de la Croix,* et du roi Frédéric-Guillaume III lui-même, lorsqu'il cédait à l'entraînement de certaines idées mystiques que nourrissait son entourage. Ainsi, en 1845, ce monarque s'était écrié qu'il ne souffrirait pas que le chiffon de papier qu'on nomme une Constitution s'interposât entre lui et son peuple. Bunsen lui fit dire par le baron Stockmar son ami et l'un des premiers politiques de son temps : « Rappelez au roi que Necker a provoqué la révolution parce qu'il repoussa Mirabeau. » (24 juin 1845.)

C'était encore dans le champ des études philologiques. Bunsen a marqué par ses beaux travaux sur l'Egypte où ce savant émule de Champollion

[1] Ce Mémoire a été lu à la Société d'histoire du canton de Neuchâtel à Saint-Blaise le 23 juin 1873. Il a précédé ainsi l'article de la *Revue des Deux-Mondes* relatif à la correspondance de Bunsen et du roi Frédéric-Guillaume IV, dont certains passages complètent ce que nous disons des divergences qui se produisirent entre le monarque et son ami, notamment en ce qui concerne la question neuchâteloise.

et de Lepsius, assigne à la fondation de l'empire des Pharaons une durée de 10,000 et à l'origine de l'humanité une durée de 20,000 ans. Le déluge aurait eu lieu 10,000 ans avant le Christ[1], et la séparation des diverses branches de la race aryenne (Germains, Slaves, Pelasges) se serait accomplie 8,000 ans avant Jésus-Christ, 4000 ans avant l'émigration d'une partie des Aryas dans l'Inde.

En histoire générale aussi, Bunsen a laissé une trace lumineuse par son curieux tableau de l'évêque Hippolyte, ou de l'Eglise romaine au IIe siècle, et par l'ouvrage fortement pensé qu'il a intitulé : « *Dieu dans l'Histoire.* »

Dans la littérature religieuse, la théologie enfin, le célèbre écrivain a pris rang par son *Bibel-Werk*, monumental essai d'interprétation biblique qui, bien que n'ayant satisfait ni l'orthodoxie, ni la libre pensée, a fait à son auteur une place élevée, non-seulement dans le monde théologique, mais même dans ce monde plus vaste qu'on nomme le grand public de l'Allemagne.

Dans Bunsen, il y a à admirer, outre le savant européen et le diplomate habile, l'ami éclairé des arts et des sciences. Protégé lui-même à ses débuts par le fameux Niebuhr, il devint à son tour protecteur ou Mécène. C'est grâce à son patronage qu'une foule d'hommes hors ligne, le philosophe Schelling, le peintre Cornélius, le musicien Mendelssohn-Bartholdy furent appelés à Berlin par Frédéric-Guillaume IV; grâce à lui encore que fut réhabilité et réintégré dans ses droits et honneurs, à Bonn, le vénérable professeur Arndt, que son ardent patriotisme de 1813 n'avait pas eu le pouvoir de soustraire aux persécutions qui avaient suivi la réaction de 1819.

Parmi les institutions plus ou moins importantes, dues à l'impulsion ou à l'initiative de Bunsen, on peut citer l'Institut archéologique de Rome, l'Hôpital protestant de cette ville, et l'Evêché de Jérusalem dont le second titulaire, pour le dire en passant, est un enfant de notre pays, l'excellent M. Gobat, de Crémine, dans le Jura bernois, que les missions en Abyssinie et de remarquables écrits sur ce pays désignaient à cette dignité éminente. Bunsen réussit à le faire agréer de son gouvernement et du ministre anglais Gladstone en 1846[2].

Parmi les titres de Bunsen à la renommée politique, on ne saurait oublier l'ardeur avec laquelle ce diplomate alors chargé d'affaires à Rome, défendit les droits de l'Etat dans l'affaire des archevêques de Cologne et de Posen en 1837. Les idées et les conseils de ce ministre de Frédéric-Guillaume III ne prévalurent point dans l'entourage du monarque et devinrent même l'occasion d'une sorte de disgrâce; mais son exemple ne devait pas être inutile

[1] *Bunsen* : *Egyptens Stelle in der Weltgeschichte*. V. 333. Gotha, Perthes, 1857.

[2] Christian Carl Josias Bunsen. Aus seinen Briefen. II, p. 207, 337, 342. Leipzig, 1871.

aux hommes d'Etat qui tiennent aujourd'hui le gouvernail dans l'empire de Guillaume Ier.

La Correspondance et les Mémoires d'un personnage tel que celui dont nous venons d'esquisser à grands traits les travaux intellectuels et politiques, méritaient d'être mis en lumière, pour l'instruction des contemporains et de la postérité. C'est ce qui a été fait par les soins de la compagne dévouée de l'homme supérieur qu'a perdu l'Allemagne, Mme de Bunsen née Waddington, anglaise d'origine, secondée par M. Frédéric Nippold, en ce qui concerne l'édition allemande publiée chez Brockhaus, à Leipzig.

Mais en dépit de l'intérêt qui s'attache à une publication de cette valeur, nous n'eussions pas songé à en entretenir nos concitoyens, si dans les trois forts volumes dont elle se compose il n'était assez souvent question de la Suisse, où Bunsen avait passé deux années de sa vie comme Envoyé et Ministre plénipotentiaire de Frédéric-Guillaume III. C'était de 1839 à 1841. Un chapitre du second volume est consacré à son séjour à Berne, et porte le titre de *Vie suisse* (Schweizer-Leben). Comme nous l'apprend un passage de ce chapitre, ce n'était pas précisément avec plaisir que l'homme d'état prussien avait accepté le poste d'ambassadeur à Berne, d'abord parce que cette mission l'éloignait de Berlin, le centre de la politique, et ensuite parce que les affaires suisses, bien qu'exigeant, pour être suivies, autant d'assiduité et de travail que les postes diplomatiques les plus importants, n'excitaient pas au même degré l'intérêt du Cabinet prussien. Cependant, lorsque la famille Bunsen se vit installée dans la délicieuse demeure du Hubel, près de Berne, où elle succédait à la famille du diplomate anglais Morier, et que M. Bunsen eut fait la connaissance d'hommes distingués de la Suisse, il prit son mal en patience et finit même par se trouver très à l'aise dans ce pays.

Déjà sa première impression, en mettant le pied sur le sol suisse, en novembre 1839, avait été une impression de joie que rend ainsi un passage de ses lettres : « Il y a un très grand contraste entre le Jura français et catho-
» lique et le Jura neuchâtelois et protestant. C'était un dimanche, pendant que
» sur la lisière française les routes en mauvais état étaient couvertes de voi-
» turiers qui charriaient des arbres en grand nombre, avec force querelles et
» imprécations, dans les villages du Jura suisse qu'un ruisseau sépare de l'autre,
» le calme et le silence régnaient au sein d'une population que notre œil
» reconnaissait cependant pour appartenir à la même race et que nos oreilles
» nous assuraient parler la même langue. Partout le son des cloches invitait
» les fidèles au service divin. Dans un endroit nous dûmes attendre sur
» les postillons qui s'étaient rendus au temple. J'en eus de la joie et, en

» même temps, j'étais presque honteux de me trouver voyageant un di-
» manche[1]. »

Les amis et correspondants suisses de Bunsen étaient nombreux. — C'était à Berne même, le professeur Ziegler; à Zurich, Gaspard Bluntschli, et Meyer de Knonau; Gelzer, Rickenbach, Wackernagel, à Bâle; à Neuchâtel, le général de Pfuel, Agassiz, Pétavel père; sur les rives du Léman, les Eynard, Mme Auguste de Staël, Mathilde Calandrini, Monod, Monnard, Tronchin, Merle d'Aubigné, le célèbre historien de la Réformation que Genève a perdu l'année dernière. Malheureusement en ce qui concerne plusieurs de ces relations, la Correspondance est également sobre de détails, se bornant à mentionner le commerce épistolaire actif que le célèbre homme d'état prussien entretenait avec ces personnages appartenant tous à l'élite de la nation au milieu de laquelle Bunsen était appelé à représenter son pays. Quelques-unes de ces relations étaient nouvelles, d'autres remontaient à une date antérieure. Le professeur bernois Ziegler, par exemple, était un ancien condisciple de Bunsen à l'Université de Göttingue. M. Henri Gelzer, originaire de Schaffhouse, débutait à l'Université de Bâle et n'était encore connu que par correspondance des hôtes du Hubel. Mais un séjour prolongé sous le toit de Bunsen, fit naître entre eux une amitié étroite et donna lieu à un échange de lettres dont nous regrettons de ne trouver qu'un fragment assez insignifiant relatif à deux ouvrages que Gelzer venait de publier sous le titre d'*Histoire de la Littérature et des Lettres italiennes*. Une note des éditeurs mentionne ces deux livres comme constituant les principaux titres littéraires du savant schaffhousois. Nous nous permettrons d'en ajouter un autre; ce sont d'abord les cours sur l'histoire de la Confédération suisse donnés par M. Gelzer à Berne en 1837 et plus tard à Bâle, et dont la publication en deux volumes semblait d'autant plus faite pour fixer l'attention des amis de Bunsen, qu'un de ces volumes, celui qui renferme l'histoire des deux premiers siècles de la Confédération, était dédié à Bunsen lui-même[2]. Nous nous attendions aussi à trouver quelque renseignement dans cette Correspondance sur l'appel de M. Gelzer à l'Université de Berlin, et qui se fit sur la proposition de l'Envoyé prussien.

Des amis de Neuchâtel nous ne savons également que ce qu'un court récit dû à la plume de Mme de Bunsen elle-même nous apprend à propos d'une

[1] Lettre de Bunsen à sa belle-mère, datée du Hubel près Berne, le 1er déc., II, p. 94-95.

[2] Gelzer, Heinrich. *Die zwei ersten Jahrhunderte der Schweizergeschichte*, Basel, 1840. L'autre volume a paru à Aarau et Thoune, sous le titre: *Die drei letzten Jahrhunderte der Schweizergeschichte*, 1837.

visite que son mari fit *dans cette ravissante ville* (in reizenden Neuenburg) pendant l'été ou l'automne de l'année 1840.

La Correspondance est un peu plus explicite en ce qui concerne les relations de Bunsen avec M. Bluntschli le renommé publiciste, aujourd'hui professeur de Heidelberg et alors conseiller d'état de la république zuricoise par la grâce de ce mouvement populaire qu'on nomme la guerre de la Foi.

C'est à Zurich même que commencent les relations de ces deux hommes de science que rapprochaient la communauté des goûts et encore plus une position quelque peu analogue dans le monde religieux et politique. Presque aussitôt après son arrivée en Suisse, le ministre de Prusse s'était rendu sur les bords de la Limmat où la Diète était réunie, pour y présenter ses lettres de créance.

La Correspondance donne sur la cérémonie de sa réception des détails que nous supprimons sans scrupule, parce qu'ils ressemblent à tous ceux qu'on retrouve en pareille circonstance. Dans ses lettres, Bunsen se loue des politesses du redouté chancelier Am-Rhyn, de Lucerne, et de celles d'un jeune zuricois du nom d'Usteri, qui s'offrit gracieusement pour être le Cicérone de l'ambassadeur prussien, dont il prétendait avoir reçu l'accueil le plus cordial à Rome quelques années auparavant.

En se rendant à Zurich, Bunsen s'était arrêté à Aarau dans l'espoir de s'y entretenir avec Zschokke. Mais une séance du Grand-Conseil, qui retint le célèbre romancier une grande partie de la journée à l'hôtel-de-ville, fit manquer l'entrevue projetée.

Un fait plus important nous est révélé par la Correspondance, c'est celui de l'émoi qu'avait produit dans le camp catholique la nouvelle que Bunsen, l'ancien antagoniste du parti ultramontain auprès du Saint-Siége, était désigné pour représenter la Prusse en Suisse. Dans une lettre écrite de Berne à sa mère en décembre 1839, le nouvel ambassadeur s'exprime à ce sujet de la façon suivante : « J'aurai probablement à combattre le papisme même dans ce pays-ci. Les populations catholiques ont été excitées à protester contre ma nomination, et on avait réussi à persuader quelques députés des cantons protestants à se joindre à cette opposition. Mais la scène prit un autre aspect, lorsque le gouvernement jacobin et athée de Zurich se vit tout à coup chassé par 20,000 paysans chantant des psaumes [1]. »

Le séjour de Zurich et les entretiens avec Bluntschli eurent pour effet de confirmer Bunsen dans son opinion sur la révolution qui venait de s'accomplir. « A Zurich, écrivait Bunsen à son fils Arnold, j'ai trouvé des amis en

[1] Lettre de Bunsen datée du Hubel, 1er déc. 1839. Christian Carl Josias Bunsen, *Aus seinen Briefen,* etc.

politique et en religion et de vrais Allemands parmi les chefs du gouvernement, qui a été le produit d'un des plus nobles et des plus purs mouvements populaires. Ils m'ont aussi mis à même de connaître bien des choses dont mes très honorés collègues n'avaient aucune connaissance, et je pense maintenant être assez bien renseigné pour n'être pas obligé de faire une trop grande part de mon travail des six jours à mes études politiques. »

L'enthousiasme de Bunsen pour la levée de boucliers du peuple zuricois s'était déjà fait jour dans une lettre antérieure à sa mère. Le savant prussien nourrissait à cette époque dans le christianisme positif et orthodoxe une foi ardente, à laquelle devaient faire subir plus tard certaines modifications les exagérations du parti absolutiste et ultramontain, et le rapprochement toujours plus accentué de Bunsen et d'Alexandre de Humboldt. L'enthousiasme pieux du premier se manifestait encore par le séjour que cet ambassadeur de Prusse fit à Bâle en juin 1840, à l'occasion de la fête des missions, et dont il communiquait ses impressions à sa femme dans une lettre datée de la maison Mérian, où il recevait l'hospitalité.

« Je me trouve tranquillement assis dans cet aimable et paisible Bâle, ayant » devant moi les collines de la patrie. Nous avons fait un délicieux voyage. » A Soleure qui repose au milieu de la verdure, au pied d'une belle paroi de » rochers du Jura, il y a une grande église dédiée à saint Ursule (saint Ours), » qu'on dit belle; mais elle est tout simplement construite sur le modèle de saint » Ignace à Rome et des autres églises modernisées des jésuites. A 6 heures, nous » débarquions à la Cigogne à Bâle, où l'inspecteur des écoles des missions, » M. Hoffmann, m'attendait avec un élève pour me souhaiter la bienvenue et me » conduire chez Mme Mérian, l'épouse d'un des citoyens les plus distingués de la » ville et qui était comme son mari l'un des soutiens de la Maison des missions. » Sophie Wurstemberger avait trouvé ses amis; le pasteur Valette alla loger » chez son ami Riggenbach, et à 7 heures, sous la conduite de mon guide, je » me rendais dans la maison de l'antistès Bourckhardt, où se trouvaient réunies » environ 80 personnes de France, Allemagne, Suisse, dont chacune fut appelée » à prendre la parole à son tour. Le pasteur Valette parlant l'allemand avec la » même grâce que le français, apportait un message de la Société évangélique » et un salut des chrétiens d'Italie. Mon tour étant venu, et l'antistès m'interpel- » lant par mon nom, je dis en peu de mots combien longtemps j'avais désiré » voir Bâle et cet établissement des missions que j'étais heureux de pouvoir » remercier et féliciter au nom des chrétiens évangéliques de Rome pour les » nombreux services de fraternité chrétienne que les Bâlois leur avaient ren- » dus en leur envoyant des Nouveaux Testaments et des dons pour leur hôpital.

» L'antistès répondit : « Nous avons toujours désiré vous voir face à face,

» car vous avez créé là une vie évangélique, qui ne périra point. Nos cœurs » et nos prières étaient avec vous dans les dernières années et le sont en» core. »

« Ces paroles simples me touchèrent, parce que je sentais que ce n'était pas » de la phraséologie. Une des nouvelles qui nous réjouirent le plus, c'était celle » du réveil religieux qui s'opérait dans le grand-duché de Bade et de la for» mation de deux Sociétés d'évangélistes, tous fidèles confesseurs du Christ. » Lorsque tout le monde eut parlé, l'antistès invita le pasteur Legrand à termi» ner par une prière. Tu connais l'excellent homme. Il remercia Dieu pour tout » ce qui avait été fait et dit, et termina par ces paroles : « Dieu protége la » royauté de Prusse et son peuple, les protecteurs de l'Evangile. De même » que tu as laissé mourir le dernier roi dans la foi, conduis le nouveau dans » les sentiers de la religion; car tu lui as donné un cœur pour croire en toi. » » L'auditoire tout entier me parut se trouver d'accord avec les sentiments de » l'orateur et les miens propres pour adresser cette prière au Ciel.

» Après un chant à quatre voix, l'assemblée se sépara. Le tout s'est passé » patriarcalement, et je ne pouvais m'empêcher de comparer cette simplicité » patriotique avec le grandiose spectacle que m'avait offert l'Angleterre reli» gieuse, à *Exeter Hall*, au mois de mai de l'année dernière..... On me con» duisit ensuite chez M[me] la veuve Mérian, qui m'accueillit de la manière la » plus cordiale. Tout y était absolument comme chez ma bonne mère défunte et » dans un intérieur bourgeois d'une parfaite simplicité. C'est là ce qui m'attire » surtout vers les villes où se trouve une classe moyenne aisée et indépendante. » J'y retrouve ma « chair et mon sang, » j'ai grandi dans cette atmosphère[1]. »

Dans une autre missive datée de l'hôtel Bauer à Zurich, Bunsen décrit la fête de la mission des Juifs à laquelle il assista également dans l'église de Saint-Léonard à Bâle. Elle fut suivie d'une espèce de campement religieux dans un jardin où le propriétaire et sa femme firent les frais et les honneurs d'une distribution de pain, de lait, de vin et de bière à leurs hôtes de toutes classes et de toutes conditions. A cette assemblée assistait le fameux de Wette, réfugié à Bâle depuis plus de vingt ans, c'est-à-dire depuis la lettre de condoléance que, sans mauvais dessein ni arrière-pensée, dit-on, le théologien saxon avait adressée en 1820 à la mère de l'étudiant Sand, l'assassin politique de Kotzebue. Bunsen trace à cette occasion un curieux portrait de ce fameux docteur : « Figure-toi (écrit-il à sa femme) un visage renfrogné, mais profondément méditatif et sillonné par la pensée et le chagrin; en somme, une expression de douleur; voilà de Wette. Il vit ici isolé. Les croyants s'éloignent de lui, ses anciens alliés du rationalisme le couvrent de boue à leur manière

[1] Christian Carl Josias Freiherr von Bunsen. *Aus seinen Briefen*, II, 111.

et à la façon du monde. Sa vie approche de sa fin, son âme se consume en doutes, son cœur nage dans le chagrin. Il n'a plus ni paroisse, ni amis. Je le saluai au passage. Il parut étonné à mon aspect, et surtout quand je lui dis que j'étais charmé de le trouver là [1]. »

Cette appréciation de Bunsen concernant la physionomie de De Wette et sa situation à Bâle inspirant quelque doute à l'auteur de ces lignes sur la réalité du portrait, nous avons cru devoir nous en informer à Bâle même auprès d'un des savants de cette ville le plus en état de nous renseigner sur ce point, et la réponse est venue confirmer en partie les observations de Bunsen, tout en les rectifiant à certains égards: « L'impression de Bunsen, nous écrit le savant en question, en date du 7 juillet 1873, ne me paraît pas contraire à la vérité, au contraire, en lisant ce portrait tracé de main de maître, j'ai cru voir revivre son image devant mes yeux. J'ajouterai seulement que lorsque Bunsen le vit, De Wette se trouvait dans un de ces moments de tristesse qui n'ont pas été rares dans la vie du défunt. En revanche, il avait aussi ses moments de gaîté, où son cœur s'épanouissait et prenait part à la joie des autres. » Notre correspondant ne veut pas non plus que De Wette ait été un rationaliste outré, ni qu'il se soit converti à Bâle à une tendance plus orthodoxe. Déjà avant de se fixer à Bâle, De Wette avait adopté une ligne intermédiaire, rapprochée des idées philosophiques de Fries, et il y est resté fidèle jusqu'à sa mort, également hostile à la réaction du piétisme orthodoxe qui commençait alors, et aux fanatiques assauts des niveleurs (Radicalstürmer) théologiques [2].

Bunsen prit part également à la Conférence des Missions des païens. Il y prononça un second discours dans lequel il fit ressortir les bienfaits de l'Evangélisation d'abord au point de vue de la science et de la démonstration de l'unité de la race humaine, et en troisième lieu, pour la régénération de l'humanité par le christianisme. Dans la lettre où Bunsen donne ces détails à sa femme, il signale comme trait distinctif des assemblées suisses, en opposition aux assemblées anglaises, le profond silence qui règne dans les premières.

Les œuvres religieuses ne faisaient cependant pas perdre de vue au diplomate allemand ses travaux scientifiques. Ceux dont Bunsen s'occupait alors sans relâche concernaient l'égyptologie. « Je viens, disait-il encore à son fils, » d'écrire un aperçu de l'état où Champollion trouva l'exploration de l'Egypte » et de celui dans lequel l'ont laissé ce savant homme et ses amis. Je trouve

[1] De Wette (Wilhelm-Martin-Lebrecht) était né près de Weimar en 1780, et fut tour à tour professeur de théologie à Yéna, Heidelberg, Berlin et Bâle où il est mort.

[2] Ce jugement s'accorde de tout point avec celui qu'a prononcé dans un discours public en mémoire du défunt M. le professeur Hagenbach de Bâle, l'éminent historien de l'Eglise.

» les ouvrages dont j'ai besoin dans les bibliothèques de Berne et de Zurich. » Cette dernière bibliothèque est véritablement distinguée. C'est Orelli qui en » est le bibliothécaire. J'espère finir cette année mon ouvrage sur l'Egypte, si » la santé me le permet et qu'aucune révolution ne survienne dans l'intervalle. » Mon prédécesseur m'en avait légué deux, celles de Zurich et Valais, et le » Tessin me souhaita la bienvenue avec la sienne, qu'on dit être une réaction » de la ville contre la campagne et une affaire passablement personnelle.

» Je me trouve un peu comme ce paysan suisse qui avait mis à sa de- » meure cette inscription :

« O grand saint Florian, épargne ma maison et brûle celle des autres[1] »

» Je désire donc que si la révolution doit se déchaîner quelque part, ce soit » ailleurs que dans nos deux pays. Je n'ai pas de temps pour elles, et la Suisse » a eu, ce me semble, sa bonne part de cette bénédiction, à tel point que l'idée » de gouvernement et de légalité en est presque évanouie, et qu'il faudra son- » ger à la restaurer, ce qui n'est pas facile. »

La situation de la Suisse au point de vue confessionnel n'avait pas été oubliée dans les entretiens de Bunsen et de son ami de Zurich. Bunsen avait eu l'occasion d'étudier et d'éprouver la puissance de l'ultramontanisme à Berne et à Berlin même. Mais cette puissance lui paraissait encore plus dangereuse en Suisse, où elle ne trouvait pas de contrepoids suffisant dans les mobiles gouvernements de la démocratie. « Malheureusement, écrivait Bunsen à » Bluntschli, il n'est que trop vrai que la tendance catholique romaine de cer- » tains hommes d'Etat et de certains gouvernements les expose au danger ef- » froyable d'identifier les Jésuites avec cette religion, comme ils identifient le » Pape avec le catholicisme. Au sein de l'Eglise catholique même, il n'y a » d'autre planche de salut que dans la formation d'un clergé national, ortho- » doxe mais éclairé, avec tous les établissements *ad hoc,* chapitres, facultés, » séminaires.

» La Suisse est manifestement tombée au rang de pure et simple province » du nonce, avec tous les inconvénients de la clandestinité, par la décadence » des institutions diocésaines, le manque d'éducation nationale et de discipline » épiscopale[2]. »

La question des Jésuites occupait aussi les deux amis ; car le sagace envoyé de Frédéric-Guillaume III était loin de partager les illusions généreuses de ceux qui réclament, au nom de la liberté religieuse, la libre existence des fils

[1] *Bewahr dies Haus Sanct Florian ;*
Zünd andere an, lass dieses stahn.

[2] Lettre de Bunsen à Bluntschli, 30 janv. 1840. Christian Karl Josias Bunsen. Aus seinen Briefen. II. 154.

de Loyola, et qui se figurent cette existence compatible avec la paix publique au sein d'un pays de confessions différentes comme la Suisse.

« L'Eglise catholique, disait Bunsen à Bluntschli, n'a évidemment pas be-» soin de Jésuites pour exister. Il n'est pas moins évident que la paix et l'union » ne sauraient se maintenir avec les Jésuites au sein d'un peuple de croyances » et de nationalités différentes. Je comprends très-bien que ce thème ne soit » pas du goût de Schwytz ni de Vienne; car dans l'un et l'autre endroit on a » décidé, et cela, on dirait, en connaissance de cause, que le gouvernement et » l'Eglise, le trône et l'autel, ne pouvaient exister si l'on ne remettait pas aux » Jésuites la direction illimitée de l'éducation populaire et supérieure. Ces puis-» sances en répondront devant Dieu. Mais c'est se montrer trop exigeant que » de demander que nous en fassions autant, et que nous ne puissions faire » autrement qu'elles, sans encourir les accusations de radicalisme, de jacobi-» nisme, de faire l'œuvre de Satan. Siegwart-Muller est plus raisonnable[1]. Or, » c'est à Lucerne qu'est le grand ressort. C'est ce qu'on sait très-bien à Vienne » comme à Schwytz. Si ce parti se conduit honorablement à Lucerne, il y aura » moyen de le protéger et contre l'arbitraire radical et contre le jésuitisme » effronté [2]. »

Dans une autre lettre postérieure en date, Bunsen répondant aux communications de son ami de Zurich, disait : « Ce que vous me dites de l'état des » esprits à Lucerne correspond à la triste expérience que j'ai faite dans l'Italie » *méridionale. Il y a deux démons qui ne s'entendent entre eux que pour ar-* » river plus sûrement à leur but. Toutefois je ne désespère jamais des pays où » il y a du sang allemand et la liberté civile[3]. »

Bluntschli avait mis à profit ses relations avec l'envoyé de la Prusse pour plaider la cause des universités suisses dont le gouvernement de cet Etat monarchique, d'accord avec d'autres puissances, avait interdit la fréquentation à ses ressortissants, presque aussitôt après la fondation de deux écoles supérieures. Les observations du professeur zuricois inspiraient à Bunsen les lignes suivantes : « Je crois vous avoir dit que je considère les deux nouvelles univer-» sités de la Suisse comme les filles du radicalisme qui se retournent maintenant » contre leur père. Ce sont là des armes précieuses qu'il faut consacrer et non » mettre en pièces. Vous savez aussi qu'au milieu du chassé-croisé des idées du » temps où nous vivons, je ne vois de salut pour les peuples de la terre qu'en

[1] Siegwart-Müller, quoique déjà rallié au parti ultramontain, n'était pas encore ce qu'il devint plus tard et se montrait dans le principe opposé à l'appel des Jésuites.

[2] Bunsen, Schweizer-Leben 1839-41. Lettre du 30 janvier 1840. II. p. 154.

[3] Bunsen. 13 février 1840. p. 155.

» Allemagne et par l'Allemagne. Je salue donc avec bonheur ces deux universi-
» tés, la vôtre de Zurich en particulier, renouvelée et épurée comme elle l'est
» maintenant. J'ai vu là une bonne occasion pour faire ressortir le fait aux yeux
» de mon gouvernement. J'ai exprimé la conviction que, soit pour l'organisation
» de l'école populaire, soit pour les hautes écoles scientifiques de l'Allemagne,
» d'où doit sortir la direction des masses, il y avait espoir d'un meilleur avenir
» en Suisse. Mais il importe que ma conviction à cet égard soit partagée par
» d'autres, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent. Il est fort à désirer que
» la barrière qui nous séparait les uns des autres tombe. Je veux croire que
» mon prédécesseur formait le même vœu. Mais qu'il ait eu réellement l'espoir
» de voir tomber ces entraves dans un temps rapproché, et qu'on puisse dès à
» présent en préciser la suppression, je crois que c'est une erreur. L'interdit a
» atteint d'autres universités et pèse encore sur elles; c'est par là évidemment
» qu'il faut commencer. En admettant même que l'interdit jeté sur ces der-
» nières soit levé, reste encore la situation particulière de la Suisse. Vous savez
» quelles inquiétudes on nourrit à cet égard, à commencer par les étudiants
» et à finir par les ouvriers. Vous auriez tort d'en inférer que je n'ai pas d'es-
» poir. Mais je passe pour partial aux yeux de plusieurs et aux yeux de tous
» pour trop facile aux illusions à l'endroit des bienfaits de la liberté intellec-
» tuelle. Le séjour que je compte faire près de vous cet été me mettra à même
» de m'édifier sur ce point. J'aurai l'occasion d'étudier sur place les hommes
» et les choses, et on sera aussi plus disposé à m'entendre. La réalisation dé-
» pendra en grande partie de vous-même, j'entends de votre gouvernement.
» Quoi qu'il en soit, vos efforts trouveront en moi un ami et un chaud dé-
» fenseur [1]. »

Ce qu'entendait Bunsen par « ces universités filles du radicalisme qui se retournaient contre leur père, » à la date où l'envoyé prussien tenait ce langage, nous ne le savons pas exactement. On pourrait plutôt s'en faire une idée aujourd'hui, quand on voit un professeur d'histoire de l'école polytechnique, bien que naturalisé suisse, déclarer les petits Etats impossibles, proclamer la démocratie un mensonge et ses défenseurs des hypocrites. Malgré l'éloignement que professait Bunsen à l'endroit du radicalisme, nous doutons fort cependant qu'une pareille insulte aux institutions nationales et démocratiques de la Suisse eût été du goût de cet homme d'Etat plein de tact, de bon sens et animé de vues libérales.

L'avènement au trône de Prusse de Frédéric-Guillaume IV, qui, n'étant encore que prince royal, s'était toujours montré favorable à Bunsen, et la mission dont ce dernier fut chargé par le nouveau souverain en Angleterre,

[1] Lettre de Bunsen à Bluntschli. 13 fév. 1840. II. p. 155-156.

ne lui laissèrent pas le temps de réaliser ses bonnes dispositions à l'endroit de la Suisse. Toutefois une note de la correspondance nous apprend que les affaires intérieures de la Confédération, notamment celles qui regardaient l'école et l'église, avaient fait l'objet de communications réitérées au cabinet de Berlin, et renferment beaucoup de choses importantes que Madame Bunsen espère pouvoir livrer plus tard à la publicité. A Londres d'ailleurs, comme à Berne, Bunsen eut l'occasion de s'occuper des affaires de notre pays, devenu l'objet spécial des préoccupations des cabinets pendant les années qui précèdent et suivent la crise du Sonderbund.

(A suivre.) A. DAGUET.

VACHER NEUCHATELOIS

Nous nous souvenons tous de ce type, sincèrement dessiné par Moritz père. Il y a quelques années encore que les laitiers arrivaient à Neuchâtel, de Chaumont et du Val-de-Ruz, dans ce simple et rustique costume, pantalon de coutil gris, ou de drap de milaine en hiver, jaquette à manches bouffantes et courtes, serrées un peu au-dessus du coude, et laissant voir la manche de la chemise en grosse toile écrue, vaste col roide encadrant une tête aux chaudes carnations sanguines, aux cheveux blonds, et couverte d'une petite calotte de cuir, ornée quelquefois de broderies de couleurs vives. Nous avons vu ces robustes enfants de l'Oberland et de la Gruyère lavant à nos fontaines leurs *bouilles* en bois blanc, et les lissant avec une sollicitude toute hollandaise.

Ce type a vécu, et les amis du pittoresque, qui voudraient le retrouver, devraient aller aujourd'hui dans les fermes et les métairies les plus retirées de nos montagnes neuchâteloises, exploitées ou desservies, généralement, par des fermiers ou des vachers venus de l'Oberland ou de la Gruyère.

Pourquoi le progrès enlève-t-il aux hommes et aux choses l'accent qui leur était propre, pourquoi le costume s'en va-t-il? Pourquoi le monde tend-il à s'envelopper dans la même uniformité banale? Nul ne le sait; mais rien n'arrêtera ce courant niveleur, et ce n'est pas sans regrets que nous regardons souvent au passé.

A. BACHELIN.



Vacher neuchâtelois d'après F. W. Moritz.

LES PÊCHEURS DE L'ADRIATIQUE

PAR LÉOPOLD ROBERT

Les tableaux et les statues sortent rarement tout d'une pièce du cerveau et de la main de leurs créateurs; entre l'éclosion, la conception et l'achèvement d'une œuvre, il y a une suite nombreuse d'entraînements et de doutes, de désespérances et de relèvements, qui font qu'une toile, souvent, est à son point d'arrivée tout autre chose que ce qu'elle était au départ.

La toile de *Léopold Robert*, qui figure aujourd'hui dans notre musée, commence par être un *Carnaval de Venise*, et finit après plusieurs mutations par devenir *le Départ des pêcheurs de l'Adriatique pour la pêche au long cours.*

Ce thème de carnaval n'était pas celui qui convenait à l'artiste mélancolique et déjà malade; il le comprit lui-même et chercha à modifier sa composition, en y mêlant des pêcheurs de Chioggia et de Palestrina; Robert envoya un croquis du *Carnaval* à M. Marcotte, mais rien ne nous reste de la seconde phase de la composition. — Embrouillé dans ce pêle-mêle de pêcheurs et de masques, dit M. Feuillet de Conches, Robert se reprocha d'avoir « choisi, pour sujet d'un tableau important, des scènes qui ne touchent point l'âme et que la plupart trouvent ridicules; » il s'arrête alors au Départ pour la pêche, mais les masques n'en sont point encore bannis, il gratte les figures du centre et leur substitue un groupe de pêcheurs arrangeant leurs filets; derrière était une barque renversée, depuis laquelle des enfants regardaient des masques relégués cette fois au second plan.

Cette troisième phase du tableau paraît encore trop complexe à l'artiste, qui renonce décidément à l'idée de carnaval et gratte de nouveau sa toile, où il ne conserve que les deux figures de femmes, à l'angle gauche; il s'arrête alors définitivement à l'idée du *Départ des pêcheurs de l'Adriatique pour la pêche au long cours.* Il décrit lui-même cette quatrième composition, dans une lettre adressée à M. Marcotte.

« Ma scène est prise à Palestrina, dit-il, sur le bord des lagunes, à huit lieues de Venise. Au milieu du tableau est un vieux pêcheur dans son caban; il est assis et occupé à arranger un grand filet qu'un jeune homme, à sa droite, met en rouleau. — A la gauche est le jeune chef de l'embarcation, il attend pour donner ses ordres la fin du travail, et s'appuie sur le bout de colonne où est attaché le câble de son petit bâtiment. Entre lui et le vieux marin est un pêcheur agenouillé, qui réunit différents objets à transporter. Comme les femmes se rassemblent sur le seuil de leurs portes, quand les embarcations vont partir, j'ai placé sur la gauche du tableau une vieille bisaïeule assise sur la première marche; elle vient de filer, son fuseau est rempli, elle se repose, et ses traits annoncent que les événements de la vie ne la touchent plus bien vivement. Mais auprès d'elle, une jeune femme plus émue, pense aux dangers auxquels un époux qu'elle aime va être exposé. — Ses regards se tournent vers lui, tout en tenant un enfant dans ses bras. Tel est à peu près le premier

plan de mon tableau. — J'avance lentement, mais enfin j'avance. » La lettre est imprégnée de cette tristesse fatale qui est particulière à Robert, il y parle de la mort, et l'on y pressent déjà le lugubre dénouement de cette existence de travail et de lutte.

Un peu plus tard, il écrit encore à M. Marcotte : « Je fais dans ce moment ma dernière figure, je commence ensuite mon fond, et je n'aurai plus après qu'une retouche à faire. »

Le tableau en question est celui dont nous donnons ici une esquisse. L'artiste en avait envoyé un dessin à M. Marcotte, il a été gravé par Joubert pour la notice publiée par M. Delécluze sur Léopold Robert. La toile était donc presque terminée, mais le peintre, dont l'idéal n'était jamais atteint, pensa qu'elle ne rendait pas le sujet d'une manière explicite, et, usant du rasoir dont il se servait pour gratter sa peinture, il biffe le travail de plusieurs mois, et y substitue la composition qu'il devait terminer avec un si remarquable talent.

C'est encore à M. Marcotte qu'il explique la cinquième et dernière phase de son tableau. Les deux figures de femmes de l'angle gauche ont résisté à toutes les mutations. « Une femme malade et sa fille, dit-il, assistent à la scène, elles sont sorties de leur habitation dont l'enceinte, garnie d'un cep dépouillé, se voit derrière. J'ai cherché à donner à ces deux figures l'expression de ce que dans la nature je crois sentir, et il paraît que ce n'est pas la partie faible de mon tableau.... Cette lettre vous fera connaître le point de mon travail de deux ans presque; il n'y a que les femmes qui n'auront pas changé. »

Le pêcheur assis qui tient dans ses mains un câble de filet, dans la quatrième composition, a été conservé dans la cinquième, mais avec modification; la pose du jeune homme debout, à côté de lui, a aussi été conservée, mais la tête est tournée vers la droite dans le tableau.

Le 30 octobre 1834, Robert écrit à M. Marcotte : « Le voilà enfin fini.... Mais le beau jour pour moi sera celui où il sortira de mon atelier. — Il a été mon mauvais sort. »

Il avait raison; cette œuvre, arrachée péniblement à son imagination fiévreuse et jamais satisfaite, avait exténué cette nature déjà malade; peu de tableaux ont coûté autant de peine à un artiste, Robert le sent, il a eu, pour arriver à créer cette page, les tâtonnements et les défaillances des débutants, il faut voir ses esquisses et lire ses lettres, dont nous n'extrayons que quelques lignes, pour croire que ce tableau d'une peinture si ferme, si nette, si *voulue* dans ses plus petits détails, ait été réalisé avec autant de patience et de volonté. *Il a été mon mauvais sort!* s'écrie l'artiste, douloureuse parole, qui est comme la signature fatidique de cette toile.

A. Bachelin.



LES PECHEURS DE L'ADRIATIQUE.
première composition de LEOPOLD ROBERT.

CORRESPONDANCE DU BARON DE BUNSEN

MINISTRE D'ETAT PRUSSIEN

relative à la Suisse et à l'Allemagne

(Suite et fin. — Voir la précédente livraison, p. 63)

Parmi les correspondants du ministre prussien figure un nom neuchâtelois dont nous n'avons rien dit encore, parce que nous étions indécis un moment s'il devait trouver place dans ces pages consacrées aux relations de l'ambassadeur avec la Suisse et Neuchâtel. Nous voulons parler du comte Albert Pourtalès, dont la vie s'est écoulée en grande partie hors de son pays d'origine et où il n'avait pas même reçu le jour. Quoique né d'un père neuchâtelois, Albert Pourtalès avait vu la lumière à Paris où un hasard assez singulier de la fortune voulut aussi qu'il fermât les yeux [1]. Par ses relations de famille, par ses premières études dans la maison paternelle à Neuchâtel ou à Greng, celles qu'il fit ensuite à Genève, et par ses séjours assez fréquents à Oberhofen près de Thoune, Pourtalès appartient cependant bien décidément à la Suisse, surtout si l'on adopte la maxime de Jean-Jacques Ampère dans son Histoire de la Littérature française : « Ce qu'un pays donne, compte dans l'inventaire de sa richesse ; ce qu'il reçoit, compte dans l'inventaire de sa gloire. » L'auteur d'un Essai politique consacré au comte Albert Pourtalès, M. Frédéric de Thiélau, n'a fait nulle difficulté de l'attribuer à la fois à la Suisse et à la Prusse et de le considérer comme citoyen de ces deux pays dont Pourtalès lui paraissait reproduire le double caractère non seulement par son éducation, mais encore dans toute sa physionomie d'homme d'Etat [2].

On sait généralement en Suisse et en particulier à Neuchâtel qu'un membre

[1] Né à Paris le 10 septembre 1812, il y mourut le 18 décembre 1861. Nous avons consulté pour la biographie d'Albert Pourtalès la «Biographie neuchâteloise», et l'écrit de M. de Thiélau cité plus loin : «Graf Albert Pourtalès.»

[2] Friedrich von Thiélau : Graf Albert Pourtalès. Politischer Essay. Berlin, Julius Springer, 1862. 41 pages in-8°.

de la famille Pourtalès a rempli de hautes fonctions diplomatiques pour la Cour de Berlin à Constantinople, Londres et Paris. Mais c'est à peu près à cela que se réduit ce qu'on connaît et ce qu'on a dit d'Albert Pourtalès dans la Biographie neuchâteloise. La brochure de M. de Thiélau et les Mémoires de Bunsen nous permettent d'étudier de plus près cette personnalité remarquable et nous la font connaître comme celle d'un des diplomates les plus habiles de l'Allemagne, et même comme un homme politique assez saillant pour qu'à la date de sa mort on pût se demander si, au cas qu'il eût vécu plus longtemps, il n'eût pas été de taille à jouer le rôle d'un Cavour germanique ?

Son biographe allemand, M. Frédéric de Thiélau, posait cette question en 1862, c'est-à-dire, une année après la mort de Pourtalès, et mettait au nombre de ses actes politiques les plus saillants, les entrevues de Compiègne et de Bade, et partant l'amélioration momentanée des rapports de la France et de la Prusse en opposition à l'Autriche. « L'Autriche, disait-il, a besoin de l'Allemagne ; mais l'Autriche n'est pas l'Allemagne. »

Pourtalès, selon son biographe, avait cherché inutilement à faire participer la Prusse à la guerre de Crimée contre les Russes, alliés naturels des Habsbourg. Dans le même esprit encore, Pourtalès travaillait au rapprochement de l'Italie et de la Prusse. Mais il rencontrait une grande résistance à Berlin même, où un ancien allié politique de Bunsen, le général Radowitz, croyait l'intérêt de l'Allemagne attaché à la conservation du quadrilatère de Mantoue entre les mains de l'Autriche. La nouvelle d'une alliance franco-russe ayant pris de la consistance, Pourtalès proposa de lui opposer une alliance allemande, que ce généreux politique aurait voulu édifier, non pas par les armes et par la violence, mais sur la base d'un progrès rationnel et en faisant la conquête morale de tous les esprits par l'exemple d'une constitution et d'une administration modèles.

Le portrait que M. de Thiélau trace de Pourtalès, quoiqu'un peu diffus, jette un si grand jour sur la carrière et les talents de cet homme politique et la situation de l'Allemagne en 1862, que nous croyons devoir en détacher quelques passages en les abrégeant un peu dans notre traduction :

« Entré dans la vie politique à l'époque du gouvernement absolu, puis appelé à vivre loin du pays, dans des postes diplomatiques élevés, il n'avait de position qu'à la cour, partant, aucune autorité sur la nation. Dans ce sens, on peut bien dire qu'il avait assez vécu et qu'il est mort peut-être au bon moment. Nature géniale et qui n'était capable d'agir qu'en suivant ses propres idées, il avait eu la chance de pouvoir le faire dans des situations où l'on

n'est dans la règle que l'instrument d'un autre. Le système de transition par lequel l'Etat prussien passa à cette époque permit à Pourtalès de lui rendre les services les plus essentiels (wesentlichsten Dienste). Mais le temps d'un pareil état de choses est passé sans retour, et le moment est venu où il n'y a plus qu'une seule tête à laquelle il soit permis d'émettre des idées pour la direction de l'Etat, la tête du ministre des affaires étrangères.

« Le comte Pourtalès avait été désigné plusieurs fois pour ce ministère pendant le courant de l'année 1861. Mais en supposant qu'il y eût été appelé par le roi, eût-il été à la hauteur de ce poste et lui eût-il été permis de travailler à la réalisation de ses desseins et de résoudre la question de l'unité allemande ?

« Il y eût, sans contredit, apporté de grandes et nombreuses facultés avec une véritable richesse de dons intellectuels et ce trésor de pensées qu'une conception originale du monde développe dans les têtes les mieux douées. Les voies et moyens pour arriver ne lui eussent pas manqué non plus pour l'exécution de ses projets. On trouvait unies en lui à un degré qui a été rarement atteint une facilité et une rapidité de pensée et d'action toute française, la profondeur et l'intimité allemandes. Sa connaissance parfaite des principaux peuples de l'Europe, qui, de même que sa naissance, laissait indécise la question de sa nationalité, ne nuisait en rien à la candeur allemande, ou si l'on préfère, à la candeur suisse de son dévouement au roi, à l'Etat et à la nation de son choix, et justifiait entièrement un mot prononcé sur sa tombe par un de ses amis : « Il a été européen plus que tout autre chose, sans être jamais cosmopolite[1]. »

Abordant la question de savoir si Albert Pourtalès eût consenti à jouer le rôle du Cavour germanique, son biographe n'hésite pas à répondre par une dénégation énergique. « Pourtalès, dit M. de Thiélau, était trop consciencieux et trop franc pour ce rôle; on a pour garant du contraire l'indignation avec laquelle il condamnait la politique du grand homme d'Etat piémontais. »

A la fin de l'Essai sur Pourtalès son biographe exprime le vœu « *qu'à la place de cet homme d'Etat un autre sauveur et plus grand que lui surgisse pour la patrie allemande.* »

Cet homme d'Etat, ce sauveur, est venu, et dès lors nous laissons au discernement comme à la conscience de nos lecteurs le soin d'apprécier si l'unificateur de l'Allemagne a, oui ou non, suivi les traces de l'unificateur de la Péninsule.

Le nom de Bismarck est prononcé plusieurs fois dans la correspondance de

[1] F. von Thiélau, Graf Albert Pourtalès, 36 et 37.

Bunsen comme celui d'un des amis politiques de ce dernier, et figure à côté d'Usedom, Pourtalès, Bethmann-Hollweg, Schleinitz, dans le groupe des chefs du parti libéral national, selon la dénomination qui lui a été donnée de notre temps.

Dans le tableau qu'a tracé M. de Thiélau de la politique de Pourtalès, un trait essentiel a été négligé, à dessein peut-être, par ce biographe; nous voulons parler du caractère religieux et quelque peu mystique de sa foi dans les destinées de l'Allemagne. Ce caractère ressort tout particulièrement de la correspondance qu'il soutint avec Bunsen en 1850 et dont les Mémoires citent plusieurs passages, les uns antérieurs, d'autres postérieurs à la fameuse convention d'Olmütz, si humiliante pour la Prusse et pour tout cœur allemand[1].

« On a ici, écrivait de Constantinople Albert de Pourtalès, alors ambassadeur de Prusse dans cette ville, on a ici beaucoup de temps pour lire et étudier. Stamboul m'est chère à cet égard, et je puis dire que j'ai plus de facilité pour le faire que dans notre chère Allemagne où l'immédiat, le présent nous absorbe. J'étudie de plus en plus le caractère allemand, ce caractère profond, souvent incompréhensible, qui offre à mes yeux la réunion de tout ce qu'il y a d'humain et d'élevé dans notre monde moderne, en même temps qu'il porte en lui tous les germes du plus grand développement pour l'avenir. C'est mon espoir pour l'Allemagne; la foi en l'avenir ne m'abandonne pas quand je me place sur ce terrain. A la vérité ce n'est pas toujours chose facile que de se détacher des misères du présent et de se plonger dans les profondeurs de notre caractère national pour y saisir des aspirations vers l'avenir. Mais à quel peuple cependant a-t-il été autant donné? A quel peuple a-t-il été proposé un but plus noble, et ne serait-il pas pusillanime de douter de la solution du problème? Si cette solution vient de Dieu comme je le crois, il nous donnera la force nécessaire. Les Français se vantent que leur révolution a commencé avec 1789; la nôtre a commencé avec Luther, et s'il plaît à Dieu nous combattrons jusqu'à ce que Dieu et les hommes aient recouvré leurs droits. C'est pourquoi sans faiblir nous travaillerons à l'édifice de l'unité allemande, qui ne sera possible que si elle est vraiment allemande, c'est-à-dire sortie de notre sentiment intime et de notre expérience. On en rit souvent, parce que nous allons avec circonspection en besogne et que cette

[1] On se rappelle peut-être qu'à teneur de cette convention, négociée par Schwarzenberg pour l'Autriche, et Manteuffel, pour la Prusse, cette dernière puissance, pliant sous les exigences du cabinet de Vienne, livrait le Schleswig-Holstein aux Danois et rétablissait l'autorité illimitée de l'électeur de Hesse, dont la Prusse avait occupé les Etats pour punir ce souverain de ses actes tyranniques et de ses attentats répétés contre les libertés publiques.

circonspection ne nous empêche pas de faire des sottises. Mais il faut rester dans la vérité, la recevoir tout entière et alors l'œuvre sera fondée. Luther s'est réformé lui-même et, par là, il a donné à l'Allemagne le dogme de la justification par la foi, cette responsabilité de l'individu vis-à-vis de Dieu, qui constitue l'homme et qui est son droit fondamental, ce droit si noble dans lequel le peuple allemand a pu trouver depuis trois siècles sa consolation dans bien des mécomptes et auquel il doit sa force intérieure, sa fraîcheur morale et sa vitalité [1]. »

Mais tout en se réfugiant dans l'idéal, comme les Allemands l'ont fait souvent pour se consoler des réalités du moment, Pourtalès ne se résigne point à la position que les événements font à sa patrie adoptive :

« Je suis très affecté, mon honorable ami, de l'état des affaires de notre patrie avec lesquelles on n'arrivera à rien tant qu'il faudra mendier la permission de s'en occuper. Nous sommes maintenant tellement tombés que nous sommes réduits à attendre du hasard des circonstances un *Deus ex machina*, qui résolve le problème que nous n'osons aborder. A Francfort, on a beaucoup discouru, à Berlin on allait et venait, à Vienne on attendait une solution de Berlin, et dans le reste de l'Allemagne on faisait tout pour empêcher la fonte de la cloche. L'Italie a du moins versé son sang pour la cause nationale; l'Allemagne n'a versé jusqu'ici que des torrents d'encre. Ce qui me révolte le plus, c'est le fade et hypocrite bavardage d'unité germanique, d'alliance autrichienne, de grande et petite Allemagne, dont il ne peut rien résulter et ne sortira rien tant qu'on n'emploiera que des recettes de bonnes femmes. Je ne puis pas vous dire combien je souffre en voyant s'évanouir les plus modestes espérances. Oh! si l'on savait au pays ce qu'on pense de nous. La France, dans son agonie, a encore une politique propre, tandis que, en vertu de notre universel savoir, nous ne savons et nous ne pouvons rien. C'est là ce qu'on appelle les principes conservateurs pour donner un nom à notre misère, et l'on ne prend pas garde que parce que nous n'avons rien, on nous prendra encore ce que nous avons [2].... Que vous ayez été actifs à Londres, ce que me prouve votre réponse au fameux Protocole, et je ne puis que vous dire que cette réponse a été comme un rayon de soleil à travers les sombres nuages qui obscurcissent notre horizon dans tous les sens [3]. »

[1] Pourtalès à Bunsen. Constantinople, 5 août 1850, Christian-Carl-Josias Bunsen, aus seinen Briefen, III, 11.

[2] Aus Bunsens Briefen. Même lettre datée de Constantinople, III, 141, 2.

[3] Aus Bunsens Briefen. Même lettre datée de Constantinople, ibid.

Dans une troisième lettre à Bunsen, Pourtalès faisait le procès à la *Gazette de la Croix*, aux hommes qui inspiraient cette feuille féodale et la politique du moment : les Rochow, Gerlach et ce fameux Stahl dont Bunsen regrettait amèrement d'avoir provoqué l'appel à Berlin où il se trouvait être maintenant le plus dangereux antagoniste du libéralisme religieux et politique de son ancien protecteur. Dans le désir de faire des alliés à la Prusse ou plutôt à l'Allemagne, Pourtalès conseillait de donner du courage aux Turcs, de bons conseils aux Italiens, et ajoutait ces paroles significatives dans sa bouche : « Cherchons à faire comprendre au parti national révolutionnaire, en Europe, que le Piémont et l'Italie sont les deux seuls Etats du Congrès européen dont l'existence et l'avenir soient solidaires dans une idée raisonnable de nationalité [1]. » Mais loin de se rendre à cet avis, la Cour de Berlin se laissait envahir par une foule de hobereaux (Yunker) qui, tout en marchandant des chiens et des chevaux, déclaraient que le roi allait abolir la Constitution qu'il n'avait jurée que sous réserve. D'autre part, la *Kreuzzeitung* ne tarissait pas en éloges sur le triomphe du catholicisme, c'est-à-dire du jésuitisme; car, ainsi que le disait Bunsen dans une missive adressée au prince Albert, le mari de la reine d'Angleterre : *Das Catholisiren wird oft ein Jesuitisiren.*

Il vint un jour, où las de pousser des soupirs inutiles, de donner des conseils qu'on se gardait bien de suivre, le courageux Pourtalès (der muthige Graf, selon l'expression de Bunsen) imagina de fonder un journal en collaboration avec son beau-père, l'ancien ministre des cultes, von Bethmann-Hollweg et le comte Goltz, que l'influence autrichienne avait éloigné de Francfort. Le journal parut, en effet, sous le titre de *Gazette hebdomadaire prussienne* (preussische Wochenblatt), et les meilleurs articles de cette feuille sortaient, selon M. de Thiélau, de la plume d'Albert Pourtalès [2].

On était en 1851, au plus fort de cette question d'Orient qui devait aboutir à la guerre de Crimée. La *Gazette hebdomadaire* et son principal collaborateur prirent énergiquement parti pour les puissances occidentales et réclamaient la participation de la Prusse à cette guerre dans l'intérêt des nations civilisées et pour devancer l'Autriche. « Et certes, dit à ce sujet M. de Thiélau, l'exemple du Piémont ne lui a-t-il pas donné raison? — Et ne pouvait-on pas considérer cela comme le meilleur moyen de regagner d'un coup la position perdue à Ollmütz? »

Un moment, on put croire que les idées de Pourtalès étaient partagées par le ministère Manteuffel. Le comte Pourtalès fut appelé tout à coup à la direc-

[1] Lettre de Bunsen au prince Albert, 26 août 1851. III, 495.

[2] Wurde das preussische Wochenblatt gegründet und dessen besten Artikeln aus seiner Feder entflossen. Thielau, IV.

tion du Département de la politique des affaires étrangères, et une instruction, rédigée par lui pour l'ambassadeur de Prusse à Londres, reçut l'approbation du roi Frédéric-Guillaume IV. On l'envoya même en personne dans cette capitale avec une mission particulière. Mais au bout de six semaines, le diplomate libéral revenait brusquement de Londres, résignait toutes fonctions, et la politique prussienne, au lieu de s'engager dans les voies qu'il lui avait ouvertes, suivait jusqu'à la fin de la guerre de Crimée une direction absolument contraire. « Quant à la manière dont cela avait pu se faire, observe à ce sujet M. de Thiélau, Pourtalès avait l'habitude de garder le silence sur ce point ; nous imiterons sa réserve [1]. »

Malgré l'importance européenne qui s'attache à ces questions de politique générale, il en est une européenne aussi, mais suisse avant tout, sur laquelle il eût été d'un vif intérêt de connaître la pensée d'Albert Pourtalès; c'est celle de l'émancipation de son pays d'origine. Mais nous avons vainement cherché une lettre ou un passage qui eût trait à cette affaire dans la Correspondance entretenue par Pourtalès avec Bunsen. Pas trace non plus de ses opinions relativement aux Jésuites, au Sonderbund, et à la réforme du Pacte promulguée comme la loi du Sinaï, au milieu des éclairs et des tonnerres de 1848. Sur tous ces points, la Correspondance est muette également et a gardé « de Conrart le silence prudent. » Il n'est cependant pas probable que sur toutes ces questions, et la première en particulier, qui touchait de si près Pourtalès comme Neuchâtelois, cet homme d'Etat n'ait fait aucun échange d'idées avec son ami et coreligionnaire politique. Bunsen, lui, s'en est expliqué au long et au large dans plusieurs passages de ses lettres, et, si l'on était en droit de conclure de l'un à l'autre, il n'y aurait aucun doute sur les sentiments du diplomate neuchâtelois sur ces divers points de la politique, en même temps locale et générale.

La Correspondance de Bunsen, touchant les affaires suisses, que nous avons laissée à la date de 1841, se renoue en 1846, à propos de l'affaire des Jésuites, dont l'appel à Lucerne l'année précédente avait mis en émoi toute la Confédération et dont l'expulsion se discutait à la fois et au sein de la Diète et dans les Conseils du Pape, devant lesquels avait été chargé de la porter l'ambassadeur de France et ancien député de Genève à la Diète fédérale, le célèbre et infortuné comte Rossi.

Dans les lettres que Bunsen échange, à cette époque, avec le baron de Canitz, ministre des affaires étrangères à Berlin, la question des Jésuites suggère au premier des observations qui, même à l'heure présente, n'ont pas perdu toute leur actualité et peuvent encore être invoquées à l'appui de leur thèse par les

[1] Friederich von Thielau : Der Graf Albert Pourtalès.

apologistes de certain article de la Constitution fédérale tout comme par ceux de la mesure prise en Allemagne à l'égard de ces religieux : « Le rétablissement des Jésuites en 1814 a été une déclaration de guerre de la part de Rome; lui donner suite dans des pays de confessions mêlées comme l'Allemagne et la Suisse, c'est une violation évidente de la paix religieuse. Comme l'a prouvé Ranke, les Jésuites ont été les instigateurs de la guerre de Trente ans et ont attisé, de 1580 à 1618, le feu de la guerre civile qui a désolé l'Allemagne et qui l'a rayée pendant deux cents ans du rang des nations. Et que n'ont-ils pas fait en France, en Pologne et en Suisse? Je hais les Jacobins suisses comme personne et je ne leur ai pas ménagé les dures vérités à propos des affaires d'Argovie. Je sais combien de folies communistes et de brutalités démocratiques se sont glissées là-dedans. Mais la surexcitation des Cantons protestants ne vient pas de là, puisqu'elle est partagée par les hommes les plus religieux et les plus sensés à Zurich et à Bâle. L'issue de tout cela sera la guerre, l'effusion du sang. Dieu veuille qu'on n'en vienne pas là aussi en Allemagne.

» La Cour d'Autriche est prise depuis vingt ans dans les filets de la réaction cléricale, de cette réaction qui, née en France, eût abouti au renversement de Charles X et de sa dynastie, alors même qu'il n'eût pas pris pour ministre le prince de Polignac.... Quant au prétendu conservatisme de la Cour de Rome, en regardant en arrière de Napoléon jusqu'à Charlemagne, je n'y ai jamais cru avant même que la Révolution belge eût suffisamment prouvé le contraire. Rome tient avec les forts. Peu lui importe qui a la force; elle fera les yeux doux tour à tour aux princes et aux peuples. Rien ne rend l'homme plus incrédule que la contrainte en matière de foi; c'est ce qu'on voit en Espagne, en Portugal; c'est ce qu'on a vu en France et à Rome même. Les événements de Pologne sont un autre et terrible exemple de l'esprit du clergé dans ces contrées[1].... »

Lorsque la guerre civile, qu'avait prévue la sagacité politique de Bunsen, eût éclaté en novembre 1847, et que la diplomatie européenne jugeât le moment venu d'intervenir, Bunsen qui, dans une lettre à son fils datée du 7, se flatte d'avoir donné la première impulsion en quelque sorte, définissait cette intervention dans les termes suivants : « Pas d'intervention armée; mais, en revanche, une médiation générale des puissances européennes, c'est là le principe. »

Mais la rapidité des événements déjoua, comme on sait, tous les calculs des cabinets et ravit à Bunsen comme aux autres diplomates l'occasion de s'occuper ultérieurement de la question du Sunderbund et de la réforme du

[1] Aus Bunsens Briefen. Lettre à Canitz datée de Londres, 16 mars 1846. III, p. 403.

Pacte, que vinrent favoriser la révolution de France et les échos qu'elle trouva dans plusieurs des capitales de l'Europe.

Mais en 1849, où la révolution est vaincue et les trônes raffermis sur leurs ais, la diplomatie recommence à débrouiller ou à embrouiller l'écheveau de la question de Neuchâtel, compliquée de celle des réfugiés allemands auxquels la Suisse avait donné asile et à propos desquels les Cabinets se proposaient d'exiger de la Confédération des garanties. Avant qu'aucune revendication de Neuchâtel n'eût été formulée par le Cabinet de Berlin, Bunsen écrivait à ce sujet : « Ce qu'on réclame on l'a réclamé quatre ou cinq fois depuis 1815. Le Président de la République française peut lui-même en mettre en chanson le résultat. La Suisse se place sur ses jambes de derrière et l'Angleterre lui dit : C'est très bien; nous ne faisons que ce que vous faites, vous faites ce que nous faisons; internez les réfugiés qui sont aux frontières et lorsque vous aurez fait cela, personne n'aura plus de reproche à vous faire. A peine cela dit, la France, dont les agents coquettent depuis longtemps avec le libéralisme, fait un demi-tour; on s'excuse et on déclare à la Prusse, à l'Autriche, à la Russie qu'on est satisfait. De notre côté, on laisse aussi tomber la chose; sur quoi l'Angleterre et la France chantent le duo connu auquel fait chorus toute la presse. Et la fin de la chanson est que nous avons mis les pattes dans le feu sans en tirer les marrons. Au reste, le danger est passé. Si le roi de Wurtemberg provoque une révolution, messieurs les réfugiés y accourront de la Suisse voisine; dans ce cas, lui ou eux seront chassés; en un mot, les réfugiés ne sont dangereux que pour les pays déjà en révolution [1]. »

Dans une autre lettre écrite à la même époque et que Bunsen, alors ambassadeur de Prusse en Angleterre, adressait à Berlin, ce diplomate s'élevait contre le projet de contraindre la Suisse à donner des garanties aux puissances :

« Quant au plan relatif à la Suisse, il sera prudent de le dérober le plus longtemps que possible à la connaissance de la Grande-Bretagne; car on peut s'attendre de ce côté-là à une opposition aussi violente que générale et à une vive résistance diplomatique.

» Voici en quelques mots le point de vue qui domine ici : Exiger de la Suisse des garanties; en dehors d'un cas présent et pressant, cela signifie attaquer son indépendance et sa neutralité ou s'attirer un refus et augmenter l'irritation. A partir du blocus hermétique jusqu'à 1847, il en a toujours été

[1] Lettre de Bunsen datée du 11 septembre 1849. Celui auquel il l'adressait n'est pas indiqué.

de même. La Suisse ne peut donner aucunes garanties générales et éventuelles, et on n'a pas plus le droit de lui en demander qu'à la Grande-Bretagne, qui reçoit également des Réfugiés. On a répété cent fois contre ce dernier argument tout ce qui peut se dire à ce sujet. Mais où sont les moyens pour écarter la contradiction et la résistance?

» Il ne faut pas oublier non plus qu'il y aurait beaucoup moins de raison d'intervenir aujourd'hui que la Révolution a été culbutée des deux côtés des Alpes et que la paix de l'Europe est assurée.... C'est là le point de vue anglais. Il y aurait deux autres manières de se poser en face de ce point de vue. La première serait de laisser la chose tout à fait de côté, ce qui, sans doute, ne manquerait pas d'avoir une certaine gravité si on considère les grandes questions politiques du moment. Il est certain que la France n'ira pas de l'avant sans consulter la Grande-Bretagne. Et il n'y aurait rien d'extraordinaire d'après les antécédents à ce que l'ambassadeur russe cherchât à faire un mérite à son pays, ou en donnant une déclaration pacifique, ou en alléguant les vœux des autres puissances, ou en repoussant purement et simplement la proposition de la Prusse pour ne pas mettre le ministère anglais dans une position désagréable. Le second point de vue consisterait à ramener la Suisse à l'état de fait et à insister pour obtenir des mesures propres à éloigner tout danger prochain. Car il ne peut venir à personne l'idée d'attaquer la justice du principe que la Suisse ne doit pas abuser de sa neutralité, pour servir de foyer aux révolutionnaires qui trament des complots sur la frontière et fomentent systématiquement la révolte. L'Angleterre appuierait une démarche dans ce sens, à l'effet d'écarter les exigences qui auraient pour but d'aller trop loin.[1] »

Au commencement de l'année 1850, la question de Neuchâtel donnait lieu à des communications étendues de la part du représentant du Cabinet de Berlin auprès de celui de Londres. Bunsen s'y montre comme toujours favorable à la Suisse et avait l'avantage de se trouver en conformité de vues avec le ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne, lord Palmerston. Mais il avait à faire à forte partie, ayant à lutter contre les tendances légitimistes de l'envoyé prussien à Berne et Stuttgart, M. de Sydow, qu'appuyaient à Berlin un fort parti, et le roi lui-même que les amis de Bunsen représentaient à ce dernier comme mettant une grande importance à la chose. La situation était donc épineuse pour l'ambassadeur de Prusse à Londres et demandait beaucoup de circonspection; aussi se retranchait-il dans son rôle d'intermédiaire, et abritait-il ses inspirations derrière celles du ministre anglais.

[1] Christian Carl Josias Bunsen, aus seinen Briefen, III, 111 et 112.

« Lord Palmeston, écrivait Bunsen à Berlin, m'a dit que les affaires de Neuchâtel et de la Suisse en général avaient été l'objet de délibérations sérieuses au sein du ministère, et qu'il ne pouvait me donner une meilleure preuve de sa confiance amicale qu'en me faisant part sans réserve du résultat de ces délibérations. D'après tous les renseignements, la restauration de la principauté de Neuchâtel paraît une impossibilité au Cabinet. Le roi de Prusse ne pourrait y parvenir que par une guerre faite à la Suisse, de concert avec la France. Ce serait pour le gouvernement français une abdication, pour la Prusse une falsification de la politique extérieure de l'Allemagne au profit d'un intérêt dynastique entièrement étranger à la nation et aux intérêts nationaux. Une alliance aux mêmes fins avec l'Autriche et la Russie, loin d'offrir un plus grand avantage, serait pire politiquement, parce que la France y verrait la nécessité de s'emparer de Neuchâtel à la première occasion, et ce dessein ne lui serait pas difficile à exécuter, ce qui prouve l'inconvénient qu'a pour la Prusse la possession de la principauté. Il faut absolument renoncer à toute idée de restauration. Il est très heureux que le roi ait donné une explication à l'Angleterre aussi satisfaisante (eine so beruhigende Erklärung). Mais ce n'est pas seulement pour le présent, c'est aussi pour l'avenir que le Cabinet de la Grande-Bretagne trouve le projet de restauration incompatible avec une saine politique et partant d'une gravité considérable pour l'Angleterre.... En 1815, il a été fait l'essai d'introduire la principauté dans une Confédération de républiques.

» L'essai, comme bien d'autres essais tentés par le Congrès de Vienne n'a pas réussi ; depuis 1847, la Confédération s'est constituée dans le sens des Etats-Unis d'Amérique et s'est donné le gouvernement central dont, comme l'Allemagne, elle avait manqué jusqu'ici.

» La Suisse périra plutôt que de retourner à l'état antérieur d'impuissance du pouvoir central. Au jugement unanime des hommes d'Etat les plus modérés de la Suisse, l'annexion de Neuchâtel à la Prusse est inconciliable avec la nouvelle Constitution et la centralisation actuelle.

» Le Cabinet ne voit sur ce terrain aucune possibilité d'entente. Tout ce que le roi, s'il devait persister dans son idée, pourrait faire, c'est de réserver ses droits et d'attendre d'autres circonstances et d'autres bouleversements (Umwälzungen) pour accomplir la restauration. Le Cabinet de la Grande-Bretagne ne peut pas contester à Sa Majesté le droit de le faire ; mais il regretterait profondément un tel dessein et le considérerait comme une grande faute. Neuchâtel (ces paroles sont en anglais dans l'original) n'est, après tout, qu'une épine dans la chair de la politique prussienne, comme le Hanovre l'était dans la chair de l'Angleterre, avec cette différence qu'il est beaucoup

moins facile à défendre et beaucoup moins digne de considération politique. C'est, en revanche, un gage donné à la France, qui peut en tous temps s'en emparer. Politiquement, on ne peut le considérer que comme un fardeau pour la nation et un joujou pour la dynastie [1].

» Le Cabinet anglais n'a aucun droit de donner des conseils au roi de Prusse; il a cependant dû se former une opinion sur la question de savoir s'il y avait moyen d'offrir une réparation et une indemnité au roi pour le cas où Sa Majesté serait disposée à abandonner définitivement l'idée de la Restauration. Les renseignements fournis au gouvernement anglais ont convaincu ce dernier que celui de la Suisse est dans les meilleures dispositions d'accorder une satisfaction et une réparation de ce genre et de garantir contre toute persécution les employés et les partisans décidés de l'ancien ordre de choses. Le Cabinet anglais s'estimerait heureux de pouvoir contribuer à une entente sur cette base. Lord John Russel m'a dit en peu de mots la même chose. Je sais que le duc de Wellington envisage la possession de Neuchâtel comme dangereuse, parce que la Prusse ne peut jamais la défendre et que la France peut toujours s'en emparer (Prussia can never defendand France allways take it).

Cette première communication fut suivie de plusieurs autres dans le même sens, mais dont la reproduction *in extenso* fatiguerait inutilement le lecteur. Nous n'en citerons que les passages qui nous paraissent les plus significatifs :

«Les rapports de Paris, écrivait Bunsen le 1er mars 1850, s'accordent à dépeindre l'irritation croissante des hommes d'Etat de tous les partis contre la Prusse à la suite de ses exigences à l'égard de la Suisse, ainsi que le mécontentement et l'inquiétude du gouvernement de ce pays.

» Lord Normanby s'exprime à cet égard en termes très énergiques. Lord John Russel considère la chose comme très grave et m'a instamment prié de faire connaître ses craintes et celles de tout le gouvernement. Il regarde toute pression exercée sur la Suisse en dehors des démarches tendant à obtenir l'éloignement des révolutionnaires dangereux comme une violation du droit, et en ce qui concerne la Prusse comme une fausse et fâcheuse politique. Exiger de la Suisse qu'elle expulsera à l'avenir toutes les personnes qui lui seront signalées comme dangereuses, équivaut à déclarer que le gouverne-

[1] «Neufchâtel is after all nothing but a tharn in the side of Prussian politics, exactly as Hanover was to Great Britain; but it is much less worth a politicat consideration and much less defensible. On the contrary it is a pledge given to France, who at any time can seize it. Politically it can therefare only be considered as an encumbrance for the nation and a plaything for the dynastie.» Aus Bunsen Briefen, III, 114.

ment fédéral a cessé d'exister comme Etat indépendant. C'est un retour aux traditions du despotisme napoléonien et partant une chose indigne de la Prusse[1].

» Mais en dépit des représentations du cabinet de Saint-James, l'opinion du parti, résolu à revendiquer Neuchâtel comme dépendance de la maison de Hohenzollern, s'accentuait de plus en plus à la Cour de Berlin. De son côté, l'ambassadeur prussien à Londres redoublait d'efforts pour combattre cette tendance et continuait à s'étayer de l'opposition de lord Palmerston et du Cabinet anglais en général, opposition que rendait plus forte encore le sentiment de la crise que subissait la France en 1851. « Mon premier devoir, écrivait Bunsen le 9 octobre, est de vous faire connaître sans détour les difficultés qui, tant que lord Palmeston sera au pouvoir et tant que la crise actuelle durera en France, s'opposeront toujours à une participation quelconque de la Grande-Bretagne à la séparation de Neuchâtel.

» Palmerston proteste contre l'assertion de la Prusse que le roi eût pu, en 1849, user de la voie des armes pour conquérir Neuchâtel. Il ajoute qu'une invasion de la Suisse est considérée en tous temps comme une déclaration de guerre à tout le reste de l'Europe, comme une violation des points les plus essentiels des traités européens de 1815 et notamment de la neutralité inviolable de la Suisse. Il est convaincu que le roi ne veut pas se faire un mérite de n'avoir pas créé une situation aussi grave.

» Lord Palmerston nie qu'il y ait ici un cas de violation du droit international suffisant pour justifier le roi de porter atteinte aux fondements du système politique de l'Europe. « Neuchâtel, dit-il, a par une révolution intérieure, déchiré le lien féodal qui reliait ce canton avec la Maison royale de Hohenzollern. Ceci n'est pas le fait de la Confédération, mais du canton. Les rapports qui m'ont été adressés prouvent que le nouvel ordre de choses a l'assentiment de la majorité de la population, et c'est l'opinion générale en Suisse comme c'est aussi la mienne que ce double rapport ne peut pas être rétabli, sans le plus grand danger pour la paix de l'Europe et la sécurité de la Suisse. La nouvelle Constitution fédérale, que je tiens pour une grande amélioration au point de vue de l'équilibre européen, parce qu'elle fortifie le pouvoir central, est inconciliable avec le rétablissement de ces rapports. Je reconnais le droit du roi à une réparation et à une indemnité, et si Sa Majesté y consent, je suis prêt à travailler, au nom de la Grande-Bretagne, à ce que Sa Majesté reçoive toute la satisfaction désirable et toute indemnité qu'il estimera légitime. Mais je ne ferai rien avant cela.

» Les considérations politiques qui déterminent lord Palmerston à envisager toute séparation de Neuchâtel de la Suisse comme une grande faute

[1] Christian-Carl-Josias Bunsen, aus seinen Briefen. Lettre du 25 février 1850, III, 113.

politique et à s'y opposer de toutes ses forces, sont au nombre de deux : 1° au point de vue formel, la crainte de changer quelque chose dans les traités européens qui concernent la Suisse ; 2° au point de vue matériel, pour empêcher qu'en cas de conflits avec l'Allemagne, la France ne puisse occuper la principauté dans les vingt-quatre heures et s'en faire un point d'appui soit pour attaquer la Suisse, soit pour soumettre ce pays à son influence. C'est cette considération, dit lord Palmerston, qui a engagé en 1815 tous les Cabinets, surtout celui de la Grande-Bretagne, à faire de Neuchâtel non un Etat simplement allié aux Suisses, mais une partie intégrante de la Confédération. L'inviolabilité du territoire helvétique peut seule, d'après lord Palmerston, empêcher Neuchâtel et la Suisse de tomber sous la dépendance de la France. En donnant les mains à cette double position, la Prusse a pris sur elle les suites nécessaires d'un conflit, c'est-à-dire que l'intérêt politique de l'Europe doit être préféré à l'intérêt dynastique. Car c'est le premier et non le second qui a été le mobile dirigeant de cette institution. La pensée politique a été de fortifier par cette inviolabilité la Suisse et l'Europe contre la France. Dans les entretiens confidentiels qu'il a eus avec moi, lord Palmerston a ajouté la considération que voici : « Le roi ayant montré toujours pour le pays et ses habitants une sympathie sincère, il sera d'autant plus facile à son cœur paternel de faire le sacrifice que l'Europe réclame de lui, que ce sacrifice est la condition du maintien de l'indépendance de ce petit pays et de la liberté de ses habitants. » Ainsi les raisons du cœur se joignent à celles de la plus haute sagesse politique et à une crainte magnanime d'accroître les complications politiques de l'Europe, pour engager Sa Majesté à faire le sacrifice de son droit immédiat. »

Bunsen, dont l'opinion personnelle semble parfois s'effacer entièrement devant celle de Palmerston, ne se gênait pas cependant, dans une lettre adressée au roi lui-même, en date du 16 octobre 1856, pour traiter de *romantique* la politique qui voulait faire de la réintégration de Neuchâtel à la Prusse un article de foi du symbole monarchique. Mais la chute de lord Palmerston, que sa haine pour la dynastie d'Orléans avait égaré au point de souscrire au coup d'Etat du 2 décembre, au mépris des décisions du Cabinet dont il faisait partie, rendit l'espoir au parti de la Restauration. L'éternelle question des Réfugiés vint encore en aide aux restaurateurs, en excitant au plus haut degré contre la Suisse le mécontentement des Cabinets de Vienne et de Pétersbourg.

En mars 1853, un projet de blocus ou de cordon militaire de Bregenz à Bâle fut formé par l'Autriche, consenti par la Bavière et le Wurtemberg, et fit l'objet d'une communication confidentielle aux principaux membres de la

Diète germanique pour le cas où le gouvernement fédéral ne se soumettrait point aux exigences de l'Autriche, relativement aux Réfugiés. A l'exécution de cette mesure, se rattachait dans la pensée de ses auteurs l'espoir de provoquer sans intervention directe les changements désirés dans l'organisation intérieure de la Suisse[1]. Le ministre autrichien de Thun, en réclamant l'adhésion de la Prusse à ce projet, ne doutait point qu'elle ne saisît aux cheveux cette occasion d'obtenir de la Suisse la réparation demandée et d'influer aussi sur le sort d'une Constitution que cette puissance n'avait point reconnue, et dont l'Autriche et la Russie considéraient l'adoption comme entraînant pour la Suisse la destruction de toutes les garanties accordées à sa neutralité.

De Londres où Bunsen, même après la chute de Palmerston, avait trouvé un auxiliaire de sa politique et un ami de son pays dans lord Clarendon, le nouveau ministre des affaires étrangères, cet homme d'Etat combattit avec énergie les propositions de l'Autriche, et ne manqua pas de s'étayer des arguments de ce chef du Cabinet britannique, comme il l'avait fait précédemment de ceux de son prédécesseur.

« Lord Clarendon, disait entre autres Bunsen, estime que les puissances qui, ainsi que l'Angleterre et la Belgique, n'ont que des intentions loyales envers la Suisse et désirent le maintien de son indépendance dans l'intérêt de l'équilibre européen, ont le devoir de veiller à ce qu'il ne soit fait aucune démarche qui contraindrait la Suisse à se jeter dans les bras de la France. Le Cabinet anglais trouve que l'Autriche, dans sa note au gouvernement suisse, n'a articulé aucun grief que ce gouvernement n'ait élucidé et écarté dans sa réponse du 22. « Lord Clarendon a écrit avant hier à M. Christie, qu'en supposant que les faits ne soient pas tronqués (ce qui est impossible), la justification présentée par le gouvernement suisse lui paraît inattaquable. » On croit décidément au bon vouloir des chefs de ce gouvernement de faire tout ce qui peut être légitimement exigé d'eux, et on ne se fait pas une médiocre idée de leur savoir-faire comme hommes d'Etat[2]. »

Dans les dépêches qu'il adressait à sa Cour, Bunsen ne se bornait pas à défendre la Suisse dans la question des Réfugiés ; la nouvelle Constitution fédérale trouvait encore en lui un défenseur habile contre les systèmes opposés de ses collègues d'Autriche et de Russie, le comte Colloredo et le baron de Brunow, aux yeux desquels, comme de leurs souverains d'ailleurs, la Suisse avait perdu tous ses titres à la garantie de sa neutralité, le jour où elle avait mis de côté la Constitution de 1815.

[1] Christian Carl Josias Bunsen, III, 272.

[2] Ibid., p. 115.

Napoléon III était alors favorable à la Suisse, et son ministre le comte Walewsky disait à Bunsen « que la France prenait patience avec sa voisine, parce que la cause de son indépendance était chère au cœur de l'empereur. » Ce diplomate avait même pris l'habitude de terminer tous ses entretiens sur ce sujet par ces paroles : « Toute intervention dans les affaires de la Confédération, *sans la coopération de la France*, équivaudrait à une déclaration de guerre dans la pensée de l'empereur. » Ce langage, remarque Bunsen, n'est vraisemblablement qu'un indice circonspect de la pensée mère bien connue de l'empereur, celle de rendre à la France son protectorat sur la Suisse [1].

« Telle, poursuivait Bunsen, n'est pas l'opinion du Cabinet anglais. Sans aucune prédilection pour les radicaux suisses que l'on hait, au contraire, profondément, on regarde comme le premier devoir de la Grande-Bretagne d'empêcher qu'il ne soit porté aucune atteinte à l'indépendance de ce pays par une immixtion dans sa Constitution antérieure, qu'on trouve parfaitement fondée en droit.

» En second lieu, on estime que la Constitution nouvelle offre dans les temps de paix des avantages aux autres Etats de l'Europe centrale, par la facilité qu'elle donne pour la conclusion de traités relatifs au commerce et aux voies de communication, en même temps qu'elle assure en cas d'une attaque, de la part de la Prusse, une beaucoup plus grande force de résistance par la concentration du pouvoir aux mains de l'autorité fédérale.

» En troisième lieu, on ne croirait pas pouvoir favoriser le parti ultramontain, qui se tient aux aguets dans l'arrière-plan, sans se rendre coupable d'infidélité aux principes de la politique de la Grande-Bretagne comme Etat protestant. Enfin, on est persuadé ici qu'en donnant les mains à tout ce que l'Autriche propose ralativement à la Suisse, on n'aboutirait qu'à faire les affaires de la France. Jamais le moment n'a été plus mal choisi pour s'entendre sur une base commune. La nouvelle du blocus de la Suisse exciterait ici une désapprobation générale et se traduirait en mécontentement contre la Prusse, parce qu'on attend autre chose de cette puissance comme Etat protestant et constitutionnel [2]. »

Deux semaines plus tard, Bunsen annonçait la solution pacifique des différends qui existaient entre l'Autriche et la Suisse, grâce à la mesure qu'avait prise le Conseil fédéral d'interner une partie des réfugiés politiques, c'est-à-

[1] Christian-Carl-Josias Bunsen, aus seinen Briefen, III, 275 et suivantes.

[2] Bunsen, III, 275, 276. Lettre du 1er avril 1853.

dire tous ceux qui n'étaient pas Suisses, au nombre de 15 sur 29. Encore cherchait-on à persuader à ces derniers de se rendre en Amérique, en pourvoyant largement aux frais de transport. Sur ces 15 réfugiés politiques, il ne se trouvait, au dire de Bunsen, aucun révolutionnaire italien de marque.

« Un examen attentif des faits, concluait l'Envoyé prussien, a convaincu le gouvernement anglais que le gouvernement suisse mérite un traitement plus doux, et le gouvernement français est d'accord avec le premier pour trouver qu'il n'y a aucune raison plausible pour frapper la Suisse d'un cordon militaire rigoureux. Aussi l'ambassadeur d'Autriche, le comte Buol, montre-t-il moins d'irritation contre la Suisse. On paraît désirer ici une entente entre la Sardaigne et la Suisse sur le terrain de leur indépendance et de leur liberté. On espère du gouvernement sarde qu'il exercera une bonne influence sur la Confédération [1]. »

La ligne politique de Bunsen, si diamétralement opposée à celle du parti qui voulait l'entente de la Prusse avec l'Autriche et la Russie avait accru encore le nombre de ses ennemis. Son rappel prévu dès le 8 avril 1854, dans une lettre du comte Pourtalès qui partageait ses vues comme il partagera sa disgrâce, ne tarda pas à s'effectuer et le rendit pour quelque temps à ses études et à la vie privée, sans l'empêcher toutefois d'agir sur l'opinion publique, par des écrits où il combattait l'intolérance religieuse. Cette intolérance se manifestait à la fois en Italie et en Autriche, par la persécution des protestants, et en Prusse même par les théories exclusives de Stahl, l'allié de l'ultramontanisme. La Correspondance de cette époque nous montre Bunsen en communauté d'opinion à cet égard avec le comte Pourtalès et le noble évêque Wessenberg, l'ancien administrateur de ce diocèse de Constance, duquel Rome avait, en 1817, si habilement détaché les dix cantons suisses qui en dépendaient, en exploitant le sentiment national d'Aloys Reding et d'autres magistrats influents des Waldstætten.

Un petit voyage que l'ex-ambassadeur prussien fit en Suisse au mois d'août 1856 pour rétablir sa santé altérée par les soucis, la fatigue et l'excès du travail, lui fournissait une nouvelle occasion d'exprimer sa sympathie pour les beautés pittoresques et morales de ce pays :

« Le voyage de Vevey est le plus beau qui se puisse faire en ce genre. C'est là la vraie Suisse, le pâturage des Alpes (Weidenland der Alpen) avec ses hommes libres, gais, bien mis, vivant dans le bien-être ; ce sont les plus beaux que j'aie vus en Suisse, le Hasli excepté.

» Ces pentes, couvertes de gazons qu'ombragent jnsqu'au sommet des restes

[1] Bunsen. Lettre du 14 avril 1853, p. 281.

de forêts de pins avec de joyeux ruisseaux à leur pied et un ciel bleu sur nos têtes, sont d'un effet indescriptible. Bref, nous faisons un voyage ici comme dans les Abbruzzes, en supposant qu'on pût y voyager pendant la canicule avec une température de 25 degrés Réaumur dans les hôtels, de 27 à 30 sur la route et de 45 degrés au soleil, et pourtant plus supportablement qu'aux bords même du lac. Véritablement ici, dans une chambre fraîche, avec une vue splendide et une musique allemande sous les fenêtres, on oublie tout[1]. »

Dans le même voyage, Bunsen avait fait un séjour à Coppet, chez Mme Auguste de Staël. Il devait y trouver le duc de Broglie, qui ne vint que le lendemain, mais en revanche il se rencontra avec M. de Pressensé et M. Edmond Schérer, dont le nom avait déjà acquis une certaine célébrité dans le monde protestant par sa polémique contre Gaussen. Bunsen eut avec Schérer un long entretien qui roula sur l'authenticité des Ecritures. « Je cherchai, dit Bunsen, à lui ôter ses doutes à l'authenticité de l'Evangile de saint Jean. Nous devons nous revoir à Genève où je serai après demain. Je désire y rester trois jours et y être mon propre Monsieur, ainsi que disent les Anglais. Le séjour d'ici est vraiment divin. Je me sens plus fort et plus plein de vie que jamais. J'espère écrire beaucoup ici. Le second chapitre du second livre de *Mon Dieu dans l'Histoire*, avance[2]. »

Bunsen avait fait auparavant un séjour à Interlaken, où il admirait une dernière fois les splendeurs de la Jungfrau et de la création en général. Il ne paraît pas qu'il ait poussé cette fois jusqu'au *ravissant* Neuchâtel, où, quelques jours après le séjour de Bunsen à Genève, éclataient les fameux événements du 4 septembre 1856. Ces événements, qui faisaient entrer la question de Neuchâtel dans une phase toute nouvelle où elle devenait un danger européen, ne firent que confirmer l'ancien ambassadeur de Prusse dans l'opinion qu'il avait énoncée au début de la crise. Cette opinion est développée dans une lettre-mémoire dont l'éditrice n'a pas jugé à propos de faire connaître l'adresse, mais qui pourrait bien avoir été écrite pour être placée sous les yeux de la personne royale. Quoi qu'il en soit, cette lettre est assez curieuse pour que nous en mettions les traits les plus saillants sous les yeux de nos lecteurs.

« Quelque affligeants et douloureux que soient les événements, disait Bunsen, ils me semblent politiquement ne devoir servir qu'à tirer la Prusse avec honneur et même avec la gloire de la magnanimité, d'une position inextricable

[1] Lettre de Bunsen à sa femme, 15 août 1856, III, 461.

[2] Lettre de Bunsen du 31 octobre 1856. La destination n'en est pas indiquée.

qui a longtemps troublé la politique de cet Etat. Quoi de plus naturel que le roi fasse abandon de ses droits bien acquis et reconnus au prix de la vie, de la liberté et de la sécurité de ses fidèles? — Mais naturellement pas avant que les Suisses aient formellement reconnu ces droits devant les puissances médiatrices et donné l'assurance désirée concernant les prisonniers. Si on veut le fond, la forme ne sera pas difficile à trouver. Mais croyez-moi, c'est une affaire européenne, la décision est aux mains de l'Angleterre et de la France, et toute autre solution est impossible. Sans cet événement, le dénoûment aurait pu en être reculé; aujourd'hui, cela ne se peut plus. Toute autre issue n'est que déception, passion, tout ce que vous voudrez, excepté de la politique prussienne.

» Dans mon voyage à travers la Suisse, j'ai trouvé ce pays dans un état de bien-être et de prospérité croissante, qui est une suite de la centralisation du pouvoir, ce que reconnaissent tous les anciens adversaires de la nouvelle Constitution, même à Genève. Le militaire n'est pas à mépriser et les chefs ne manquent ni de courage ni d'habileté politique[1]. »

Un mois plus tard, Bunsen revenait sur cette question et la traitait avec plus de détails et d'une façon qui n'est pas sans intérêt pour l'histoire contemporaine de la Suisse. En traduisant les endroits les plus significatifs de ce document, nous laisserons à nos lecteurs le soin de démêler les appréciations erronées des vues saines et judicieuses qui abondent sous la plume du publiciste et homme d'Etat prussien :

« La Suisse, dit-il, ne peut se livrer pieds et poings liés à merci et miséricorde. Ses droits sont expressément reconnus dans le protocole de Londres, négocié et signé par moi. C'est à cette condition que la France et l'Angleterre y ont donné les mains, et abstraction faite des faits, ces droits découlent de la double situation de ce pays. D'un côté, c'était un protectorat; de l'autre, un lien politiquement et géographiquement féodal. Par l'introduction de la Constitution centralisatrice de 1848, dont la nécessité pour la Suisse était depuis longtemps reconnue en principe et dont la réalisation a été dans la pratique une immense amélioration, le lien avec la dynastie prussienne devenait à la longue impossible. La grande majorité du pays et des hommes comme Chambrier et Calame, ces chefs des royalistes, ont compris cela, et le magnanime rescrit d'avril 1848, par lequel le roi déliait ses sujets de leur serment de fidélité, répond au moins au vœu général de ceux des royalistes qui n'ont pas pris part au dernier mouvement. Les pétitions et les

[1] Lettre de Bunsen datée de Charlottenbourg, 31 octobre 1856.

paroles des royalistes ne laissent subsister aucun doute à ce sujet. Les gouvernements qui font l'office de médiateurs doivent reconnaître qu'il y a en ce cas-ci comme dans d'autres des droits des deux côtés et ils ont à tenir compte de la politique générale de la Suisse. Partant de là, Napoléon tout comme l'Angleterre ne peut exiger la réparation due que si la Prusse déclare confidentiellement, mais aussi catégoriquement, que le roi est décidé à l'abandon de son Etat et cela d'une façon qui paraisse praticable aux puissances médiatrices. C'est à cela que tout se réduit pratiquement. Napoléon n'eût rien fait de plus, ni de moins, et sans qu'on eût besoin pour cela de le faire l'arbitre du différend de la Suisse, comme son oncle qui en avait été le Dictateur. L'Angleterre s'est prononcée dans ce sens dès le début. Aberdeem et Derby m'en ont parlé dans le même sens que lord John Russel et lord Palmerston; l'opinion de Peel était la même. Aucun ministre anglais ne peut donner un conseil différent à la reine.

» Si l'intention du roi est d'entrer dans cette voie, le conflit est terminé en 24 heures. En cas contraire, c'est la guerre à la Suisse, la guerre à l'Angleterre et à la France, et sans alliance encore, et partant une guerre aussi impossible qu'impolitique. L'Autriche a déclaré qu'elle ne consentait à entrer dans l'alliance qu'à condition qu'il n'en résulterait pas de guerre, puisque le Protocole de Londres remet la décision aux mains des puissances médiatrices.

» Quant au blocus hermétique, Louis-Philippe en a fait l'expérience, c'est une impossibilité du côté de la France, comme de celui de l'Allemagne. Les gouvernements de l'Allemagne du Sud ne pourront et ne voudront jamais y coopérer; ils en supporteraient tous les désavantages.

» Une occupation de la Suisse, oui même d'une seule ville, est une question européenne; l'inviolabilité de la Suisse est un des contreforts du système politique. La sagesse commande par conséquent de ne pas exiger ce qu'on n'est pas en état d'exécuter, fût-on résolu à risquer le sang et les écus de la Prusse pour la question de Neuchâtel. Il ne peut donc pas plus être question d'un armement contre la Suisse que d'une attaque sur la côte intenable du Riff; aussi malgré la corruption et l'asservissement de la presse, il règne dans le pays un véritable mécontentement, qui risque de pénétrer dans le *Landtag*. »

L'opinion d'un diplomate en disponibilité n'a pas pu être d'un bien grand poids dans la décision finale qui mit fin au conflit de Neuchâtel et qui nous paraît avoir été dictée par la force des choses et les dispositions des puissances, autant que par l'attitude ferme de la Suisse et de l'opinion publique même en Allemagne. On ne saurait toutefois méconnaître l'influence que les

idées du cercle politique dont Bunsen était l'un des chefs à la Cour de Berlin peuvent avoir exercée sur la volonté royale, sollicitée dans des sens contraires, et placée entre ce qu'elle considérait comme un devoir envers des sujets fidèles et la crainte honorable de troubler la paix de l'Europe, et de porter le fer et le feu dans un pays dont la neutralité avait été solennellement jurée et respectée par les puissances européennes après la chute de Napoléon I[er]. En tout cas, l'issue du redoutable *Casus belli*, qui avait menacé de mettre aux prises la Confédération helvétique avec la maison des Hohenzollern, dut réjouir profondément Bunsen. Mais c'est en vain qu'on chercherait une trace de ce sentiment dans la Correspondance des temps qui suivirent immédiatement le traité de Paris, et nous sommes obligés d'attendre jusqu'en juillet 1859 pour trouver quelque manifestation qui y ait rapport. A cette date, une curieuse lettre du Ministre prussien à sa femme nous apprend que Bunsen songeait à se mettre sur les rangs pour ce poste d'ambassadeur prussien à Berne qu'il avait presque dédaigné autrefois, mais qui lui paraissait maintenant une retraite convenable pour sa vieillesse et qu'il se flattait d'obtenir d'autant plus aisément qu'on n'osait pas le lui offrir après la place plus élevée qu'il avait occupée dans la diplomatie.

Au désir naturel chez un homme de l'âge de Bunsen et qui avait mené une vie aussi active et passablement agitée, de trouver un lieu de repos, se joignait un véritable amour, et l'on pourrait presque dire une nostalgie à l'endroit de la Suisse. C'est du moins ce que l'on croit deviner en lisant la curieuse missive que l'homme d'Etat mandait de Charlottenbourg à sa femme le 28 juillet 1859, c'est-à-dire un peu plus d'une année avant sa mort, qui eut lieu à Bonn le 28 novembre 1860 et précéda ainsi d'un an celle de son ami Pourtalès.

Cette lettre étant la dernière où il soit parlé de la Suisse, nous en transcrirons les lignes qui donnent le ton et en forment la note dominante. « Le moment ne serait-il pas venu où je devrais solliciter l'ambassade de Suisse? — Là il n'y a ni Cour, ni représentation. Le pays et le bétail, comme disait Rochow, y sont beaux; les gens, nous pouvons l'ajouter, y sont bons. Dans la Suisse allemande et dans la Suisse française, partout des amis. La question de Neuchâtel a reçu une heureuse solution (Neuenburg ist glücklich überwunden). Le Régent de Prusse est décidé à entretenir de bonnes relations avec ce pays dont les plus puissants semblent rechercher la faveur, les deux Empereurs en tête. Un avenir prochain ne changera rien à ces rapports, mais y apportera plus de lumière. Dans ce poste, je trouve la facilité de continuer l'œuvre de ma vie et, s'il plaît à Dieu, de l'achever [1]. La Suisse est, comme je l'ai déjà

[1] Il s'agit ici du *Bibelwerk*, que la mort ne lui a pas permis d'achever.

souvent pensé, la seule terre de langue allemande et d'esprit évangélique où *ma Bible* et *ma Conscience de Dieu* peuvent prendre racine. A Zurich, j'ai le professeur Schweizer, Rillet à Genève, et Edgar Quinet à Montreux. A Montreux, je puis passer l'hiver tout comme à Cannes. Ici, le séjour devient insupportable et la rage contre la Prusse toujours plus forte [1]. »

En femme aimante et dévouée qui sent et veut comme son mari, Mme Bunsen se montrait prête à le suivre à Berne.

Mais dans cet esprit qui devait rester ardent jusqu'à la fin, d'autres impressions eurent bientôt pris la place de celles qu'il avait exprimées à sa femme dans sa lettre de Charlottenbourg. L'enthousiasme de l'Angleterre avait succédé à son rêve optimiste à l'endroit de la Suisse. Quitter l'Allemagne, d'ailleurs, lui semblait un crime contre lequel protestait ce qu'il appelait *son génie intérieur.*

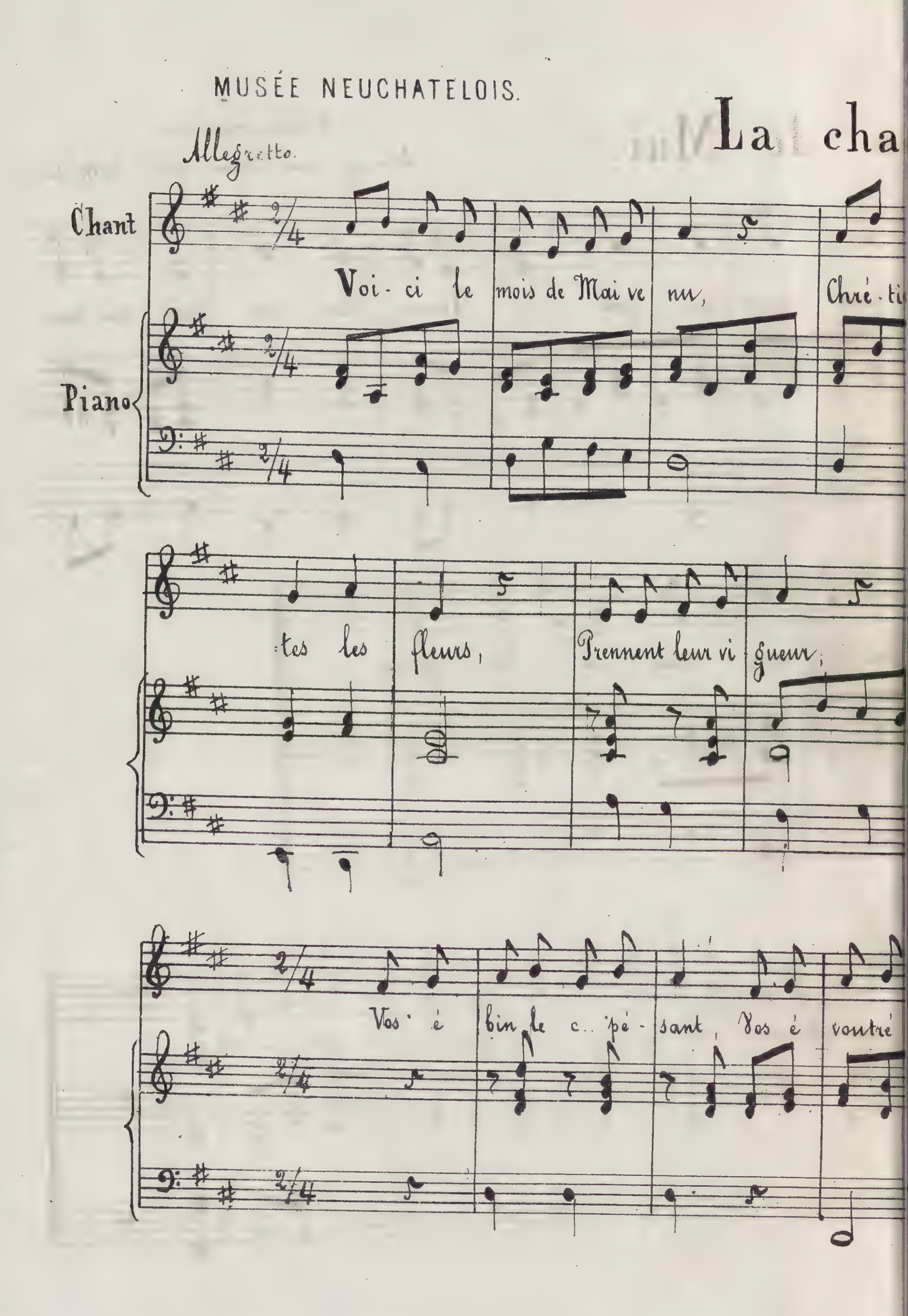
« Je veux, disait-il à sa femme, terminer ma vie ici ou à Berlin. Je m'y sens vocation, force et courage. Où tu es, reste, dit Luther.... *Les grandes pensées, les pensées magnanimes seules réchauffent, dirigent, conduisent et élèvent les peuples et l'humanité.* »

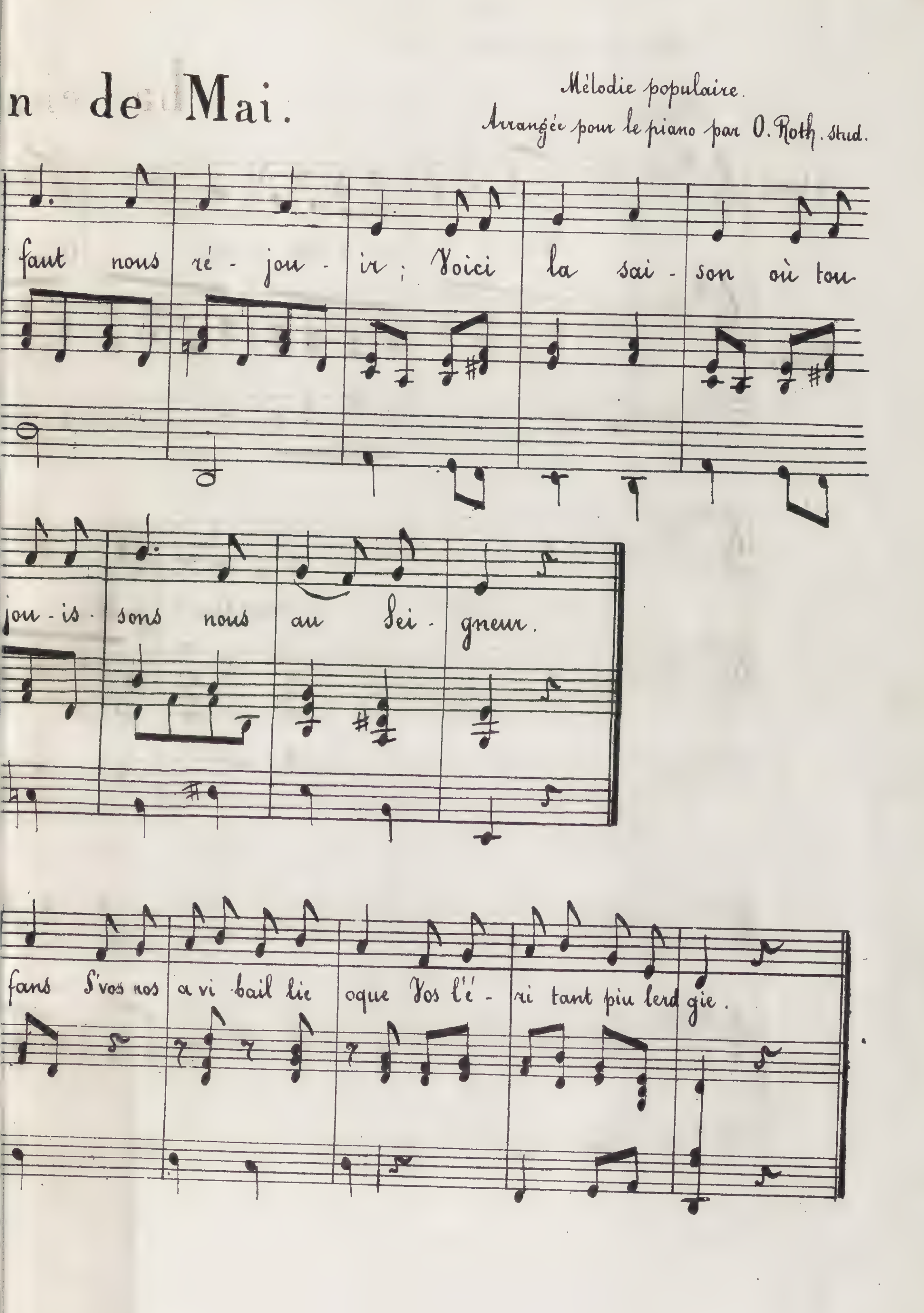
Ces dernières paroles de Bunsen sont belles; elles couronnent dignement ce que nous apprennent ses Mémoires au sujet des relations soutenues par cet homme illustre avec la Suisse et de l'action qu'il a exercée dans le monde dont nous n'avons pu donner ici qu'une pâle esquisse, renvoyant aux Mémoires eux-mêmes pour une étude plus détaillée et plus approfondie de la vie d'un personnage qui a été mêlée à tant de grandes choses politiques, religieuses et scientifiques.

[1] De nouveaux amis, comme on voit, étaient venus se joindre aux anciens et accroître son désir de se fixer en Suisse.

A. DAGUET.

La cha


Allegretto.
Chant
Piano
Voi - ci le mois de Mai ve nu,
Chré - ti
:tes les fleurs,
Prennent leur vi gueur;
Vos é bin le c.. pé - sant Vos é voutré


n de Mai.
Mélodie populaire.
Arrangée pour le piano par O. Roth. stud.
faut nous ré - jou - ir ; Voici la sai - son où tou
jou - is - sons nous au Sei - gneur.
fans S'vos nos a vi bail lie oque Vos l'é - ri tant piu lerd gie.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA FÊTE DE MAI

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL.

Les deux grandes fêtes religieuses que célébraient nos ancêtres avant l'introduction du christianisme avaient lieu : l'une, à l'époque du solstice d'hiver, et l'autre au commencement du mois de mai. La première était considérée comme la plus importante et la plus sacrée et durait du 25 décembre au 6 janvier. Cette fête symbolisait la naissance du Soleil, du dieu de la lumière et de la chaleur. Le seconde grande fête était célébrée du 1er au 13 mai en l'honneur du mariage du Soleil et de la Terre. Cette fête religieuse réunissait en assemblée générale les hommes libres de la nation, de sorte qu'elle prenait aussi un caractère politique.

Toutes les différentes fêtes qui avaient lieu depuis le mois de janvier à la fin du mois d'avril et que notre époque a conservées, soit comme fêtes chrétiennes, soit comme fêtes populaires, peuvent être considérées comme autant de souvenirs et de traces de l'ancien culte de la nature à l'époque païenne. Tandis que dans les contrées méridionales on commençait de bonne heure à fêter les victoires successives que le printemps remportait sur l'hiver, les réjouissances publiques à l'occasion du retour de la saison des fleurs étaient retardées d'autant plus que les pays étaient situés davantage vers le nord.

Par suite des migrations des peuples (romains et germaniques) en Suisse, le nombre des fêtes du printemps augmenta chez nous, et ces fêtes furent célébrées à différentes époques.

Une des premières est celle de *la Chandeleur*, qui tombe sur le 2 février, et que le christianisme utilisa à son profit. Suivant la mythologie païenne de

nos ancêtres, le mois de février est consacré à la Terre, à la femme, personnifiée dans la déesse Holle, la protectrice des filandières et de la culture du lin; c'est d'elle que dépend la neige et tous les phénomènes météorologiques, à l'exception de la lumière et de la chaleur. Ceci explique nombre de dictons populaires. Un ciel radieux le jour de la Chandeleur annonce beaucoup de neige, mais une bonne année pour la culture du lin. Peut-être que le mythe de la déesse Holle n'est pas entièrement étranger à la légende de notre bonne reine Berthe. Le catholicisme consacra la Chandeleur à Notre-Dame, et on dit encore qu'il n'y a pas de dévotion plus agréable à la Vierge que la neuvaine de la Chandeleur. Dans le bon vieux temps, on plaçait chez nous ce jour-là des chandelles sur l'autel. Elles avaient alors le pouvoir de préserver des maléfices, même de la foudre, et on avait soin d'en placer une dans la main du mourant pour conjurer et éloigner de lui les malins esprits. Cette coutume s'est conservée dans les pays qui n'ont pas embrassé la réforme.

Les *Brandons*, dont nous voyons encore chaque année allumer les feux, ne sont que les restes d'antiques réjouissances publiques en l'honneur du printemps. Jadis on brûlait ce jour-là l'hiver en effigie. Un grossier mannequin en paille ou en mousse était promené dans les rues et livré solennellement aux flammes sur le bûcher de la fête des Brandons.

Une autre fête païenne plus importante était celle que nos ancêtres célébraient en l'honneur de la déesse Ostara (de « Ostar » ost, orient). La mythologie germanique nous apprend qu'Ostara était la déesse de la lumière naissante, la déesse de l'aurore et du printemps. Son regard est le rayon chaud et brillant, son souffle ressuscite et vivifie les germes ensevelis dans le sein de la terre. La fête d'Ostara, d'Ostern, fut conservée par le christianisme, qui lui substitua la *fête de Pâques* en lui laissant la belle signification de la résurrection et de la vie nouvelle. Les antiques cérémonies survécurent, et des lambeaux se sont conservés jusqu'à nos jours. Les œufs symboliques et les jeux de Pâques réjouissent encore chaque année le monde des enfants et des adultes.

Mais la fête païenne la plus joyeuse était celle qui se célébrait au commencement du mois de mai. La fête du solstice d'hiver symbolisait la naissance du dieu Soleil et en même temps sa promesse de mariage avec la Terre. Le Soleil s'engageait, d'après le mythe, à délivrer sa fiancée de la prison de glace dans laquelle elle était retenue enchaînée par le géant Hiver. La lutte entre l'été et l'hiver commence au moment où les jours redeviennent plus longs, c'est-à-dire à partir du solstice d'hiver. Le dieu Soleil attaque maintenant le géant à barbe glacée et à manteau de neige. Les différentes fêtes populaires qui se célébraient pendant les quatre premiers mois de l'année

peuvent être considérées, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, comme autant de réjouissances en l'honneur des victoires successives que remporte le Soleil.

La victoire est complète au mois de mai et le mariage peut être célébré. Dans les pays situés plus au nord, la célébration du mariage est différée; ainsi, dans le nord de l'Allemagne, cette fête du printemps avait lieu à la Pentecôte, et dans le nord de la Scandinavie elle n'était célébrée qu'à la Saint-Jean, c'est-à-dire au solstice d'été.

Le mariage du dieu Soleil avec la déesse Terre a lieu dans la plus belle saison de l'année, alors que le fiancé est dans sa plus belle parure et que la fiancée brille de tout son éclat. A l'époque du paganisme cette fête était la plus joyeuse, mais après l'introduction du christianisme ce fut celle que les novateurs décrièrent le plus. Le dieu païen symbolisant la joie et le bonheur devient le diable, et sa fiancée et toutes les déesses païennes, toutes les « filles de Mai, » devinrent d'horribles sorcières.

Nous avons vu qu'à l'époque païenne, la fête religieuse de Mai était en même temps la grande réunion politique des hommes libres de la nation. Peut-être que c'est à cette circonstance que l'on peut attribuer le discrédit qui frappa cette fête populaire.

A l'époque franque, lorsque Charlemagne convertit par les armes les Saxons au christianisme, cet empereur défendit, sous les peines les plus sévères, les réunions et les pratiques religieuses pendant les douze premiers jours du mois de mai. On peut supposer que cette mesure était dictée autant par des motifs politiques que par des raisons religieuses. En dépit de ces défenses, le peuple, dont la conversion au christianisme avait eu lieu par la violence, se rendait clandestinement dans les endroits chers à sa mémoire et continuait à pratiquer le culte païen et peut-être aussi à songer aux moyens de reconquérir son indépendance. Il cherchait à se réunir dans les forêts sacrées où jadis non-seulement il célébrait librement ses fêtes religieuses, mais où se tenaient aussi ses assemblées d'hommes libres, ses plaits de mai. Ces lieux de réunions religieuses et politiques étaient désignés sous le nom de « Hain » ou « Hag » bois ou forêt, et de là peut-être le nom de « Hegse » ou « Hexe, » donné aux sorciers ou sorcières et qui signifierait « visiteur des forêts. » Le christianisme n'ayant pas confisqué à son profit cette fête païenne, il en fit un sabbat diabolique et s'aida du bras séculier pour persécuter ceux qui conservaient pour les anciennes idoles une pieuse vénération. Dans nos cantons romands, les mêmes faits se produisirent que dans les pays de langue allemande; les mots seuls furent changés et empruntés à la langue latine.

Lorsque les dangers d'une révolte politique furent passés, la fête païenne

religieuse de Mai reparut peu à peu et l'assemblée politique qui n'avait plus rien d'hostile au pouvoir impérial fut de nouveau consacrée dans les « plaits de Mai[1]; » mais ces deux fêtes n'eurent dès lors plus rien de commun entre elles, sinon l'origine.

Nous ne nous occcuperons que de la fête religieuse et nous rechercherons les traces qu'elle a laissées parmi nous.

La fête de Mai, si poétique et si symbolique, était célébrée dans tous les pays du centre et du nord de l'Europe. Partout on retrouve les traces de la procession, en tête de laquelle marchent le « fiancé et la fiancée » de Mai. En Danemark et dans le Holstein, c'est le « Maigraf » conduisant la « Maijeide. » En Angleterre, le « Mayking » et la « Mayqueen » ou « Maylady[2]. » Sur les bords du Rhin, c'est le « Maikönig » et la « Maikönigin, » désignés aussi sous les noms de « Maigraf » ou « Maigräfin. » Ici, les enfants se réunissent dans la forêt récemment feuillée et enguirlandent « le char de Mai, » qu'ils conduisent ensuite en ville.

Dans la Souabe, le cortége se rend aussi dans la forêt, les jeunes garçons et les jeunes filles portent des rameaux enrubanés. Le cortége est conduit par le roi et la reine de Mai et tous chantent en chœur le « Mai. » Ces chants populaires allemands ont, selon les frères Grimm, qui les ont recueillis, une antique origine et ont été inspirés par le sentiment du culte de la nature. « Dans ces chants qui célèbrent la lutte engagée entre l'été et l'hiver, nous voyons d'un côté, « dit Jacob Grimm, » le vaillant été, réveillé de son sommeil, et de l'autre l'hiver terrassé, jeté dans la boue, enchaîné, battu, ébloui et expulsé.

Dans notre canton, comme ailleurs en Suisse, nous retrouvons également les traces de cette antique fête de Mai. Tandis que le long des rives de notre lac, où le printemps fait de bonne heure son apparition, on célèbre de préférence la fête des Brandons et on conserve les jeux de Pâques, nous voyons que la fête de Mai a laissé des racines plus profondes dans le Val-de-Ruz et dans le Val-de-Travers.

Les restes de la fête païenne de Mai qui s'étaient conservés à travers le moyen-âge catholique, subirent une atteinte par l'influence qu'exerça sur les idées et les mœurs la réforme religieuse. Cette fête populaire dégénéra ainsi peu à peu pendant le XVIIe et le XVIIIe siècle, de sorte qu'au commencement du siècle actuel elle commença à tomber en désuétude. Comme ces fêtes étaient souvent accompagnées de désordres et de tiraillements avec des armes

[1] Voir Matile, « Histoire des institutions judiciaires de la Principauté de Neuchâtel. »

[2] Voir la charmante poésie de Tennison, *The May Queen.*

à feu qui occasionnaient des accidents, le Conseil d'Etat usa de son influence pour faire disparaître cette fête et publia à différentes reprises des mandements interdisant à tout jamais les promenades et mascarades de Mai. La dernière de ces défenses porte la date du 1er Mai 1769 et est conçue dans des termes très catégoriques [1].

Malgré tous les obstacles et en dépit de toutes les défenses, la fête de Mai se perpétua encore et elle devait même revivre dans une localité du pays et y être célébrée avec un éclat inusité, pour disparaître enfin devant la civilisation moderne [2]. C'est à Fleurier qu'elle fut conservée le plus longtemps, et là on lui assignait une origine qu'il est intéressant de communiquer. Voici la légende que la tradition gardait à Fleurier, et que l'auteur d'un article publié dans le *Constitutionnel neuchâtelois* du 13 mai 1843 [3] racontait aux lecteurs de ce journal :

Dans la moitié du XVIe siècle, une grande mortalité sévissait au Val-de-Travers et atteignait particulièrement les enfants. Les prêtres avaient déjà exigé, sans résultat, bien des offrandes sans fléchir le courroux du ciel. Deux familles de Fleurier, entre autres, avaient surtout été frappées, et les deux mères, également enceintes, tremblaient pour l'enfant qu'elles allaient mettre au monde. Les prêtres ne trouvèrent pas de moyen plus efficace de rassurer ces pauvres mères que de les engager de vouer à Dieu, dès avant leur naissance, les enfants qu'elles portaient dans leur sein. Elles le firent, et chacune d'elles vit dès lors grandir pour l'inutile

[1] Voici le texte de ce mandement :

« Le gouvernement ayant pris sérieusement en objet les désordres qui se commettent par la jeunesse au commencement du mois de mai et les malheurs et accidents fâcheux qui en résultent, a jugé convenable et nécessaire d'abolir et d'interdire pour jamais toute mascarade, de même que tout port et usage d'armes dans les promenades ou processions que les jeunes gens font dans ces occasions, leur défendant de même très expressément de les pousser plus loin que le district de la ville ou village où elles se font. Le tout sous peine à chaque contrevenant d'être puni sans rémission comme réfractaire aux mandements de la Seigneurie et même aux pères d'être rendus responsables des désordres qui se commettront par leurs enfants dans ces occasions. Dénonçant en outre à tous ceux qui nonobstant la présente défense s'aviseront de porter des armes dans ces promenades ou processions de May, qu'elles leur seront prises et confisquées au profit des pauvres. Et ordonnant très expressément à tous et un chacun et particulièrement aux personnes assermentées de rapporter tous les contrevenants au présent ordre, que chaque officier de juridiction devra faire lire dans les églises jeudy prochain jour d'Ascension et faire publier en outre au son de la caisse entre cy et dimanche prochain 7 du courant en le faisant afficher partout où besoin sera. » (1 mai 1769. Archives de l'Etat.)

[2] La fête de mai se célébrait encore à Corcelles il y a une quarantaine d'années. A Cernier on chante le mai encore de nos jours.

[3] L'article est signé aux initiales F. B. qui trahissent le nom de l'aimable auteur des nouvelles *Sur la Montagne*.

vie des couvents celle-ci son fils, celle-là sa fille. Cependant, pour le Val-de-Travers comme pour le reste du pays, l'heure où les erreurs de Rome devaient être détruites avait sonné. Partout les prêtres qui repoussent la réformation fuient devant le peuple fatigué de ces conducteurs spirituels ignorants : la réforme religieuse s'opère et les croyances papistes ont disparu. Fleurier aussi renonce aux erreurs de ses aïeux et dans la joie de voir leurs enfants soustraits à la loi qui les vouait au cloître, les deux femmes mères croient que leurs enfants leur naissent une seconde fois. Ces enfants que le cloître, tombeau des vivants, allait engloutir, elles les garderont désormais, elles les verront grandir sous leurs yeux, ils seront l'appui de leur vieillesse. On se réjouit du bonheur de ces familles, on veut le leur témoigner. Alors, au lieu de vouer ces enfants à la mort anticipée des couvents, les parents conviennent, si Dieu leur prête vie, de les marier quand ils seront en âge, et pour solenniser ce vœu, qui n'offre plus d'images effrayantes, tous les enfants du village conviés à la cérémonie des fiançailles, et parés d'habits de fête, accompagnent dans une joyeuse procession les deux jeunes futurs, le ménétrier de Buttes en tête, dit la chronique. Ce qu'elle ne dit pas, c'est si le mariage eut réellement lieu au temps voulu.

Comme on le voit, Fleurier faisait remonter l'origine de la fête de Mai, qui se célébrait de la même manière non-seulement dans les autres localités du pays, mais aussi dans d'autres contrées, à un événement purement local, qui, s'il s'est produit, ce qui est possible, n'était certainement qu'une coïncidence. Nous sommes plutôt enclins à admettre que cette légende fut inventée pour satisfaire la curiosité, et développée après la Réformation dans le but de faire ressortir les bienfaits de la nouvelle doctrine. Cette légende est intéressante, car elle nous montre comment l'homme cherche à expliquer d'une manière plus ou moins plausible des phénomènes qui se produisent, et aussi comment il est porté à attribuer toutes choses à des causes locales [1]. L'esprit public qui anime la population de ce charmant village a pu contribuer à donner à cette fête, jadis très modeste, des proportions inusitées et la développer au point d'en faire l'occasion d'une réjouissance de tous les habitants. Le nom du village de Fleurier indique déjà la nuance de l'opinion publique de ses fondateurs, nuance caractéristique qui, de nos jours, se manifeste encore par des réunions publiques analogues, en particulier par les courses annuelles de la Société du Musée et par l'activité de la Société « Flora, » qui s'est proposé pour but les embellissements publics de la localité.

Cependant, on peut remarquer que la légende de Fleurier que nous avons reproduite n'a pas altéré la vraie signification de la fête de Mai, c'est-à-dire les fiançailles de la nature.

[1] Le Mont-Pilate p. ex. a donné naissance à une légende dans laquelle le gouverneur romain joue le rôle principal. Or on sait que le nom donné à cette montagne provient de ce que son sommet est souvent recouvert d'un nuage, qu'il est « pileatus », coiffé.

Examinons maintenant comment la fête de Mai était célébrée dans notre pays.

La coutume de « chanter le Mai » était générale, aussi bien dans les localités du Vignoble que dans celles des Montagnes. Le premier dimanche du mois de mai, les enfants, garçons et filles, se réunissaient pour aller de maison en maison chanter la chanson de Mai et recueillir des noix, des pommes, des pièces de monnaie, et surtout des œufs et de la farine, avec lesquels on préparait un mets qui était distribué aux enfants du cortége. Ce jour-là, on apprêtait dans tous les ménages les *croûtes dorées* (tartines aux œufs)[1]. La préparation de ce mets est importante à signaler, au point de vue ethnographique.

M. Numa Guyot, instituteur à Boudevilliers[2], qui a bien voulu me communiquer le texte de la chanson du Mai, l'a accompagné de renseignements sur la célébration de cette fête au Val-de-Ruz. Il nous informe que si le premier dimanche de mai le hêtre n'était pas feuillé, si le « Mai » n'était pas ouvert, on ne chantait pas le Mai, les garçons avaient perdu; en revanche, si le hêtre était feuillé, la procession avait lieu et alors on chantait le Mai. Ceci semble indiquer qu'on ne se réjouissait que lorsque la victoire de l'été sur l'hiver avait eu lieu à l'époque normale.

Lorsque les garçons avaient « gagné, » ils avaient le droit d'embrasser les jeunes filles; lorsqu'ils avaient « perdu, » celles-ci les plaisantaient et leur faisaient des pieds de nez. Cette coutume, nous apprend M. le pasteur J. Lardy, était encore suivie à Rochefort il y a quelques années.

Les enfants faisaient cortége et portaient une branche feuillée de hêtre, de l'arbre sacré de nos ancêtres païens. Chaque garçon conduisait par la main une jeune fille. En tête, marchaient *le roi et la reine* ou *l'époux et l'épouse* de Mai, portant le *bouquet de Mai.* Ce bouquet était un jeune sapin enguirlandé, enrubanné, couvert d'ornements symboliques, des fleurs et des œufs, et il était surmonté d'un grand coq artificiel. Les enfants se réunissaient devant la demeure du plus âgé de la bande, qui était le roi ou l'époux de Mai. Le cortége se mettait en route à une heure après midi et s'arrêtait devant les maisons pour chanter :

[1] Dans plusieurs villages cette coutume de préparer des croûtes dorées le premier dimanche de mai s'est conservée jusqu'à nos jours.

[2] Nous devons aussi de précieux renseignements à MM. Jean Cuche, instituteur au Pâquier, Adolphe Monnier, conseiller de préfecture à Dombresson, H. Vuilliomenet, instituteur à Savagnier, Henri Alexis-Evard à Chézard, et Jules-A. Breguet, notaire à Coffrane, auxquels nous adressons nos sincères remerciements.

La Chanson de Mai.

« Voici le mois de Mai venu,
Chrétiens il faut nous réjouir;
Voici la saison où toutes les fleurs
Prennent leur vigueur,
Réjouissons-nous au Seigneur! »

« Notre Seigneur a un jardin
Qu'il a planté de sa propre main;
Dans ce beau jardin il y croît des fleurs,
Du pain et du vin,
C'est pour nourrir tous les humains. »

« Si vous aviez la volonté
De quelque chose à nous donner,
Vous serez comblé de prospérité
Jusqu'au dernier jour
D'un tendre effet de son amour. »

« Nous vous remercions désormais
De nous avoir donné le Mai;
Votre volonté, faite de bon cœur,
Vous en recevrez
Un jour dans le royaume des cieux. »

On chantait aussi le couplet suivant :

« Mai, Mai,
Joli Mai,
C'est aujourd'hui le premier dimanche de Mai.
Que voulez-vous nous donner
Pour mettre dans nos paniers?
Les œufs sont bien bons;
Nous aimons autant le beurre,
Les œufs sont bien bons;
Nous mettrons le beurre au fond. »

La même chanson, avec quelques légères variantes, était chantée dans tous les villages du canton. Elle n'a pas, comme les « Mailieder » des Allemands, conservé tout le parfum de la poésie populaire. Peut-être que l'original, qui devait être en patois romand, mais dont personne ne se souvient, était moins christianisé. On nous a communiqué le couplet suivant, que le cortége adressait aux personnes avares qui ne mettaient rien dans le panier des quêteurs :

» Vos é bin le c.. pésant,
Vo é voutré poués éfans;
S'vo nos avi baillie oque,
Vo l'éri tant piu lerdgie[1]. »

La mélodie de ces chansons, qui accompagne cette notice, a été arrangée pour le piano par M. Otto Roth, étudiant, qui a conservé intacte celle qui nous avait été communiquée par M. Guyot, instituteur.

Nous avons trouvé mentionnés, à plusieurs reprises, dans des livres de comptes et dans le journal de *Dépenses de la Société des arquebusiers de Neuchâtel*, documents qui remontent au XVIe et XVIIe siècle, des dons de quelques creutzers ou deniers accordés

« Aux filles qui ont chanté le May. »

Nous avons vu que les adultes participaient à ces fêtes et cela de manière à provoquer l'ordonnance de 1769, que nous avons communiquée plus haut.

A mesure que cette fête populaire tombe en désuétude, elle perd son cachet primitif et sa simplicité, elle se modernise et se localise, au point que Fleurier la revendique comme sa propriété.

Voici comment M. Fritz Berthoud rendait compte de la fête de Mai, célébrée à Fleurier le dimanche 7 mai 1843 :

Parmi les fêtes qui se célèbrent dans certaines localités du pays, il y en a deux qui se distinguent par leur antique origine, ce sont, à Neuchâtel, la fête des Armourins, et, à Fleurier, la fête de Mai. Toutes les deux ont ceci de commun, c'est que les enfants y jouent le rôle principal ou qu'ils en sont du moins la partie essentielle.

La fête de Mai ne revient pas toutes les années, il y a entre chacune un intervalle arbitraire de huit ou dix ans, plus ou moins. La dernière avait eu lieu en 1834. Depuis cette époque, tout une génération d'enfants s'était développée, beaucoup d'entre eux allaient atteindre la limite, passé laquelle on n'y joue plus de rôle, il devenait donc urgent pour beaucoup de mères que la fête eût lieu cette année; beaucoup avaient leurs raisons pour qu'elle n'eût lieu que l'an prochain. Après quelques tiraillements, l'année 1843 fut choisie.

Les fortes têtes maternelles du lieu s'organisèrent en comité, et, sous leur énergique impulsion, chacun s'apprêta à se faire, pour le premier dimanche de Mai, jour habituel de la fête, le plus beau possible.

Dimanche donc, après midi, le corps de musique de Fleurier se rassembla devant l'auberge de la Couronne. Il se rendit de là devant la maison de l'époux de Mai, où tous les enfants étaient réunis. On nomme époux et épouse de Mai deux

[1] Patois de Dombresson. Communiqué avec d'autres renseignements par M. Numa Bourquin, conseiller d'Etat.

enfants qui sont en tête du cortége et qui semblent recevoir les honneurs de la fête. De la maison de l'époux, les enfants défilèrent deux à deux, musique en tête, pour aller chercher l'épouse dans une des maisons du quartier dit au Pasquier. De là la procession se remit en marche. Elle se composait de plus de deux cents enfants, allant deux à deux, un jeune garçon et une jeune fille, tous costumés de la manière la plus fraîche et la plus gracieuse : des bergers et des bergères avec des houlettes couronnées de fleurs et de rubans, ou ayant en mains des branches de Mai (premières pousses du hêtre, emblème de la fête), des pêcheurs portant lignes et filets; ici une marquise poudrée à blanc, plus loin le moderne costume de débardeur, mêlé aux graves accoutrements des paysans de la Suisse allemande. Quelques officiers en costume militaire maintenaient l'ordre le long du défilé; ils étaient secondés dans cette besogne par quatre figures grotesques, qu'on appelle les fous du Mai : ceux-ci sont masqués et armés de lances de bois; ils portent à la ceinture une boîte de fer-blanc cadenassée qui leur sert à recueillir les dons des gens disposés à concourir à payer les frais de la fête. Tout en accompagnant le cortége et en faisant sur la route mille folies, ils montent dans les maisons pour faire leur quête, et au son de leurs lourdes tire-lires, ils font croire que les citoyens ont abondamment répondu à leurs sollicitations. Quand le cortége fut au complet, ayant en tête son épouse et son époux, il se rendit de nouveau devant la maison de ce dernier : là furent servis à tous les acteurs d'abondants rafraîchissements, et des chœurs de chants appropriés à la fête furent entendus, de concert avec les mélodies exécutées par la musique. Le cortége se rendit de là dans la plaine de Longereuse, où s'organisa pour les enfants une danse en plein air. Vers le soir il rentra, toujours en ordre, dans le village, pour aller s'asseoir à un goûter préparé dans la maison du Grenier, et finir la journée par un bal, qui se prolongea fort avant dans la soirée.

La quantité de gens attirés à Fleurier par cette fête était immense. On avait peine à circuler dans les rues où passaient les enfants.

Ce qui contribua, plus que les ordonnances du Conseil d'Etat, à faire disparaître ces fêtes populaires, c'est l'influence que l'instruction, l'industrie, le commerce, les fluctuations de la population et les voyages, exercèrent sur les idées du peuple, qui finit par abandonner ces coutumes aux enfants et aux individus de la classe ignorante. D'un autre côté, là où cette fête fut maintenue avec le concours de toute la population, le luxe présida un peu trop à l'organisation de la fête, qui perdit de sa simplicité d'autrefois. Les dépenses qu'elle provoqua lui portèrent ainsi un coup fatal.

Dans une époque comme la nôtre, où les recherches archéologiques attirent l'attention du public et où on s'intéresse à juste titre aux découvertes continuelles faites dans l'enceinte des pilotis lacustres, il n'est pas inutile de recueillir les traditions avant qu'elles se soient trop effacées et d'examiner si nos anciennes coutumes et nos antiques fêtes populaires ne sont pas contemporaines des âges de la pierre, du bronze et du fer.

Dr GUILLAUME.

LES PREMIERS MAITRES D'ÉCOLE ET DIACRES

DU VAL-DE-TRAVERS[1]

Il est assez probable que, déjà avant que la Réforme pénétrât dans le Val-de-Travers, il existait une école à Motiers, où toute la jeunesse des villages voisins allait recevoir quelque instruction. Il n'est guère croyable qu'il ait existé un prieuré de Bénédictins, sans qu'il y ait eu en même temps, dans le prieuré même, une institution pour l'enseignement de la jeunesse. Mais lorsque les doctrines de la Réforme eurent été adoptées par la majorité des habitants de la vallée, et que prêtres et moines se furent retirés en Bourgogne, le prieuré fut sécularisé, ses biens et ses revenus devinrent la propriété du souverain qui dut en acquitter toutes les charges et remettre annuellement le reste de ses revenus au dernier prieur, Olivier de Hochberg, seigneur de Sainte-Croix, à qui sa nièce, Jeanne de Hochberg, les avait précédemment donnés en toute propriété. Est-il probable que le vieux prieur ait immédiatement consenti à se dépouiller d'une portion notable de ses revenus, pour en faire le beau traitement que l'on dit à un maître d'école à Motiers, lui qui se faisait tant tirer l'oreille pour lâcher une bien chétive prébende au pasteur de Saint-Sulpice, et qui se faisait actionner en justice pour accorder une parcelle de ses revenus, afin qu'on pût établir un pasteur à Travers? Je me permets d'en douter, et, bien que j'ignore la date de l'érection de l'école paroissiale de Motiers, je ne crois pas me tromper en supposant que, si les prêtres se sont éloignés de Motiers en 1537, il s'écoula bien encore douze ou treize années avant qu'un maître d'école y fût établi, et que, quand le pasteur G. Carmel écrivait à Calvin, le 9 juin 1550 : « On ne m'a encore donné aucun aide, qui partage en quelque manière mon labeur, » ce maître d'école n'était pas encore là.

[1] Voir les *Notes sur l'Eglise du Val-de-Travers au 16e siècle*, par F.-H. Gagnebin, *Musée neuch.*, Tome, X, p. 99.

Voir aussi l'article de M. F. Chabloz, *L'école de Motiers au 17e siècle*, Tome IX, p. 259, et celui de M. G. de Pury, *Note sur le développement de l'Eglise réformée au Val-de-Travers*, Tome IX, p. 305.

Quand le maître d'école fut trouvé, il ne jouit pas tout d'abord de tous les avantages qu'on lui suppose. Le vingt-neuvième des articles qui furent arrêtés au Synode, tenu à Neuchâtel le 4 mars 1551, pour être présentés à la sanction du gouverneur, fut celui-ci : « De pourveoir d'une maison à l'escolle du » Vautravers, affin que l'instruction de la jeunesse qui singulierement en ce » lieu est tant necessaire soit entretenue. » Quelques mois plus tard, la Classe adressait aux ambassadeurs des princes une requête, pour leur demander, entre autres, l'exécution de cet article : l'introduction de cette pièce me paraît assez importante pour être transcrite ici :

« Tres magnifiques Seigneurs messeigneurs les Ambassadeurs de noz tres redoubtez Princes et Seigneurs, supplient humblement voz humbles serviteurs les pasteurs et ministres du Conté qu'il soit vostre bon plaisir vouloir entendre à l'expedition des cinq articles et poinctz qu'ilz ont proposé et supplié il y a environ deux ou trois mois à l'excellence de nozditz Seigneurs, cognoissans qu'il n'y a que toutes choses sainctes, honnestes et raisonnables, entre lesquelles il y en a qui sont contenues aux articles postillez et signez, lesquelz vous presentons après que par l'espace de dix ans ou environ on les a portez en France par plusieurs fois, et quelque solicitation qu'on en ayt fait, n'en avons peu avoir expedition sinon en partie d'aucuns pointz, comme monseigneur le Gouverneur sait bien, et vous en pourrons faire declaration quand il vous plaira.

» Quant au premier point, il en a esté traicté au Synod dernièrement tenu et passé par mondict Seigneur le Gouverneur et messieurs les conseilliers de nostre Souverain prince. Qu'il est bien necessaire de mettre un ministre à Travers pour satisfaire à tant de peuple qu'il y a en ladicte paroice bien longue et large. Et quant à l'eschole qui est à Moustier, il est bien requiz qu'en un si grand peuple et si grande jeunesse ladicte eschole soit maintenue pour tout ce Vautravers, et à cela doyvent estre employez les biens et revenuz du priouré de Moustier, et pour l'entretenement du paoure ministre de St-Sulpis dont la collation despend dudict prioure. En cest endroit vous plaira aussi descharger le ministre de Moustier de la recouvre des eymines de la premice ayant esgard à son estat qu'il puisse vivre et faire son devoir sans ceste distraction, empeschement et fascherie de ladicte recouvre. »

De ce premier article, il résulte évidemment que, si l'école de Motiers existait, sa situation était encore précaire, et loin d'être aussi belle qu'elle a paru à M. Chabloz[1]. Du reste, ce que j'en dis ici est confirmé par le fait qu'au Synode du 15 mai 1553, on dut encore rappeler, parmi les « articles de long » temps proposez à feu monseigneur le gouverneur et à messieurs du Conseil » de feu nostre prince et postillez par iceux, et depuis proposez à vous, mes» seigneurs les ambassadeurs de nos souverains princes, » mais non encore

[1] Voir l'article déjà cité, tome IX, p. 259.

« mis en effect, » l'article suivant : « Qu'on ait aussi esgard au maistre d'es-» colle de Moustier à ce qu'il soit proveu de maison à fin que le profit de la » jeunesse ne soit retardé, » article qui fut appointé comme suit : « On s'en » adressera à monseigneur de Saincte-Croix comme dessus. » Ce « *comme dessus* » signifie : « S'il ne veut faire raison, justice sera ouverte et administrée. » Fut-on obligé d'en venir à cette extrémité? c'est ce que nous apprendraient peut-être les registres de la Cour de justice.

Nous ignorons quels furent les premiers maîtres d'école de Motiers. M. F. de Rougemont nous apprend (*Poésies de Blaise Hory*, p. 101) qu'en 1556 il y avait *Guillaume Jaquet*, de Cormondrêche, qui fut installé dans la charge de pasteur aux Brenets, le 25 octobre 1556; peut-être avait-il passé plusieurs années à Motiers. J'ai quelque raison de supposer, sans pouvoir cependant l'affirmer, qu'il fut remplacé à l'école par ce *Jaques Rossel* dont j'ai parlé précédemment; mais le registre des actes de la Classe ne commençant qu'au mois de mai 1560, et présentant en outre de nombreuses lacunes, il est très difficile, quelquefois même impossible, de retrouver la date de l'élection d'un pasteur ou d'un maître d'école à un poste qu'il a occupé plusieurs années. Jaques Rossel ayant été élu pasteur à Motiers en 1562, la Classe nomma, pour lui succéder à l'école, *Jaques Gribolet*, de Bôle, qui remplit la charge de maître d'école pendant trois années. Mais il paraît qu'en vrai Neuchâtelois du Vignoble, il ne dédaignait pas le Cortaillod et que même il lui arrivait d'en faire un usage immodéré, tellement que la Classe se vit dans la nécessité de le *déposer* de sa charge et même de lui ôter son caractère de ministre, le 1er mars 1565. « La deposition dudit Gribolet est telle, dit le registre de la » Classe, a cause de son intemperance, qu'il ne pourra ny ne debvra dores en » avant prescher ny administrer sacrementz jusques autrement il en soit ad-» visé par sa resipiscense. » Quatre mois plus tard, le secrétaire de la Classe était chargé d'écrire au pasteur de Lausanne, Mre Saml Martoret, en faveur de J. Gribolet, pour lui demander de « l'employer à ce en quoy il pourroit » estre utile..., avec injunction audit Martoret tres acertes d'admonester ledit » Gribolet de se reduyre et faire que ceux qui jusques à present luy ont assisté, » n'ayent occasion de repentance. » Et on délivre à Gribolet quelque argent de la collecte ordinaire pour sa route.

Le même jour où J. Gribolet était déposé, la Classe nomma pour le remplacer à l'école de Motiers, *Esaïe Besson*, fils du pasteur de Boudry. Ce jeune homme avait étudié à Bâle dès l'année 1562, puis il était allé terminer ses études à Genève, où nous le voyons inscrit dans le « Livre du Recteur » dès le mois d'avril 1564, avec son frère Jérémie. Après son élection à l'école de Motiers, la Classe décida qu'il recevrait l'imposition des mains au mois de juin; mais

la cérémonie ayant dû être retardée, il fut décidé ensuite qu'on attendrait que son frère Jérémie et un autre de leurs compagnons d'étude, Etienne Chalier, de Mende (Lozère), eussent terminé leurs examens, afin qu'ils pussent recevoir l'imposition des mains tous les trois ensemble, ce qui eut lieu le 23 août suivant.

Je ne raconte ces choses que dans le but d'établir un fait qui me semble ressortir, avec quelque évidence, de ce qui précède. En général, et dans la plupart des cas, les maîtres d'école devaient passer un temps plus ou moins long, souvent des années, à enseigner la jeunesse, avant de pouvoir aspirer à recevoir l'imposition des mains et à enseigner les hommes faits. A Motiers, au contraire, nous voyons, dès le commencement, le maître d'école recevoir ou être près de recevoir cette imposition des mains, à son entrée dans sa charge. Ne serait-ce point un indice que, dès l'origine de l'institution de l'école de Motiers, la Classe a eu l'intention de procurer aussi par là un aide aux trois pasteurs de Motiers, de Saint-Sulpice et des Verrières, qui pût les soulager dans le cas de maladie ou telle autre circonstance? Je ne fais ici qu'une supposition, mais cette supposition ne me semble pas dénuée de fondement, et pourrait expliquer comment il se fait que la plupart de nos cartulaires font remonter la liste des diacres plus haut que l'année où le titre de *diacre* a été ajouté à celui de *maître d'école*. Ce que nous avons vu précédemment touchant l'ordre donné par la Seigneurie, le 21 décembre 1568, au maître d'école de Motiers (Esaïe Besson) d'aller remplir la charge du pasteur de Travers, ne confirmerait-il pas aussi en quelque manière cette supposition?

Quoi qu'il en soit, c'est pendant qu'Esaïe Besson était maître d'école à Motiers que la Classe s'entendit avec les Communautés intéressées, pour que désormais le maître d'école fût officiellement chargé « d'aider en la charge du » ministère aux frères du Vaux et singulierement au frère de Mostier, » et quoique, en réalité, la chose existât déjà précédemment sans le nom, c'est à dater du successeur d'Esaïe Besson que commence, à proprement parler, l'institution du poste de « *diacre et maître d'école de Motiers.* »

C'est le 23 juin 1569 qu'Esaïe Besson fut élu pasteur de la Chaux-de-Fonds, et que *Bon Gouhard* fut élu pour lui succéder à Motiers; mais comme il s'éleva quelque difficulté de la part du seigneur de Valangin, au sujet de l'élection d'Esaïe Besson, la présentation de Bon Gouhard à l'église de Motiers ne put avoir lieu que le 7 août suivant.

Ce Bon Gouhard était originaire du village de Fresne ou Frayne, près de Pontarlier. En mars 1567, il avait été chargé d'enseigner au collége de Neuchâtel, en attendant l'arrivée d'un principal qui devait venir de Genève; puis, le 3 juillet suivant, il avait été élu maître d'école à Corcelles : c'est de là qu'il

passa à l'école de Motiers. Nos cartulaires disent qu'en août 1572 il devint *diacre de Neuchâtel*, et qu'*Etienne Chalier* lui succéda à Motiers : c'est une erreur. Ces deux nominations, il est vrai, furent faites par la Classe; mais, par des raisons qu'il serait trop long de rapporter ici, elles n'eurent pas de suite; Chalier resta à l'école de Saint-Aubin, et Bon Gouhard à celle de Motiers jusqu'au 6 mai 1574, où une députation de la Classe de Valangin le demanda à la Classe de Neuchâtel, afin de l'établir diacre à Valangin, ceci, pour corriger les cartulaires. — Le premier volume de la *Biographie neuchâteloise*, par F.-A.-M. Jeanneret, contient un singulier article sur un nommé *Bongars*, que l'auteur confond avec *Bon Gouhard*, qui, du diaconat de Valangin, fut pasteur à la Chaux-de-Fonds dès le 7 mars 1576, et y mourut le 1er mars 1581, laissant une veuve et six orphelins encore en bas âge.

Si le maître d'école de Motiers dut remplir en même temps la charge de diacre, cette charge ne lui donna cependant pas le droit d'assister aux assemblées de la Classe, comme le faisaient les diacres de Neuchâtel et de Valangin ; ce ne fut qu'en juillet 1608 que ce privilége lui fut accordé. Est-ce là ce qui put lui donner de *l'orgueil?* je ne puis le croire. Je ne comprends pas davantage d'où M. Chabloz a su que ces instituteurs « tâchèrent d'arriver à ce qu'on ne les appelât plus maîtres d'école ou régents, ce nom leur paraissant trop humble. » Jusqu'à présent, je n'ai pas trouvé dans les registres de la Classe un mot qui puisse justifier cette accusation. Toujours, au contraire, je vois que les maîtres d'école et les jeunes ministres sont astreints à se soumettre aux ordres de la Classe, et lorsqu'il arrivait à l'un d'eux de laisser paraître un penchant à l'orgueil, la Classe savait fort bien le rappeler, sans beaucoup de façons, à l'humilité qui lui convenait. Mais, comme je l'ai dit plus haut, je crois que, dès l'origine de l'établissement d'un maître d'école à Motiers, la Classe sentit la nécessité d'en faire un aide aux pasteurs du Val-de-Travers et des Verrières, et que plus tard, lorsque les fonctions du diacre devinrent plus considérables et ne lui permirent plus de remplir, avec la régularité désirable, sa charge de maître d'école, elle comprit qu'il valait mieux, pour le bien de la jeunesse, sinon séparer les deux postes (elle n'en avait pas les moyens), du moins autoriser le diacre à se faire remplacer à l'école par un maître qui enseignât sous sa surveillance et sa responsabilité.

C'est ce qui me semble résulter de la résolution prise par la Classe, le 7 novembre 1616, *avant* l'élection d'un nouveau diacre, et non pas *après*, comme le dit par erreur M. Chabloz. « A esté arresté d'élire un diacre à Mous- » tier qui fera l'eschole comme par cy devant; toutefois s'il ne veut faire ladite » eschole, il pourra trouver quelcun qui la face soubz luy, et ce par l'advis » de la Classe. » Puis vient un nouvel article : « M. Daniel Bonhoste a esté

» esleu aux conditions susescriptes. » Et plus loin : « En la generale de » decembre tenue le cinquieme dudit mois : Mre David Soguel a esté octroyé » à M. Daniel Bonhoste pour faire l'eschole soubz luy à Moustier aux condi- » tions que ledit Bonhoste sera surveillant et tiendra main que les enfans » profitent. » Une année plus tard, le 4 décembre 1617 : « A esté arresté que » M. Daniel Bonhoste fera ou fera faire l'eschole de Moustier sans reprehen- » sion. » L'année suivante, 1er octobre 1618, Daniel Bonhoste est admis au conseil de Classe, à diverses conditions, entr'autres, « qu'il vaquera diligemment à l'eschole, » que conclure de tout cela? Daniel Bonhôte avait reçu l'imposition des mains, en même temps que trois autres proposants, le 17 août 1615, avec recommandation, « qu'ilz seront humbles, modestes, et obéis- » sants en tout et partout à la Classe. » — « Et d'autant, dit le registre de la » Classe, que M. Daniel Bonhoste se trouve plus foible que les autres, est or- » donné qu'il ne montera en chaire que par exprès congé et commandement » de la Classe en lieu que ce soit ni pour son père ni pour autres. » Au mois d'octobre suivant, son père, pasteur à Boudry, le demande à la Classe « pour » son soulagement, veu la debilité et foiblesse qui le menace. » A quoi la Classe répond : « Que quand il en aura besoin, il le doit demander le jeudy en Classe, » si ce n'est en extrême necessité. » Neuf mois plus tard, le 1er juillet 1616, le pasteur de Boudry meurt, et le 7 novembre, Daniel Bonhôte, élu diacre et maître d'école à Motiers, est autorisé à se faire remplacer à l'école par un maître agréé par la Classe et surveillé par lui. Ce n'est que deux ans plus tard qu'il est admis à siéger dans les assemblées de Classe, et alors il est exhorté à « vaquer diligemment à l'école, » c'est-à-dire à la tenir lui-même. Est-ce là chercher à se décharger sur d'autres des fonctions qui dépendaient de son poste? Ne serait-ce point, au contraire, une preuve de la sollicitude de la Classe pour la jeunesse du Val-de-Travers, sollicitude qui l'aurait portée à autoriser un jeune homme encore faible et inexpérimenté à se faire remplacer à l'école par un homme d'expérience, jusqu'à ce qu'il fût en état de remplir lui-même plus fidèlement cette importante charge? Je ne sais, mais il me semble que, malgré toute la reconnaissance que je dois à M. Chabloz pour la manière fort aimable dont il m'a aidé dans mes recherches historiques, j'ose me permettre de penser que ma supposition est plus fondée que la sienne.

Le diacre de Motiers ne tarda pas à être chargé d'une nouvelle fonction qui, en répondant à un besoin, augmenta son travail et dut sans doute contribuer à lui faire sentir la nécessité d'avoir un aide pour le seconder dans sa charge de maître d'école : il fut appelé à faire chaque semaine un *catéchisme* à *Couvet*, puis, quelques années plus tard, un second à *Boveresse*. Je n'ai pas encore pu découvrir à quelle date précise remontent ces deux catéchismes; ce qui

est certain, c'est que celui de Couvet fut institué le premier, et qu'il existait au commencement de l'année 1624; car on lit, dans le registre de la Classe, à la date de la *générale* d'avril 1624 : « On a ottroyé à ceux de Covet de « chanter au catéchisme, sans que le diacre de Moustier y soit contraint. » — Plusieurs années après, la Communauté de Boveresse demanda à la Classe de jouir du même avantage. La Classe y consentit et arrangea les choses de manière que le diacre faisait le catéchisme d'abord à Boveresse et ensuite à Couvet. Les choses marchèrent ainsi pendant quelques années, à la satisfaction, semblait-il, des deux Communautés, quand tout à coup cet arrangement faillit susciter à la Classe des désagréments auxquels elle ne s'attendait pas. Le 4 janvier 1649, la Communauté de Couvet demanda à la Classe, par la bouche du pasteur Breguet, que le diacre de Motiers (Pierre Prudent) fît le catéchisme premièrement à Couvet et ensuite à Boveresse, contrairement à ce qui s'était fait jusqu'alors, et cela pour plusieurs considérations. La Classe, considérant que le catéchisme de Boveresse « *n'avait été concédé que depuis peu,* » tandis que celui de Couvet était *d'ancienne date,* et trouvant que cette demande était fondée sur de bonnes raisons, fut d'avis de l'accorder et de donner l'ordre au diacre d'aller premièrement à Couvet. Au mois de février suivant, deux députés de la Commune de Couvet, le capitaine La Pointe et l'étudiant en théologie, Jaques Petitpierre, se présentèrent dans l'assemblée de la Classe pour lui exprimer la satisfaction de la Commune au sujet de l'arrêt ci-dessus, ajoutant encore beaucoup de raisons qui motivaient ce changement. Mais, dans la même assemblée, comparurent aussi les gouverneurs des Communes de Motiers et Boveresse, demandant la révocation de cet arrêt, et se fondant : 1° sur ce que tel avait été l'ordre institué dès l'abord; 2° sur ce que la Commune de Couvet y avait acquiescé, puisqu'elle ne s'y était jamais opposée jusqu'à ce moment; 3° enfin, sur ce que la Commune de Boveresse marchant la première en rang pour le temporel, il devait en être de même pour le spirituel.

Après avoir entendu les allégués de part et d'autre et les répliques, la Classe, assez embarrassée, décida qu'on rechercherait les arrêtés primitifs et que, quand on en aurait examiné la teneur, on y aviserait; qu'en attendant, le catéchisme se ferait « à l'alternative, » c'est-à-dire une fois en commençant par Couvet, et la fois suivante par Boveresse. Les députés de Couvet revinrent à la charge au mois d'avril, priant la Classe de confirmer l'arrêt qu'elle avait rendu en leur faveur au mois de janvier précédent. La Classe leur répondit que l'affaire se déciderait à la prochaine assemblée générale, puisqu'il s'agissait d'une requête et qu'il fallait examiner les conditions contenues dans la concession faite à ceux de Boveresse. Mais, lorsqu'arriva l'assemblée générale

du mois de mai, la Classe, informée « par un tiers » que la Commune de Couvet s'était adressée secrètement au gouverneur du pays et en avait obtenu la confirmation qu'elle désirait, décida, après mûre délibération, que, sans faire semblant de rien savoir de cette démarche de Couvet, le pasteur de Motiers annoncerait aux deux parties : que l'on remettait les choses sur l'ancien pied, sans y rien changer; et que, si ceux de Couvet parlaient de l'appointement du gouverneur, la Classe y aviserait plus tard. — Ainsi fut terminée, paraît-il, cette affaire délicate, et quand, au mois de juin suivant, les gouverneurs de la Commune de Boveresse demandèrent à la Classe, par l'organe du doyen, acte de la concession du catéchisme qui leur avait été accordée « ci-devant », la Classe, craignant de se replonger dans de nouvelles difficultés, leur répondit que, pour de bonnes considérations, ils devaient se contenter de la concession, la chose étant écrite et arrêtée dans le livre de la Classe.

Outre les fonctions dont nous venons de parler, le diacre de Motiers fut encore chargé de faire un catéchisme à *Fleurier*, mais je n'ai pas encore pu découvrir la date de cette institution; ce que je sais, c'est qu'elle existait en 1670 et qu'alors on avait apporté quelque modification dans l'exercice de la charge du diacre. Quand Nicolas Gaudot fut installé à Motiers comme maître d'école et diacre, en août 1670, il s'engagea à faire alternativement tous les dimanches les catéchismes à Couvet, à Boveresse et à Fleurier, à instruire les enfants et à conduire le chant des psaumes.

Pour terminer ce que j'ai à ajouter à l'intéressant travail de M. G. de Pury sur l'Eglise réformée au Val-de-Travers, il me reste à dire quelques mots de la paroisse de *Saint-Sulpice* et *Buttes.*

Nous n'avons pas d'histoire de Neuchâtel plus fidèle et plus exacte que celle de M. de Chambrier. Or, l'éminent historien dit, à la date de 1542 : « A l'époque où nous sommes arrivés, l'Etat entier, à la réserve du Landeron, de » Cressier et de Lignières, avait embrassé la Réforme par les soins de Farel, » de Fabry et de Viret. » D'après cela, il est évident que la date de 1545, adoptée par la plupart des écrivains neuchâtelois comme étant celle de l'établissement de la réforme à Buttes et à Saint-Sulpice, ne peut pas être admise sans réserve. On arrive, en général, à cette date en se disant : Thomas Petitpierre a été trente-deux ans pasteur; il est mort en 1577; donc la Réforme a été établie en 1545. Mais quelle preuve a-t-on qu'il ait été le *premier* pasteur de cette paroisse? N'est-il pas étonnant, j'allais dire incroyable, que Saint-Sulpice n'ait accepté la Réforme qu'en 1545, quand Motiers l'aurait reçue en 1536 ou 1537, et les Verrières déjà en 1534? N'est-il pas plus probable que, comme cela est arrivé dans une quantité d'autres localités du pays, la

Réforme a été prêchée à Saint-Sulpice et à Buttes par divers personnages qui se sont rapidement succédés, et que, lorsqu'elle a été acceptée par la majorité des habitants, il s'est écoulé encore quelques années avant qu'un pasteur y ait été officiellement établi et qu'un chétif traitement lui ait été assuré?

Quoi qu'il en soit, il est certain que *Thomas Petitpierre* y était en 1545, et qu'il n'y mena pas une vie facile et exempte de soucis, car il était obligé de travailler à la terre pour pourvoir à sa nourriture et à celle de sa femme, et celle-ci filait le chanvre qu'il percevait de la dîme, pour en faire de la toile et se procurer un peu d'argent. Le vingt et unième des points arrêtés au Synode, du 4 mars 1551, est le suivant : « Qu'il plaise à la Seignorie.... de vou- » loir delivrer aucuns austres ministres du labourage et occupations ter- » riennes en leurs constituant prebendes raisonnables, et mesme d'avoir es- » gard aux prebendes d'aucuns si petites qu'ilz sont constrainctz d'exercer » practiques seculières estans fort distraictz de l'estude et de leur office. On » a icy nommé le ministre de St-Sulpis et de Buttes, auquel on ne doit pas » moins faire qu'on a faict à celuy de Bevay, à raison que le curé de Bevay » avoit sa residence et son estat audict prioré; ainsi estoit-il du curé desdictes » deux paroices au prioure de Moustier. » Et dans la requête que la Classe adressa, quelques mois plus tard, aux ambassadeurs des princes, et que j'ai citée au commencement de ce travail, les ministres demandent que les biens et revenus du prieuré de Motiers soient employés aussi « pour l'entretene- » ment du paoure ministre de St-Sulpis, dont la collation despend dudict » prioure. » Le 12 avril 1552, la Classe délégua deux de ses membres auprès du châtelain du Val-de-Travers pour réitérer cette demande, en s'appuyant sur les mêmes motifs. Le châtelain les renvoya au gouverneur. Enfin, au Synode du 15 mai 1553, après neuf articles nouveaux que les pasteurs résolurent de présenter aux ambassadeurs, afin d'en obtenir la sanction, on ajouta : « Que les articles de long temps proposez à feu monseigneur le gouver- » neur et à messieurs du Conseil de feu nostre prince et postillez par iceux » et depuis proposez à vous, messeigneurs les ambassadeurs de nos souverains » princes, soient mis en effect comme ils sont très raisonnables; » — et, parmi ces « articles de long temps proposez, » on lit : « Qu'on ait esgard à la pen- » sion du ministre de Sainct-Sulpis et de celuy de Fenin, atendu qu'elles ne » sont suffisantes pour se pouvoir entretenir. » A quoy les ambassadeurs répondirent : « Quant à celuy de Sainct-Sulpis, on s'en adressera à monseigneur » de Saincte-Croix *comme dessus,* » c'est-à-dire que *s'il ne veut faire raison, justice sera ouverte et administrée.*

En présence de tous ces faits et en lisant, dans l'introduction de la requête de la Classe que j'ai citée en commençant, que *depuis dix ans ou environ* la

Classe a répété plusieurs fois les mêmes demandes et a envoyé en France, auprès de la princesse, à diverses reprises, des délégués, afin d'en solliciter l'exécution, ne sommes-nous pas autorisés à en conclure que la Réforme avait été établie à Saint-Sulpice et à Buttes avant l'année 1545, mais qu'encore en 1553 la prébende du pasteur était si chétive, qu'elle ne pouvait absolument pas suffire à son entretien? Certaines paroles du Synode de 1551, citées ci-dessus, semblent même nous permettre de supposer que le pasteur n'avait pas encore de maison de cure pour y habiter.

Thomas Petitpierre fut plusieurs fois juré du colloque du Val-de-Travers, entre autres encore en 1562 et 1565; mais l'âge et les infirmités qui l'accompagnent l'obligèrent enfin de prendre un aide ou suffragant. Le 6 mai 1574, la Classe élut « pour faire sa charge, » maistre *Vital Thorreillon*, communément appelé *monsieur Massin*. Cet homme distingué, échappé au massacre de la Saint-Barthélemy, s'était réfugié à Genève, d'où il s'était rendu à Neuchâtel pour y suivre sa vocation. Le 9 novembre suivant, le Conseil d'Etat intervint pour déterminer la part que ce dernier retirerait de la prébende du vieux pasteur. On lit, à cette date, dans le Manuel du Conseil : « Pour le regard de la pension du ministre de Butes, Mre Thomas, Mr Massin » percevra sur icelle trois muyds de vin, troys muyds de froment et vingt » livres d'argent, et le reste demeurera audit poure Mre Thomas le reste de » ses jours. » Mr Massin fut élu juré du Colloque en mai 1576; mais, peu de temps après, des députés des Eglises d'Auvergne s'adressèrent à la Classe pour le demander comme leur pasteur, et la Classe le leur accorda, le 26 juillet 1576. Il partit pour Ambert, où il arriva au mois de novembre; mais le magistrat catholique lui en interdit l'entrée, et il se retira à Pailhat, où il exerça un difficile, mais fidèle et actif ministère, dont on peut lire l'émouvant récit dans « l'Histoire des guerres religieuses en Auvergne, » par A. Imberdis. Hélas! ce ministère ne dura qu'environ une année. La guerre religieuse s'étant rallumée, pour la sixième fois, avec une nouvelle fureur, le ministre Massin fut trouvé égorgé dans une rue de Pailhat, et son cadavre, dépouillé de ses vêtements, servit de pâture aux oiseaux de proie (V. Imberdis, T. I, p. 429). Ce fut le *sixième* martyr de la foi parmi les pasteurs du comté de Neuchâtel.

Le 26 juillet 1576, la Classe nomma, pour le remplacer à Buttes et Saint-Sulpice, *Bernard Gélieu*, « et, dit le registre de la Classe, combien que maistre » Thomas, ministre dudit lieu, fust encores en vie, ledit maistre Bernard fut » esleu purement et simplement pour estre son successeur, à cause que ledit » maistre Thomas ne pouvoit aucunement satisfaire à sa charge pour sa vieil- » lesse et caducité. »

Thomas Petitpierre mourut le 22 octobre 1577, âgé de quatre-vingt-dix

ans, et fut enterré à Buttes. On plaça sur la muraille du temple, du côté du levant, l'inscription suivante : « Ici repose le corps de maistre Thomas Petit-» pierre, qui a esté quarante-trois ans prestre, et ensuite trente-deux ans » ministre de ceste Eglise. Il est mort âgé de quatre-vingt-dix ans et a esté » enterré en l'an 1577. » L'ancienne chapelle ayant été démolie, à la réserve d'une adjonction qui y avait été faite récemment, et un nouveau temple ayant été construit sur le même emplacement en 1705, on y plaça la même inscription, en y ajoutant ces mots : « Ce qui a été recueilli d'un écrit qui était sur » la muraille du vieux temple. » Puis, cette inscription ayant été masquée par une galerie construite en 1807, elle a été transcrite en 1809 sur le mur du nord, vis-à-vis de la chaire. — Six semaines après la mort du vieux pasteur, le 7 décembre 1577, sa veuve, représentée par ses deux « advoyers » M. le lieutenant Petitpierre et Jaques Rouge, régla compte avec le pasteur Gélieu, en présence et par l'avis du châtelain du Val-de-Travers, Jehan Verdonnet, et de Mre Pierre Héraud, ministre de Motiers; elle retira pour sa part, selon l'usage, le quart de la pension d'une année (*les trois mois de veuve*, comme on disait jadis); mais comme elle avait recueilli à ses frais « le dixme du chenève et le foin du pré et closel, » elle n'eut à remettre au pasteur, pour sa part de cet objet, que « douze aunes de toile grosse, pour le chenève, et dix livres d'argent, pour le foin. »

J'ai quelquefois entendu exprimer des doutes sur la réalité de ce long ministère, exercé par Thomas Petitpierre durant soixante-quinze années; mais j'ai en mains les preuves officielles de toutes les dates indiquées ci-dessus. D'ailleurs, on ne doit pas oublier qu'à la fin de sa vie le vieux pasteur a eu deux suffragants, pendant trois ans et demi, ce qui réduit son service actif à soixante-onze ans et demi. Or, j'ai eu, jusqu'au 1er janvier dernier, un vénérable collègue dans l'Eglise réformée hollandaise de cette ville, M. J. Prins, qui a été pasteur en activité, sans jamais avoir eu de suffragant, et prêchant régulièrement à peu près chaque dimanche, pendant soixante-dix ans et deux mois, dont plus de quarante-sept à Amsterdam même, et quand, le 29 décembre dernier, il a prêché son sermon d'adieu, il n'avait rien perdu de son ardeur et de sa jeunesse; de sorte que, malgré ses quatre-vingt-douze ans, il aurait pu continuer son œuvre encore quelques années peut-être, s'il n'eût cédé au désir de laisser son poste à un plus jeune.

Mais en voilà assez; il ne me reste qu'à remercier la direction du *Musée* de la bienveillante hospitalité qu'elle m'a accordée, et mes lecteurs, s'il s'en trouve, de la patience avec laquelle ils m'ont suivi jusqu'ici.

F.-H. Gagnebin.

Amsterdam, août 1873.

MILICES NEUCHATELOISES

GRENADIERS — 1806.

Les Grenadiers, déjà en honneur dans nos milices au siècle dernier, devaient voir grandir leur prestige avec les faits glorieux de leurs collègues du Consulat et de l'Empire; on continua à emprunter à la France ses modèles d'armement et d'équipement. Le type que nous donnons aujourd'hui pourrait passer facilement pour un soldat de Napoléon, et certains grenadiers de Neuchâtel-Ville n'eussent point fait mauvaise figure à côté de ceux qui occupaient notre canton, sous le commandement d'Oudinot, en mars 1806.

Les postes d'honneur étaient toujours confiés aux grenadiers; ils servaient de garde au gouverneur de Lespérut à la prestation des serments du 18 novembre 1806, et au roi Frédéric-Guillaume III, lors de son passage à Neuchâtel en 1815.

L'uniforme bleu, à parements rouges, était porté par l'infanterie de nos milices au siècle passé déjà; les épaulettes rouges et le bonnet à poil à plumet caractérisaient les grenadiers.

A. Bachelin.



MILICES NEUCHATELOISES sergent de grenadiers 1806.

DU MOUVEMENT HISTORIQUE

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

DE 1864 A 1874

Discours prononcé à la réunion de la Société cantonale d'histoire, aux Brenets, le 6 juillet 1874, par Alexandre Daguet, président de cette Société.

Les honorables citoyens des Brenets nous ont souhaité la bienvenue au nom de leur frais et hospitalier vallon.

Laissez-moi vous la souhaiter au nom de la science qui nous appelle aujourd'hui sur les bords du Doubs, et dont notre Société est destinée à perpétuer le culte fécond dans les plaines et les montagnes de la patrie neuchâteloise.

Ils sont encore dans vos mémoires, ces vers expressifs empruntés au poème qu'une dame amie des lettres et de notre Société (Mme Amélie Pernod), avait composés pour l'assemblée de Couvet, et dont le *Musée* a publié les strophes inspirées :

> L'histoire ! que ce nom évoque de pensées,
> De suprêmes efforts, de luttes insensées !
> Chaque peuple, à sa voix, remonte de l'oubli
> Où le temps, en passant, l'avait enseveli.

Mais une assemblée générale, par an, c'est bien peu pour servir et honorer une muse aussi grave et aussi féconde que celle de l'histoire. Le travail des sections pourrait y suppléer; mais, tout le monde en conviendra, ces sections n'ont pas été assez actives jusqu'ici pour réaliser le but que s'est proposé la Société en les constituant.

Le peu de vie des sections a trouvé, en revanche, une ample compensation dans les travaux individuels ou collectifs des écrivains de la Société et des collaborateurs du *Musée neuchâtelois* qui nous sert d'organe. Les communications variées n'ont pas manqué à ce recueil et représentent à peu près toutes les parties du domaine historique en commençant par l'époque la-

custre. C'est même en partie à l'investigation des antiquités lacustres que doit son origine la Société d'histoire de Neuchâtel, à la différence de ses sœurs des cantons voisins, nées la plupart du désir d'étudier plus à fond les institutions politiques du passé, ou du besoin toujours plus senti de donner à la critique historique une base, dans les documents, plus exacte encore que celle de Jean de Muller et des historiographes de son école.

L'histoire proprement dite, l'histoire des peuples et des Etats, dont l'archéologie préhistorique n'est que le vestibule, pour ainsi dire, n'a cependant pas été étrangère au mouvement des esprits qui a fait éclore la *Société d'histoire*. De nombreuses publications avaient donné l'éveil; c'était d'abord ce modeste Almanach où, depuis plus de vingt ans, un devancier du *Musée*, M. Edouard de Pury-Marval, aidé de la collaboration de MM. Guillebert, Jacques de Gélieu, Fritz Borel, de Mademoiselle de Pury et d'autres amis de l'histoire, résumait les événements et la nécrologie de l'année. Ce sont ensuite et surtout les *Etrennes* et les *Biographies neuchâteloises* où M. l'abbé Jeanneret et M. James Bonhôte, son continuateur, ont retracé la vie de leurs compatriotes les plus méritants, au nombre de neuf cents, parmi lesquels ils n'ont eu garde d'omettre le célèbre opticien Guinand, l'illustration propre des Brenets. On peut envisager ensuite comme autant de préludes à ce concert historique, l'ouvrage sur *la Sagne* de M. Chabloz, la *Statistique* de la ville et banlieue de Neuchâtel, éditée par M. Alexis Roulet, les *Esquisses neuchâteloises* de M. Benoit, la biographie du bienfaisant Dr *Borel*, par le Dr Cornaz, et le splendide *Armorial neuchâtelois*, exécuté par M. de Mandrot et comme pour faire suite à ceux des cantons voisins, dus également au savoir héraldique de ce zélé sociétaire.

En même temps que tous ces écrits, paraissait une étude sur les *Palafittes*, où M. Edouard Desor venait ajouter aux recherches des Ferdinand Keller, des Troyon, des Morlot, et ouvrir de nouvelles perspectives aux amis des antiquités lacustres.

L'année 1864 surtout est une date importante dans les annales de l'esprit neuchâtelois; car elle marque à la fois par la fondation de la Société d'histoire et par la création du *Musée* dont le premier éditeur, M. Marolf, et ses successeurs, MM. Wolfrath et Metzner, ont droit à une place dans ces pages, le premier, par l'initiative qu'il a prise, les seconds, par une direction intelligente de l'œuvre pendant neuf ans.

Le titre de *Musée* semble indiquer de la part des fondateurs l'intention sérieuse de faire suite à l'ancien *Musée historique* qu'avait rédigé, de 1841 à 1845, M. le professeur Georges Matile, aujourd'hui établi aux Etats-Unis,

et auquel la science est redevable de tant d'ouvrages importants pour l'histoire politique et juridique de l'ancien Comté de Neuchâtel.

C'est le 7 juillet 1864 que la Société d'histoire a été constituée à Neuchâtel. Le 7 août suivant, elle tenait déjà ses premières assises à Fleurier sous la présidence de M. Desor, que ses travaux, comme naturaliste et géologue, qualifiaient tout spécialement pour servir de guide aux explorateurs des âges de la pierre, du bronze et du fer, établis par les archéologues scandinaves, et défendus victorieusement par Lubbock contre le savant archevêque anglican de Dublin, Whately, qui les révoquait en doute. L'activité déployée par notre premier président dans ce domaine est attestée par une série de mémoires sur les *Antiquités lacustres et celtiques* (cavernes, baumes, grottes, tumulus), insérés dans le *Musée* et dont plusieurs ont eu un tirage à part.

Un ouvrage de M. Desor, plus considérable que tous les précédents, se prépare en ce moment sous le double patronage de votre Société et de celle des sciences naturelles. Il formera un magnifique recueil dont les premières planches ont excité l'admiration du Comité de votre Société. Ce travail, intitulé le *Bel Age du bronze en Suisse*, est consacré essentiellement aux antiquités découvertes dans les lacs de Bienne et de Neuchâtel; il n'a d'analogue que son titre, avec l'*Age de Bronze* de M. Frédéric de Rougemont. Ce dernier, l'un de nos membres les plus érudits, vient de nous donner un nouveau gage de son profond savoir par la publication d'un grand ouvrage en deux volumes, qui a pour titre : *Les deux Cités* ou *la Philosophie de l'histoire aux différents âges de l'humanité.* (Sandoz. Paris, 1874.) — Dans ce travail de longue haleine, l'auteur passe en revue et examine de son point de vue spiritualiste et protestant orthodoxe, tous les systèmes d'historiosophie ou de philosophie de l'histoire, formulés chez les anciens et chez les modernes, italiens, espagnols, anglais, français, allemands, suisses, américains.

Puisque nous parlons d'antiquités lacustres, il y aurait injustice à ne pas rappeler les mérites d'un sociétaire défunt auquel l'archéologie préhistorique est redevable de fouilles et de découvertes précieuses pour l'étude de questions relatives aux *habitants des lacs;* je parle de M. le docteur Clément, de Saint-Aubin, enlevé prématurément à ses recherches et à notre reconnaissance.

La fondation de la Société d'histoire et du *Musée* avait rompu la glace. A partir de ce moment, une activité étonnante se manifeste dans notre vie intellectuelle et se révèle également par l'accroissement du nombre de ses membres qui s'élève bientôt à deux cents (il est aujourd'hui de deux cent seize), et cet essor se soutiendra avec plus ou moins d'intensité pendant toute la période décennale de 1864 à 1874. C'est de cet essor dont je me propose de vous retracer ici la rapide esquisse, en parcourant les divers champs des

études abordées par les collaborateurs du *Musée*, postérieurement aux premiers travaux mentionnés plus haut comme formant le point de départ de notre évolution intellectuelle.

Les ANTIQUITÉS CELTIQUES, éclairées par plusieurs fouilles de M. Desor, l'ont été aussi par des notices de M. le Dr Guillaume, par exemple, la *Fête de Mai dans le canton de Neuchâtel*, et par un aperçu de M. Louis Favre sur les institutions de cette époque.

Les ANTIQUITÉS ROMAINES (castels, chaussées) ont occupé M. le colonel fédéral de Mandrot.

La question de savoir si le savant épigraphiste par excellence, Mommsen, a eu raison de taxer de faussaire le grave chancelier de Montmollin et d'apocryphes les inscriptions de l'*oppide* ou *municipe* de l'ancien Neuchâtel ou *Noïdelonex*, a occupé votre président actuel, auteur aussi de quelques dissertations sur les monnaies d'Orgétorix, la bataille dite du Léman, etc.

Le MOYEN AGE et les institutions féodales étudiées per M. le colonel de Mandrot, ont fait également l'objet des recherches et des discussions quelquefois contradictoires d'un confrère, M. Fritz Chabloz, l'auteur de l'*Etude sur la Sagne* citée plus haut, et à laquelle sont venus se joindre depuis lors deux ouvrages de valeur, une histoire de la *Béroche* et une *Etude sur les Sorcières*, où l'on trouve réunis tous les détails imaginables sur ce triste sujet que M. Chabloz ne nous paraît cependant pas avoir apprécié assez objectivement, quand il prétend que les juges ne partageaient pas les préjugés du public et des victimes elles-mêmes, concernant la réalité des accusations dont elles étaient l'objet, et qu'ils les tuaient par cupidité ou mus par quelque autre passion basse. Les amis de l'histoire ont vu avec regret le départ de ce hardi et studieux annaliste pour Lausanne, et font des vœux pour que ses occupations lui permettent de poursuivre ses études historiques.

Les relations de Neuchâtel avec Fribourg, les fiefs que la première de ces villes possédait aux portes de la seconde et les rapports des deux cités au XVe et XVIe siècle, ont attiré l'attention de M. A. Daguet.

Temps celtiques et romains, moyen âge, âge moderne, il n'est presque aucune époque, ni aucun épisode de l'histoire cantonale qui n'ait été élucidé par quelque notice ou mémoire de M. le docteur Louis Guillaume. L'infatigable investigateur avait même entrepris en collaboration de son beau-frère, M. le conseiller Eugène Borel, aujourd'hui conseiller fédéral, une histoire complète du canton, et les deux auteurs venaient d'en achever le premier volume lorsque ce grand travail disparut tout à coup et comme par enchantement entre les mains même du jury chargé de l'examiner.

L'histoire descriptive et pittoresque doit beaucoup à M. Auguste Bachelin,

peintre et écrivain, dont on peut dire avec raison que la plume est un crayon et un pinceau. De même que M. Guillaume a éclairé par ses écrits toutes les parties de l'histoire neuchâteloise, M. Bachelin en a illustré pour ainsi dire chaque scène et chaque individualité remarquable par ses portraits et dessins plus ou moins réussis, accompagnés d'un texte approprié au sujet. Armes, bannières, monuments, ameublements, peintures murales, costumes, costumes militaires surtout, tels sont les sujets habituels traités par M. Bachelin.

Comme dessinateur du *Musée,* M. Bachelin a été une fois ou l'autre suppléé avec bonheur par un autre artiste de talent et co-sociétaire, M. Fritz Landry.

La biographie semble être un des objets de prédilection des membres de la Société d'histoire; du moins le *Musée* renferme beaucoup d'excellentes notices de ce genre. Ce sont d'abord deux études de M. Louis Guillaume, l'une sur le duc *Henri de Longueville,* prince de Neuchâtel; l'autre sur le baron *de Sandoz-Rollin*, le plus célèbre de la nombreuse pléïade des diplomates qu'a produits la terre neuchâteloise.

La biographie du graveur *Forster,* celles du peintre *Grosclaude* et des *Girardet,* cette famille d'artistes dont le nom collectif peut presque rivaliser d'éclat avec ceux de Léopold Rebert et d'Alexandre Calame, au grand honneur de la Montagne neuchâteloise, ont exercé la plume de M. Bachelin et constitué même le travail le plus important dont cet artiste lettré ait favorisé le *Musée*.

Une autre biographie d'artiste, celle de *Léopold Robert* dans la dernière période de sa vie (de 1831 à 1835) a occupé M. Charles Berthoud, ancien professeur de littérature à Neuchâtel. Le départ de ce sociétaire pour le pays de Vaud où il a fixé son domicile, ne nous a pas privé, comme on pouvait le craindre, de sa précieuse collaboration, témoin la publication récente dans notre Revue de la biographie détaillée des *Quatre Petitpierre;* c'est le nom de quatre ministres du Saint-Evangile dont le plus marquant est sans contredit ce pasteur de la Chaux-de-Fonds qu'ont rendu célèbre ses conflits avec la Vénérable Classe à propos de la non-éternité des peines.

Le séjour de trois ans que fit Jean-Jacques Rousseau à Môtiers dans le Val-de-Travers (1762-65), et la belle collection de ses manuscrits que possède la bibliothèque de la ville de Neuchâtel, ne pouvait manquer d'exciter l'intérêt des sociétaires sur cette grande figure de notre patrie suisse et de l'humanité tout entière. Déjà dans l'assemblée générale de Fleurier, l'ombre de Jean-Jacques avait été évoquée par M. Fritz Berthoud, le spirituel auteur des *Récits de la Montagne.* Les communications de M. Berthoud, que nous avons cherchées en vain dans le *Musée,* ont paru depuis dans la *Bibliothèque universelle* de Lausanne. Elles ont été suivies dans le Musée même par des

additions ou des rectifications de plusieurs sociétaires : M. Charles Berthoud, M. le Dr Guillaume et feu le pasteur Bonhôte.

La Biographie scientifique a été principalement représentée dans notre sein par M. Louis Favre, dont le *Musée* a publié la notice étendue que ce sociétaire avait consacrée au célèbre professeur *François Bourguet,* qui fut l'ornement et le flambeau de la science à Neuchâtel au milieu du siècle dernier. Outre les articles dont M. Favre a enrichi le *Musée,* cette Revue lui a des obligations nombreuses, soit pour la part qu'il a prise à sa rédaction, soit par l'heureuse idée qu'il a eue de faire diversion à l'érudition un peu aride de certains travaux en y faisant entrer des *Nouvelles jurassiennes.* Ce genre de littérature tient d'ailleurs de près à l'histoire, puisqu'il nous sert à pénétrer dans l'esprit du peuple dont il reflète la physionomie, les mœurs et le caractère.

A la biographie, peuvent se rattacher la notice consacrée à *Milord Maréchal* par M. James Bonhôte, les détails donnés par votre président actuel sur *Albert de Pourtalès,* mort en 1861, ambassadeur de Prusse à Paris, dans l'article relatif au ministre prussien *Bunsen,* qui a paru dernièrement dans votre Revue, et les communications de M. Bachelin sur le fameux *Marat,* sarde d'origine, mais né à Boudry le 24 mai 1743.

La Monographie locale a tenu une place considérable dans nos travaux. L'usage de consacrer le discours d'ouverture de l'assemblée générale à l'étude de la localité où se réunissait la Société a été très favorable à la production historique et remonte au second président, M. Célestin Nicolet, de la Chaux-de-Fonds. Cet homme d'études a été certainement de nos membres l'un des plus méritants par l'activité, le zèle et l'intérêt qu'il a déployés pour toutes les choses de l'esprit pendant sa trop courte carrière.

M. Nicolet avait débuté comme président de la Société par une courte monographie de *Saint-Aubin* qu'on peut lire dans le *Musée* de 1865. Président pour la seconde fois, et appelé à diriger l'assemblée générale de la Chaux-de-Fonds en 1868, M. Nicolet n'eut garde de laisser échapper une si belle occasion de mettre en relief son cher village, le plus populeux sans doute qu'il y ait en Suisse et en Europe.

L'exemple de M. Nicolet ne fut pas perdu pour les six sociétaires qui lui succédèrent à l'honneur de la présidence. M. Alphonse de Coulon, votre troisième président, fit l'historique du *Landeron,* la féodale et catholique bourgade de la Thièle.

M. de Mandrot, le quatrième président, nous donna la chronique locale de *Fontaines* au Val-de-Ruz; le cinquième chef de la Société, M. Louis Favre, retraça les faits et gestes de la *Châtellenie de Boudry* et de la villette ver-

doyante et paisible des bords de l'Areuse où, selon l'heureuse expression de M. Louis Favre, « la naissance de Marat fut un accident. »

Le septième président, M. Louis Dubois-Dubois, déroula à nos regards sympathiques les destinées du *Locle*, la patrie des Calame, Grosclaude, Forster, Girardet.

Le président de la huitième de nos réunions, M. Fritz Berthoud, s'aidant des recherches de M. Gustave Petitpierre auquel il a rendu un juste hommage dans son discours, peignit de la façon piquante dont il a le secret, la vie ancienne et moderne des habitants de *Couvet* et du Val-de-Travers.

Enfin, M. Bachelin, le président de notre neuvième assemblée, non moins ingénieux dans son genre, recueillait soigneusement dans le passé de *Saint-Blaise* et de Marin les traits d'histoire, de mœurs et les traditions de la contrée, se servant habilement des notes assemblées par M. Dardel, l'un de nos sociétaires aussi, et dont le goût pour les choses pittoresques trouvera, je l'espère, dans la séance d'aujourd'hui, une nouvelle occasion de se manifester par une lecture sur l'histoire des Communes et l'époque de l'établissement du privilége bourgeoisial.

Je ne pense pas, messieurs et chers confrères, que vous puissiez faire à votre président actuel un bien grave reproche d'avoir déserté l'exemple de plusieurs de ses honorables prédécesseurs, puisque, grâce au dévouement éclairé de M. Etienne des Brenets, notre Société et notre journal, par conséquent, vont être dotés d'une chronique locale, bien mieux étudiée que ne l'eût été le travail improvisé du président de votre dixième session.

Dans les labeurs de la pensée, l'essentiel est que chaque travail soit toujours exécuté par celui qui, par ses antécédents et sa position, se trouve le mieux qualifié pour l'entreprendre. D'ailleurs n'est-ce pas faire œuvre profitable aussi à la Société que de lui rappeler son passé en le lui proposant comme exemple tout en l'inscrivant à son bilan comme mérite. Rien, certes, ne stimule une armée comme de remémorer aux soldats les batailles gagnées et les places prises. Soldats de la lumière et de la vérité, nous avons aussi nos luttes et nos conquêtes!

Permettez-moi donc de continuer ma revue en passant maintenant aux travaux relatifs à l'histoire spéciale ou plutôt intérieure du pays dont il me reste à vous entretenir, pour tracer un tableau quelque peu complet de l'activité de notre institut cantonal.

Ce champ de l'histoire intérieure a été cultivé sous bien des faces : histoire religieuse, politique, militaire, métallique, économique, esthétique, littéraire. Tous ces aspects divers de la vie publique et privée du peuple neuchâtelois ont été abordés avec plus ou moins d'érudition et de succès.

Ainsi l'Histoire de l'Eglise a été cultivée par deux pasteurs, M. Junod, auteur d'une petite *Histoire du pays de Neuchâtel*, et M. Auguste Bonhôte auquel on doit une étude étendue sur l'*Eglise de Pontareuse* qu'a bien voulu extraire et abréger à notre adresse un troisième ministre de l'Evangile, M. Alphonse Petitpierre.

Un laïque, M. Gustave de Pury, a décrit les développements de la foi réformée dans le Val-de-Travers, objet aussi des notes très-instructives de M. le pasteur Gagnebin, établi à Amsterdam, mais resté uni de souvenirs et de cœur à sa terre natale. La vie des Réformateurs Farel et Calvin a reçu quelque lumière, de deux documents découverts par M. James Bonhôte, dont l'un en latin a été traduit par M. Daguet.

L'histoire religieuse écrite au point de vue catholique, n'a trouvé qu'un seul interprète dans l'auteur d'un *Essai sur Fontaine-André* et d'une *Vie de saint Guillaume*, M. l'abbé Jeunet, dont on peut lire dans le *Musée* un compte-rendu désopilant par M. James Bonhôte. L'étude de M. Jeunet sur l'abbaye de Fontaine-André a fait l'objet des remarques sérieuses de M. Frédéric de Perregaux.

L'Histoire de la culture intellectuelle cite avant tout un mémoire de longue haleine de M. Borel-Favre sur le *Collége latin de Neuchâtel*. Dans ce travail les phases de l'établissement classique sont exposées avec le soin consciencieux et la gravité que réclame cet important sujet.

A l'histoire littéraire appartiennent également les articles de MM. Guillaume et Bachelin sur les *Troubadours neuchâtelois*, ceux de M. James Bonhôte sur l'*Imprimerie à Neuchâtel*, de M. Charles Berthoud sur un livre imprimé à Couvet et une notice de M. Alphonse Petitpierre sur l'éducateur le plus marquant qu'ait eu la terre neuchâteloise, le pasteur *Andrié* du Locle.

L'Histoire économique a été représentée par un curieux mémoire de M. le docteur Guillaume sur les *Routes* et un autre plus attrayant encore sur les *Promenades publiques* et les *Plantations d'arbres d'agrément*.

Bien que composés en dehors du cercle proprement dit de notre société, deux ouvrages ont droit par leur provenance et leur intérêt à une mention honorable. C'est d'abord l'*Histoire économique de la ville de Neuchâtel* pendant le dernier demi-siècle par M. Alphonse Petitpierre, et une étude détaillée sur les *Biens ecclésiastiques* de ce canton qui vient de sortir de presse par les soins de M. Gustave de Pury (1874).

L'Histoire militaire réclame outre plusieurs articles de MM. Mandrot et Bachelin, une notice de M. l'avocat Edouard Perrochet de la Chaux-de-Fonds sur les fastes guerriers du moyen-âge neuchâtelois, un coup d'œil de M. Chabloz sur les Neuchâtelois au service de France, et des communications

de M. Louis Sandoz, major et caissier d'Etat, sur les Ordonnances militaires.

Tout ce qui regarde la santé publique et l'Histoire médicale en particulier a fait l'objet de la sagacité patiente de M. le docteur Cornaz, le biographe du *Docteur Borel.*

L'Histoire métallique a été éclairée par une dissertation de M. Jean de Montmollin sur les monnaies des Comtes de Neuchâtel.

L'histoire des Mœurs et costumes de la population a trouvé des représentants assez nombreux parmi lesquels nous mentionnerons MM. Guillaume, Louis Favre, James Bonhôte, Bachelin, Chabloz et Alphonse Wavre. On doit à ce dernier une étude sur la fête populaire des *Armourins* dont la célébration remonte au 15e siècle et paraît bien réellement tirer son origine des guerres de Bourgogne.

L'histoire des Institutions politiques et juridiques a été en revanche un peu délaissée de nos sociétaires, et n'a guère à citer qu'un remarquable rapport de l'ancien conseiller d'Etat Louis Courvoisier sur le *Passage des Alliés* et la visite du roi de Prusse en 1815. On peut rattacher à ce genre d'études un travail de M. Chabloz sur la politique des *sires de Vaumarcus*, un article de M. Albert Henri sur la *Commandise de Boudry* et la *Correspondance secrète* des ambassadeurs de France avec les avoyers de Fribourg, au sujet de Neuchâtel, publiée par M. Daguet[1].

En ce qui concerne la partie politique et juridique, l'histoire du canton en est restée à peu près aux nombreuses et importantes publications de M. Matile, et à celles des deux Chambrier, auteurs l'un de l'*Histoire de Neuchâtel* avant la domination prussienne et l'autre de l'histoire de la *Mairie de Neuchâtel.* Le premier de ces ouvrages a quelque chose de classique par la gravité du ton et la clarté du langage; on regrette seulement que M. Frédéric de Chambrier n'ait pas tenu plus compte du mouvement intellectuel, et de ces chanoines chroniqueurs par exemple, dont il était réservé à M. Frédéric de Rougemont d'éditer les précieuses reliques.

Aucune plume neuchâteloise ne s'est avisée de traduire le remarquable mémoire publié sur la situation exceptionnelle de leur pays par l'éminent publiciste zuricois Jean-Jacques Hottinger.

Si l'histoire politique et juridique (Staats und Rechtsgeschichte) n'a pas à constater de progrès saillants depuis trente à quarante ans, les documents pour l'écrire ne font pas défaut et le *Musée* en a publié lui-même un bon nombre, grâce aux trouvailles de M. James Bonhôte que son appel aux archives met à même de rendre de nouveaux services à l'étude du passé.

[1] La Société est redevable encore à M. Albert Henry d'un Répertoire complet du Musée, indiquant par ordre chronologique tous les travaux contenus dans ce recueil. Ce travail est en cours de publication.

Une seconde lacune sensible de nos études historiques est celle qui résulte de l'interruption des *Monuments de Neuchâtel* dont deux volumes in-folio ont paru en 1834 aux frais de S. M. prussienne et par les soins de M. Matile, mais d'après les manuscrits du chambellan Jean-François de Chambrier, l'un des hommes qui ont le mieux mérité de l'histoire neuchâteloise et dont nous signalons en passant les deux notices sur Vautier de Rochefort et la collégiale de Neuchâtel, dont il a enrichi le *Geschichtforscher* de Berne en 1813.

Les Etudes géographiques, à dater d'Osterwald, n'ont jamais été négligées par les Neuchâtelois, témoin les Rougemont, les Guyot et cet Ulysse Guinand qui avait préludé à ses « Esquisses de la terre » par des travaux d'histoire. Les *Fragments neuchâtelois* et son remarquable travail sur les temps de la domination prussienne, auraient dû valoir à ce dernier une place parmi les historiens dont les noms brillent en tête des formulaires de nos diplômes. Parmi les articles de cet ordre qu'a publiés le *Musée* se placent celui du Dr Guillaume sur les anciennes cartes topographiques, l'*Excursion en Afrique* de quatre montagnards, du Dr Landry, et le récit de M. le Dr Sacc sur son *Voyage à Barcelone.* Une nouvelle lacune, étonnante vraiment, en regard des aptitudes spéciales des Neuchâtelois pour cette étude, doit être signalée dans ces pages. C'est celle d'un dictionnaire statistique, historique et géographique du canton de Neuchâtel, pareil à celui que possèdent depuis 40 ou 50 ans la plupart des cantons romands et allemands. Le canton de Fribourg par exemple a été doté d'un dictionnaire de ce genre par le spirituel Franz Kuenlin dès 1832, et le canton de Vaud en a deux, grâce à MM. Vuillemin, Martignier et de Crousaz. Aussi est-ce avec un vrai plaisir qui sera partagé par tous nos auditeurs, que nous apprenons que M. de Mandrot proposera à notre assemblée d'aujourd'hui de s'occuper sérieusement de cet objet.

L'étude du langage touche de près à celle de l'histoire. Cette étude poursuivie en commun pendant plusieurs séances consécutives de la section de Neuchâtel, n'a sans doute pas été sans influence sur la publication du *Glossaire neuchâtelois* de M. Bonhôte et a donné le jour à quelques morceaux de plus courte haleine, comme un article étymologique de M. Edouard de Pury, et la communication d'historiettes et contes en patois, par M. Brandt et M. Oscar Huguenin. Aucune étude sérieuse sur l'idiome roman et ses variantes, n'a été tentée par une plume indigène.

Les Traditions ou *Sagas* et les *Légendes,* quoique très distinctes de l'histoire aux yeux de la critique, ne laissent pas que d'avoir une grande affinité avec elle. Ce genre d'études a été représenté dans le *Musée* par un essai de M. Alexis Roulet, (*Le Niton.* 1865).

Les Sciences naturelles ne font pas précisément partie du domaine que cultive la Société d'histoire. Le *Musée* a compté cependant au nombre de ses

collaborateurs un naturaliste de mérite, M. le Dr Châtelain, directeur de l'établissement des aliénés de Préfargier et auteur d'observations curieuses sur les oiseaux de la contrée.

C'est aussi dans le *Musée* qu'ont vu le jour en 1865 les lettres de M. Desor sur *l'Hôtel des Neuchâtelois*. A l'intérêt scientifique, qui fait le fond de cette correspondance, s'allie l'attrait pour l'imagination qui s'attache volontiers aux ascensions alpestres et aux découvertes du genre de celles qu'Agassiz et ses compagnons opérèrent à cette époque sur les glaciers de l'Aar.

Comme vous en aurez probablement fait la remarque à l'ouïe de cette nomenclature un peu longue, je n'ai parlé jusqu'ici que des écrivains neuchâtelois ou habitant Neuchâtel. Il me reste, pour finir, à payer un juste tribut d'hommage aux amis de l'histoire qui, bien qu'étrangers à ce canton, nous ont fait l'honneur de participer à nos séances et d'enrichir notre Revue de leurs doctes envois.

La première place parmi ces associés du dehors appartient sans contredit au patriarche de Delémont, M. Auguste Quiquerez, dont les dissertations érudites ont élucidé plus d'un point obscur d'archéologie ou d'histoire, tel que la généalogie des comtes de Neuchâtel.

Un autre de ces associés, c'est le Rév. P. cordelier Nicolas Rædlé, de Fribourg. Son mémoire sur une donation faite en 1802 par l'empereur au comte Ulrich (le Père Rædlé substitue ce nom à celui de Conon), avait, vous vous le rappelez, piqué la curiosité de la Société d'histoire générale de la Suisse réunie dans nos murs en 1869 et fort intrigué les paléographes avant même sa publication dans le *Musée* où elle provoquait les contre-observations de M. Quiquerez.

Parmi nos associés suisses, n'oublions pas nos amis soleurois et bernois, MM. de Wallier, Jacques Amiet, le biographe du colonel Gibelin, et M. de Müllinen, le savant compilateur de l'*Helvetia sacra*.

Parmi nos amis de la Suisse romande, M. Morel-Fatio a droit à une mention spéciale pour le jour qu'il a jeté dans le *Musée* sur un point de notre histoire monétaire.

Une place encore parmi nos amis suisses est due à M. Zündel, l'ancien professeur de Schaffhouse, pour sa communication si neuve et d'un si grand intérêt concernant *Decimus Brutus*, l'ami politique de Cicéron, et l'un des principaux assassins de César. A l'aide des auteurs latins et grecs et des monuments lapidaires habilement interprétés, M. Zündel nous montre ce cousin et complice de Marcus Brutus, proscrit par le Sénat romain et poursuivi par Marc-Antoine, cherchant un asile dans la contrée d'Aventicum et trouvant la mort dans la maison même de son perfide hôte Julius-Fabius Camillus d'Aventicum, rallié par le succès au parti de Marc-Antoine.

A nos relations suisses sont venues se joindre des relations avec nos voisins de la Franche-Comté, cette *France suisse* comme l'a si bien nommée un de nos sociétaires dans son Précis d'Ethnographie.

Pontarlier, Morteau, Besançon et même Dijon nous ont envoyé leurs délégués, entre autres M. H. Castan, le savant bibliothécaire, l'aimable abbé Narbey, et M. Girod, auteur d'une Chronique de Pontarlier, sa ville natale, et dont notre assemblée générale de Boudry a entendu une lecture concernant une des souveraines de Neuchâtel, Mme de Nemours. Dans cette même réunion de Boudry, un traducteur émérite de Kant, le doyen des philosophes français, M. Tissot, nous rappelait le banquet de Platon en charmant le nôtre de ses inspirations élevées.

A son tour, notre Société d'histoire a tenu à se faire représenter aux réunions de la Société d'émulation du Doubs dont notre délégué habituel, M. de Mandrot, a été élu membre correspondant et où un autre de nos sociétaires M. Jurgensen, du Locle, a obtenu un succès d'enthousiasme dans la dernière assemblée générale de la Société franc-comtoise.

L'alliance intellectuelle de la Suisse romande et de la Franche-Comté n'est, d'ailleurs, pas chose nouvelle.

Votre président actuel comptera toujours au nombre des moments les plus heureux de sa vie les jours qu'il a passés au congrès scientifique de Besançon en 1840, au milieu des Weiss, Duvernoy, Bourgon, Clerc, Pérennès, Perron, Viancin, Désiré Monnier, Clovis Guyornaud, Tripard et tant d'autres hommes d'élite de la cité de Granvelle et de Charles Nodier.

Bien que notre Société, comme telle, n'ait eu aucun rapport avec l'Allemagne, elle n'en a pas moins reçu d'un savant professeur de l'Université de Heidelberg un témoignage de confraternité littéraire qui mérite la reconnaissance des amis de l'histoire neuchâteloise.

En furetant dans les bibliothèques, ce savant philologue avait découvert la relation manuscrite d'un certain *Michel de Piléo*, qui, en revenant du concile de Constance à la suite d'un cardinal du parti du pape déposé, Jean XXIII, avait été enfermé dans les prisons de Neuchâtel et avait eu l'occasion, pendant sa retraite forcée et une tentative d'évasion infructueuse, de prendre des notes plus ou moins gaies et désintéressées sur le caractère et les mœurs des habitants. M. le professeur Wattenbach, c'est le nom de notre savant, pensa faire une chose utile pour nos études historiques, en remettant une copie de ce manuscrit à l'un de nos confrères. La latinité de Piléo et sa culture en général sont celles d'un humaniste de troisième classe seulement ou d'un simple famulus des prélats de la Renaissance. Mais son récit, mêlé de vers, ne laisse pas que d'avoir quelque chose de ce parfum qui se dégage d'une production

même inférieure de l'âge d'or des lettres, et mériterait mieux que les extraits qu'a pu nous en donner à la session du Landeron un honorable étudiant, M. Nadenbusch, et les citations qui en ont été faites dans un cours public par M. Guillaume à propos de réforme pénitentiaire. Nous espérons toujours que quelque latiniste de la Société voudra bien se charger de faire une étude quelque peu détaillée de cet écrit qui, à part son intérêt pour la philologie, en a un autre bien réel pour la connaissance de l'histoire locale dans un siècle sur lequel les renseignements n'abondent pas tellement qu'on puisse affecter l'indifférence.

Quoi qu'il en advienne de la relation de Piléo, la Société d'histoire a contracté envers M. de Wattenbach une dette que votre Comité vous propose d'acquitter aujourd'hui en décernant à ce philologue distingué le titre de membre honoraire.

Aux travaux écrits dont il a été uniquement question jusqu'ici dans ces pages, ne s'est pas bornée l'influence de la Société neuchâteloise d'histoire. Son action s'est fait sentir de plus d'une façon sur les esprits; elle est intervenue dans le domaine de la vie publique par la double voie du patronage et de la protection. Elle a accordé la première aux monuments historiques que menaçait de la destruction l'ignorance ou un utilitarisme excessif. Son patronage s'est exercé en faveur de la publication d'œuvres scientifiques, cartes, livres et dessins. La remarquable exposition nationale d'objets d'art et d'antiquité organisée en faveur des incendiés de Travers en 1865 a été en partie l'œuvre des membres de la Société d'histoire, et le Catalogue général de l'Exposition a eu pour rédacteur un des nôtres, M. James Bonhôte.

On peut citer encore à l'honneur de l'association les louables efforts qu'elle a tentés pour la fixation, l'interprétation et la restitution des vrais noms de lieux de divers endroits du canton. Malheureusement, l'orthographe adoptée par elle après mûr examen n'a pas trouvé grâce devant les ingénieurs dans le relevé du cadastre.

Les journaux vous apprenaient ces derniers temps l'initiative heureuse prise par notre ancien président, M. Desor, au Conseil national, pour obtenir en faveur d'un Dictionnaire de l'idiôme romand un subside analogue à celui que les autorités fédérales ont voté pour l'Idiotikon de la Suisse allemande.

Sans diminuer en rien la part des amis des beaux-arts dans la belle pensée qu'ils ont eue d'orner la façade du Gymnase des statues de quatre Neuchâtelois illustres, exécutées par l'élégant et magistral ciseau de M. Iguel, ne pourrait-on pas retrouver aussi dans ce culte des gloires nationales, une trace de l'influence de ceux des amis de l'histoire qui font également partie de la Société des beaux-arts?

La même observation s'applique sans doute au projet d'érection d'un monument à Farel, le principal réformateur de ce pays, et aux projets de statue de Daniel JeanRichard et de Léopold Robert, dont on peut voir au Locle et à la Chaux-de-Fonds les modèles exposés par un jeune sculpteur de beaucoup de talent et digne certes de plus d'encouragements qu'il n'en a reçus jusqu'ici de ses concitoyens, M. Antoine Custor, élève des académies de Florence et de la Bréra, à Milan.

Le Beau, le Vrai, le Bien et le Juste, toutes ces idées se touchent, se complètent et se confondent dans l'esprit et dans le cœur de l'homme de bien et épris de l'idéal. Les beaux-arts et l'histoire ont également en vue de spiritualiser l'être humain et d'empêcher son absorption dans les jouissances matérielles ou dans cette passion du gain à laquelle on reconnaît, disait le magnanime naturaliste Conrad Gessner, les âmes basses et sordides.

Mais ce qui caractérise la science, au nom de laquelle nous sommes ici assemblés, ce qui donne à l'Histoire sa beauté, sa dignité, sa grandeur et sa prééminence sur beaucoup d'autres sciences et arts, c'est qu'elle est essentiellement et avant toute autre, l'école de la liberté, de la justice, du patriotisme et de la grandeur d'âme! Que de fois on a vu les sciences exactes et plus d'une branche de la littérature, prospérer sous le despotisme même le plus écrasant! Mais sous le despotisme quel qu'il soit, monarchique ou populaire, l'historien sérieux est muet ou réduit à attendre, comme Tacite, des temps meilleurs.

C'est que l'histoire est la conscience même du genre humain et la Némésis de tous les genres de tyrannie. *Historia lux vitæ et judex.*

Mais si l'histoire a un si grand prix pour la vie publique, les Neuchâtelois de 1874 ne voudront pas laisser tomber l'organe qu'ils ont créé en 1864 et qui leur sert de centre et de lien; ils donneront aujourd'hui même à leur Comité pleins pouvoirs pour prendre telles mesures qu'il jugera convenable en vue de conserver cet unique foyer des études historiques dans notre Jura. Un grand nombre de sociétaires ne sont pas abonnés du *Musée*, que quelques uns, votre président actuel entre autres, reçoivent à titre de membres du Comité ou de collaborateurs. Tous feront volontiers le sacrifice d'un abonnement, convaincus qu'une Société sans organe est un corps sans ame.

Je déclare ouverte la onzième session de la Société d'histoire du canton de Neuchâtel.

B.-A. NICOLET, GRAVEUR

Voici un artiste neuchâtelois, assurément, que nous venons faire entrer, un peu tardivement, dans le Panthéon de nos hommes illustres, Panthéon de famille, il est vrai, composé de plus de travailleurs et de penseurs que de conquérants, mais qui nous est d'autant plus cher.

Nous écrivions dans notre notice sur les *Girardel*, *(Musée neuchâtelois. 1869-1870)* qu'Abraham Girardet arrivait à Paris en 1783, muni de recommandations spéciales pour un compatriote, le graveur Benjamin-Alphonse Nicolet. Ce fait était cité déjà par toutes les biographies des Girardet antérieures à la nôtre. Abraham, dont le suave et chaste burin devait traduire la *Transfiguration du Christ*, d'après Raphaël, débuta chez Nicolet par graver sur le cuivre des scènes licencieuses au goût du jour. Le XVIIIme siècle se mourait, il jetait au vent les dernières notes de sa gaîté trop gauloise, qu'allait bientôt couvrir la grande voix de 1789. Le *Coup de Vent* et la *Souris et la Femme*, furent gravés par Girardet d'aprés E. Le Bel, avec cette note « B. A. Nicolet direx. »

Une autre pièce, qu'on rencontre dans quelques collections neuchâteloises, porte encore le nom du maître et de l'élève, c'est le *Saut du Doubs, cascade d'environ 80 pieds de hauteur, près du village des Brenets sur la rivière du Doubs, limites de la Principauté de Neuchâtel en Suisse et de la Franche-Comté*, dessiné d'après nature par B. A. Nicollet, en 1773, et gravé à Paris, sous sa direction, par A. Girardet, en 1783. C'est une vue à effet, combinée avec des oppositions de tons clairs et foncés, à la manière d'Hubert Robert et de Joseph Vernet. L'eau bouillonne entre deux roches noires surmontées de sapins, on aperçoit au-dessus la silhouette d'un toit de maison. De petits personnages, placés au premier plan sur des débris de rocs, donnent la mesure du site.

On voit, par la légende de ces trois pièces que l'artiste n'était pas fixé sur l'orthographe de son nom, qu'il écrivait tantôt Nicolet, tantôt Nicollet. Nous ne sommes pas certain de la signification des deux initiales de son prénom B. A. Nous avons écrit Benjamin-Alphonse, d'après les biographes neuchâtelois; de son côté, Le Blanc, dans son *Manuel de l'amateur d'estampes* (2 vol.

in-8, P. Jaunet, successeur de Sylvestre, 22, rue des Bons Enfants, Paris 1854) l'appelle Bernard-Antoine. *Le Catalogue de l'Exposition nationale en faveur des incendiés de Travers*, Neuchâtel 1866, indique sous le nº 119 un dessin des *Armoiries de la famille de Billieux de Porrentruy* de Ben. Nicolet. Si cette pièce est du graveur en question, nous aurions ainsi trois variantes de ses prénoms. Nous inclinons, pour notre part, pour ceux indiqués par Le Blanc.

Nous n'avons que peu de renseignements sur son origine. Le Blanc écrit qu'il est né à St-Imier en 1740. Mais nous savons que la famille Nicolet était à la fois neuchâteloise et bernoise, et les lecteurs qui pourront fixer nos doutes à l'égard de sa naissance, rendront service aux amis des arts et de l'histoire. Le fait de Girardet allant à Paris chez ce maître, la *Vue du saut du Doubs* dessinée et gravée par Nicolet, nous font cependant admettre, sans conteste, qu'il s'agit ici d'un compatriote neuchâtelois.

Retrouver un acte d'état-civil n'est pas chose aisée, et peut-être découvririons-nous encore d'autres concitoyens artistes parmi les Courvoisier, dont un représentant de ce nom grave une série de grandes *Vues de Paris, de Londres et de Vienne, etc.*, sous le premier empire, l'*Entrée de Louis XVIII à Paris en 1815*, le *Débarquement de Napoléon*, le *Champ de mai en 1815*. Nous pouvons citer encore P. Landry, l'habile graveur de portraits au XVIIme siècle, Borel, dessinateur de la galerie d'Orléans, 1778; de Montmollin, dessinateur et graveur à l'eau forte; Dardel, auteur d'une composition, *le Tombeau de Frédéric II, roi de Prusse*, gravée par Tourcaty; Dardel, dont les publications illustrées de Paris de 1830 à 1840 contiennent des gravures; Jeanneret, qui grave le *Cenacolo* d'après la fresque de Raphaël à Florence; Sandoz qui dessine plusieurs planches des *Galeries historiques* de Versailles, etc, etc. Nous laissons à d'autres le soin de voir si quelques-uns de ces noms honorables n'appartiennent pas un peu à la famille neuchâteloise.

Nicolet fut élève de Boily, de Couché et de Cochin.

Jacques Couché a gravé d'une manière assez libre et large le *Taureau* de Paul Potter, plusieurs tableaux d'animaux d'après le même maître, des toiles flamandes et italiennes pour l'ouvrage de la *Galerie du Palais-Royal*, des vignettes d'après Moreau. Charles-Nicolas Cochin est l'aimable et spirituel dessinateur et graveur des fêtes de la Cour de 1739 à 1789, le chroniqueur des plaisirs royaux, bals, illuminations, mariages, l'auteur de quinze cents pièces gravées.

On sent l'influence de ces maîtres dans l'œuvre de Nicolet, c'est un artiste du XVIIIme siècle, avec les qualités faciles de cette époque, avec une souplesse délicate qu'il sait cependant maîtriser, lorsqu'il a à traduire les pages académiques sorties de l'école de David.

Nous ignorons totalement la vie de B.-A. Nicolet, et cependant il a été l'objet de travaux analytiques de Basan, d'Hubert et Rost, Paignon, Bryan, Nagler, etc., à ce que dit Le Blanc, mais où découvrir ces documents enfouis aujourd'hui sous l'immense production littéraire de ce siècle? Nous avons préféré suivre l'homme dans son œuvre, et nous avons trouvé, dans les recueils de la Bibliothèque nationale à Paris, une quantité assez considérable de planches de tous les genres signées de son nom.

Le XVIIIme siècle continua la tradition que les grands artistes graveurs du XVIIme lui avaient transmise; et les portraits de la Régence, du règne de Louis XV et de celui de Louis XVI ne le cèdent en rien à ceux du grand siècle. La gravure se vulgarisa par une immense quantité de productions, par le livre à images, par les vignettes. Le nombre des dessinateurs et graveurs est considérable, et la mémoire ne peut retenir les noms de tous les hommes de talent de cette époque si féconde. Nicolet y figure à une place honorable, il suffit de dire qu'il travaille au bel ouvrage du *Musée Français* en compagnie de Bervic, de Desnoyers, Duplessis-Bertaux, U. Massard, Pillement fils, Châtillon, Dequevauvilliers, Dupréel, Aloys Kessler (de Stuttgardt) et Abr. Girardet son élève. Nous ne pouvons analyser chronologiquement l'œuvre de Nicolet, nous l'étudierons donc sans plan déterminé.

Puisque nous venons de citer le *Musée Français*, notons tout d'abord la *Vision de Saint-Jérôme* d'après Giovanni Francesco Barbieri, dit le Guerchin, au Musée du Louvre nº 53. Saint-Jérôme couché sur une natte, dans sa grotte, se réveille saisi de terreur au son de la trompette du jugement dernier qu'un ange fait entendre au-dessus de sa tête. Auprès de lui, par terre, à droite, deux livres et une tête de mort. Ce tableau bolonais, d'un dessin un peu vulgaire, à oppositions violentes, est rendu avec sincérité, la gravure en est colorée quoiqu'un peu froide, un peu faite avec des tailles que rien ne détourne de leur ligne tracée à l'avance, et trop régulières peut-être, dans les fonds et les terrains surtout; on sent ici un ouvrier habile mais non encore émancipé. Cette planche a cependant des qualités d'effet et de largeur. Ce tableau a aussi été gravé par F. Chauveau, Pasqualini, Filhol, Landon.

La Résistance (Deshayes peintre du Roi pinxit, B. A. Nicolet sculpsit), représente Suzanne aux prises avec les deux vieillards. Elle ne peut éviter le baiser qu'un de ses adversaires lui donne en lui serrant la gorge, tandis que l'autre, dont elle repousse la tête, lui arrache ses voiles. Suzanne, vue de face, se tord dans les contorsions d'une résistance énergique. Cette figure vue à mi-corps est coupée au genou. La scène développée en longueur, surmontée d'un arbre contourné, est encadrée dans un rebord teinté avec la légende sur la partie

inférieure. Nous ne connaissons pas la toile que reproduit la gravure de Nicolet, mais cette planche est colorée, souplement rendue. La Suzanne est remarquablement traitée, avec une taille chaude et fine, surtout dans les bras et le genou.

Nous retrouvons Nicolet dans l'ouvrage de la *Galerie du Palais-Royal, gravée d'après les tableaux des différentes écoles qui la composent, avec une description historique de chaque tableau*, à Paris chez J. Couché graveur, 1778 3 vol. in-folio. Dans cette Galerie figure *Sainte-Apolline*, peint par Guido Reni, dessiné par Borel, gravé par B. A. Nicolet. « Sainte Apolline, dit la notice, attachée à un pilier et prête à éprouver les tourments de son martyre, lève les yeux vers le ciel. Le geste cruel et menaçant d'un bourreau n'altère point en elle l'expression sublime de sa patience et de sa foi qui sont peintes sur son visage. Un ange lui apporte la couronne et la palme du martyre. Ce tableau est une des plus belles productions du Guide : il réunit la beauté et la transparence du coloris aux grâces de l'expression, à l'élégance du dessin et au fini le plus précieux. » Nous ne partageons plus aujourd'hui l'admiration de la notice pour le Guide, et le tableau de sainte Apolline nous paraît une œuvre pâle de ce maître banal. Un vulgaire bourreau menace la sainte par un geste froid et académique, celle-ci ne nous paraît pas avoir l'expression d'une foi ardente, mais la tête est belle, elle s'attache bien au torse, et le graveur en a délicatement rendu les lignes et l'ombre claire. Tirer une belle gravure de cette toile eût été difficile, et cette planche est froide, même insuffisante dans certaines parties.

La Vierge et l'Ange, peint par le Guerchin, dessiné par J. B. Wicar et gravé par Nicollet, fait aussi partie de la Galerie d'Orléans. La Vierge assise dans les nuages porte l'enfant Jésus sur ses genoux, celui-ci tient un oiseau sur son bras droit étendu à l'extérieur, la Vierge, la tête baissée et tournée de profil, regarde à droite un ange placé un peu derrière elle, et qui tient des fleurs dans sa main. Belle pièce en hauteur, d'un dessin ample, et très colorée.

Il est difficile aussi, avec le plus merveilleux talent possible, de faire une planche gravée d'une valeur au-dessus de la moyenne avec le *Repentir de saint Pierre* peint par B. Cantarini, dessiné par J.-B. Wicar. Le saint, navré d'avoir renié le Christ, joint les mains allongées devant lui. Sa tête, aux lignes vulgaires, regarde en haut, la bouche est entr'ouverte, son front chauve est encadré sur les côtés par des boucles de cheveux frisés, la ligne des épaules est indécise et alourdie par un manteau dont il tient une extrémité sur le bras droit; à l'angle d'un bloc, en bas à droite, sont posés des papiers, des livres et la clé fatidique. Pourquoi? Pour meubler un coin, comme disent les peintres; tout le fond est en valeur foncée.

Milon le Crotoniate, peint par Giorgion, a les deux mains serrées par l'arbre néfaste, un lion, un peu primitif et académique à la fois, a saisi la jambe de l'athlète, qui la soulève de terre, entraînant avec elle un ennemi qui ne lâche point prise; la lutte est poignante, les muscles se crispent de part et d'autre; rage et douleur humaine, férocité bestiale, cela est exprimé avec verve. Un autre lion accourt de la lisière de la forêt, et l'on pressent l'issue de cette lutte inégale déjà. Vue à travers la couleur vénitienne, cette scène doit avoir un aspect dramatique que le graveur ne nous paraît pas avoir suffisamment rendu; cela est exact, mais un peu calme, le désir de bien faire semble refroidir l'artiste. Nicolet a gravé cette planche d'après un dessin de Borel. Est-ce peut-être à ce mode de procéder des graveurs, mode qui s'est continué jusqu'à la Restauration, qu'il faut attribuer certaines infériorités d'exécution; il nous le semble, car le graveur, en copiant le dessin d'un autre, devait en traduire les faiblesses, et son interprétation des maîtres n'était plus directe, c'est-à-dire qu'il n'avait pas comme point de départ le tableau lui-même. Milon le Crotoniate, peint par Giorgion, faisait partie de la collection du duc d'Orléans.

Nicolet grave de la même manière, c'est-à-dire d'après le dessin d'un autre artiste, Wicar, un *Ecce homo* peint par Cigoli. Le Christ, chargé de chaînes, le sceptre de roseau dans la main, la tête couronnée d'épines, apparaît au balcon du prêtoire, dont la rampe, vue de face, coupe les personnages au-dessus du genou. D'un côté, Pilate, vêtu à l'orientale, désigne le Christ au peuple; de l'autre un tortionnaire, coiffé d'un chapeau à plumes, le couvre dérisoirement d'une étoffe, comme d'un manteau royal; dans le fond, des soldats et des bannières. Tableau en hauteur. Cigoli n'est pas un maître capable d'inspirer un graveur, sa composition est bien ordonnée mais un peu banale, la pièce de Nicolet le rend d'une manière convenable. Le Blanc cite cet *Ecce homo* comme étant de Lud. Cardi. à la galerie de Florence.

Nous arrivons à une œuvre de mérite, la plus remarque de Nicolet. *La Vierge et l'enfant Jésus accompagnés des pères de l'Eglise*, peint par Raphaël, dessiné par Wicar à Florence. Cette composition magistrale nous représente la Vierge assise sur un trône ornementé et placé sur trois socles superposés d'inégale grandeur, elle tient l'enfant Jésus sur ses genoux; au-dessus d'elle, deux anges flamboyants, aux robes agitées, soulèvent symétriquement les draperies d'un baldaquin rond et à pointe tronquée, sous lequel brille la beauté de la Vierge et de son fils souriant. A ses pieds, faisant face au spectateur, en avant de la partie antérieure du socle, qui paraît servir de degré pour monter au trône, deux petits anges nus, lisent une inscription en hébreu. A gauche de la Vierge, un moine en robe blanche, à capuchon, la tête rasée, debout, et tenant de la main gauche un livre appuyé à sa hanche, s'entretient

avec saint Pierre; celui-ci, la clé pontificale accrochée à sa ceinture, tenant un rouleau de la droite, est posé de trois-quarts, avec la tête de profil; cette figure, magistralement drapée, fait penser aux fresques du Vatican, à l'Ecole d'Athènes et à la Dispute du Saint-Sacrement.

De l'autre côté un pélerin serre son long bâton et son chapelet, tandis qu'un évêque, coiffé de la mitre et vêtu à la manière monacale, montre du doigt la Vierge et l'enfant, en tournant la tête vers le spectateur. La scène se passe dans le chœur d'un monument religieux. La composition est d'une régularité parfaite; en traçant une ligne perpendiculaire du sommet du baldaquin en bas, nous aurons de chaque côté de la Vierge, un ange dans le haut, deux personnages debout un peu en avant du trône, et un ange au premier plan. Malgré cet arrangement décoratif, rien n'est froid ou méthodique, le maître est loin de la manière de Pérugin, il s'est affranchi de l'école, il n'en est pas moins précis et limpide. C'est le mysticisme catholique dans une de ses plus belles expressions. Ce monde d'anges et de pères de l'Eglise ne trouble pas la sérénité de la Vierge, elle est simple, mais elle ne s'étonne point de son triomphe, elle en est heureuse et sourit; quoique divines les Vierges de Raphaël sont femmes.

Ce tableau a été gravé par A. Viviani, mais sa planche paraît médiocre à côté de celle de Nicolet, dont l'ensemble est parfait. Si elle n'a pas cependant la netteté des œuvres de Girardet son élève, ni le moëlleux des formes burinées par Forster, elle n'en est pas moins remarquable cependant, elle est exacte, mais rendue un peu avec l'habileté des œuvres du XVIIIme siècle, cela est souple et léger; Nicolet devait être alors à l'apogée de son talent, ses tailles sont faciles, elles modèlent bien les robes flottantes de ses anges et les draperies des pères. La tête de la Vierge et de l'enfant sont caressées avec admiration, celles des hommes en revanche laissent plus à désirer comme netteté. Mais ne regardons pas à la loupe cette pièce dont le premier aspect est séduisant, dont l'ensemble est harmonieux, dont les plans s'espacent avec vérité.

Les graveurs contemporains nous ont habitués à une interprétation plus chaude peut-être, ils ont coloré leurs planches, et exagéré l'effet des tableaux qu'ils reproduisent, en développant la valeur des clairs et des noirs. Cette façon toute moderne à parfois faussé la vérité, elle nous fait paraître froides souvent les gravures d'artistes plus sincères. Cette dernière planche de Nicolet serait peut-être dans ce cas pour les yeux habitués aux gravures en noir de l'école moderne.

Nous passons dans un domaine bien différent avec le *Désastre de la Mer*, gravé d'après le tableau original de J. Vernet, qui est dans le cabinet de

M. Godefroy de Villetaneuse. (Se vend à Paris chez Basan et Poignant, marchands d'estampes, rue et Hôtel Serpente.)

Un navire désemparé se brise contre un rocher élevé au-dessus de la mer, deux passagers se sont réfugiés sur une île battue des flots, d'autres s'accrochent à un mât brisé et à des épaves flottantes. Au premier plan une barque recueille des naufragés, plus loin sur un rescif à sec, des pêcheurs secourent deux victimes; au fond un navire en détresse semble se diriger vers le fatal écueil du premier plan. Les nuages s'agitent et se tordent comme la mer, et les mouettes volent joyeuses au-dessus de ces angoisses, attendant la pâture que la vague leur jettera au rivage.

Le sujet est multiple, l'abondant Vernet a jeté dans cette toile une profusion de petites choses qui se simplifient sans doute par la gravure; le burin de Nicolet, contenu dans la forme pure et rigide de Raphaël, frôle ici des nuages sombres et clairs, et disperse l'écume blanche de la mer sur les roches noires et déchirées; il a le tour facile, il se joue de la vague et du ciel, et paraît à son aise dans la confusion de ces éléments; il a la liberté de la peinture qu'il interprête, mais qui peut le plus peut le moins, et l'étude de la figure, lui fait un jeu du paysage.

Nous avons eu en main une épreuve d'essai de cette planche qui est commencée avec un véritable talent, toutes ses masses, nuages, vagues et terrains, sont accusées, dans leur valeur de ton, les vagues sont indiquées avec un *trait fin ou nerveux, selon leur intensité, c'est un croquis spirituel et savant.* Dans l'épreuve définitive l'eau est devenue transparente et vraie, le nom de J. Vernet est gravé sur une vague au coin de droite.

Nicolet était un artiste capable de comprendre tous les genres, et nous le trouvons ici dans un domaine bien différent des scènes d'histoire et religieuses qu'il a gravées, et bien loin des orages de la mer, *Vue de l'intérieur de l'église cathédrale de Saint-Janvier à Naples, prise dans la moment de la liquéfaction du sang.* Dessinée et composée par Després, architecte pensionnaire du roi à l'Académie de Rome, gravée à l'eau forte par Martini et Germain pour l'architecture, terminée au burin par Nicolet. Nous ne pouvons bien déterminer la part de chaque artiste dans cette planche, mais nous pensons que le trait seul des lignes architecturales a été gravé par Martini et Germain. Cette composition est d'une belle tournure : au fond du chœur, devant un autel, un prêtre tourné vers le spectateur tient en ses mains le vase qui contient le sang de saint Janvier; au premier plan le peuple en extase, des moines en prière. Cette planche, in-folio en longueur, est d'un bel aspect, il y a beaucoup d'air, mais les personnages laissent un peu à désirer; le graveur n'est ici qu'un interprète et nous ne l'accuserons pas de ce qu'il peut y avoir

de faible dans cette pièce. La vue intérieure de l'église de Saint-Janvier fut exécutée, ainsi que les trois planches suivantes, pour le *Voyage de l'abbé de Saint-Non.*

Vue du pillage de la Cocagne à Naples, dans la place appellée il Largo del Castello. Dessiné par Des Prez, (l'auteur de la planche précédente, malgré la différence d'orthographe de son nom) pensionnaire de l'Académie de France à Rome, gravé à l'eau forte par Duplessis-Bertaux, terminé au burin par Nicolet. Une immense quantité de petits personnages s'agitent dans cette scène qui représente une fête populaire d'un aspect assez étrange. Le peuple envahit un bâtiment en rotonde, élevé sur des gradins. Devant est massée de la troupe, infanterie et cavalerie, foule nombreuse à pied et en voiture, dans le fond une belle silhouette de monuments. C'est une planche curieuse, qui a besoin de commentaire pour s'expliquer. *Vue de Naples*, prise du Pausilippe, au fond le Vésuve, au premier plan des bateaux et de nombreux personnages. Nous ne connaissons que des épreuves d'essai de cette pièce que Le Blanc indique comme gravée d'après Joseph Vernet.

Vue du lac d'Averne, attribuée à du Chastelet par Le Blanc. Des collines couvertes d'arbustes avec le lac à leur pied au premier plan. Dans le fond la mer et les îles.

Nous ne savons si les planches suivantes étaient destinées à un ouvrage, elles en ont le format in-folio, sont composées en longueur à la manière de J. Vernet. Nous ne connaissons que des épreuves d'essai, sans titre; celui que nous donnons pour les deux planches suivantes est de notre invention.

Scène au bord de la mer. Au pied d'une ville, Naples vraisemblablement, dont les murs se dressent au dessus des eaux, fourmille tout un monde de pêcheurs, de lazzarones, de diseurs de rien, les uns dansent la Tarentelle au son de la guitare et du tambourin en s'accompagnant des castagnettes. A droite, un père et une mère caressent leurs enfants; à gauche, causerie galante; une jeune fille tient deux moutons en laisse. Dans le fond le Vésuve. Cela est aimable, léger d'exécution, facile comme le sujet représenté.

Bord de mer, Châtelet, del., B. A. Nicolet, sculp. Au milieu de la planche un phare, au fond des montagnes, la mer, des bateaux. Au premier plan plusieurs personnages.

Peut-être faisons-nous quelque transposition de titre, car nous ne connaissons de ces pièces que des épreuves avant la lettre, et nous les classons d'après les titres indiqués par Le Blanc.

Nicolet cultive avec succès la gravure des portraits, il reproduit ceux que Moreau et Cochin dessinent avec tant de talent. Cette série de profils, dans des médaillons à pourtours avec nœuds de ruban dans le haut et légende au-

dessous dans des cartouches, représente les hommes les plus illustres de la fin du XVIIIme siècle; les publicistes, les artistes et les savants des règnes de Louis XV et Louis XVI y apparaissent avec une vérité saisissante. B. L. Prévost, et L. J. Cathelin en sont les graveurs ordinaires en compagnie de Nicolet.

François de Paule Jacquier, professeur de mathématiques à la Sapience à Rome. Dessiné à Rome par C. N. Cochin en 1750, gravé par B. A. Nicolet.

Antoine de Parcieux, des académies royales de France, de Suède et de Prusse, censeur royal, né au Clôtet de Cessous le vieux, diocèse d'Uzès, le 26 octobre 1703 et mort à Paris aux galeries du Louvre, le 2 septembre 1765. C. N. Cochin del, B. A. Nicolet sculpteur 1777.

Charles-Pierre Coustou, architecte du Roy, C. N. Cochin filius, delin. 1664. B. A. Nicolet, sculp. 1776.

*** *Le Seur*, professeur de mathématiques à la Sapience à Rome, dessiné à Rome par C. N. Cochin en 1750, gravé par B. A. Nicolet.

Anonyme. Chevalier de l'ordre du Roy, inspecteur général du commerce. Cochin filius del. Cette pièce est attribuée à Nicolet dans le recueil de son œuvre à la bibliothèque nationale à Paris, il en est de même du portrait de *Joseph Vernet*.

A. Roslin, peintre du Roy, chevalier de l'ordre de Wasa. C. N. Cochin filius del. in 1774. B. A. Nicolet, sculpteur.

M. G. Lemesle, négociant au Hâvre, de l'Académie des Sciences et Belles-lettres et Arts de Rouen. C. N. Cochin filius, del. B. A. Nicolet sculp.

P. A. Delaplace, né à Calais le 1er février 1707, d'après le buste modelé par M. Olivier, sculpteur de S. A. le prince Charles de Lorraine. C. N. Cochin del. 1788. B. A. Nicollet sculp. Il est représenté en buste de face, dans une niche octogone en hauteur. Au dessous les vers suivants :

Libre et sans envier l'honneur d'être cité,
Sinon par un trait remarquable,
Quoique né tendre, honnête, à l'Amour indomptable.
L'Amitié seule l'a dompté.

N. de Montholon, né le 6 décembre 1731, conseiller au parlement de Paris en 1761. Nommé premier président du parlement de Metz en décembre 1764; premier président du parlement de Rouen en décembre 1774. C. N. Cochin fils, B. A. Nicolet sculp., portrait in-4o, fait partie d'une autre collection que la précédente. Tête de trois quarts à droite.

Il faut encore citer dans ses portraits, ceux de *J. F. Diquemare* et de *Noël Hallé* peintre; celui de *D. Sayffert, doctor medicus*, Mlle Rieska pinx. B. A. Nicolet sculp., avec ce quatrain en dessous :

Avec un cœur tendre, humain,
Et la plus savante tête,
Ce bon saxon est médecin,
Et pour guérir assez honnête.

(De la part de Mme*** et de Mr D. L. P. 1786.)

Il est représenté en buste, la tête de face, dans un médaillon ovale. C'est une admirable pièce qui ne le cède en rien aux beaux portraits des maîtres du XVIIIme siècle.

Un *Portrait anonyme* (avant la lettre) attribué à Nicolet dans le recueil de son œuvre à la Bibliothèque nationale à Paris, représente un abbé, vu à peu près en pied, assis auprès d'une table sur laquelle est placé un crâne dont la partie supérieure est ouverte. L'abbé vu de trois quarts, la tête un peu baissée sur l'épaule gauche, regarde en haut comme avec extase, la main droite a le geste par lequel les artistes ont exprimé la reconnaissance ou le respect; la gauche tient délicatement un objet qui peut être ou une petite fiole ou un œil. Derrière lui est une bibliothèque, sur un rouleau placé allégoriquement dans le haut, on lit: *Tu solus Deus, tu solus mirabilis in operibus tuis.* Cette petite pièce, malgré son étrangeté et son affectation, est remarquable.

Les portraits gravés d'après Cochin sont vrais, fermes, caractéristiques, ils ont une netteté de modelé qui fait de chacune de ces pièces une œuvre intéressante qu'on aime à voir au double point de vue de l'histoire et de l'art.

Nous pouvons encore ranger dans la catégorie des portraits une pièce sans légende représentant un *Médaillon de femme* que trois divinités soutiennent dans les airs et que des amours accompagnent en jouant du violoncelle et du violon. C. N. Cochin fils, qui en est l'auteur, y a groupé dans le bas des instruments de musique, entr'autres un piano. 1782. B. A. Nicollet sculpsit.

Ceci nous amène naturellement au genre cultivé avec tant de talent par tous les maîtres du XVIIIe siècle, la vignette. Moreau illustre Voltaire, comme il a illustré Rousseau, et les plus habiles graveurs sont appelés à traduire ses spirituelles compositions : Abr. Girardet, Simonet, Villerey, L. Petit, Delvaux, Godefroy, Ingouf, L. Croutelle, de Ghendt et Nicolet, sont les interprètes de ces petites compositions exécutées avec les mêmes recherches et le même soin que des tableaux, et où l'on sent que dessinateurs et graveurs veulent se rendre dignes des pages illustres dont ils s'inspirent.

(A suivre.) A. Bachelin

NOTICE HISTORIQUE SUR L'INTRODUCTION DU PARAPLUIE

DANS LE CANTON DE NEUCHATEL

Le parapluie et le parasol sont devenus de nos jours des objets de première nécessité, et nous ne pouvons nous figurer comment nos grand'pères ont pu s'en passer. Ce n'est en effet qu'à la fin du dix-septième siècle que le parapluie et le parasol firent leur apparition en France et en Angleterre. On ne sait pas exactement la date de son introduction en Suisse, mais on peut admettre que le parapluie était encore un objet de luxe au milieu du siècle passé, et que les familles riches seulement possédaient un instrument semblable. Les premiers spécimens de parapluies étaient massifs, disgracieux, recouverts de toile cirée ou de papier huilé ou verni, et méritaient bien le titre « d'avant-toit » *(Regendach)* qu'on leur donnait dans la Suisse allemande. Cette innovation, comme toutes les autres, eut ses détracteurs et ses admirateurs. Les premiers parapluies furent l'objet de la curiosité et provoquèrent un immense éclat de rire. Les esprits chagrins y virent un signe de la décadence des mœurs et prétendaient que non-seulement le parapluie efféminerait les hommes, mais qu'il les conduirait à l'impiété, car cette invention s'opposait aux décrets de la Providence et fournissait le moyen de préserver le corps de l'eau de pluie que Dieu dans sa sagesse infinie faisait tomber sur les humains. Mais bientôt le public reconnut l'utilité du parapluie, et comme cet objet était très-cher, les gens de la classe riche saisirent l'occasion de montrer qu'ils pouvaient s'accorder ce luxe. Dans nombre de localités il n'exista pendant longtemps qu'un seul parapluie avec lequel le propriétaire protégeait en temps de pluie les notables de l'endroit. Il n'était pas rare de voir dans ce cas l'heureux propriétaire aller le dimanche matin chez le pasteur, l'accompagner à l'église sous le parapluie déployé, et après le sermon le reconduire gravement à son domicile. A Saint-Aubin ce fut le pasteur Vaucher qui pendant longtemps fut le seul possesseur de parapluie. Ses

paroissiens allaient le lui emprunter lorsqu'ils se rendaient à Neuchâtel par un temps pluvieux.

D'après les annonces de la *Feuille d'Avis*, il paraît que le parapluie était d'un usage assez général dans la ville de Neuchâtel, au milieu du siècle passé. A mesure que pour couvrir le parapluie, l'on remplaça les étoffes grossières par la soie et le taffetas, les gens de la classe riche cédèrent les premiers aux personnes moins fortunées, et le parapluie en toile commença aussi à s'introduire dans les ménages des artisans.

En 1761, le « parrapluye » de taffetas coûtait à Neuchâtel L. 15, 8 (fr. 24).

C'est surtout aux foires de Neuchâtel que l'on avait l'occasion d'acheter cet objet de luxe. En 1769 la *Feuille d'Avis* contient à l'époque de la foire plusieurs annonces dans le genre de celle-ci :

M. Sibelin, marchand forain, offre à vendre des parpluyes en soye de différentes grandeurs et des parpluyes en toile grise.

La même année nous lisons les annonces suivantes :

L'on a prêté ou oublié un grand parapluye de fine toile cirée noire, bois noir et grands clous dorés au feu tout autour.

Perdu : Un parpluye en tafetas verd avec une boucle en laiton au pommeau.

Perdu : Un parasol de toute grandeur, garni en taffetas brun, au manche duquel se trouve gravé d'un côté Mlle Lse-Fse Lacour, et de l'autre : Près le Concert.

Ces quelques citations indiquent déjà la forme, la couleur, le genre d'étoffe et de canne des parapluies de l'époque.

Nous citerons encore la suivante, qui montre que ceux auxquels on avait volé un objet, se servaient déjà de la ruse pour intimider les coupables et leur faire rendre ce qu'ils avaient dérobé :

On a pris, apparamment par mégarde, jeudi dernier, dans l'allée de M. de Luze-Ostervald, un parapluie à canne, lilas clair, qu'on est prié de vouloir bien remettre au bureau d'avis : et comme la personne qui l'a emporté a été vue, elle s'exposerait à des désagréments dans le cas où elle ne le rapporterait pas.

Il est probable que les premiers parapluies furent introduits chez nous à la fin du 17e siècle par les réfugiés français. La tradition raconte que Pierre Faure se sauva de France, avec sa femme et ses enfants, emportant avec lui sa chère et précieuse Bible et son grand parapluie, recouvert en toile cirée verte. Ce meuble fut utilisé par plusieurs générations de cette famille. Des vieillards du Locle se souviennent avoir vu deux vieilles demoiselles Faure se rendre chaque année à la foire de Zurzach, portant avec elles le bon vieux

parapluie. Celui-ci n'existe plus, mais bien la vénérable Bible, dite des réfugiés Huguenots, que l'on conserve dans la famille comme une relique. ([1])

L'usage du parapluie n'était pas encore général dans nos villages au commencement du siècle actuel. Dans la Description de la mairie de Lignières publiée en 1801, il est dit à la page 90 : « Les habitants de Lignières craignent si peu de mouiller leurs habits que l'usage du parapluie leur est « encore inconnu. »

Un engin aussi utile devait bientôt cesser d'être un objet de luxe. Pendant longtemps et jusqu'en 1805 ce furent principalement les marchands forains qui approvisionnèrent notre pays de parapluies. C'étaient surtout des Auvergnats, les frères Champagnard de Mauriac et Pattu qui en faisaient le commerce. Un certain Gendre, à Neuchâtel, les raccommodait. La fabrication ne commença qu'en 1805 par l'arrivée à Neuchâtel des quatre frères Lombard, originaires de Valjouze, canton de Massiac, département du Cantal. Ils avaient exercé jusqu'alors la profession de chaudronniers; ils l'abandonnèrent et entreprirent de confectionner des parapluies et des parasols. Leur modeste atelier se trouvait dans une petite boutique de la Grand'rue, où ils se firent bientôt remarquer par leur activité, leur économie et surtout par l'accord le plus parfait. Ils étaient sans aucune instruction, mais l'union qui unissait les quatre frères leur avait gagné l'estime et l'amitié de M. DuPasquier, pharmacien, qui s'offrit de tenir la comptabilité de leur commerce et de soigner la correspondance.

Tandis que les uns étaient occupés sans relâche et fort avant dans la nuit, à fabriquer des parapluies, les autres visitaient les foires, parcouraient les localités, allant de maison en maison offrir les produits de leur industrie. Ils réussirent si bien que la maison de commerce qu'ils fondèrent existe encore.

On peut dire que ce sont les frères Lombard qui ont popularisé l'usage du parapluie et des ombrelles dans notre canton. Le dernier de ces ouvriers laborieux, Baptiste Lombard, est mort il y a quelques années à Neuchâtel. Quoique septuagénaire avancé, il n'avait pu renoncer entièrement à faire ses

[1] M. M. Matthey-Henry, à l'obligeance duquel nous devons ces renseignements, ajoute que Pierre Faure se réfugia au Locle en 1687. Il était originaire du Dauphiné et fut reçu communier du Locle en 1708. La Bible « des réfugiés » est actuellement la propriété de M. Pierre Faure.

M. Matthey-Henry, en nous transmettant ces détails, nous dit que le parapluie, cet

Ami rare et vraiment nouveau
Qui, contrairement à l'usage,
Reste à l'écart lorsqu'il fait beau,
Et reparaît aux jours d'orage,

méritait bien une notice dans le *Musée neuchâtelois.*

courses dans les villages, une collection de parapluies et de parasols sur le dos.

Dans le début de la fabrication, l'article n'avait pas un écoulement rapide. Tandis que de nos jours on traite le « riflard » d'une manière irrévérentieuse, le parapluie était jadis un objet dont on avait le plus grand soin. D'ordinaire on n'en trouvait qu'un seul dans un ménage et on ne le confiait qu'au plus âgé et au plus raisonnable de la famille. La perte d'un parapluie, si commune de nos jours, était rare à cette époque.

Les parapluies avaient de plus grandes dimensions que ceux de notre époque. Ils étaient aussi plus solides. L'étoffe employée par les frères Lombard était la toile de coton ou la soie. La couleur était d'habitude d'un rouge ardent. Les parapluies bleus étaient moins fréquents et les verts encore moins. C'étaient à cette époque les trois couleurs admises. Parfois le bord était orné d'une guirlande de fleurs ou d'un dessin quelconque. Les couleurs brunes et le gorge-pigeon vinrent ensuite.

La canne était très-longue, solide, en bois de hêtre. Ce n'est que plus tard qu'on utilisa le bambou, le palmier et d'autres bois étrangers. La poignée était en corne fondue et formait un crochet. Les poignées en ivoire étaient rares. Le bout de la canne était armé d'une douille en laiton blanchi.

Les côtes du parapluie étaient en baleine, qui fut plus tard remplacée par le jonc et par l'acier. Le prix de la baleine était soumis à de fréquentes fluctuations et faisait parfois renchérir les parapluies. Au commencement du siècle les parapluies en toile de coton se vendaient à raison de fr. 10 à fr. 12. Le prix des parapluies en soie variait à la même époque entre fr. 16 et fr. 35 suivant la qualité de la soie, le prix de la baleine et la valeur de la canne.

Les parasols furent pendant longtemps considérés comme un luxe, et seules les dames de la classe riche se permettaient d'en porter. Pendant les trente premières années de ce siècle le prix des parasols varia de fr. 15 à fr. 20. C'est à partir de 1830 que le prix commença à baisser et que leur usage se répandit peu à peu dans toutes les classes de la société.

Dr GUILLAUME.



UNE LETTRE DE DANIEL COURVOISIER

La lettre suivante nous a été transmise par M. Ch.-Eug. Tissot, de la Chaux-de-Fonds. Nous la publions textuellement, comme nous l'avons fait à l'égard de plusieurs autres, pour ajouter quelques traits à la peinture des mœurs de nos pères. L'auteur, Daniel Courvoisier, avait été nommé diacre de Valangin le 16 août 1758; on voit par sa lettre qu'il était suffragant du pasteur de Colombier, Félix Tissot. Celui-ci, consacré le 8 octobre 1708, passa de Bevaix à Colombier en 1740, et y mourut le 27 juin 1763, quatre ans après la date de notre lettre.

Daniel Courvoisier fut nommé pasteur à Fleurier le 22 avril 1761, et y mourut le 22 mai 1806. Il était le père de Ch.-Henri Courvoisier, qui fut élu pasteur à Couvet le 23 avril 1796 et qui y mourut en 1859, démissionnaire, après plus de 50 ans de service. Son fils Louis, consacré en 1827, fut pasteur à Fleurier de 1832 à 1857; il s'établit ensuite à Neuchâtel où il est mort.

Le pasteur de Bevaix, David Rognon, mentionné dans notre lettre, est mort le 1er avril 1759.

Colombier, le 2 Janvier 1759.

Monsieur et très honoré père!

Enfin je commence à respirer et à me reconnoître. Vous ne devez pas être surpris que je ne vous aye pas écrit depuis longtemps. Mes catéchumènes, les fêtes, pendant lesquelles j'ai escaladé 17 fois la chaire, le nouvel an, tout cela m'a si fortement occupé, que j'en ai perdu le sommeil pendant trois jours que je n'ai pas fermé l'œil. Je pense que vous avez attribué mon silence à ces nombreuses occupations qui donnent de la tablature à un commençant. A présent que je suis un peu rendu à moi-même, mon premier soin est de vous exprimer les vœux sincères que

je fais au commencement de cette année pour votre santé et celle de ma chère mère. Je compte parmi les bienfaits dont le ciel me comble celui d'avoir un père vertueux, tendre, doux, qui sait se rendre cher et respectable à ses enfants autant par ses sentiments paternels, que par sa relation naturelle de père. Puissions-nous vous posséder encore longtemps! Puissiez-vous pousser votre carrière jusques à l'âge le plus avancé! Puissions-nous être votre consolation, votre joye dans vos dernières années! Veuille le ciel vous combler de ses faveurs les plus distinguées et accomplir par là nos souhaits les plus doux et les plus ardens. Je souhaite de tout mon cœur de mériter la continuation de votre bienveillance et de votre tendresse, aussi bien que celle de ma chère mère que je comprends dans les vœux que je forme pour vous, et à qui je vous prie de présenter mes cordiales et respectueuses salutations.

Je ne saurois vous exprimer les douceurs et les agréments que je goûte dans ce lieu. Mon ministère y est goûté et bien reçu. On m'a témoigné publiquement que l'on étoit très content de moi, et que l'on souhaiteroit si c'étoit mon avantage que je fusse longtems à Colombier. J'ai fait tous mes efforts ces fêtes pour bien prêcher, et on a été surpris qu'ayant quatre pièces à réciter dans trois jours je n'aye point lu en chaire à l'imitation de mes prédécesseurs qui ne s'en faisoient aucun scrupule. A Dieu ne plaise du reste que je dise ceci par vanité; mais je rends grâces au Seigneur de ce qu'il bénit mon ministère dans un lieu où je redoutois de venir, et même avant les fêtes j'étois si découragé et l'avenir m'éfrayoit tellement que j'en étois pour me désespérer sans les consolations de mon digne patron. J'attribue tous mes succès à la grâce de Dieu qui, témoin de mes bonnes intentions, veut bien ranimer mon cœur souvent abattu, et me faire trouver grâces devant tout le monde; ce qui met le comble à ma joye c'est de posséder la bienveillance de tout ce qu'il y a de distingué ici, et surtout celle de M. Tissot qui me témoigna publiquement hier, lorsque nous fûmes le complimenter, qu'il n'avoit point eu de suffragant qu'il eût aimé comme il m'aime. Je crois, mon cher père, que vous feriez parfaitement bien de lui écrire à l'occasion de la nouvelle année et de me recommander à sa bienveillance. Cette démarche de votre part lui feroit certainement un véritable plaisir: vous ne sauriez croire le digne homme que c'est, et les attentions, les bontés qu'il a pour moi. Il me soulage autant qu'il peut dans mes fonctions, il est généreux extrêmement à mon égard. Je vous ai dit que nous fûmes hier le complimenter. La Noblesse de ce lieu, la Justice, et le Consistoire font cette démarche toutes les années en pareille circonstance. Le plus notable faisoit ci-devant le compliment. Mais on me fit l'honneur de m'en charger. Je voulus m'en défendre sous le prétexte que n'ayant pas été prévenu, je serois peut-être embarrassé de parler sur-le-champ. On insista; il fallut obéir. J'eus assez de présence d'esprit contre mon ordinaire pour haranguer mon patron sans hésiter et avec une si grande effusion de cœur que je fis pleurer quelques-uns de mes auditeurs, et remportai les suffrages de tous. Jamais *impromptu* ne fut plus heureux. On me pria de ne les point étudier une autre année, si j'étois appelé à semblable fonction. Cependant je puis vous assurer que je n'avois pas étudié celui d'hier. Je vous parle peut-être, mon cher père, avec trop

de vanité, mais elle n'y entre pour rien; je ne le dirois pas à d'autres qu'à vous. Vous connoissez ma façon de penser, et j'ai cru que ces petites anecdotes ne vous déplairoient pas. J'envoye à ma chère sœur mon sermon d'entrée avec celui que je fis hier ici que vous ne serez peut-être pas fâché de lire; on l'a assez goûté. Vous me ferez même plaisir de m'en dire votre sentiment. Pour tout dire, je suis ici fort agréablement, aimé et estimé, les espérances sont très flatteuses pour moi dans la suite. Je tâche aussi de mon côté de m'attirer l'affection des grands et des petits, et de prêcher passablement. Si Dieu m'accorde la santé, j'espère de me fortifier et de devenir un prédicateur supportable. Je n'aspire pas au reste aux éloges du monde. Pourvu qu'il soit dit que je prêche simplement et cependant avec dignité la parole de la vérité je suis content. On me sait gré du soin que je prends de l'instruction que j'ai soin de donner à la jeunesse. On souhaiteroit même que je fisse quelques sermons sur l'éducation des enfants qui est assez négligée à Colombier, et à laquelle mon prédécesseur ne s'appliquoit guère. Je suis fort édifié des gens d'Auvernier qui sont plus dévots et plus pieux que ceux de Colombier. Dans le compliment de nouvel an qu'ils firent hier à monsieur Tissot ils eurent la politesse de parler avantageusement de moi et de le remercier de ce qu'il m'avoit choisi pour son suffragant. On dit qu'ils me feront dans peu un cadeau qui ne sera pas de paille. On dut en parler hier en communauté assemblée. Nous verrons. Ceux de Colombier m'ont donné du bois. Les présents que mes catéchumènes m'ont fait se montent à la valeur d'une douzaine d'écus environ. Faites-moi le plaisir, mon cher père, de redemander à Monsieur Petit Pierre un volume des sermons de Bourdaloue qui m'appartient, et ci-après quand vous en aurez l'occasion favorable, vous me le renverrez avec les livres que vous avez de moi et dont vous ne vous servez plus. On a reçu avec un grand plaisir dans cette maison le présent de ma sœur. Je vous prie de la remercier de la part de madame Pettavel, et de la mienne. Je suis au reste fâché qu'elle se soit constituée en frais pour moi; je n'avois pas dit à mon frère d'en faire autant. Faites parvenir, s'il vous plaît, mes vœux de renouvellement d'année, à monsieur votre pasteur, à monsieur le maire, et aux personnes de la connaissance, et notamment à toute notre maison. J'ai l'honneur d'être avec respect,

Mon très cher père,

Votre très humble et très obéissant fils,

D. Courvoisier.

Vous savez peut être déjà que Monsieur le pasteur Rognon de Bevaix est malade. On ne croit pas qu'il en revienne.

BERGÈRE DE SUISSE AVEC UN ENFANT

d'après Léopold ROBERT

C'est ainsi qu'est indiquée une lithographie de Léopold Robert, dans le catalogue de son œuvre par Feuillet de Conches. Le succès du tableau des *Moissonneurs*, exposé au Salon de 1831 à Paris, avait mis son auteur à la mode. Les éditeurs lui demandèrent des tableaux et des dessins, et dans cette même année il exécuta sur pierre pour M. Delpech et pour les éditeurs Rittner et Goupil, les compositions suivantes : L'*Improvisateur*. Un jeune napolitain vêtu d'un caleçon, et les épaules couvertes d'un *caban* de pêcheur, joue de la mandoline adossé à un rocher au bord de la mer. *Le Repos du Pâtre*. Un vieux berger italien, assis dans les rochers, sommeille son bâton à la main et la tête baissée sur sa poitrine, une jeune fille a posé sa tête sur sa jambe et repose à côté de lui. La *Prédiction*. Une vieille paysanne italienne dit la bonne aventure à un jeune pâtre debout devant elle et dont elle consulte la main. *Mère italienne*. Assise en face du spectateur elle tient dans ses bras un enfant déjà grand, derrière elle des orangers et la mer. *Un brigand napolitain*. Il est assis dans les rochers, la jambe gauche relevée sur une élévation, la tête soutenue par le coude droit, il est coiffé d'un chapeau pointu, et drapé d'un manteau; à ses pieds un couteau. *Une Suissesse*. La pièce la plus remarquable de cette collection représente une Bernoise, adossée à un rocher; elle fait face au spectateur, et tient dans sa main un rateau.

La Bergère de Suisse avec un enfant, la dernière de ces planches, est celle que nous reproduisons dans la grandeur de l'original, en diminuant cependant le cadre du fond. Cette figure assez naïve, mais d'une exécution très serrée, représente une paysanne du Jura neuchâtelois; malgré sa date de 1831 inscrite sur la planche, on retrouve encore dans nos montagnes ce corsage à manches courtes et plates, ce fichu croisé sur la poitrine et noué derrière. Le bonnet, auquel on donne encore le nom de serre-tête est conservé malgré sa laideur, le gamin, placé derrière elle, appartient aux pays qui, comme le nôtre à cette époque déjà, n'ont plus de costume national.

Robert, habitué à la beauté de la forme et du vêtement italien, se fait violence ici pour rendre la sécheresse puritaine de ce type montagnard; le paysage est emprunté au Jura, mais l'artiste en a adouci les lignes âpres et les tons heurtés; on sent qn'il n'est point fait pour chanter le sol natal neuchâtelois, il y a une nostalgie d'Italie, même sous son crayon.

A. BACHELIN.





BERGÈRE SUISSE d'après LÉOP. ROBERT

LES QUATRE PETITPIERRE

APPENDICE

> Humani generis mores tibi nosse volenti
> Sufficit una domus. Juv.

Les correspondances de famille qui m'ont permis de donner à la biographie de F.-O. Petitpierre plus de développement qu'à celles de ses frères aînés, renferment sur ceux-ci quelques particularités intéressantes que j'ai réservées pour un appendice, puisqu'il m'a été impossible de les introduire dans la première partie de mon travail [1]. Cet appendice ne sera autre chose qu'une série de passages empruntés à ces correspondances, et je suis heureux de l'ouvrir par une lettre du grand Osterwald, adressée à Henri-David Petitpierre pendant qu'il faisait ses études à Genève. On connaît si peu de lettres d'Osterwald qu'à ce seul titre celle qui va suivre devait être reproduite. En la lisant, on s'apercevra qu'elle est précieuse à d'autres titres encore.

Neuchâtel, ce 3 mars 1728.

Monsieur Petitpierre, étudiant en théologie, chez M. de la Rive, à la Cour Saint-Pierre à Genève.

J'ai reçu votre lettre du 24 février, monsieur et très cher frère, avec le compte pour Mme Véron, et un billet contenant la note de quelques livres. J'envoyai le compte, et je fis dire que vous lui écririez l'ordinaire prochain; je suppose qu'elle aura reçu votre lettre, et qu'elle y aura répondu. Entre nous, le compte a paru fort, et les frais pour l'enterrement bien grands. Cependant, je ne sache pas qu'on ait fait des plaintes; ainsi, il n'en faut plus parler. Pour ce qui est des livres dont vous avez fait une note, je vous dirai que les Concordances sont un livre difficile à trouver: c'est moi qui l'avais fait avoir à M. Véron; je crois qu'il coûtait 8 francs. Si vous ne le prenez pas, il se trouvera assez d'acheteurs. La Bible latine doit être une Vulgate de Plantin, si je ne me trompe, qui coûtait environ 10 b. (batz), et il est bon d'en avoir une. Le Nouveau Testament de Robert Estienne, si c'est celui qui a au titre *Typis regiis*, est rare, et à bon marché à 12 ou 15 b. Reineccius peut vous être utile; il est payé à un écu. Le Thesaurus grammaticus de Buxtorf se trouve aisément, et ne vaut pas plus de 15 s. (sols). Les Thèses détachées, de M. Turretin, sont payées à un écu, parce qu'il y en manque. Je ne vous conseille pas de mettre bien de l'argent sur Horace-Dacier, mais à 2 l. (livres) il est bon marché, de même qu'Anacréon à 40 s. Voilà ma pensée sur ces livres.

[1] Voir *Musée neuch.* IX. p. 189.

J'ai fait dire à Mme Véron que peut-être en prendrez-vous quelques-uns : en ce cas ce serait autant d'argent qu'il ne serait pas nécessaire d'envoyer d'ici pour payer la partie due par le défunt. Je me ferai aussi donner le catalogue de ses livres qui sont encore ici ; mais il faudra qu'un de nos proposants les voie et en marque le titre, car le père et la mère ne sont pas en état de le faire. Et alors je pourrai vous l'envoyer par commodité, afin que M. Jallabert, que j'assure de mes respects, le fasse examiner, et qu'on voie s'il y en a de propres pour son fils. Comme je ne sais pas où il en est pour ses études, ni de quel côté il veut les tourner, il me serait difficile de dire quels livres lui conviennent.

Vous ne vous trompez pas, m. t. c. f., de croire que je vous aime, et que je m'intéresse pour vous; je serai constamment dans ces sentiments, et je vous en donnerai des preuves partout où je pourrai. L'endroit de votre lettre où vous me parlez des avantages qu'on a à Genève pour les études, m'a fait plaisir. Ce que vous me dites d'*une honnête liberté de sentiments* est vrai, mais avec le correctif que vous ajoutez, que si un jeune homme était destitué de certains principes, il pourrait faire plusieurs écarts. Votre bon ami défunt, dans la dernière lettre qu'il m'écrivit avant sa mort, touchait cet article et me parlait d'un faux goût pour ce qui s'appelle esprit philosophe aussi bien que pour l'éloquence, qui devenait extrêmement commun. Il faut toujours se souvenir qu'il ne nous est pas permis de donner carrière à notre esprit, mais que Dieu nous a prescrit dans la religion une règle fixe et des bornes dans lesquelles il faut se contenir. Et je ne pense jamais qu'avec douleur au mal qui arrive à la religion par cette *liberté de penser* dont tant de gens abusent. Les livres pernicieux qui paraissent en Angleterre en sont une triste preuve, et, si cela continue, on verra bientôt chez les réformés un désordre et une licence affreuse de sentiments, ce qui ne se voit déjà que trop présentement. — Je prie Dieu qu'il veuille vous bénir et vous sanctifier de plus en plus, mon très cher frère, afin que vous puissiez un jour le servir fidèlement dans son Eglise, et je continue à vous assurer que je m'intéresserai toujours en votre faveur et que je serai, avec l'affection la plus sincère, votre très humble serviteur, J.-F. OSTERWALD. [1]

En 1731, Henri-David, âgé de vingt-quatre ans, est à Tournay, en qualité de ministre suffragant, et écrit aux siens des lettres où abondent les détails caractéristiques.

Tournay, 8 octobre 1731.

Mon très cher père, voici déjà le quatrième jour que je suis à Tournay[2], mais je n'ai pu vous donner de mes nouvelles plus tôt, parce que le courrier ne part qu'aujourd'hui. Mon voyage a été des plus heureux du monde... Je ne vous en ferai pas d'autre détail,

[1] J'ai constamment écrit le nom d'*Osterwald* d'après l'ancienne orthographe. Lui-même avait adopté la nouvelle, et signait *Ostervald*.

[2] Une Eglise wallonne existait à Tournay, depuis le seizième siècle, et tenait même, à l'époque du Synode de 1563, avec celle d'Anvers, le premier rang parmi ces congrégations protestantes, toujours persécutées et toujours renaissantes, dans ces contrées que se disputèrent si longtemps la France et l'Espagne. Lorsque, à la suite de la paix d'Utrecht, le traité de Rastadt adjugea à l'Autriche la possession des Pays-Bas espagnols (1714), l'Eglise de Tournay continua à subsister, et prit même une importance plus grande, quand les traités de *la barrière* assurèrent à la place forte de Tournay une garnison néerlandaise. *L'Eglise de la palme* (c'était son ancien nom) devint dès lors *l'Eglise de la garnison de Tournay;* cette garnison était essentiellement composée de réformés, et les capitulations militaires y amenaient beaucoup de Suisses et de Neuchâtelois. Ainsi s'explique le fait assez singulier, mentionné par Petitpierre au cours de sa lettre, c'est-à-dire la présence à Tournay du prince Frédéric de Brandebourg, colonel d'un régiment de la garnison d'une des places fortes de S. M. Impériale et Catholique. On comprend que le jeune ministre neuchâtelois, apprenant que l'un des auditeurs de son

quoique je l'eusse promis à mon frère, parce que cela serait inutile, et que maintenant que je suis arrivé, tout cela me paraît un songe. Je vous dirai seulement que j'ai apporté le bouton de ma culotte, mais que si j'avais été obligé de coucher encore la nuit dehors, il aurait fallu le défaire, car je n'avais plus dans ma poche que quatre francs, argent de France. A mon arrivée ici, ayant dit à la Porte mon nom et mon caractère, et ayant demandé au corps de garde dans quel logis je pourrais aller en attendant que j'eusse fait quelque connaissance, on m'indiqua le Banc-d'Or, où j'allai comptant que c'était quelque maison bourgeoise et catholique; mais il se trouva, par un très heureux hasard, que c'était un réformé, et qui plus est un ancien de notre Eglise.... Comme c'est une auberge, et une auberge du grand air, où il ne mange que des officiers et des gens à dépense, j'avais fort envie de me procurer un autre endroit. Il n'y a pas moyen d'entrer chez les personnes dont M. Chambrier me parle; ils ne prennent point de pensionnaires, et n'ont plus de place pour cela. Ainsi je serai obligé sûrement de demeurer ici encore quelque temps, car je ne voudrais pas m'aller fourrer dans une maison catholique....

Dès le lendemain matin, M. Magnet[1] eut la bonté de me conduire chez MM. les généraux qui m'accueillirent de la manière du monde la plus gracieuse, particulièrement M. de Montèse qui voulut que, dès le même jour, je dînasse avec un grand nombre de personnes de distinction, et entre autres Mme la marquise de Civille, qui s'est retirée de Paris où elle a passé sa jeunesse, pour venir exercer librement sa religion ici. Elle aime fort la religion et les ministres, et comme elle a beaucoup de lecture et un grand usage de la cour et du monde, sa conversation est fort agréable. Ce sera chez elle que M. Magnet et moi serons obligés de passer déjà toutes les après-dînées du dimanche. Il y a un grand cercle ordinairement chez elle ce jour-là, et on n'y fait autre chose que boire du thé et jaser....

Je prêchai hier, et je fis mon discours d'entrée dont on a paru assez content. L'auditoire était brillant, plus par la qualité des personnes que par leur quantité, et je vous avoue qu'à leur aspect je fus d'abord un peu étonné. Il y avait entre autres un prince de Brandebourg, fils du feu margrave Albert, qui est ici colonel d'un régiment et qui

premier sermon n'était rien moins « qu'un germain de notre roi, » ait songé tout de suite à se présenter à lui.

A cette date, les deux pasteurs de l'Eglise de Tournay, Vimielle et Magnet, étaient quasi des compatriotes de Petitpierre. Pierre Vimielle, de Saint-Affrique (et non pas de Montauban, comme le dit à tort la *France protestante*, car il a signé au *Livre du Recteur* de Genève, « Sanctaffricanus Aquitanus »), avait été consacré à Neuchâtel en 1705. Il quitta Tournay vers 1730, pour devenir chapelain de l'ambassade de Hollande à Paris. C'est cette circonstance qui amena l'année suivante à Tournay H.-D. Petitpierre, lequel venait y suppléer Vimielle, en qualité de suffragant. Quant à Magnet, nous le rencontrerons tout à l'heure dans la lettre du jeune ministre. — C'est à l'infatigable obligeance de mon ami, M. H. Gagnebin, d'Amsterdam, un érudit exact s'il en fût, que je suis redevable de ces informations qu'il n'a pas réunies sans peine.

[1] Jean-Nicolas Magnet, consacré à Neuchâtel en 1707, fut longtemps pasteur de l'Eglise de Tournay, car il est mentionné à ce titre, dans le cartulaire des pasteurs wallons, dès 1726, et s'y retrouve encore en 1746. Il appartenait à une famille de la principauté d'Orange, réfugiée en Suisse pour cause de religion. Son fils, J.-L. Magnet, consacré aussi à Neuchâtel (1741), devint comme son père pasteur des Eglises wallonnes, et occupa le poste de Harlem (note de M. H Gagnebin).

Je lis dans une lettre subséquente de Petitpierre (Tournay, décembre 1731) ce passage qui a son intérêt: « Vous trouvez ci-incluse une lettre qui s'adresse à ce M. Magnet, de Bâle, qui a épousé la fille de M. le lieutenant Sandoz, du Locle...» — Ce parent du pasteur de Tournay n'est autre que Magnet de Formont, qui appartenait à notre pays, car la ville de Neuchâtel l'avait admis gratuitement au nombre de ses bourgeois. Le mariage de ce gentilhomme français avec une Neuchâteloise fut désavoué par sa famille. Magnet de Formont correspondait avec Voltaire. Il mourut sans enfants à Neuchâtel, en 1745, laissant de riches collections de peintures et d'antiques, qui furent vendues après sa mort à des prix très élevés. — V. la *Biogr. neuch.*, et la biographie d'*Abraham Gagnebin*, par M. Thurmann.

y doit passer quelque temps. Comme il est germain de notre roi, et d'ailleurs un de nos auditeurs dans l'Eglise, je ne manquerai pas de lui aller faire la révérence. Je le ferai avec d'autant plus de confiance que je sais qu'hier, à la sortie du sermon, il s'informa curieusement de moi chez M. le général, et qu'il eut la bonté de dire qu'il m'avait entendu avec plaisir....

J'ai vendu mon cheval, et j'en ai tiré avec bien de la peine neuf escalins[1] et quelques sols, qui font environ un é. (écu) aux trois couronnes....

Tournay, 5 décembre 1731.

.... Comme je n'avais point pu prendre encore de parti pour me loger, la dernière fois que je vous écrivis, je ne vous pus rien dire de précis à cet égard.... Je n'ai point pu trouver de pension bourgeoise à moins de 25 florins par mois; encore, tout ce qui ne regarde pas uniquement la chambre et l'ordinaire de la table devait se payer à part. Je vous avoue que cela me jetait dans d'étranges embarras, car vous voyez bien que je n'aurais jamais pu attraper de cette manière le bout de l'année avec mes 450 florins, surtout n'ayant apporté ici que ce que j'avais sur le corps, et souhaitant d'ailleurs de faire toujours prudemment quelques écus d'épargne. Mon hôte, chez qui j'étais si heureusement tombé à mon arrivée, et qui est ancien de notre Eglise, m'offrit gracieusement de me prendre chez lui, et de me donner une bonne chambre pour 21 florins.... Au reste, je vis ici d'une manière bien différente de celle à laquelle j'étais accoutumé. Je ne fais qu'un repas par jour, et je ne bois non plus de vin que de ratafia. En place du souper, s'il m'arrive d'avoir faim le soir, je puis demander ce qu'ils appellent ici une tartine, c'est-à-dire une petite croûte au beurre, et puis c'est tout.... Du reste, je me trouve bien. Je ne puis que me louer infiniment des honnêtetés et des marques de bonté que je reçois ici de tous les honnêtes gens, et particulièrement de la maison de M. de Montèse, commandant de la ville : il ne se passe point de semaine que je ne mange chez lui en fort bonne compagnie. C'est un honneur et un agrément considérables pour moi, quoique cela ne m'épargne pas un sol de dépense.... Je ne regarde pas mon poste comme un établissement, et je ne désespère pas d'avoir peut-être dans quelque temps quelque chose de meilleur....

Ce vœu du jeune suffragant ne devait pas s'accomplir de sitôt. Nous le retrouvons près de trois ans plus tard, toujours à Tournay, et ne se plaignant pas trop de son humble fortune. Son existence, assez difficile, avait ses jours de soleil. Voyez plutôt :

Tournay, 27 juin 1734.

.... L'incommodité que j'ai eue il y a quelque temps et à l'occasion de laquelle je n'ai pas laissé d'être obligé à quelque dépense, m'avait presque mis à sec, et cela m'était d'autant plus fâcheux que j'avais assez besoin d'un habit. Je ne sais si on s'en apercevait. Quoi qu'il en soit, la bonne providence y a pourvu fort à propos. Il faut que je vous conte cela. Un beau matin, c'était au mois d'avril passé, il vint un tailleur que je ne connaissais point, dans ma chambre, demandant à me prendre mesure pour un habit complet. Je crus d'abord qu'il me prenait pour un autre, ou qu'il était fou. J'eus beau lui dire que je ne faisais pas d'habit, et que je ne voulais pas l'employer; il me protesta qu'il ne sortirait pas de ma chambre qu'il n'eût ma mesure, qu'il me la demandait en grâce, parce qu'il en avait besoin pour habiller quelqu'un à peu près de ma taille : bref, il fallut le laisser

[1] L'escalin valait environ 65 centimes. On peut se faire une idée de la monture tout ecclésiastique sur laquelle Henri-David avait fait le voyage des Verrières à Tournay.

faire, il prit ma mesure et s'en alla. Or, voici le beau de l'affaire : quatre ou cinq jours après, il revint, que j'y pensais aussi peu que la première fois, et m'apporta un habit entier de drap noir, avec le manteau. Ayez la bonté, monsieur, d'essayer cet habit, me dit-il. Moi qui pensais toujours que c'était pour un autre qui me ressemblait et qui était absent, je n'en fis aucune difficulté. Je mets l'habit, qui se trouve bien fait, et j'allais le rendre lorsqu'il me dit en souriant : je souhaite, monsieur, que vous l'usiez en bonne santé ; au reste, ne me questionnez pas, vous me tiendriez jusqu'à demain que je ne vous en dirais pas davantage, j'exécute mes ordres. Et là-dessus, serviteur ; il s'en alla, et oncques ne l'ai revu depuis. Cependant, je ne savais que faire de cet habit, car je n'osais pas encore me l'approprier. Pour couper court, car mon histoire est déjà trop longue, je découvris à quelques jours de là que c'était un présent de cette Mme de Civille dont je crois vous avoir parlé dès le commencement de mon séjour ici. Je ne l'aurais point découvert, si elle n'avait pas remarqué que je me faisais quelque scrupule de me servir de cet habit, et, à l'heure que je vous en parle, c'est encore un secret entre elle, le tailleur et moi. Se peut-il rien de plus gracieux, surtout dans la circonstance où j'étais alors ? Cette dame, âgée d'environ quatre-vingts ans, et qui s'est retirée ici de France, à cause de la religion, pour y finir ses jours, me témoigne beaucoup de bonté. C'est chez elle que je passe le plus agréablement une heure quand j'en ai le loisir. Elle ne voit presque plus que nous autres, les ministres ; elle joint à une grande dévotion beaucoup de gaîté et de politesse....

Au printemps de 1738, après un séjour de six à sept ans à Tournay, Henri-David obtint le poste de pasteur de l'Eglise française de Dundalk, en Irlande. Au moment de son départ, il adresse au grand Osterwald une lettre dont voici quelques lignes. Osterwald était âgé alors de soixante-quinze ans.

.... Pourquoi, monsieur et très honoré père, me parlez-vous toujours de votre fin ? Il n'en est pas de nous à cet égard comme de vous : plus elle approche, et plus vous avez sujet de vous réjouir. Mais ce sera pour nous, pour notre patrie, pour l'Eglise, une perte irréparable à laquelle je ne saurais penser sans la plus vive douleur. Je sais qu'il faudra bien une fois s'y résoudre ; mais j'aime mieux me consoler dans l'espérance que ce ne sera pas sitôt, et qu'entre ci et ce temps-là Dieu pourra vous susciter par sa grâce quelque digne successeur que nous n'avons point encore vu paraître jusqu'à présent. Je remarque, monsieur, par votre style aussi bien que par votre caractère, que l'âge ne vous a point encore affaibli d'une manière sensible. J'en ai des nouvelles encore plus sûres, d'ailleurs. M. Meuron, l'aimable M. Meuron de Saint-Sulpice, m'a écrit là-dessus depuis peu un article de plus de deux grandes pages, qui m'a comblé de joie, de même que diverses autres personnes, gens de bien et de mérite, à qui je l'ai communiqué, particulièrement Mme de Civille, qui est toujours remplie pour vous, monsieur, de la plus profonde vénération.... (4 mars 1738).

Plus tard (13 juillet 1740), il parle à son frère Louis-Frédéric de ce poste de Dundalk, dont la prébende de 60 livres sterling faisait croire à ses amis de Suisse qu'il nageait dans l'opulence. Et, après quelques détails économiques, il continue ainsi :

Mes fonctions pastorales ne sauraient être moins pénibles qu'elles ne sont, tant à cause de la petitesse de mon troupeau qui n'est guère encore que d'environ cinquante personnes, que parce que je lis mes sermons, et que j'en avais déjà une certaine provision,

comme vous pouvez croire, devant moi. Je crains seulement que cette facilité ne me soit nuisible, en me faisant perdre entièrement l'habitude de parler par cœur. Mon troupeau, d'ailleurs, est si peu propre à me donner de l'émulation, que j'ai toutes les peines du monde à me mettre sérieusement à composer. Avec tout cela, je n'ai pourtant que fort peu de temps de reste, parce que je me suis fait une loi d'employer tout mon loisir à des études que je n'aurais peut-être jamais eu la commodité de faire ailleurs. Je me suis particulièrement appliqué au grec. J'ai déjà lu Lucien, Epictète, quelques harangues de Démosthène, et toute l'Iliade. Et actuellement je lis Xénophon. J'ai déjà parcouru sa Cyropédie, et je suis à ses histoires grecques. Une autre chose aussi qui ne laisse pas de m'occuper, ce sont des leçons que je me suis chargé de donner tous les jours, pendant cet été, à un jeune gentilhomme, neveu de mylord Limerick, qui sort des classes et doit entrer bientôt dans l'université. Outre les auteurs classiques, grecs et latins, que nous lisons ensemble, je me suis engagé à lui expliquer Euclide. Cette étude ne m'était pas fort familière.... Pour le profit qui m'en reviendra, je n'en sais rien.... Le père de mon élève est un homme aussi avare que riche. Ce dont je suis le plus sûr, c'est de m'en faire un patron ici.... La maison que je fréquente le plus, et où j'ai le plus d'agréments, est celle de mylord Limerick. Il n'y a pas de semaine que je n'y dîne une couple de fois, et, quand cela m'arrive, je n'en puis jamais sortir qu'à minuit, ce qui ne laisse pas aussi de prendre beaucoup de mon temps. J'y trouve, d'un autre côté, divers avantages, ne fût-ce que celui de pouvoir profiter de la conversation de mylord qui est lui-même très savant, et, de me servir de temps en temps des livres de sa bibliothèque. C'est une chose qui est assez rare dans les autres pays de voir de grands seigneurs foncièrement savants, et versés dans toutes sortes d'études, mais cela est assez ordinaire en Angleterre. Mylord Limerick en est un exemple : le grec, entre autres, lui est si familier, qu'il lit par manière d'amusement non-seulement les histoires, mais aussi les autres ouvrages d'esprit des anciens, comme Aristophane, Sophocle, Euripide, avec la même facilité que des pièces anglaises, à peu près comme nous pourrions lire, nous autres, Corneille ou Molière....

La situation d'Henri-David, pendant ces premières années de son séjour en Irlande, paraît ne l'avoir satisfait qu'à demi. Il avait toujours l'œil tourné vers son pays, s'informait avidement des chances qui pouvaient s'offrir pour lui d'y trouver une place dans l'Eglise, et espérait de mois en mois annoncer aux siens son retour. Une circonstance inattendue vint changer ses projets. Il s'éprit d'une jeune Française, dont la famille, originaire du Poitou, s'était établie en Irlande à la suite des persécutions religieuses. Cette inclination partagée aboutit bientôt à un mariage qui fixa, pour de longues années, le jeune pasteur à Dundalk. Sa mère lui écrivait, en 1742, des Verrières, à l'occasion de son mariage, les lignes suivantes :

Jugez par la tendresse que vous me connaissez pour vous, avec combien de joie je consens à votre bonheur. Car je ne doute point que vous ne le trouviez dans votre union avec une personne aussi aimable que vous nous dépeignez Mlle de Chalais. J'en bénis Dieu de tout mon cœur en lui demandant pour vous ses grâces les plus précieuses. Recevez ma bénédiction que je vous donne avec des larmes de tendresse, en attendant que je vous la donne avec plus de joie encore lorsque je vous embrasserai ici avec votre aimable épouse. J'espère que vous ne tarderez pas longtemps à me donner cette satisfaction, puisque le bon cœur et l'amitié de Mlle de Chalais la disposent à accepter si généreusement cette condition. Ce n'est pas là le trait qui m'a le moins touché dans son caractère : il m'a rendu tous les autres plus intéressants encore.

Deux ans plus tard, à l'occasion de revers de fortune qui attristaient le presbytère de Dundalk, où, dans l'intervalle, était venue au monde une petite fille, cette Henriette que n'ont pas dû oublier mes lecteurs, Mme *la mairesse* Petitpierre revenait apporter des consolations à ses enfants.

En lisant votre lettre, mon cher fils, je m'inquiète et je m'alarme, mais je n'ai qu'à retourner à la vôtre, ma chère fille, pour me rassurer. Tout ce que vous me dites de notre petite-fille m'aurait fait beaucoup de plaisir en tout temps; mais je suis particulièrement touchée que vous en parliez si agréablement dans une telle circonstance. Je vois là-dedans le fond de votre cœur, et je vous trouve toujours plus aimable. Dieu veuille la bénir, la pauvre enfant, et lui faire sucer avec le lait les sentiments de sa digne mère. Il faudra avoir soin de sa fortune autant qu'on le pourra, et remettre le reste au Seigneur.... (1744).

Plus tard (25 avril 1745), le pasteur de Dundalk écrivait à son frère Frédéric-Louis :

Je ne vous ferai pas ici grand détail de notre situation présente que je suppose vous être assez connue.... Je ne suis rien moins qu'au large avec une famille qui va de jour en jour en augmentant. Mais j'espère qu'il n'en sera pas toujours ainsi.... J'ai l'espérance d'être bien recommandé pour l'hiver prochain à notre nouveau vice-roi, mylord Chesterfield, et que cela pourrait bien me valoir quelque avancement. Je me fonde principalement pour cela sur les bons offices de notre cher et digne parent, M. d'Andrié [1], ministre du roi de Prusse à Londres, qui m'a promis de s'employer de tout son possible en ma faveur. Si c'est la volonté de Dieu que cela réussisse, je n'aurai pas de plus grand plaisir que d'en réjouir incessamment mon cher père et ma chère mère. Mais ce ne sont encore que des espérances. Qui sait à quoi elles aboutiront? J'ai déjà été désappointé tant de fois !

Il ne le fut pas celle-ci. Nommé chapelain du vice-roi, il obtint, en 1747, deux bénéfices qui améliorèrent singulièrement sa position. Mais peu d'années après, il eut le malheur de perdre sa femme, sans avoir pu faire avec elle ce voyage de Suisse, rêvé par les deux époux dès le premier jour de leur mariage.

.... J'ose dire que de gré ou de force elle se serait fait estimer et aimer à l'adoration de toute la famille, écrivait Henri-David, à l'occasion de cette mort (11 juin 1751). Hélas ! elle se réjouissait tant, presque autant que moi, de vous aller voir aussitôt que l'état de nos affaires nous l'aurait permis ! Nous avions déjà fait ensemble mille petits projets dans cette vue.... Elle se regardait ici comme aussi étrangère que moi, surtout lorsque sa tante, Mme de Saint-Gemme, n'y serait plus, et vous ne sauriez croire combien il lui tardait de se voir avec ses enfants dans une patrie et au milieu d'une parenté qui lui étaient déjà infiniment chères. Mais Celui qui dispose souverainement de tout, et dont nous devons adorer tous les arrêts, a jugé à propos de la transporter avant nous dans une meilleure patrie.... Elle n'était ni théologienne, ni grande raisonneuse en matière de religion, mais elle avait bien, à mon avis, l'essentiel : un vrai respect pour Dieu, une bienveillance universelle pour ses prochains, un fond de droiture, de délicatesse et de générosité d'âme

[1] J.-H. Andrié, sorti d'une obscure famille de Valangin, emmené à Berlin, vers 1727, par M. de Strunkedé, plénipotentiaire prussien à Neuchâtel, s'éleva de poste en poste jusqu'à la charge de ministre de Prusse à Londres. Le Grand Frédéric lui donna, en 1749, la terre et baronie de Gorgier.

qui passe mille fois tout ce que j'en pourrais dire. Au pied de la lettre, mon cher frère, j'ai fait une perte irréparable....

Cette mort ne ramena point immédiatement Henri-David dans son pays. Ce ne fut qu'assez longtemps après, en 1757, qu'il quitta Dundalk, où il avait passé près de vingt ans, et qu'il se rapatria ainsi que ses trois filles, dont une seule, devenue plus tard M[me] Daniel de Meuron, devait survivre à son père. En attendant d'être placé dans l'Eglise, ce qui ne tarda guère puisqu'il devint bientôt pasteur de Neuchâtel, il s'établit avec ses enfants au presbytère des Ponts, chez son frère Ferdinand-Olivier. C'est là que nous l'avons rencontré dans le cours de la biographie de ce dernier, et je n'ai pas à revenir sur sa vie subséquente dont j'ai indiqué les faits essentiels.

* * *

Il me reste à reproduire un très petit nombre de passages, tirés de la correspondance de Louis-Frédéric et de Simon Petitpierre. Consacré fort jeune, en 1735, Louis-Frédéric avait fondé à Neuchâtel, quelques années après, un établissement d'éducation, le seul où pussent se faire à cette date les études supérieures qui préparaient aux carrières savantes. Ses goûts intellectuels, l'étendue de ses connaissances (il était élève de l'université de Bâle) l'avaient bien préparé à cette tâche.

Mon séminaire fleurit plus que je ne devais m'y attendre dans les commencements, écrit-il en 1744. Tous mes pensionnaires sont des hommes faits qui étudient la plupart en théologie ... On m'a d'ailleurs donné des espérances de divers côtés pour le printemps. Mon auditoire de philosophie est toujours assez nombreux, et va augmenter encore, à présent que je vais commencer la logique. Je mène une vie fort laborieuse, mais si Dieu me conserve la santé, je soutiendrai facilement mes travaux, d'autant plus que je peux dire que mon frère le proposant (Ferdinand-Olivier) me sert d'exemple. Après cela, si j'ai pu venir à bout de la physique, je viendrai aussi à bout du reste. Et, quand j'aurai une fois traité les diverses parties de la philosophie, comme je le fais avec autant d'exactitude qu'il m'est possible, je recommencerai avec beaucoup de facilité.

Plus tard, devenu ministre du vendredi à Neuchâtel (dans l'intervalle, ses deux frères cadets avaient été consacrés le même jour au saint ministère), Louis-Frédéric donne à son frère d'Irlande quelques détails sur lui-même et sur sa famille, en même temps que les nouvelles du pays. Après avoir raconté de nombreux changements survenus dans l'Eglise, il ajoute (17 novembre 1747):

Il n'y a plus, avec le jeune M. Grellet et les deux diacres, que mes deux frères pour servir en qualité d'apôtres. En attendant que leur vocation les appelle ailleurs, ils sont toujours avec moi dans mon établissement, que Dieu a eu la bonté de faire prospérer jusqu'ici. Nous avons toujours eu environ une douzaine de pensionnaires sur un très bon pied, et un bon nombre de jeunes gens de la ville qui viennent assister à nos leçons. Notre ministère nous occupe d'ailleurs les uns et les autres. Notre frère Simon eut d'abord

Cornaux le 20e. 9bre 1760.

Ma très Chere Soeur,

Vous etes une Charmante Correspondante, & je dirois la plus Charmante, si je ne Crois Craignois de faire tort au Cher Jolandois qui a joint à vos deux Lettres, déja si pleines de bones nouvelles, une bone longue lettre de sa façon, pleine aussi de bons détails.

Et puis Mr de Daun n'est donc pas invincible! — Vous le verrez par la traduction cy jointe d'une lettre de Mr Fischer de Berne à Mr notre Docteur Kuen.

J'étois le Coq en pâte à Nel, & je suis le Coq en pâte ici. Jamais le Parlement de Paris ne fut mieux à Pontoise, ni Mr l'Archeveque de Paris à Conflans, & si cela Continüe vous allez avoir à mon retour un gros Chanoine, — Capable par sa Quarure de doner Couleur à la Chronique qui dit que je travaille à vous remener au Papisme.

En vérité les bones nouvelles de la Saxe nous ont fait du bon Sang, & elles vous en feront aussi à tous, & sur tout à mon Cher Pere. Ma Soeur qui a la lessive disoit aujourd'hui à Diner; j'ai perdu une Nappe à cette lessive. Ce n'est rien, lui dit son Mari, le Roi de Prusse a battu Daun. Après diner la Nappe s'est retrouvée.

On m'apelle au Souper, adieu. Nous vous benissons & baisons tous. F: O: Petitpierre Pasteur.

la suffragance de M. Osterwald [1], qui n'a duré que quelques mois, dont il s'est fort bien tiré et avec l'approbation de toute l'Eglise. Depuis lors, il a eu pour deux mois celle de M. le diacre Gallot, qui a pris un peu de repos pour sa santé, et il s'en est encore très bien acquitté. Pour notre frère Ferdinand, on l'a toujours réservé, comme le plus robuste, pour les fonctions d'apôtre qu'il exerce à merveille, étant toujours prêt pour tous les besoins qui peuvent survenir, soit en ville soit au dehors. Je fais, de mon côté, mes fonctions aussi bien qu'il m'est possible, non pas sans travail, comme vous le jugez bien, car depuis mon installation j'ai travaillé absolument à neuf, ayant épuisé auparavant, pour le service de messieurs nos pasteurs qui étaient vieux et souvent malades, le peu de provisions que j'avais.... Je travaille d'autant plus agréablement que je jouis d'une tranquillité bien douce et bien précieuse après l'orage qui semblait prêt à éclater à l'occasion de la démarche du Conseil en ma faveur. Vous savez comme tout a été terminé heureusement à la satisfaction des deux corps. J'ai lieu de me flatter d'avoir nombre de bons amis, et, si j'avais quelques ennemis, je sais bien au moins que je ne me les suis attirés par aucune faute volontaire : aussi crois-je bien que je n'en ai pas beaucoup.

Louis-Frédéric fait ici allusion au conflit qui s'était produit à son sujet entre le conseil de ville et la compagnie des pasteurs. Le poste de ministre du mardi (c'est dans cette même année que la prédication du mardi fut transférée au vendredi) étant devenu vacant, le Conseil réclama le droit de nomination, et appela Petitpierre à le desservir. Ses talents de prédicateur et ses services dans l'enseignement supérieur justifiaient cet appel. Mais la Compagnie qui venait de nommer Petitpierre pasteur aux Bayards, répugnait à le déplacer presque immédiatement, et contestait au Conseil le droit de collation du poste. Le Conseil l'emporta. J'ai raconté ailleurs qu'un écrit anonyme fut publié à cette occasion contre le Conseil qui porta ses plaintes en Classe. La Compagnie désavoua cet écrit. « Il ne devait provenir d'aucun de ses membres, » répondit-elle au conseil de ville, « puisqu'il renfermait des traits contre *la vérité et la charité.* » Le Conseil se tint pour satisfait de cette apologie habilement naïve, et tout fut fini.

Comme je ne vous écris que de loin en loin, poursuit Louis-Frédéric, je ne sais bonnement où reprendre le chapitre des nouvelles, outre qu'il y en a plusieurs que vous apprenez sans doute par le canal de votre ami de Dublin (N. Osterwald). Il vaut mieux cependant vous en répéter quelques-unes, que de vous les laisser ignorer absolument. Nous avons été ici extrêmement inquiets pendant le siége de Berg (op-Zoom)[2], parce que nous y avions presque tous nos officiers neuchâtelois. Le fils de M. le banneret Chambrier y a été blessé au genou, et la fièvre qui survint fit appréhender pendant quelque temps pour sa vie. Mon pauvre ami D. B.[3] a été blessé dangereusement à la tête. On apprend aussi

[1] J.-F. Osterwald, frappé d'apoplexie en chaire l'année précédente, venait de mourir (14 avril 1747).

[2] Par les Français, qui s'en emparèrent cette année-là.

[3] Sans doute le capitaine P. Des Barres, du Val-de-Travers. — J'ai sous les yeux la liste des officiers de ce régiment suisse (Hirzel de Wolfflingen) qui se trouvait au siége de Berg-op-Zoom, et « où nous avions, comme le dit Petitpierre, presque tous nos officiers neuchâtelois. » Sur les soixante et quelques officiers de ce régiment dont le plus grand nombre étaient Zuricois, j'en compte treize, en effet, qui appartenaient à notre pays. Voici leurs noms par ordre de compagnie : Sandoz, capitaine ; Des Barres, capitaine en second ; Sandoz, lieutenant. — Chambrier, capitaine ; Martinet, sous-lieutenant ; Osterwald, porte-drapeau (*Vendrig*, en allemand *Fähnrich*). — Bedaulx, capitaine ; Bedaulx, lieutenant. —

que cela va mieux, et qu'il viendra au pays aussitôt qu'il pourra soutenir le voyage. Le second fils de M[me] la châtelaine DuPasquier a été tué....

Vous aurez appris en son temps que M. le capitaine Chambrier, que vous avez fort connu à Tournay, a eu depuis vous un brevet de colonel, et qu'il a été blessé à la tête au siége de Tournay. Sa blessure, dont il est encore incommodé, l'a obligé de quitter le service, et de remettre sa compagnie à M. son frère Josué. M. son frère Philippe, qui était commandant de Surinam, s'y est marié richement, et est venu avec madame jouir de sa fortune dans sa patrie. — Le major Jacot est mort cet été. Une compagnie qu'il avait au service d'Espagne venait d'être réformée. Le pauvre major commençait à se faire vieux, et toutes les ressources semblaient lui manquer à la fois....

En 1750, Louis-Frédéric devint pasteur à Cornaux où il devait passer cinq ans. Je trouve dans une lettre à son frère d'Irlande (18 août 1751), après une jolie description de son presbytère et de sa paroisse, ce passage qui le fait bien connaître, et décèle, je crois, le voisinage de Montmirail:

.... Vous voyez assez bien le dehors, je vous l'ai représenté au naturel, mais vous ne voyez pas le dedans. Vous voyez bien mes occupations et mes exercices, où vous ne trouvez rien qui ne puisse me convenir et me faire passer une vie sage et heureuse, mais las! mon cher frère, vos idées changeraient bien sur mon compte, si je vous disais la manière dont je fais tout cela, combien mon esprit est sujet à se distraire de ce qui doit l'occuper sans cesse, et combien il est obscurci après ces distractions, combien mon cœur est sujet à se débaucher des divers objets qui doivent captiver toutes ses affections, et combien il se trouve malade, languissant et desséché après ces malheureux écarts. Ce n'est pas que le Seigneur ne m'ait bien conduit pour me préparer à jouir d'une vie douce et tranquille *dans cette agréable retraite. Si* j'avais su *répondre à ses soins, mon âme serait aujourd'hui* comme son épouse qu'*il aurait amenée dans la solitude, pour lui parler selon son cœur.* Il m'a exercé par des travaux pénibles pour moi, par mille secrètes épreuves; il m'a tenu dans un assujettissement et dans une contrainte convenables à mon naturel. Il ne m'a pas lâché la bride autant qu'à vous, parce qu'il voyait bien que j'avais besoin d'être tenu de plus court. Enfin, je ne saurais jamais assez reconnaître les soins de sa providence et de sa grâce, et, quoique je découvre mille et mille traces adorables de sa bonté dans sa conduite envers moi, je sais pourtant bien que tout ce que j'en vois est peu de chose auprès de ce qui m'est inconnu; je n'ai pas vu tous les précipices où je serais tombé s'il m'avait laissé aller au gré de mes désirs: je n'en ai vu que quelques-uns, et encore n'en ai-je vu que les bords. Je n'ai pas vu non plus toute la beauté des lieux où je me verrais aujourd'hui, si j'avais été fidèle à suivre ses directions; je ne les entrevois encore que de loin. Je m'applique en ce point ces paroles d'Esaïe: *L'esprit du Seigneur m'a conduit tout doucement, comme on conduit une bête qui descend dans une plaine.* Mais j'ajoute avec confusion que j'ai été une bête mauvaise et rétive, que je me suis souvent échappé de la main de mon bon conducteur, et que j'ai souvent *regimbé contre les aiguillons.* Cependant, j'espère qu'il sera le plus fort. Je le supplie tous les jours de détruire en moi ce qui lui résiste, dût-il m'exterminer. ..

Chambrier, lieut.-colonel; Merveilleux, capitaine en second; J. Chambrier, lieutenant; Sandoz, sous-lieutenant; Matile, porte-drapeau. — Le jeune DuPasquier, qui fut tué au siège, et dont parle Petitpierre, dans la suite de sa lettre, était donc un simple soldat ou un sous-officier (Note de M. H. Gagnebin, d'Amsterdam).

A propos de morts regrettables et de circonstances désastreuses, son frère d'Irlande lui avait demandé, avec un triste sourire et une pointe de scepticisme, s'il pensait que tout cela fût de tout temps arrangé ainsi pour le mieux, et entrât dans l'ordre indispensable rêvé par l'optimisme. Louis-Frédéric lui répond (Cornaux, 14 octobre 1754) :

Permettez-moi, mon cher frère, de vous renvoyer sur cette question, non pas à Wolf mais à Mme de Sévigné qui voyait le canon qui tua le vicomte de Turenne, *chargé de toute éternité*. Quoi! vous douteriez des arrangements éternels, et que tout n'y fût pas disposé de la manière la plus parfaite et la meilleure? Pour moi, je douterais aussitôt de mon existence. Vous y voyez, dites-vous, des difficultés et des conséquences terribles. Et moi, c'est là que je vois les difficultés et la terreur s'évanouir. C'est sur cette vérité que je vois rouler tous mes intérêts, et je dis à cette vue :

Qu'à son gré désormais la fortune me joue,
On me verra dormir au branle de sa roue.

Je sais qu'on peut abuser de cette vérité pour en tirer d'étranges conséquences, et qu'en particulier on pourrait prendre fort mal cette disposition à dormir au branle de la roue; mais je sais aussi que cela ne peut arriver qu'autant qu'on n'envisage pas bien cette vérité, qu'on la tronque, qu'on l'estropie, qu'on sépare, dans ces arrangements éternels, les fins des moyens, etc. [1].

J'ai cité dans le cours de cet ouvrage une bien jolie lettre de Louis-Frédéric à l'occasion de ses rapports avec les Frères moraves, et avec le comte Zinzendorf lui-même. Je ne puis mieux compléter ce qu'on sait ainsi de ces relations fraternelles que la compagnie des pasteurs ne put voir sans ombrage, qu'en donnant les lignes adressées à Louis-Frédéric par Zinzendorf, vers la fin de son dernier séjour en Suisse :

Ce billet n'est uniquement, mon cher monsieur, que pour vous saluer, pour vous assurer de mon amitié constante, et de mon souvenir devant Dieu. Et comme je suis sur mon départ d'ici, j'espère qu'il vous parviendra assez tard pour empêcher tous les effets de réciprocation que votre politesse, votre bon cœur, et j'ose me flatter votre bonté pour moi pourraient produire. Vivons pour Celui qui est mort pour nous; cela nous procurera mille heureuses entrevues dans un siècle où il n'y aura plus de sectes. Je vous estime et vous aime bien, et plus qu'il ne faut pour se pouvoir dire le très humble et très affectionné serviteur,

Montmirail, ce 14 novembre 1757. LOUIS.

A cette date de 1757, Louis-Frédéric n'était plus à Cornaux. Il était devenu deux ans auparavant, pasteur à Neuchâtel, où il passa le reste de sa vie.

[1] Je trouve dans la même lettre un passage que je me fais un devoir de reproduire pour rectifier ce que j'ai dit quelque part que L.-F. Petitpierre n'improvisait jamais en chaire. Comment ne l'eût-on pas cru, quand on savait, par le témoignage de Chaillet, qu'il a laissé *huit cents sermons écrits!*

«Voici une lettre bien longue, dit Louis-Frédéric à ce sujet. J'aurais fait quatre sermons pendant que je l'ai écrite, oui, quatre sermons sans en rien rabattre; c'est que je les fais aujourd'hui à la manière du frère Ferdinand; il vous aura dit comment, et je trouve que je n'y perds rien, ou même que j'y gagne pour le but que je dois me proposer dans la prédication, excepté que, sans ma montre, je serais

* * *

Avant de s'établir à Neuchâtel pour s'y vouer à l'enseignement, en même temps qu'il y poursuivait sa carrière ecclésiastique, Louis-Frédéric avait passé quelques années à Grandson, occupé de l'éducation des fils du lieutenant-baillival Jeanneret. Son frère Simon lui succéda dans cette tâche en 1740[1]. C'est de Grandson que Simon écrit à son frère Ferdinand-Olivier, proposant comme lui, la lettre suivante, presque la seule qui nous reste de sa jeunesse. Cette lettre relate un fait étrange, qui, s'il se fût produit en pays catholique, aurait apparu comme un miracle, et eût abouti sans doute à une béatification. Qui sait même si la jeune fille de Sainte-Croix n'eût pas été canonisée comme naguère sainte Philomène? Voici la lettre de Simon Petitpierre :

Grandson, le 17 juillet 1743.

.... Samedi dernier, l'après-dînée, je suis allé à la *(sic)* Sainte-Croix avec M. Passavant.... On parlait beaucoup ici depuis quelque temps, et je ne sais si ce bruit n'est point allé jusqu'à vous, d'une jeune fille de la Sainte-Croix, malade depuis environ quatre mois, et qui subsiste, sans prendre aucune nourriture solide ou liquide, depuis plus de onze semaines. La chose est singulière en elle-même, mais les circonstances qui l'accompagnent en font en quelque manière un prodige. Cela piqua si fort ma curiosité et celle de M. Passavant qui est médecin, que nous voulûmes en être témoins oculaires. En arrivant à la Sainte-Croix, nous fûmes d'abord chez M. Gleyre, le pasteur du lieu, qui, un moment après, eut la bonté de nous accompagner auprès de sa paroissienne.

Vous vous imaginez sans doute que nous trouvâmes un corps anéanti, un vrai squelette, une image de la mort : c'est tout le contraire. Nous trouvons un visage de santé, plus re-

aussi long dans mes sermons que dans mes lettres. Au reste, je le fais en secret pour éviter les mauvais jugements qu'on en pourrait porter ; ainsi je vous le dis à l'oreille, n'allez pas le publier depuis l'Irlande. Mais misérable ! me direz-vous, pourquoi donc me laisser si longtemps sans lettres dans l'abondance de loisirs que cette manière de prêcher doit vous donner? C'est, mon cher frère, que je suis comme Scipion, « jamais moins oisif que quand je suis de loisir. » Je m'occupe de la vérité ; je cherche à me la développer de plus en plus à moi-même ; je reprends dans cette vue l'étude de toute la philosophie, etc. »

Un dernier passage amusera mes lecteurs, ne fût-ce que par le contraste.

«.... A propos de frère, j'ai à deux coups de fusil de chez moi le curé de Cressier qui a sa cure sur une esplanade, dans une charmante situation, entre Cressier et Cornaux : c'est l'abbé Touraud, de Lons-le-Saulnier, protonotaire apostolique, homme fameux dans tous ces cantons par sa vivacité, par son babil, par sa légèreté à la course quoiqu'il soit boiteux comme moi, et surtout par un démêlé qu'il a avec ses paroissiens qui ont tant fait auprès de l'évêque de Fribourg qu'il a interdit le pauvre curé. Mais celui-ci, peu scrupuleux, se moque d'eux tous, laisse faire ses fonctions à un capucin nommé par l'évêque, et jouit cependant de tout son temporel sous la protection du roi qui lui est ménagée et assurée par M. Andrié de Gorgier. Voilà, hors du lieu, mon plus proche voisin, que je vois souvent chez moi, mais très rarement chez lui, car, outre que ce serait perdre sa peine que d'y chercher souvent ce vagabond, il ne me convient pas fort de me faufiler étroitement avec lui. »

[1] Le lieutenant avait quatre fils, dont l'un, tout au moins, Samuel Jeanneret, fit honneur à ses deux instituteurs neuchâtelois, et devint membre de l'Académie royale de Berlin. Cette famille s'est éteinte dans la personne de Théophile de Jeanneret, officier de la marine française, mort capitaine de frégate, à Toulon, en 1837. Né en 1800, il était petit-fils de J.-P. Jeanneret, de Vauxmarcus, et de S. de Montmollin (note communiquée par mon ami, M. Alph. de Coulon).

plet qu'avant la maladie, une physionomie gaie et animée, une bouche toujours riante, des yeux extrêmement vifs, mais dont le feu est tempéré par une grande douceur; je n'ai jamais vu de plus beaux yeux, on dit aussi que ses traits ont embelli. Voilà une métamorphose étonnante, occasionnée et produite par une cruelle maladie: naturellement, elle était sombre et stupide, ses yeux mornes et presque éteints. La maladie n'est pas bien connue, parce qu'aucun médecin ne l'a traitée, mais voici ce qu'on en sait. Elle a commencé par de grands maux de tête qui ne l'ont point abandonnée; ensuite elle a senti des maux d'estomac qui l'ont empêchée de rien soutenir. C'est aujourd'hui le quatre-vingt-unième jour qu'elle n'a pas avalé une goutte d'eau, joint à cela qu'elle n'a pas dormi un seul moment, pendant tout ce temps-là, ni jour ni nuit. Le tronc de son corps est fort enflé; ce n'est pourtant pas hydropisie. De la ceinture en bas, elle est insensible et sans mouvement; j'ai senti sa jambe, qui est froide comme un marbre. Ce qu'il y a de plus frappant chez elle, c'est sa respiration précipitée qui lui met tout le corps en mouvement; elle se fait avec bruit et représente celle d'un chien essoufflé. Elle s'arrête tout à coup quand elle veut parler, ce qu'elle fait avec peine, en deux ou trois mots, puis son agitation recommence avec tant de force qu'il est inconcevable comment elle peut tenir si longtemps dans un état si violent, d'autant plus qu'elle est sans cesse couchée sur le dos, sans pouvoir se soulager par une autre attitude. Son pouls est tout à fait insensible: c'est la première chose que j'aurais dite si j'étais médecin. Je vous rapporte tout ce détail afin que vous puissiez en parler à quelque expert, comme à M. le D[r] d'Ivernois. M. le lieutenant Jeanneret en a déjà écrit à M. le procureur Sandoz, pour en faire part à M. Chaillet, le docteur.

Vous aurez quelque peine à agencer tout ce que j'ai dit dans votre imagination; mais vous n'êtes pas quitte encore, et vous allez voir quelque chose de plus difficile à concevoir. Je n'ai parlé jusqu'ici que du corps de cette pauvre fille, mais la situation de son esprit est tout autrement intéressante. Ce que j'ai dit de sa physionomie a dû vous prévenir là-dessus. C'est l'image parfaite de son âme: vous y voyez un calme et une sérénité à l'épreuve des douleurs et des agitations qui troublent son corps. Point d'impatience, point d'ennui.... En un mot, mon cher frère, il y a quelque chose de ravissant à sonder les sentiments de son âme. Il semble qu'elle les inspire à ceux qui l'environnent, et c'est une voix commune qu'on se trouve heureux auprès d'elle. Son esprit, auparavant grossier et idiot, s'est pour ainsi dire débouché, et a pris une activité étonnante. Sa mémoire est d'une force incroyable; elle lit presque toujours et retient tout. Toutes ses facultés, auparavant brutes et enveloppées dans la matière, se sont dégagées et subtilisées à mesure que son corps dépérit. C'est un exemple qui justifie très bien les réflexions du *Spectateur*, dans un discours qu'il fait sur la nature de l'âme. Je puis vous dire, mon cher frère, que j'en ai été extrêmement touché, et c'est pour cela que je vous en entretiens si au long....

Pendant ce séjour à Grandson qui dura plusieurs années, Simon avait renoncé à la carrière ecclésiastique pour laquelle il ne se croyait point fait, à cause d'une sorte de bégaiement où la compagnie des pasteurs n'avait point vu un obstacle dirimant à la prédication, puisqu'elle l'avait admis sans difficulté au nombre des proposants. A la grande joie des siens, et surtout de sa pieuse mère, il revint de sa décision, et ce ne fut pas seulement sa famille, mais les Eglises qu'il desservit plus tard, qui eurent à s'en féliciter. Le grand Osterwald, au soir de sa longue vie, écrivait, à cette occasion, à M[me] Petitpierre, les lignes suivantes:

Neuchâtel, ce 4 septembre 1745.

Madame, lorsque monsieur votre fils quitta l'étude de la théologie, vous me fîtes l'hon-

neur de me confier vos peines et vos déplaisirs, et j'eus celui de vous faire connaître la part que j'y prenais, et combien j'avais moi-même de douleur de le voir prendre cette résolution. Maintenant, madame, que le Seigneur lui a mis au cœur de reprendre son premier dessein, je ne saurais m'empêcher de vous témoigner combien j'en ai de joie, et de vous féliciter sur ce sujet. Je le fais, madame, avec d'autant plus de plaisir et de satisfaction qu'il vient de nous rendre une proposition dont nous avons été contents à tous égards, et qui ne marque certainement pas qu'il ait négligé ses études, ni les talents que le Seigneur lui a départis. C'est de quoi je bénis Dieu de tout mon cœur, ne doutant nullement qu'il ne le serve un jour très utilement dans son Eglise. Vous êtes, madame, l'une des plus heureuses mères que je connaisse, et je ne doute nullement que vous ne sentiez les grâces que Dieu vous accorde dans votre famille, ayant des fils tels que ceux qu'il vous a donnés. Puissiez-vous, madame, de même que monsieur le maire votre époux, jouir longtemps de ce bonheur, et voir ses plus saintes bénédictions abonder sur vous et sur tous ceux qui vous appartiennent! J'embrasserai toutes les occasions qui se présenteront de vous faire connaître la singulière estime que je fais de votre piété, et le respect avec lequel je suis, etc.

J.-F. Osterwald.

Consacré l'année suivante, et devenu ministre du vendredi, Simon annonçait, cinq ans plus tard, son mariage à ses parents, par une lettre dont je reproduis ici quelques passages :

Neuchâtel, 3 août 1750.

Mon très cher père et ma très chère mère, je me trouve par la providence de Dieu dans des circonstances que je ne puis plus vous laisser ignorer. Il s'agit d'une affaire intéressante et très sérieuse, de laquelle je fais dépendre le bonheur de ma vie.

Vous allez être étrangement surpris, je n'en doute point, quand vous saurez que c'est d'un mariage que je veux parler, et d'un mariage pour moi. Vous n'eussiez jamais rien soupçonné de pareil d'un garçon qui semblait avoir fait vœu de célibat, et qui a toujours vécu comme un religieux observateur de ce vœu. Je vous avoue que j'en suis moi-même surpris. J'avais formé depuis longtemps, sinon le vœu, au moins la résolution de ne point penser au mariage, et de vivre dans la liberté que je croyais alors convenir à mon état et à ma vocation. Je ne pensais pas même que rien fût capable de me faire revenir de cette résolution ; mais que l'homme est aveugle sur sa destinée ! J'en suis revenu aujourd'hui, et si bien revenu que me voici pris et engagé de cœur et de parole, de la manière du monde la plus heureuse et en même temps la plus extraordinaire. De vous dire comment cela est arrivé, ce serait un long récit. D'ailleurs la matière est si délicate, et c'est une révolution qui s'est faite chez moi d'une manière si insensible, que je ne saurais bien m'en rendre compte à moi-même. Bref, j'ai été tout à fait renversé, et contraint de dire adieu à toutes mes idées de liberté. Depuis un certain temps, j'ai appris, ou, pour mieux dire, une aimable personne que je vais vous nommer tout à l'heure m'a appris ce que j'avais ignoré jusqu'ici, et que sans elle j'aurais ignoré probablement toute ma vie. C'est elle, en un mot, qui m'a fait sentir jusqu'au vif la vérité de cette parole divine : *Il n'est pas bon que l'homme soit seul.* Mais pardonnez-moi, m. t. c. p. et m. t. c. m., si je vous tiens si longtemps en suspens sur ce nom que vous attendez sans doute avec impatience.... Je vous dirai donc que c'est Mlle Chaillet, et, pour la distinguer par son nom propre qui vaut un éloge, c'est Mlle Madeleine, fille de feu M. Chaillet, maire de la Côte. Je ne sais

si vous la connaissez personnellement, mais en tout cas je puis bien vous assurer qu'elle est généralement connue, autant et plus par son propre mérite et ses excellentes qualités, que par sa naissance et par la nombreuse et illustre parenté qu'elle a ici. Je n'ai pas besoin d'en dire davantage, car je sais, mon très cher père, que vous connaissez parfaitement la famille tout entière, et que c'est vous-même qui me l'avez fait connaître en remontant jusqu'aux ancêtres. C'était dans un de vos derniers voyages à Neuchâtel. Nous tombâmes un soir sur cet article, et vous nous contiez diverses particularités de tel et tel, entre autres de feu monsieur le maire de la Côte que vous estimiez infiniment. Chacun prenait part à cet entretien, mais vous ne saviez pas encore, ni personne au monde, l'intérêt secret que j'avais à toutes ces histoires, et avec combien de plaisir je vous écoutais. Je vous assure qu'un seul mot ne tombait pas à terre, et que jamais père ne parla plus au gré de son fils. Je disais en moi-même : Ah ! si le fils était assez heureux pour parler ainsi un jour au gré de son père !...

Enfin, je vous déclare que je suis au comble de mes vœux : il me semble que j'épouse la prudence, la vertu et la sagesse en personne, et j'ai le bonheur de voir que mes frères pensent tous de même. Il ne me reste qu'à vous demander votre bénédiction paternelle, etc.

Ce langage candide, à la fois sérieux et tendre, intéressera ceux qui ont appris à connaître dans ces notices le pasteur Simon Petitpierre, presque tragiquement enlevé à sa dernière paroisse dans la fleur de ses années. Il leur rappellera les communications charmantes que cet homme, d'un tour d'esprit aussi original que son cœur était excellent, adressait, de Cornaux et de Couvet, à son frère de Londres, ce *frère jumeau* qu'il ne devait jamais revoir, et dont il avait partagé les chagrins avec une affection si vive. C'est cette affection fraternelle, et peut-être plus encore le ressentiment profond qu'il éprouva de l'injustice dont son frère avait été la victime, qui me l'ont surtout fait aimer.

Ch. Berthoud.

LA COMPAGNIE JACOBEL

Régiment Wittmer. — Service de France.

Le nom de Jacobel est demeuré populaire chez nous par une anecdote bien connue, celle de F.-L. Jacobel, officier au service de France et prisonnier de Frédéric II après la bataille de Rossbach. Cette famille, aujourd'hui éteinte, a fourni plusieurs officiers au service de France. François-Louis était lieutenant en 1726, capitaine en 1733, et commandant de bataillon en 1736. — Samuel, frère du précédent, était capitaine en 1743. — David, frère des précédents, entré au service en 1717 en qualité de cadet, devient lieutenant-colonel et chevalier de l'ordre du Mérite militaire; il obtient sa retraite après quarante et un ans de service. — François-Louis, second fils de François-Louis, entre au service en 1752, est blessé à la bataille de Berg, est décoré de la croix du Mérite militaire en 1759. — Samuel, fils aîné de François-Louis, entre au service en 1748, lieutenant en 1751, capitaine en 1754. Décoré de la croix du Mérite militaire après le combat de Gribenstein près Cassel, en 1762; il est aide-de-camp du général comte de Waldner en 1769; il abandonne la carrière des armes en 1772 et meurt à Neuchâtel en 1829 à l'âge de quatre-vingt-quinze ans. — François, fils du précédent, meurt jeune avec le grade d'enseigne.

Jusqu'en 1789 les unités tactiques portèrent les noms de leurs chefs; les d'Erlach, les Salis, les Castella, les Vigier ont donné leur nom à leurs régiments; il en fut de même pour les bataillons et même pour les compagnies. Des documents, que nous devons à l'obligeance de M. Ulysse Landry, graveur, nous permettent de donner quelques indications précises sur la compagnie Jacobel qui porta ce nom de 1733 à 1761. De 1733 à 1754, le capitaine et le sous-lieutenant sont François-Louis et Samuel Jacobel, l'enseigne de Buren. La compagnie a trois sergents, deux trabans, cinq tambours dont un prévôt, ou tambour-major. — La compagnie est divisée en trois escouades de 12 à 15 hommes, soit un effectif de 50 à 55 hommes. Elle est formée d'étrangers, Allemands, Suisses de tous les cantons, même du Tessin, et d'Alsaciens. Parmi les noms neuchâtelois, nous trouvons des Vautravers, Droz, Rosselet, Pointet, Porret, Périllard, Paris, Cellier, Favarger, Pernod, Courvoisier, Braillard, Jacot,


SERVICE DE FRANCE
XVIIIème SIÈCLE (1750)
SOLDAT DE COMPAGNIE JACOBET
A. BACHELIN.

Evard, Humbert, L'Ecuyer, Bugnon, Astier et Bojeon (vraisemblablement Beaujon). Un des tambours se nomme Jacob de Crouza.

Les comptes de la compagnie mentionnent plusieurs sommes payées à un capitaine Petitpierre, à Neuchâtel; tout nous porte à croire qu'il s'agit ici d'un officier de recrutement. Nous trouvons aussi dans les comptes, des honoraires pour des chirurgiens, pour l'apothicaire, le capucin, le ministre français, fonctionnaires qui ne sont pas portés à l'effectif de la compagnie et qui n'étaient appelés qu'à l'occasion.

Le compte particulier du capitaine Jacobel porte 600 livres pour abonnement à la Comédie à Strasbourg.

Chaque homme a sa page de dépenses précédée d'indications dont voici la formule : « Mathieu Evard, fusilier, natif de Neuchâtel en Suisse, âgé de 26 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, arrivé à la compagnie le 28 janvier 1761, engagé pour un an. » Son équipement et son armement sont portés à son compte, ainsi que sa part de marmites, bidons, tentes et gamelles, avec les honoraires du chirurgien.

Mathieu Evard a reçu en tout L. 179,4. La solde de 11 mois à L. 13, fait L. 143; il redoit à la fin de 1761 L. 36,4. Le compte de la plupart des hommes se solde par un *redoit*. Le métier militaire, comme on le voit, n'était pas brillant pour le soldat. Les appointements des officiers paraissent varier. Le capitaine touche L. 130 par mois; les deux autres officiers près de L. 100. La somme est difficile à fixer, parce qu'ils prélèvent sans cesse des à-comptes.

Nous trouvons à l'avoir des soldats le poste suivant : « Souliers du Roy, plus L. 6, » qui paraissent être une gratification extraordinaire. On donne aussi des prix de tir en argent. Un poste inexplicable pour nous est celui désigné ainsi : « La marode.... L. 6,6. » Les notes suivantes nous donnent un détail administratif curieux : « Retourné son habit et fourni doublure, L. 9,18. » — « Tourné sa veste, L. 2,15. » Les journées d'hôpital sont portées au compte des soldats.

La compagnie a tenu garnison à Strasbourg, Douai, Valenciennes, etc.

C'est au régiment Wittmer qu'appartenait la compagnie Jacobel. Ce régiment, qui eut pour colonels Wolfgang Greder en 1673, Louis Greder en 1691, Balthazar Greder en 1703, François d'Affry en 1714, Jean-Baptiste-André Wittmer en 1734, passa sous le commandement de Christian-Frédéric-Dagobert, comte de Waldner de Freundstein, en 1757. Les états de service de ce régiment sont nombreux et honorables. Nous les citons depuis la fondation de ce corps : 1676, siége de Bouchain. — 1677, Valenciennes, Saint-Omer, Cassel. — 1678, Gand, Ypres, Mons, bataille de Saint-Denis. — 1689, Walcourt.

— 1690, Fleurus. — 1691, siége de Mons, Leuze. — 1692, Namur, Steinkerque. — 1693, Nerwinde, Charleroi. — 1695, Bruxelles. — 1697, Ath. — 1701, Pays-Bas. — 1702, Nimègue. — 1703, Eckeren — 1706, Ramillies. — 1708, Oudenarde. — 1709, Malplaquet. — 1710, Aire. — 1711, Arleux. — 1712, Douai, le Quesnoy, Bouchain. — 1733, Allemagne. — 1734, Philipsbourg. — 1735, Clausen. — 1745, Tournay, Fontenoy, Oudenarde, Ostende, Nieuport. — 1746, siége de Bruxelles, Raucoux. — 1748, Maëstrich. — 1757, Rossbach. — 1758, Sundershausen, Lutzelberg. — 1759, 1762, Bergen, Minden, Corbach et Allemagne.

Comme on le voit, les Suisses se trouvent mêlés dans toutes les grandes batailles du XVIIme et XVIIIme siècle. La compagnie Jacobel peut revendiquer un peu de la gloire du régiment Wittmer, qui se distingua surtout à Fontenoy.

Eugène Fieffé, dans son *Histoire des troupes étrangères au service de France*, écrit ce qui suit : « Quant aux troupes étrangères, si jamais elles contribuèrent au succès d'une bataille, certes ce fut à Fontenoy. Les régiments suisses de Bettens, de Courten, de Diesbach, de Wittmer, y déployèrent la plus grande valeur, de même que les gardes suisses, les régiments allemands, etc. »

A Rossbach, 5 novembre 1757, ce furent les Suisses qui tinrent les derniers sur le champ de bataille; le prince de Soubise alla à eux au milieu du feu et les fit retirer à petits pas. Un grand nombre cependant furent faits prisonniers, parmi eux se trouvait le capitaine François-Louis Jacobel.

En 1781, le régiment passa sous le commandement de Robert de Vigier, de Steinbrug, et nous le retrouvons aux sombres journées de Nancy luttant contre ses compatriotes, les soldats révoltés du régiment de Chateauvieux.

En 1792, les restes du régiment de Wittmer sont à l'armée du Rhin jusqu'au 20 août de la même année, époque à laquelle ils furent licenciés.

L'habit des régiments suisses était rouge écarlate, avec parements et collets de différentes couleurs, ceux du régiment Wittmer étaient jaunes avec liserés blancs, boutons argentés, culotte et guêtres blanches, chapeau lampion à galon blanc, la giberne noire à baudrier de cuir de couleur naturelle. Ceci pour la période de 1731 à 1761.

On juge aujourd'hui bien sévèrement la conduite de ces enfants perdus de la patrie, qui versèrent leur sang pour la cause monarchique de tous les pays d'Europe. Nous ne voulons blâmer ni absoudre, mais il est certain qu'en montrant leur bravoure à l'étranger, ils firent respecter et craindre le nom suisse.

A. Bachelin.

LES BRENETS

NOTICE HISTORIQUE

Lue à la réunion de la Société cantonale d'histoire, aux Brenets, le 6 juillet 1874,
par M. Hypolite Etienne.

Monsieur le Président et Messieurs,

La Société d'histoire du canton de Neuchâtel, lors de sa dernière réunion générale, ne comptait encore parmi nous aucun représentant ; elle n'en prit pas moins, fidèle en cela à son programme et à ses nobles intentions, la résolution de se réunir cette année aux Brenets.

Croyez-le bien, Messieurs, l'indifférence dont on pouvait accuser notre localité, à l'égard de vos utiles travaux, n'était qu'apparente ; nous les suivions avec intérêt dans les comptes-rendus du *Musée neuchâtelois*, et c'est avec le sentiment de la plus vive sympathie que nous avons accueilli l'annonce de votre venue parmi nous. Nous jouissions en perspective de la satisfaction d'entendre une relation historique des origines et des développements des Brenets, qui fût présentée par une personne capable de résumer avec l'autorité d'une forte érudition les événements du passé, et d'en déduire des enseignements profitables au bien de l'avenir : les circonstances en ont décidé autrement. Votre bureau nous ayant confié la responsabilité de ce travail, les autorités communales et municipales ont aussitôt composé un Comité chargé de fouiller nos archives. Nous avons mis en relief les documents essentiels, ceux qui étaient propres à nous édifier sur les diverses phases de l'existence de nos devanciers et sur leur participation aux luttes par lesquelles ils nous ont affranchis, en nous léguant une situation rendue par leurs efforts heureuse et prospère ; c'est le résumé de ces recherches que nous venons vous offrir en toute simplicité, dans un langage étranger à la science, mais bien persuadés que votre bienveillance nous tiendra compte de notre bonne volonté.

Vous ne vous attendez pas, Monsieur le président et Messieurs, à rencontrer ici des révélations sur des lacunes historiques que l'absence de documents authentiques ne nous permet pas de combler ; nos archives sont relativement pauvres, et c'est seulement depuis la fin du XVIIme siècle que nous pouvons suivre presque pas à pas les phases de la vie publique des généra-

tions qui se sont succédées ici ; leur participation aux événements qui ont intéressé l'ensemble de la population du canton est d'ailleurs d'une faible importance; cependant quelques traits de mœurs ou quelques faits se rattachant au courant général des idées aux différentes époques, vous permettront d'établir des rapprochements capables de justifier combien le village des Brenets, depuis le jour où sa position fut régularisée, a été fidèle au groupe de la famille neuchâteloise, bien qu'il s'en soit trouvé comme séparé par sa situation topographique jusqu'à la construction assez récente de bonnes voies de communication.

Les découvertes qui ont mis au jour les preuves de l'établissement des Celtes dans le bassin du Dessoubre, nous permettent de supposer que la contrée dans laquelle sont situés les Brenets ne leur était pas inconnue; si jusqu'à présent aucune trace de leur passage en ces lieux n'est venu répondre à cette question avec l'autorité de l'évidence, il n'en faudrait pas conclure que les bassins du Doubs et le saut de Moron n'aient jamais été les témoins de l'une de ces lugubres cérémonies pour lesquelles les Druides affectionnaient les sites d'une nature sévère et imposante. Les étymologistes rapportent à cette époque les noms de Chaillexon et de Brenets, qu'ils font dériver des mots celtes *chal* roc, *son* lac, et *bre* colline, *ned* rivière; ces faibles indices sont pour le moment tout ce qui paraît être demeuré d'un âge perdu; fermons-les *donc par un point d'interrogation, en attendant qu'une lueur favo*rable révèle à la science archéologique les traces effacées jusqu'à ce jour, d'un passé qui n'aurait, du reste, aucun lien avec les faits dont nous devons vous entretenir.

C'est à une époque relativement rapprochée que commencent pour nous les temps historiques. Dans les premières années du XIIme siècle, Rodolphe, comte de Neuchâtel, fait construire le prieuré de Morteau qu'il donne aux bénédictins du monastère de Cluny, en leur accordant la souveraineté sur les terres qui en étaient l'apanage. Le caractère particulier des moines de cet ordre, occupés de tout autres travaux que de défrichements, permet bien d'admettre que la contrée était peuplée avant leur venue, et que les intentions du souverain, en les y appelant, étaient de pourvoir aux besoins religieux des habitants du val de Morteau. Il paraît dès lors impossible qu'avant cette époque les richesses alimentaires des bassins du Doubs et le sol productif de ses rives n'aient pas subvenu à l'entretien de quelques habitants fixés au pied du versant sur lequel les Brenets ont été construits. Quoi qu'il en soit de la valeur de cette supposition, nous devons transporter à deux siècles et demi plus tard la certitude d'établissements réguliers dans cette contrée.

L'augmentation de la population sur les terres féodales, sécularisées ou non, constituait un accroissement de puissance auquel les seigneurs étaient sensibles; aussi les plus intelligents d'entre eux comprirent-ils de bonne heure que le serf, indifférent à tout ce qui se passait autour de lui, se mourant dans une atonie morale qu'aggravaient encore la misère et les mauvais traitements dont il était l'objet, attaché au sol qu'il ne quittait qu'au péril de ses jours, ne se laisserait attirer sur leurs fiefs qu'à la condition d'y trouver des garanties suffisantes de sécurité et une position sociale supérieure à celle qu'il avait eue jusque-là. C'est à la faveur des concessions qui leur étaient offertes, que nous voyons des contrées à peu près désertes se peupler de colonies attirées par des avantages dont elles étaient appelées à jouir.

Dès le commencement du XIVme siècle, des colons viennent se fixer dans les vallées du Locle et de la Sagne, munis des priviléges concédés par les sires de Valangin à leurs sujets francs-habergeants; un demi-siècle plus tard, les comtes de Neuchâtel encouragent par l'octroi de franchises l'établissement de colonies franc-comtoises sur leurs terres de la seigneurie de Vennes, à la Grand-Combe, au Barboux, à Bonnétage, et c'est à cette époque, vers 1360, qu'une colonie franc-comtoise vint jeter les fondements du village des Brenets, en un lieu appelé Brunettes-Joux.

Est-ce à l'instigation du sire de Valangin, Jean d'Arberg, ou à celle du prieur de Morteau que cette colonie se fixa sur cette terre franche et vint y acquérir le droit de posséder des immeubles par vente, échange ou héritage, de jouir en un mot des larges immunités et priviléges de cette charte de 1214, point lumineux dans la nuit obscure de cette époque, charte renouvelée en 1291, et plus tard, en 1308 et 1372, avec des franchises qui deviennent de plus en plus communes aux habitants des Montagnes? Aucun document ne subsiste pour nous en instruire; mais il est certain que, dans le même temps, les colons des vallées du Locle et de la Sagne, en explorant les Joux-Noires, s'approchèrent des Brenets et se fixèrent dans les hameaux qui devaient dépendre plus tard de la juridiction du village en voie de formation.

Deux courants de colonisation se sont donc à l'origine heurtés ici; vécurent-ils en paix? on a pu le mettre en doute sans preuves bien positives; mais, en ce qui concerne les habitants du village proprement dit, il est certain qu'ils se montrèrent peu soucieux des avantages dont les sires de Valangin les avaient mis en possession; car, le 7 juin 1389, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, ayant envoyé ses officiers à Morteau pour y constituer le corps de bourgeoisie auquel il venait de délivrer des lettres de sauvegarde ducale, les habitants des Brenets prirent part à la manifestation qui eut lieu à cette occasion, et suivirent processionnellement la bannière du district du Lac.

Pourtant la souveraineté des sires de Valangin se manifeste par des actes ostensibles pleins de bienveillance pour leurs nouveaux sujets. — En 1378, Jean d'Arberg autorise la construction d'un chemin public du pont du Locle aux Gouttebas; sa veuve, la comtesse Mahaut, assistée de son fils Guillaume d'Arberg, règle d'un commun accord avec Conrad de Fribourg, comte de Neuchâtel et gardien du prieuré, les difficultés pendantes entre les pêcheurs des deux rives du Doubs; l'acte qu'ils signèrent fixe les limites des terres de Valangin à partir de la Roche-Fendue, appelée Porte du Locle, et leur fait suivre le lit de la Rançonnière jusqu'à l'endroit où il atteint le fil du Doubs que les pêcheurs des deux rives ne pourront plus franchir désormais. Le tracé, convenu en 1408, de cette frontière naturelle était destiné à devenir définitif plus tard et à être conservé tel quel jusqu'à nos jours. Le comte Conrad de Fribourg, en sa qualité de suzerain, confirma toutes les franchises dont jouissaient les habitants de la seigneurie, y compris ceux des Brenets, et les affranchit de tout péage et de toute redevance sur les objets nécessaires à leur consommation qu'ils achèteraient dans le comté de Neuchâtel.

Que ce soit par sympathie pour les populations du val de Morteau au milieu desquelles ils vivaient, ou à la sollicitation du prieur dont ils espéraient peut-être obtenir de nouveaux priviléges, les habitants oublièrent bientôt leurs engagements et se refusèrent à payer le cens dû aux sires de Valangin; leur conduite provoqua, en 1423, de la part de Guillaume d'Arberg, une plainte auprès de l'official de Besançon, par laquelle il signalait le fait que, depuis plus de vingt ans, ils ne lui payaient plus aucune redevance.

Cette situation anormale d'une puissance qui n'était que nominative est tranchée en 1451 par deux actes successifs du parlement de Dôle, incorporant la juridiction des Brenets dans les terres du prieuré; mais Jean d'Arberg intervient aussitôt à main armée et rétablit la frontière de 1408. Un tel acte de vigueur devait rencontrer une vive opposition de la part du prieur et des bourgeois de Morteau; ils en appellent au duc de Bourgogne, qui ordonne de saisir à corps quiconque a maltraité les habitants des Brenets; puis agissant, tant auprès du comte de Neuchâtel, gardien du prieuré, que du parlement de Salins qui devait juger la cause, ce prince fait confirmer en 1455 les arrêts du parlement de Dôle, en sorte que la frontière de Valangin est reportée juridiquement à la crête des Montagnes, en suivant une ligne qui depuis la Roche-Fendue passait par les Vieilles-Mortes, Beauregard et le haut de Pouillerel. Jean d'Arberg est en outre condamné à payer une amende de 1000 florins, non compris une indemnité en faveur des bourgeois de Morteau, et la bourgeoisie ducale est renouvelée aux habitants des Brenets.

Cependant les Borders, nom que portait l'ensemble du territoire contesté,

ne devaient pas être longtemps soustraits à la domination de leur légitime souverain; les guerres de Bourgogne fournirent à la population de cette contrée l'occasion de résister, avec les habitants du Locle, au pillage dont ils étaient menacés par les bandes armées du duc Charles-le-Téméraire; sa participation, en 1476, à la destruction de l'un de ces partis de pillards vers le pont des Gouttebas, est le premier acte d'un retour à la souveraineté dont elle avait été séparée.

Les ligues helvétiques, qui venaient de se couvrir de gloire et d'assurer leur complète indépendance en portant à la puissance des ducs de Bourgogne les coups dont elle ne devait pas se relever, devinrent les arbitres des justes prétentions des sires de Valangin ; la médiation de Berne, sollicitée par Jean d'Arberg en 1480, rétablit les limites de 1408; les anciennes franchises furent renouvelées en 1488, et dès lors la position des Brenets fut définitivement régularisée dans la seigneurie, non toutefois sans contestations de la part des prieurs de Morteau, contre lesquels, quarante ans plus tard, Guillemette de Vergy, demandait encore l'assistance de Berne; le 8 août 1520, le gouvernement de la République signifiait à l'évêque de Lausanne qu'il eût à protéger la juridiction des Brenets située dans son diocèse contre les empiétements du clergé de Morteau, ainsi l'entendait Berne.

Claude d'Arberg consacrait, en 1511, le lien définitif de ses sujets des Brenets par un acte qui implique une souveraineté incontestée; il y fit construire une église, qui est restée au milieu de nous le seul témoin du passé. Deux incendies ont profondément altéré l'architecture de ce monument, et certes maître Mathiole, de Boudry, qui en eut l'adjudication pour le prix de 450 livres (250 fr.) et 5 livres d'étrennes, ne reconnaîtrait plus son œuvre dans les restes mutilés de l'édifice dont il traça le plan. Les nouvelles fenêtres, percées en 1706 à la place qu'occupaient les chapelles dont on trouve encore les nervures des ogives en grattant les murailles, n'ayant pas reçu les proportions données à celles du plan primitif, font l'effet le plus disparate ; des piliers buttants dont la présence est attestée par ceux qui subsistent encore derrière le chœur, ont disparu; la tour a été raccourcie de son clocher; en sorte que nous ne pouvons nous faire une idée exacte de ce que fut l'édifice primitif, rendu méconnaissable à la suite des incendies de 1688 et de 1848.

Sa position nous indiquerait que le petit bourg d'alors, dont vingt ans après la population atteignait le faible chiffre de 151 habitants, ne devait pas étendre ses limites au-dessus de l'emplacement sur lequel l'église a été construite.

Claude d'Arberg érigea les Brenets en paroisse en 1512, et par un don gratuit pourvut à l'entretien de son curé.

De toute cette époque, il ne reste dans nos archives qu'un acte de délimitation de 1454, les franchises générales de 1480 et 1488, renouvelées en particulier pour les Brenets en 1519, et à la date de 1534 les actes d'acensement du bois des Plaines acheté par la commune, ceux des bois et communaux du Mont, des Gouttebas, du bois de Ville et des bords du Doubs qu'elle paya 16 bons sols lausannois. C'est dans le courant de cette même année 1534 que les habitants des Brenets embrassèrent la Réforme. Comment donnèrent-ils la main au mouvement religieux et sous quelle influence s'opéra-t-il? Aucun indice ne nous le révèle positivement; la tradition rapporte qu'une paroisse du prieuré donna deux paires de bœufs en échange des images qui décoraient l'église, et ajoute que chacun fut satisfait du marché; le même fait, s'étant produit ailleurs dans les mêmes circonstances, peut être admis sans réserves; l'acte qui en témoigne existe, dit-on, mais nos recherches pour nous le procurer, sont restées jusqu'à présent sans résultat. Cette forme de transaction semblerait prouver que le changement se fit avec calme, et concorderait bien avec la tolérance dont les nouveaux réformés firent preuve au Locle, en conservant à son poste le curé Besancenet jusqu'en 1536.

La Réformation devait entamer les Montagnes sans provoquer les agitations dont les autres parties du canton furent les témoins; développés par l'exercice des libertés dont ils jouissaient, et que favorisait encore leur éloignement du siége du gouvernement, leurs habitants étaient par-là même préparés à accepter facilement les bienfaits d'un affranchissement dont ils pouvaient apprécier le caractère élevé; le fait était d'ailleurs accompli dans la plus grande partie de la seigneurie, les Brenets n'eurent qu'à suivre le mouvement.

La population du village s'accrut immédiatement d'une manière sensible, et déjà cinq ans plus tard, le 16 juillet 1539, le comte René de Challant, seigneur de Valangin, se dit engagé par ce motif à détacher la paroisse des Brenets de la mairie du Locle pour en former la troisième mairie des Montagnes, dont les limites comprendraient tout le territoire de l'ancienne juridiction rendue à la seigneurie de Valangin en 1480.

La tendance au groupement par affinité religieuse appartient trop au caractère de cette époque, pour qu'on puisse douter qu'il ne se soit produit alors aussi un mouvement dans les populations du val de Morteau; l'accroissement si rapide du nombre des habitants des Brenets en fut la conséquence, et eut nécessairement pour cause essentielle la Réforme. Nous savons très bien que

les familles de cette rive du Doubs, restées fidèles au culte catholique, se transportèrent dans le prieuré afin de ne pas être entravées dans l'exercice de leur religion; mais les moines bénédictins du prieuré, en rappelant avec complaisance ce qui les touchait de près, paraissent avoir ignoré les tendances d'une partie de leurs ouailles; leur chroniqueur se borne simplement à faire mention de la tentative infructueuse du réformateur Farel, qui, rapporte-t-il, fut chassé de Morteau à coups de pierre par les femmes ameutées contre lui.

Nous nous permettrons, même à la distance où nous sommes, de ne pas admettre entièrement la tranquillité dont prétend avoir joui le monastère; car, plusieurs des pièces authentiques antérieures à la Réformation[1], comprennent parmi les noms de famille qui se sont conservés jusqu'à nos jours dans le val de Morteau, les noms plusieurs fois répétés de familles fixées dans les anciennes mairies du Locle, de la Sagne et des Brenets; quelques-uns paraissent même si souvent dans ces actes, qu'ils devaient être représentés dans le val de Morteau par des familles importantes et nombreuses. Une origine commune donnerait la raison de ces rapprochements; mais comment se fait-il que, parmi les noms qui nous intéressent plus particulièrement, la plupart aient à peu près disparu dans le val de Morteau, tandis que nous les rencontrons si largement répandus ici; l'accroissement rapide de la population des Brenets, pendant les premières années qui suivirent la Réforme, est d'ailleurs l'indice certain d'une émigration, et il ne s'explique d'une manière rationnelle que par l'établissement en ces lieux des familles franc-comtoises entrées dans le mouvement religieux de l'époque. Nous nous demandons même si ce n'est pas au premier établissement de ces familles que tant de hameaux, dans les trois mairies du Locle, de la Sagne et des Brenets, doivent les noms sous lesquels ils sont encore désignés : les Calame, le Quartier, les Cuche, les Jeanneret, les Roulet, les Richard, la Combe, le Cernil-Girard, etc. Ces rapprochements sont de nature à donner à la mission de Farel ou de tout autre représentant de la Réforme à Morteau, une importance qu'elle n'avait pas eue jusqu'ici, et laisserait supposer que le réformateur, quel qu'il soit, ne se rendit pas dans cette ville en 1532, au dire du chroniqueur, sans s'être arrêté aux Brenets.

La date et les circonstances dans lesquelles la Commune fut instituée aux Brenets ne peuvent être précisées d'une manière rigoureuse, faute de docu-

[1] Voir, par exemple, l'acte de Bourgeoisie délivré en 1388 aux principaux habitants du Val de Morteau; l'acte du 21 Mars 1457, de Rodolphe de Hochberg, auquel la gardiesmeté du Prieuré était contestée par Guillaume de Châlons, et l'acte du 13 Avril 1461 de Guillaume de Berne relatif à la nomination annuelle des gouverneurs et prud'hommes.

ments ; nous le regrettons d'autant plus que l'organisation en communauté des familles groupées sur un même point, ayant eu assurément pour origine les traditions d'existence sociale léguées par la tribu germaine, il eût été intéressant de suivre l'idée première de cette forme d'association. On comprend très bien que les franchises dont jouissaient depuis près de deux siècles les populations de la seigneurie de Valangin, y aient développé de bonne heure de fortes individualités collectives; les Communes, qui en furent l'expression, devinrent alors de petits états s'administrant eux-mêmes et formant entre eux une fédération placée sous la sauvegarde et le gouvernement général de souverains animés envers elle des meilleures intentions.

Une requête que la Commune adressait au Gouvernement en 1647, au sujet du paiement des dîmes, reproduit le texte d'un acte du 10 novembre 1519, dont voici les premières lignes : « Ensuite de ce qui a été fait du passé comme » se peut voir par la copie y reproduite dans les quatre reconnaissances pré- » sentées par les quatre races, troncs et familles des Brenets, entre les mains » de Pierre Hory, commissaire de dame Guillemette de Vergy.... » La mention dans l'acte de quatre races, troncs et familles appelées à jouir des franchises qu'il leur conférait, implique le principe d'une communauté de jouissances inaliénables, garanties par le sceau seigneurial, et déjà le 19 novembre de la même année, le groupe des francs-habergeants des Brenets s'accroît d'une famille du nom de Quartier. Le fait de cette incorporation accuse une organisation dont le mécanisme fonctionne par des engagements contractés régulièrement; nous croyons donc que par cela même se justifie à cette date de 1519 l'existence de la Commune des Brenets.

La fin du XVIme siècle, dont les premières années ont vu les transformations qui ont fait du village le centre d'une juridiction, n'est marquée pour lui par aucun fait important. Nous enregistrerons seulement la concession des foires obtenue en 1554, l'année même pendant laquelle les sujets de Valangin durent payer une aide pour la délivrance du comte Réné de Challant fait prisonnier; celle de l'établissement d'une auberge qui n'était pas autorisée en 1565, mais dont il est fait mention en 1588, et enfin l'acensement de nouveaux moulins et scieries sur le Doubs, concessions obtenues de Jean-Frédéric de Madrutz, qui s'efforçait de gagner l'affection de ses sujets pour en avoir l'appui contre son beau-frère et compétiteur à la souveraineté de la seigneurie, le comte de Tourniel.

Ces simples faits sont significatifs, et accusent de la part de la Commune un empressement instinctif à saisir toutes les occasions favorables pour arracher au pouvoir central des privilèges et de nouveaux droits qui, à chaque

mutation de souverains, sont confirmés par ceux-ci de leur serment et de leur sceau.

Toutefois, la souveraineté indépendante des sires de Valangin, marquée par de constants et réjouissants progrès d'affranchissement, devait fatalement prendre fin à la suite des différends survenus entre les deux branches rivales de la famille des comtes de Challant, représentées alors par les comtes d'Avy et de Tourniel Leurs Exc. de Berne, fatiguées d'une lutte dans laquelle les prétendants dissipaient leurs biens, se saisirent de la seigneurie qui leur avait été hypothéquée et transférèrent la souveraineté à Marie de Bourbon, comtesse de Neuchâtel, qui rattacha ainsi directement à sa couronne le fief de Valangin, mais aux conditions réservées que ses habitants garderaient leur religion, leurs libertés et franchises, et leur alliance de combourgeoisie avec Berne.

Les conséquences de ce changement ne furent pas favorables au maintien intégral des franchises dont jouissait en particulier la population des Montagnes; nous assistons dès lors à une résistance respectueuse aux exigences de gouverneurs étrangers, souvent inexpérimentés, plus enclins à froisser le peuple et les Communes en cherchant à leur subtiliser une part de leurs droits que désireux de se les attacher en leur accordant de nouveaux priviléges; aussi, tandis que les bourgeois de Valangin resserrent leurs alliances pour résister au danger qui les menace, les autorités communales se voient contraintes de s'opposer aux prétentions et empiétements des fonctionnaires de tout ordre, civil ou religieux. Ce caractère assez général de l'histoire des Communes, pendant le XVIIme siècle, s'accentue ici par les difficultés résultant de l'étendue d'une juridiction dont le centre ne vivait pas en bonne harmonie avec les hameaux qui en relevaient, et d'une position financière qu'avaient rendue très précaire les douloureux événements dont la Franche-Comté eut à souffrir pendant la guerre de Trente ans et sur lesquels nous devons nous arrêter un instant.

L'un des meilleurs généraux formés à l'école de Gustave-Adolphe, Bernard de Saxe-Weimar, après avoir épuisé l'Alsace qu'il avait conquise, envahit les plateaux du Jura et vint fondre sur notre paisible vallée à la tête d'une armée de Suédois et d'Allemands. Morteau voulut résister, mais les efforts héroïques de bourgeois mal armés ne pouvaient arrêter des soldats aguerris, conduits par un chef habile; cernés et écrasés par le nombre, ils durent se rendre à merci, leur ville fut en partie brûlée et beaucoup de villages environnants eurent le même sort. La contrée, que de lourdes contributions et l'entretien d'un nombreux corps d'armée avaient ruinée, fut bientôt réduite à la plus grande misère;

aux douleurs de cette malheureuse époque vint s'ajouter un nouveau fléau, la peste, qui acheva de décimer les habitants. Le village des Brenets ne fut pas épargné par cette terrible contagion, dont le souvenir s'est conservé dans la dénomination donnée à un terrain qui porta pendant longtemps le nom de « Cimetière des bossus, » à cause de la déformation dont était atteint le corps des malades.

La guerre de partisans que faisaient à l'armée envahissante nos voisins désespérés, prit naturellement un caractère de cruauté inouie; vaincus mais non subjugués, ils ne manquaient aucune occasion de venger dans le sang de leurs ennemis les souffrances qu'ils enduraient; c'est ainsi que fut tuée dans le ravin de la Rançonnière, en se rendant au prêche à l'église du Locle, la femme d'un colonel allemand qui commandait à Morteau le corps d'occupation.

En 1636, le gouvernement, ému d'une situation qui jetait l'alarme dans les Montagnes du comté, commit à la garde des Brenets une compagnie commandée par Pierre Pury, lieutenant de Colombier. Ce secours paraît ne pas avoir été de longue durée, les gens des Brenets reprirent à leurs frais et avec leurs seules ressources, la garde de la frontière jusqu'en 1645, époque à laquelle tout danger ayant disparu, ils obtinrent de cesser ce service ruineux. Pendant ce temps les finances communales avaient été absorbées et au-delà, aussi voyons-nous la Commune obérée défendre dès lors ses faibles ressources avec une obstination qui ne se laisse rebuter par aucune difficulté, et son administration devenir aussi parcimonieuse dans ses dépenses que sévère à l'égard de ceux qui cherchent à se soustraire aux obligations qu'ils ont contractées envers elle; mais sa surveillance ne s'arrête pas là : en 1636, le gouverneur d'Affry est prié de retirer les entraves apportées au commerce du sel, dont le trafic n'était plus libre comme autrefois. En 1645, les Brenets insistent une première fois sur leur droit dès longtemps garanti de pouvoir remettre au Locle leurs dîmes, que les nouveaux receveurs veulent les obliger à transporter à Valangin.

Cette même année, les habitants du Locle, de la Sagne et des Brenets, dressent d'un commun accord une requête générale de leurs griefs relativement à leurs franchises violées sur plusieurs chefs principaux. Ils signalent à l'attention du gouverneur les exactions des receveurs qui spéculent sur l'accaparement des grains; ils se plaignent des charges dont sont frappées, au mépris de leurs anciens droits, les transactions pour la vente et l'achat des récoltes et denrées que grèvent encore les frais exigés pour l'application du sceau sur les actes; ils ne comprennent pas que l'acquisition des vins de Bourgogne

qu'ils peuvent se procurer avec facilité leur soit défendue, quand le passage de la montagne leur rend si pénible l'accès du vignoble de Neuchâtel ; l'interdiction de vendre leurs grains en Bourgogne est à leurs yeux une criante injustice, attendu que les habitants du Vignoble peuvent vendre leurs vins où bon leur semble, quoiqu'ils ne jouissent pas de plus de franchises et de libertés que les habitants des Montagnes, étant comme eux les sujets du même prince ; enfin, ils se récrient contre le retrait du droit de chasse et du port-d'armes nécessaire à leur sécurité, et en appellent pour tous ces griefs au serment inviolable prêté par Son Altesse souveraine.

Ainsi apparaît, pour la première fois, la trace de droits protectionnistes dont l'institution frappait au cœur le régime économique sous lequel avaient vécu jusqu'alors les habitants des Montagnes. Dans la réponse qu'il fit à ce manifeste, le Gouverneur concède bien l'exemption sur les objets qui seront consommés sur place, et ratifie, sous la surveillance des officiers, le droit de chasse et le port-d'armes; mais en ce qui concerne les vins étrangers, il n'admet pas que l'on amène du dehors ce qui surabonde au dedans; quant à la vente des grains, il trouve imprudent de distraire ce dont on a le plus besoin, surtout dans une région dont les habitants se lamentent sans cesse sur la rigueur d'un climat qui ne leur laisse, suivant leur témoignage, que de chétives récoltes

Les quatre communes des Montagnes, le Locle, la Sagne, la Chaux-de-Fonds et les Brenets, ne se firent pas d'illusions sur les tendances de l'administration *des gouverneurs préposés à la gérance du Comté*; elles passèrent entre elles, le 21 octobre 1666, un traité d'alliance plus intime encore dans le but de faire respecter par le gouvernement les droits qu'il voulait leur ravir.

Cette résistance n'affectait du reste aucun caractère d'hostilité; les dons ou aides requis par les souverains dans différentes circonstances, leur sont toujours offerts avec l'expression des sentiments d'une fidélité à toute épreuve; la Commune des Brenets demande pourtant, en alléguant ses faibles ressources, un rabais de 100 Livres sur sa quote-part d'une aide réclamée par la duchesse de Nemours à l'occasion d'un voyage qu'elle fit en Angleterre; cette concession lui fut refusée, mais on l'autorisa à taxer désormais tous les étrangers qui possédaient des terres dans les majories dépendant de son territoire.

Tandis que se préparaient les changements qui devaient modifier les relations extérieures, l'organisation intérieure se complétait. C'est alors qu'apparaissent des règlements destinés à assurer la marche régulière de l'administration et celle des corps constitués qui en relèvent. Nous trouvons déjà, à la date de 1611, un règlement de la Société des arquebusiers, qui, sous peine

d'amende, ne peuvent tirer sans avoir l'épée au côté; on voit par là que les sujets de Neuchâtel, dans l'exercice de leurs droits d'hommes libres, ne négligeaient pas d'en porter les insignes caractéristiques.

Le 15 mai 1632 sont énumérés les biens et droits de la cure, dont les dépendances comprenaient un jardin et closal (verger sans doute) et une pièce de terre appelée Clos du Pré-du-Lac, que les paroissiens devaient cultiver fidèlement au temps voulu; ils étaient tenus en outre de livrer chacun une émine de la meilleure graine de leurs terres, ou, à défaut, de payer 6 gros à la Saint-Martin.

Le pasteur avait droit au tiers des dîmes des Brenets et pouvait mettre son bétail pâturer sur le communal; ses obligations consistaient à prêcher deux fois chaque dimanche et une fois la semaine, il n'avait plus à se charger du sonnage des cloches, mais les réparations de la maison de cure devaient se faire à ses frais; le pasteur alors en place est invité à recouvrir promptement le toit de la maison, faute de quoi le maire est autorisé à opérer chez le retardataire une saisie du plus clair de ses biens.

Ce règlement fut loin de procurer tous les avantages que l'on en attendait; tant que les pasteurs ne mirent pâturer sur le communal que les deux têtes de bétail que pouvaient nourrir les dépendances de la cure, la paix ne fut pas troublée, mais lorsqu'en 1659 celui qui était en charge s'autorisa de son droit à la jouissance du pâturage pour y envoyer 14 pièces de bétail, ce qu'aucun communier ne possédait, la Commune se récria et voulut lui faire payer une giette pour les 12 pièces de bétail surnuméraires; sur son refus de s'exécuter, elle porta plainte au gouverneur, qui condamna le pasteur à payer la giette conformément aux usages établis.

Les réparations de la maison de cure imposées aux pasteurs devaient aussi soulever bien des orages.

En 1686 est passé, avec un régent, un premier marché aux termes duquel l'école serait ouverte cinq mois, du 25 octobre au 25 mars; son traitement est fixé à 50 Livres faibles; 40 Livres lui seront données, en outre, pour le chant des Psaumes et 15 Livres pour sonner les cloches, fermer et nettoyer l'église.

Le maire, sous l'administration duquel la fondation d'une école reçut une consécration bien définie, n'était pourtant pas le modèle des administrateurs; il avait obtenu antérieurement la concession d'un marché qui était ouvert aux Brenets tous les lundis; mais les services rendus ne purent le relever aux yeux de la population qu'il terrorisait, dit un acte du temps, des soupçons d'infidélité dans sa gestion qui planaient sur lui. Les communiers, lassés des exactions dont il s'était rendu coupable en bouleversant les coutumes établies, envoyè-

rent à Neuchâtel une plainte revêtue de leurs signatures, et le Conseil d'Etat, au vu des preuves du délit, destitua le maire quelques mois après, malgré ses protestations d'innocence.

La révocation d'un fonctionnaire de cette importance et la nature des motifs qui provoquèrent une sentence aussi rigoureuse, durent impressionner vivement la population; aussi, afin d'éviter le retour d'événements de cette gravité, la Commune prit-elle la résolution d'élaborer un règlement. Cette pièce, qui porte la date du 4 décembre 1689, débute par ces mots : « Suite » de ce qui s'observait en la communauté des Brenets par ci-devant et devant » qu'il s'y fût glissé des abus. »

Il est à remarquer que le règlement communal de 1689 a été observé jusqu'en 1849.

Mais si la Commune prenait ses garanties à l'égard des maires, elle n'était pas moins minutieuse dans les engagements que solennisaient par serment les gouverneurs de Commune lors de leur installation; ceux-ci ne pouvaient contracter un marché excédant 20 batz (fr. 3»75), sans en avoir obtenu l'autorisation.

Le compte des biens de Commune, dressé en 1694, accuse la faible somme de L. 1,429; les Brenets venaient d'être frappés par un sinistre dont les conséquences devaient se faire sentir pendant une longue suite d'années, et être l'occasion d'interminables conflits entre la Commune et les majories qui en dépendaient. Un incendie, après avoir consumé la cure, avait atteint le temple, et de sérieux dommages en étaient résultés; à l'appel que l'administration communale adressa aux habitants de la paroisse pour qu'ils lui vinssent en aide, les communiers du Locle qui résidaient dans le Grand-Quartier, répondirent par une fin de non-recevoir, et tentèrent un premier effort dans le but d'être rattachés à la paroisse du Locle. Déboutés de leur demande par un arrêt du gouvernement, ils ne refusèrent pas moins, malgré les instances de la Commune, de contribuer aux frais du relèvement de la maison de cure et des réparations dont le temple avait un pressant besoin. La Commune voulant en finir avec les récalcitrants, en appella au Gouverneur, puis aux Etats de Valangin, qui confirmèrent les premières sentences, en réservant respectueusement le droit de Son Altesse Souveraine à étendre ou à restreindre les majories dans ses Etats.

Les paroissiens ayant annoncé l'intention de recourir à la duchesse de Nemours, le Gouverneur ordonne de suspendre toute action contre les plaignants jusqu'au prononcé du jugement de Son Altesse, et communique à la Commune,

sur sa demande, le placet que les paroissiens avaient fait rédiger à l'appui de leurs prétentions.

L'argument capital mentionné dans cette pièce repose sur la distance qui les sépare des Brenets dont le temple est inaccessible pour eux durant la saison d'hiver, à cause des précipices effroyables et des fondrières qu'ils ne peuvent franchir sans danger, tandis que la paroisse du Locle, plus commode, étant dans leur voisinage, est regardée par eux comme leur mère Eglise qui les a tous produits et dont ils sont originaires; ils supplient, en conséquence, la duchesse de les rendre à la paroisse de leur communauté.

A l'ouïe de ce document qui fut lu dans une assemblée de générale Commune, les assistants comprirent le danger de la situation et résolurent, séance tenante, de déléguer à Paris même, auprès de la duchesse, l'un des gouverneurs de Commune dont le départ devrait s'effectuer aussitôt qu'il se trouverait en possession d'une lettre de présentation et du plaidoyer de la Commune. Dans cette pièce, rédigée par le maire de Colombier, la Commune expose qu'elle ne comprend pas comment une mairie pourrait être subdivisée en deux paroisses, dont l'une relèverait de la juridiction d'une autre mairie, attendu que cette organisation compromettrait l'exercice de la justice, puisque les paroissiens et les communiers dans leurs différends pourraient en appeler chacun à leurs consistoires respectifs qui prononceraient parfois des sentences contradictoires. Un démembrement en faveur de la Commune du Locle, si riche déjà, aurait d'ailleurs pour conséquence de laisser à leur charge exclusive des frais qui les conduiraient à la misère, tandis que les paroissiens seraient plus francs et libres que les communiers des Brenets; la Commune qualifie d'absurdes les abîmes effroyables signalés dans la requête des paroissiens, et conclut en priant la gracieuse Princesse souveraine de la maintenir dans ses droits.

Muni de ce document et d'une lettre de présentation que la Commune avait payée 4 louis d'or, le gouverneur Jean Billon, désigné comme exerçant la profession de batteur d'or (synonyme, sans doute, de banquier), prit le chemin de Paris, d'où il revint après quarante-sept jours d'absence; il y fut très bien accueilli par la duchesse, qui, à défaut de garanties positives qu'elle ne voulut pas donner avant qu'une enquête eût été faite sur place par des fonctionnaires neutres, fit don de 50 écus au voyageur. Que de fois, à l'issue des assemblées du Conseil de Commune, ne dut-il pas émouvoir ses collègues par le récit des merveilles de la grande capitale et des contrées qu'il avait parcourues!

Cependant une déception l'attendait; après qu'il eut été indemnisé de ses frais à raison de 20 batz par jour, le lieutenant de Commune l'interpella sur

le présent de 50 écus dont il avait fait, paraît-il, un certain étalage, et n'eut pas de peine à faire passer chez ses administrés la conviction que la générosité de la duchesse avait eu en vue la Commune et non pas son représentant; condamné à restituer la somme, le gouverneur avoua que la considérant comme sienne, il l'avait entamée en route, et qu'il ne lui restait plus que 15 écus ; on le tint quitte du déficit, mais les 15 écus restant durent entrer dans la caisse; ils servirent à payer les frais d'une délégation que la Commune envoya à Neuchâtel pour prier le Gouverneur de transmettre à Son Altesse les sentiments de reconnaissance de ses fidèles sujets à l'occasion du bienveillant accueil qu'elle avait daigné faire à leur représentant.

L'intention de la Souveraine était de régler le différend à l'amiable, mais ses bons offices ne purent avoir accès dans un milieu aussi résistant; convaincue de la justice de sa cause, la Commune se refusa d'abord à toute transaction; mais ses députés, ayant été sommés de se prononcer sur un chiffre d'indemnité, proposèrent 1,000 écus, et prièrent le Gouverneur d'inviter les paroissiens à ne plus les obliger à descendre à Neuchâtel jusqu'au jugement définitif, en raison des frais que leur occasionnaient d'aussi fréquents déplacements; car alors on ne traitait guère par correspondance.

Les commissaires envoyés sur les lieux les 1 et 2 février 1695, confirmèrent dans leur rapport l'exactitude des allégués relatifs aux difficultés d'accès du temple des Brenets pour les habitants du Grand-Quartier. Au vu de leur appréciation, la duchesse prononce, en 1696, une sentence qui délie les paroissiens résidant au Grand-Quartier, et renvoie au gouvernement le soin d'estimer l'indemnité qu'ils paieront à la paroisse des Brenets, après quoi ils seront rattachés sans retour à la paroisse du Locle. La Commune refuse d'accepter cette transaction en se fondant sur la crainte que les pasteurs ne s'en prennent à elle de la réduction du revenu de leurs dîmes, et que les paroissiens établis dans les autres quartiers ne saisissent aussi cette circonstance pour se débarrasser des prestations et des corvées auxquelles ils sont obligés; mais toutes garanties lui ayant été données à cet égard, la Commune cède enfin aux injonctions du Gouverneur qui menaçait de la poursuivre criminellement, comme il venait de le faire pour les censiers de Travers, et reçoit de la fraction des paroissiens du Locle, affranchis désormais de tout lien avec la paroisse des Brenets, une indemnité dont le chiffre avait été fixé à 1000 livres par le gouvernement.

(A suivre.)



B.-A. NICOLET, GRAVEUR

(Suite et fin. — Voir le nº de juin, p. 144.)

Ces petites pièces sont précieuses et très rares, nous les indiquons avec leurs légendes, qui consistent souvent en un passage du texte dont elles s'inspirent.

« *Chrétiens, dit-il, ma nièce est une impie.* » (Œuvres de Voltaire).

« J.-M. Moreau, le jeune del. B.-A. Nicolet, sculp. »

Une jeune femme se désespère appuyée à un lit, une autre paraît vouloir la secourir. Un prélat, qui déchire un papier, maudit la femme affligée. Bel effet, très simple et très vrai.

« *Agnès l'aidait d'une main timorée,*
Qui s'égarait et se trompait souvent. »

« J.-M. Moreau, le jeune del. B.-A. Nicollet, sculp. »

Cette pièce, une des plus délicates qui soient sorties du burin de l'artiste, est dans le genre galant de l'époque, avec une teinte de style antique; une femme nue, vue de dos, se trouve en scène avec un seigneur au mode troubadour, dans un appartement renaissance : la femme éclairée à contre-jour par une lampe, est d'un dessin d'une pureté parfaite.

L'*Ecossaise.* — « *Point de remerciement, point de reconnaissance,*
Gardez l'argent et le secret. »

« J.-M. Moreau, le jeune del. B.-A. Nicollet, sculp. »

Un homme, assis auprès d'une table, tient un papier à la main; deux femmes sont debout près de lui, l'une dans l'attitude de l'invocation.

Sémiramis. — « *Ah je suis votre fils, et ce n'est pas à vous,*
» *Quoi que vous ayez fait, d'embrasser vos genoux.* »

« J.-M. Moreau, le jeune del. B.-A. Nicollet, sc. »

Sémiramis tombe aux pieds d'un homme sur lequel elle s'affaisse, il cherche à la rassurer.

Nanine. — « *Vous me voyez tremblante à vos genoux.* »

« J.-M. Moreau, le jeune del. B.-A. Nicollet, sc. »

Nanine porte un costume un peu trop à la mode de l'empire, ce qui contraste avec le personnage, vêtu à la Louis XVI, auquel elle s'adresse.

Ces cinq petites pièces, en hauteur, sont d'une finesse exquise de dessin et d'effet, ce sont de microscopiques tableaux composés avec toute la recherche qu'on mettrait sur une toile, et jamais ouvrage n'a pu s'indiquer avec plus de raison, selon le mode du temps, « gravures en tailles douces. »

Nous avons encore à citer dans ce genre cinq vignettes en longueur, représentant les figures allégoriques de *la Guerre, la Religion, la Justice,* etc. « C.-N. Cochin filius, inv. del., 1776. — B.-A. Nicollet, sc., » vrai style de l'époque, dessin Boucher-Fragonard, et cinq vignettes en hauteur, représentant trois figures théologiques et deux figures mythologiques « C.-N. Cochin del. B.-A. Nicollet, sc. »

Allégorie, « composé par Fragonard, peintre du Roi, gravé par B.-A. Nicollet, » représente l'Abondance se reposant sur sa corne, ses pieds sont pris dans un ornement contourné; en face d'elle une femme cherche à s'enfuir dans les airs, les bras élevés. En dessous, deux autres femmes, l'une d'elles joint les mains; dans le fond un volcan en éruption.

Allégorie, sans nom de dessinateur, « B.-A. Nicollet, sc., » représente une femme volant dans les airs, et tenant un voile qui flotte au-dessus de sa tête; paraît être un frontispice de livre.

Deux pièces anonymes, classées dans l'œuvre de Nicolet à la Bibliothèque nationale à Paris, représentent, l'une le *Génie du Temps,* traversant les airs, l'autre, *Hercule terrassant les Géants,* et rappellent la manière de Fragonard.

Dans un genre différent des précédents, nous trouvons un médaillon antique, *Centauresse allaitant un Centaure* « B.-A. Nicolet, sc., » petite pièce gravée dans une manière blonde. Les pièces suivantes, de petite dimension, sont encore attribuées à Nicolet dans le recueil de la Bibliothèque nationale à Paris. *Personnages du temps d'Henri IV,* en buste, l'un vêtu à la mode de son temps, l'autre à l'antique, dans des médaillons ronds. — *Médaille de Bal-*

duinus, roi de Bohême. — *Buste antique de Valentinien III*, il est placé sur une console ornée de fleurs de lys, il tient dans ses mains la croix pontificale et une couronne d'épines.

Une planche du genre caricature, une des premières, sans doute, de l'artiste, a pour légende : *Et l'Hazard donc!* « N. Monsiau, inv. del. — B.-A. Nicolet, sculpt., » se vend à Paris chez Isabey, marchand d'estampes, rue de Gèvres, » et représente une manière de fripier d'habits, à la porte de sa boutique qui a pour enseigne, sur un carré de bois suspendu à un manche, un écu fleurdelysé; devant la porte est un châssis de toile à peindre, retourné vers la muraille. Ce fripier chétif et comique, un peu queue-rouge de tréteaux, s'apprête à recevoir par un horion un bourgeois, qui, la tête nue et les bras croisés sur la poitrine, s'approche de lui en le menaçant. — Cette pièce est-elle allusive à un personnage connu, ou au théâtre ? nous l'ignorons ; le dessin original est médiocre, la gravure en est un peu hâtive, comme celles des planches d'actualités de toutes les époques.

Nous retrouvons Nicolet au commencement de ce siècle en plein style de David; il a cela de commun avec un grand nombre de graveurs de son temps, qu'il sut passer avec une remarquable facilité, du dessin chiffonné du XVIIIme siècle, aux formes précises et froides de la nouvelle école. — Gérard avait exécuté quatre compositions pour une *Histoire de Psyché*, elles furent confiées pour la gravure à Alexandre Tardieu, Blot, Marais et Nicolet ; ce dernier eut à interpréter celle qu'inspirèrent les vers suivants :

L'époux que les destins gardent à votre fille
Est un monstre cruel qui déchire les cœurs,
Qui trouble maint état, trouble mainte famille,
Se nourrit de soupirs, se baigne dans les pleurs.

Psyché, Livre I, p. 25.

Deux femmes viennent de franchir le seuil d'une porte, et se trouvent dans une cour, c'est Psyché, conduite par sa mère dans le palais mystérieux où elle va épouser l'Amour; la statue d'Apollon orne une niche à la gauche des personnages, vus de profil et marchant vers la droite; Psyché, attristée, s'appuie sur les bras de sa mère. Un homme, un prêtre, sans doute, couvert d'un manteau qui laisse à découvert l'épaule et le bras gauche, manifeste son étonnement par un geste classique. Au dehors de la cour, l'Amour écoute et regarde furtivement ce qui se passe. — Cette composition, un peu froide, est d'un dessin sévère et correct; les têtes, les mains et les pieds sont d'une élégance que le graveur a traduite avec un soin délicat, les étoffes ont cette ampleur qui caractérise l'école de l'empire; c'est une illustration de livre qui paraît être la gravure d'un tableau.

Cette planche, une des dernières de Nicolet, nous prouve une grande souplesse de talent; après avoir traduit Moreau, Cochin et Fragonard, il passe avec une extrême facilité, au style académique.

Le Blanc cite encore dans l'œuvre de Nicolet, l'*Intérieur d'une maison de paysans* où l'on voit la famille à table, pièce in-4°.

Nous ne pouvons dire les études, les luttes de cet artiste trop peu connu de ses compatriotes, et auquel nous nous faisons un devoir de rendre un tardif hommage; sa vie est donc entière dans son œuvre, que nous espérons voir bientôt réunie dans un Musée digne des artistes dont notre pays s'honore. B.-A. Nicolet mourait en 1807 à Paris.

Le graveur, en général, est rarement indépendant; il n'a pas, comme le peintre, la liberté d'inspiration et d'action, il doit se conformer au goût du public, et travailler souvent à l'encontre de son sentiment, pour satisfaire les éditeurs et les marchands. L'œuvre de Nicolet nous présente une suite nombreuse de planches de tout genre, où l'on remarque une véritable aptitude à l'interprétation des belles pages des maîtres, contrariée par la nécessité du moment. Malgré ces exigences et ces passages brusques de l'histoire à la vignette, de la vignette au paysage et au portrait, on sent une main habile, nerveuse parfois, toujours souple, jamais embarrassée de la besogne souvent ingrate qu'elle a à traduire. Nous ne voulons point présenter ici B.-A. Nicolet comme un talent émérite, mais comme un artiste d'une valeur réelle, capable de choses d'un ordre plus élevé souvent que celles auxquelles il s'est voué; c'est un de ces travailleurs actifs, intelligents, mais modestes, qui apportent une part sérieuse à l'œuvre idéale, indéfinie, que tout ce qui tient un ciseau, un pinceau ou un burin, cherche à réaliser ici-bas.

A. BACHELIN[1].

[1] Des notes, obligeamment communiquées par M. X. Kohler, nous permettront de compléter plus tard cette notice.

SÉANCE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

AUX BRENETS, LE 6 JUILLET 1874

—

PRÉSIDENCE DE M. A. DAGUET.

La séance est ouverte à 10 heures dans le Temple des Brenets.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, il est procédé à la présentation et à l'admission des nouveaux membres actifs, ce sont :

MM. Hippolyte Etienne, Nég., Brenets.
Aug. Jeanneret, Notaire, »
Fritz-Albin Perret, Nég., »
Aug. Sarbach, Institut., »
Ali Jeannot, »
Paul Jeannot, »
Arthur Guinand, Nég. »
Louis Haldimann, »
Louis-Adolphe Junod, »
Virchaux, Docteur, Locle.

MM. Louis-Emile Gauchat, Prof., Berne.
Henri Robert, Secrét., Neuchâtel.
Georges de Pury, Etud., »
Fritz Paux, Institut., »
Ch.-Eug. Tissot, Chaux-de-Fonds.
Albin Guinand, »
Morel-Fatio, Lausanne.
Ch. Flamand, Pasteur, Môtiers.
Léon Renard, Archit., Ch.-de-F.
F.-A. Rollier, Pasteur, St-Aubin.

Sur la proposition du Comité, les *Verrières* sont adoptés comme lieu de réunion en 1875; puis l'assemblée passe à la nomination du Comité pour l'exercice 1874-1875. Cette votation a lieu pour le Président au scrutin secret, pour les autres membres à main levée. Sur 50 bulletins délivrés, M. le Dr *Guillaume* obtient 48 voix, M. Fritz Berthoud 1, M. Lambelet, avocat, 1. Les autres membres ayant été confirmés en bloc dans leurs fonctions, le Comité, pour 1874-1875, se trouve composé comme suit:

Président: M. le Dr Guillaume.
Vice-Présidents: MM. Daguet et Bachelin.
Caissier: M. G. de Pury.
Secrétaires: MM. J.-H. Bonhôte et Ch. Chatelain.

Membres: MM. Fritz Berthoud, L. DuBois-DuBois, L. Favre, Desor, A. de Coulon, de Mandrot, H.-L. Otz, J. Breitmeyer et L. Pernod.

M. G. de Pury présente les comptes de la Société pour l'année 1873.

Solde actif au 1er Janvier 1873	Fr.	1967»49
Cotisations et entrages de 1872	»	720»—
Intérêts des sommes déposées à la Caisse d'Epargne	»	59»96
	Fr.	2747»45
Dépenses. (Subvention pour la séance générale fr 100. Impression et expédition des listes des membres, circulaires de convocation, etc., fr. 113»10)	»	213»10
Reste solde actif au 31 Décembre 1873	Fr.	2534»35

Les comptes, vérifiés précédemment par le Comité, sont approuvés avec remerciements au caissier.

Les affaires administratives terminées, M. *Daguet* présente dans son Discours d'ouverture, un tableau complet de l'activité de la société pendant les dix premières années de son existence. Après avoir signalé avec regret le manque de vie des sections locales, il constate avec satisfaction l'activité des nombreux collaborateurs du *Musée neuchâtelois*; il passe en revue tous ces travaux, et les juge avec l'autorité mais aussi avec la bienveillance du savant. M. Daguet termine en demandant à la société d'accorder le titre de membre honoraire à M. le professeur Wattenbach, de Heidelberg, qui nous a envoyé d'intéressants documents concernant Neuchâtel. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. *Hippolyte Etienne* qui, à la demande du Comité, a bien voulu se charger d'une monographie des Brenets, retrace l'histoire de cette localité depuis ses origines jusqu'à nos jours; il nous la montre se développant, se transformant et devenant, de hameau presque inconnu, le riche et industrieux village que nous connaissons tous. Ce travail, consciencieux et érudit, est écouté avec un vif intérêt.

M. *Desor* présente à la société l'ouvrage qu'il vient de publier avec la collaboration de M. L. Favre: *Le Bel Age du Bronze lacustre en Suisse.* C'est, nous dit-il, une espèce de photographie d'une époque déterminée, de celle où la civilisation des populations du Bronze était arrivée à son apogée. Le manque de temps ne permet pas à M. Desor de développer davantage ce sujet, il se borne à indiquer la conclusion à laquelle l'a conduit l'étude de cette époque, à savoir que les populations de cet âge appartenaient à la même race que

nous; nouvelle preuve qu'en ethnographie, comme en géologie, il n'y a pas de bouleversements complets, mais de lentes transformations.

Le comité ayant souscrit pour 300 exemplaires de cet ouvrage, tous les membres de la société le recevront et pourront ainsi juger eux-mêmes de sa valeur et de son intérêt.

M. *Fritz Berthoud* exprime les sentiments de l'assemblée en remerciant MM. Desor et Favre de leur beau travail; il remercie aussi le comité de sa souscription; mais, comme les frais de cette publication ont dépassé les devis, il croit que l'éditeur ne pourrait plus, sans un sacrifice, céder ces 300 exemplaires au prix convenu à l'origine, M. Berthoud propose, en conséquence, à la société de voter une allocation supplémentaire et d'accorder au comité le droit de traiter avec l'éditeur pour le chiffre de cette allocation. Cette proposition, appuyée par M. de Mandrot, est adoptée.

M. *A. Bachelin* lit la Préface d'une *Iconographie neuchâteloise* qu'il a l'intention de faire paraître prochainement. Cet ouvrage, dont M. Bachelin recueille depuis longtemps les matériaux, sera l'exposé complet de tout ce qui, dans ce domaine, a été fait par des Neuchâtelois ou a trait à des œuvres neuchâteloises. Le vœu de tous est que M. Bachelin ne tarde pas à mettre son projet à exécution.

M. *de Mandrot* s'est occupé du *Dictionnaire historique et géographique du canton* dont il avait été question dont la séance générale de l'année dernière; vu l'heure avancée, M. de Mandrot se borne à annoncer qu'il a recueilli, aussi complètement que possible, les noms de toutes les localités, portant une désignation spéciale, qui trouveront place dans ce Dictionnaire, et qu'il a envoyé cette liste aux autorités locales, afin qu'elles y fassent les corrections ou les adjonctions nécessaires.

Pour le même motif que M. de Mandrot, MM. *Alexis Dardel* et *G. de Pury* renoncent à lire les travaux qu'ils avaient annoncés.

M. *Castan,* bibliothécaire de la Ville de Besançon, fait don à la société de très beaux spécimens de gravures.

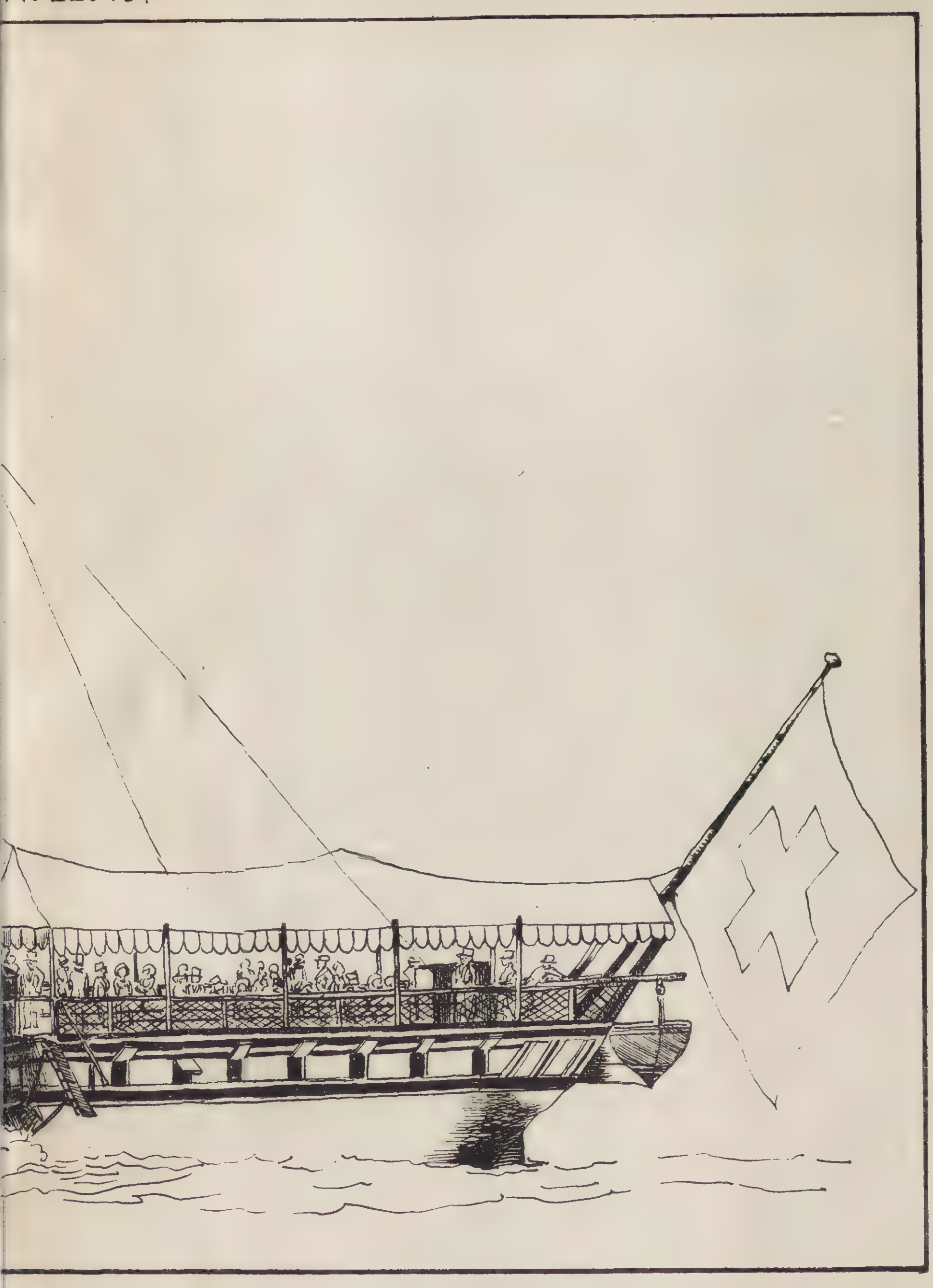
M. *de Vallier de Wendelsdorf*, qui n'oublie jamais la société d'histoire, lit quelques extraits d'un *Inventaire des propriétés de l'Etat en 1660*, dont il fait don à la société, ainsi que de lettres de Henri II.

M. *J.-F.-U. Jürgensen* remercie MM. Castan et de Vallier de leurs dons et demande que ces manuscrits soient insérés dans le *Musée neuchâtelois*, de même que les travaux qui ont été lus et ceux qui, faute de temps, n'ont pu être entendus. Cette proposition est adoptée et la séance est levée à 1 heure.



Fac simile d'un dessin lithographique, publi

ÂTELOIS.



ON.

27 à Neuchâtel, chez Jeanneret et Baumann.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'INTRODUCTION DES BATEAUX A VAPEUR

SUR LE LAC DE NEUCHATEL

Les découvertes de la science et leur application se multiplient et se généralisent si rapidement de nos jours, que les circonstances au milieu desquelles ces découvertes ont lieu nous échappent le plus souvent et quelquefois même nous oublions les hommes auxquels nous sommes redevables de ces bienfaits. Recueillir les détails relatifs aux inventions modernes, poursuivre le développement de la première idée qui leur donna naissance, assister aux luttes qu'eurent à soutenir les hommes de génie et de progrès, pour faire passer leurs conceptions hardies dans le domaine des faits, est une tâche qui incombe à l'histoire. Mais nous devons aussi inscrire dans nos annales la date de l'introduction des découvertes étrangères dans notre petit pays, et le nom de nos concitoyens auxquels nous devons les chaudes pulsations d'une vie nouvelle dans le corps social. C'est pour remplir cette tâche et ce devoir que nous avons recueilli les renseignements suivants sur l'introduction de la navigation à vapeur sur le lac de Neuchâtel.

En 1826, c'est-à-dire dix-huit ans après que Robert Fulton eut réussi à faire naviguer le premier bateau à vapeur [1], une société d'actionnaires à la tête de laquelle se trouvait A. du Thon, ancien colonel au service d'Angleterre, fit construire à Yverdon un bateau à vapeur qui fut appelé *L'Union*. Ce bâteau était en bois, sa coque mesurait 88 pieds de long, sur 28 de large, ses machines à vapeur étaient à basse pression. La nouvelle que l'on construisait un bateau à vapeur à Yverdon s'était répandue au loin, et la curiosité publique avait été vivement excitée. Aussi, le jour annoncé pour

[1] C'est à New-York que Fulton construisit en 1808 le premier bateau à vapeur, qui reçut le nom de «Clermont», campagne du chancelier américain Livingston, qui avait fourni à l'inventeur les moyens de réaliser son idée.

sa première course, vit-on arriver de 15 à 20 lieues à la ronde de nombreux spectateurs, avides de contempler cette merveille de l'industrie humaine.

Voici comment le *Messager boiteux* de 1827 rendait compte de la fête d'inauguration : « C'est le 30 juin dernier que le bateau à vapeur *L'Union*, après avoir été peu auparavant lancé à l'eau en présence d'un nombreux concours de spectateurs, a cinglé pour la première fois dans nos parages, par un temps superbe, au son de la musique, au bruit du canon, au milieu d'un cortége d'embarcations de moindre grandeur circulant autour de lui, et aux applaudissements de la multitude des curieux, que la nouveauté du spectacle avait attirés sur le rivage. C'était comme un triomphe pour l'équipage et une fête publique pour tout le monde. A l'invitation des chefs de l'entreprise, plusieurs des membres du Conseil d'Etat et de la magistrature montèrent sur le bâtiment pour faire une promenade de quelques heures, pendant laquelle on leur servit à bord un très beau dîner préparé à cet effet. Le bateau retourna dans l'après-midi à Yverdon, avec le même appareil et les mêmes acclamations. Des travaux indispensables ayant été exécutés avec succès par les actionnaires dans le lit de la Thièle, pour lui en faciliter la navigation, il descendit cette rivière pour la première fois le samedi 14 octobre, et le lendemain fit le tour du lac de Bienne et des haltes à l'île de St-Pierre, par un temps magnifique et avec la même affluence de peuple qui l'avait accueilli sur les bords du nôtre. Dès lors il a pris une marche régulière entre Neuchâtel et Yverdon, allant et revenant chaque jour d'une de ces villes à l'autre avec des stations sur quelques points intermédiaires et faisant de temps en temps des excursions sur la rive opposée, soit au lac de Bienne, où sans doute s'organisera bientôt aussi pour lui un service réglé. »

Le dessin que nous donnons du premier bateau à vapeur qui ait navigué sur le lac de Neuchâtel est un fac-simile d'une lithographie publiée à cette époque[1].

Ce premier essai de navigation à vapeur rencontra des difficultés sans nombre. Non-seulement le bateau l'*Union* n'offrait pas, dans sa construction, sa forme, ses machines, tous les avantages des bateaux modernes, mais ceux

[1] On lit au pied du dessin, qui indique le degré de développement auquel était arrivé l'art de la lithographie dans notre canton, la légende suivante :

L'UNION
Bateau à vapeur sur le lac de Neuchâtel,
construit à Yverdon en 1826 par une société d'actionnaires
formée par M. le colonel A. Du Thon.

Construction Mauriac.
Dessiné par Hurlimann.

à Neuchâtel chez Jeanneret et
Baumann. — Lith. Gagnebin à Neuchâtel.

qui étaient chargés de le diriger n'avaient que peu ou point d'expérience dans ce genre de navigation. On ne tarirait pas si l'on voulait rapporter toutes les anecdotes drôlatiques que les contemporains racontent sur la période d'activité de l'*Union* et le personnel de son équipage. Le pilote qui était au gouvernail savait si peu manœuvrer, que son bateau en entrant dans le port de Neuchâtel, venait très-souvent heurter le môle, dit « de la guillotine. » Il ne faut pas s'étonner si le bateau était souvent en réparation. Il serait également superflu de remarquer que l'*Union* s'ensablait assez régulièrement dans la Thièle. Il lui arriva même par un temps de brouillard de manquer le lit de la rivière et d'être lancé à toute vapeur au milieu du marais qui était inondé. On raconte des épisodes plaisants sur « l'amiral Cochrane », homme actif et intelligent, qui de la condition modeste d'un petit épicier, s'était élevé graduellement à celle de négociant-commissionnaire, de magistrat municipal et d'administrateur de la Société du bateau à vapeur l'*Union*. Les contemporains se souviennent avoir vu le petit homme flanqué de son épouse à haute taille, donner ses ordres aux hommes de l'équipage, depuis la terrasse de la maison, actuellement propriété de M. Georges-Louis Quinche [1], au pied de laquelle les vagues du lac venaient se briser. Ses ordres étaient régulièrement contredits par sa femme : « Ce n'est pas comme ça, Adam ! lui disait-elle, tu te trompes »; et alors elle prenait le commandement et finissait par se faire obéir des matelots.

Dans une course de plaisir, le bateau fut surpris par l'orage entre Cudrefin et Neuchâtel; la femme du capitaine, qui par précaution l'accompagnait régulièrement, montra alors beaucoup d'énergie. Elle persuada son mari, qui s'était réfugié dans la cabine, de monter sur le pont et de reprendre le commandement; elle le seconda si vaillamment qu'elle contribua à rétablir le calme et la confiance au milieu des nombreux passagers que le courage avait abandonnés.

Dans de pareilles circonstances et au milieu de difficultés que nous allons examiner, il n'est pas étonnant que l'*Union* se vît bientôt obligé de cesser ses courses. Après deux années de navigation, le bateau fut amarré à Yverdon, où sa coque fut plus tard transformée en salle de restaurant. Ses machines furent enlevées et envoyées sur le lac de Constance.

(A suivre.)

[1] Cette maison termine à l'est le massif de constructions situées au nord du port actuel.

LES BRENETS

NOTICE HISTORIQUE

Lue à la réunion de la Société cantonale d'histoire, aux Brenets, le 6 juillet 1874,
par M. Hippolyte Etienne.

(Suite et fin).

Au mois de juin 1701, le gouverneur de Staway-Mollondin vint aux Brenets avec une suite de hauts fonctionnaires; on comprend quelle impression dut faire sur la population la perspective de festoyer Son Excellence. Le menu du repas qui lui fut offert est relevé dans les comptes de commune où le tout est enregistré en détail jusqu'au prix des assaisonnements; la longue énumération des frais de ce dîner d'apparat, préparé et servi par des cordons bleus de distinction, les femmes et les filles des justiciers, ne couvre pas moins de trois pages du registre; la cave du pasteur d'Escherny fournit le vin vieux au prix d'une livre le pot, et l'ensemble de la dépense se monta à 292 livres; elle fut ratifiée sans remontrances par la commune, heureuse de l'honneur qui lui avait été fait. Il est à remarquer que cette somme représentait à peu près le tiers des dépenses de l'année.

Quelques mois après, le 25 septembre 1701, les habitants du Grand Quartier annoncent l'intention de construire un temple et une maison de cure dont ils ont fixé l'emplacement aux Planchettes, et demandent à la commune des Brenets de leur donner pour eux et leurs descendants à perpétuité une quittance générale de toutes redevances, conformément aux conclusions de la

sentence intervenue en 1696; la commune promit d'y souscrire, mais seulement lorsque le dit temple serait construit et le pasteur installé, ce qui eut lieu en effet le 12 novembre 1702; les Planchettes furent dès lors érigées en paroisse à laquelle fut ajouté, en 1773, le territoire de Moron, enlevé aux Brenets après que toutes les formes de résistance de la part de la commune eurent été épuisées.

Les Brenets ne gardèrent pas rancune à la duchesse de ce qu'elle avait favorisé le démembrement de leur paroisse, car c'est en mettant leurs biens et leurs vies au service de son altesse qu'ils accueillirent l'adresse de fidélité que le Conseil de Bourgeoisie proposait de lui envoyer à l'issue d'un procès qu'elle venait de perdre contre le prince de Conti. Cette démarche avait été sollicitée par LL. EE. de Berne, qui, en considération des engagements auxquels les obligeait la combourgeoisie, estimèrent devoir prévenir leurs chers et bien aimés voisins et combourgeois du danger qui les menaçait, en les priant de veiller au maintien de la souveraineté de la duchesse et de réprimer les manœuvres de ceux qui lui étaient hostiles, « s'ils veulent, écrivaient-elles, contribuer à la sûreté et au bonheur de la Patrie. »

Ces recommandations n'étaient que trop justifiées par les manœuvres des prétendants français, qui aspiraient à l'héritage de la souveraineté de Neuchâtel et cherchaient à s'y créer des partisans. Une grande agitation régnait alors, en effet, dans le pays; le présent était chargé des inquiétudes d'un avenir qui se dessinait sous des auspices alarmants: la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, le jugement que venait de rendre celui que ses contemporains appelaient le Grand Roi, dans les différends auxquels la régence du dernier prince d'Orléans avait donné lieu entre la duchesse de Longueville et la souveraine actuelle; l'appui qu'il prêtait ostensiblement au prince de Conti; tout cela faisait redouter aux bourgeoisies le moment où une nouvelle famille régnante leur serait peut-être imposée, et contribuait à les unir dans les mêmes sentiments de résistance à toute intervention étrangère; elles mirent à profit le temps précieux qui leur restait pour obtenir de nouvelles franchises qui leur furent enfin accordées; la duchesse se rendit aux instantes sollicitations de ses sujets en établissant que le prix des grains serait fixé chaque année dans la Seigneurie de Valangin, afin qu'une base régulière servît d'assise au paiement des dîmes, qui, elles-mêmes, seraient comptées désormais après la récolte, et non plus sur les sillons, sans préjudice toutefois de celles payées au clergé.

Les tractations de ces négociations importantes dont le succès réalisait des vœux exprimés depuis longtemps, nécessitèrent, en 1701, le voyage à Paris du

maire du Locle, accompagné du lieutenant de la Sagne; le lieutenant des Brenets, primitivement désigné, avait par gain de paix cédé la place à ce dernier, la commune de la Sagne menaçant de se retirer s'il ne lui était pas donné la satisfaction qu'elle exigeait. Les frais qui résultèrent de toutes ces démarches, furent partagés avec une entente parfaite entre les quatre mairies du Locle, de la Sagne, de la Chaux-de-Fonds, des Brenets et les Majories des Ponts de Martel et du Crozot dépendantes de la mairie de Rochefort; ils s'élevaient à 7224 livres.

Les maîtres-bourgeois réunis à Valangin envoient alors à la commune des Brenets une adresse dont les premières lignes attestent leur vive satisfaction du résultat de cette entente. « Le zèle que vous avez toujours fait paraître, écrivent-ils, avec toutes les autres communautés du pays pour le bien de la patrie et pour la conservation des libertés et franchises dont les peuples de cet Etat jouissent, a publiquement paru à l'occasion de nos mouvements de 1699, surtout dans l'association générale qui se fit alors.... »

En 1702 la commune fait le versement de sa quote-part des frais du renouvellement des alliances avec Berne. La protection loyale de la puissante République était une garantie de sécurité dont la Bourgeoisie de Valangin et les communes appréciaient tous les avantages, en présence des éventualités qu'elles redoutaient, et celles-ci ne se firent pas attendre; au mois de juin 1707, s'éteignait, avec la duchesse de Nemours, la famille régnante, et pendant plusieurs mois les parchemins des nombreux prétendants à la Souveraineté allaient fournir l'aliment d'une procédure qui, à une autre époque, eût infailliblement provoqué une nouvelle guerre entre les puissances européennes.

Sur l'ordre du conseil de Bourgeoisie, la commune réunit en assemblée générale communiers et paroissiens pour leur faire entrevoir la nécessité de se serrer autour des autorités et d'accepter les résolutions auxquelles elles s'arrêteront pour assurer le bonheur de la patrie; elle requiert de tous les assistants le serment de ne rien recevoir des illustres prétendants à la Souveraineté, ce à quoi ils souscrivirent à l'unanimité moins deux voix. Les clauses du renouvellement de l'acte d'union sont acceptées quelques jours après, ainsi que la formule des obligations que les Bourgeoisies inviteront les prétendants à signer avant d'être autorisés à produire leurs titres.

Alors s'ouvre le procès de la succession que suivent avec une attention soutenue les habitants des Brenets; la commune se fait représenter à toutes les séances du tribunal et consigne les rapports de ses délégués dans le registre de ses procès-verbaux. Les souvenirs du chroniqueur rapportent ce fait curieux à noter: à mesure que la solution se laissait pressentir, les débats pre-

naient un caractère d'aigreur qu'ils n'avaient pas au début: dans une séance du Tribunal, en présence des députés des Trois-Etats, l'avocat de Mlle de Soissons, désignée dans le testament de la duchesse pour lui succéder, reprocha aux agents de S. M. le roi de Prusse de courir de porte en porte, nuit et jour, certifiant qu'il en avait rencontré lui-même à minuit; ce à quoi il lui fut vivement répondu par le représentant auquel ces paroles s'adressaient, « qu'il était permis d'aller, de venir, de parler à qui bon semble et que celui qui l'accusait à tort méritait des coups de bâton. » Cette violente apostrophe produisit une grande émotion dans l'assemblée, le Tribunal exigea satisfaction de ce manque de respect à sa dignité et fit demander au comte de Metternich, s'il autorisait ses avocats à traiter de cette manière la partie adverse; l'ambassadeur s'empressa de condamner cette irrévérence et l'incident fut clos. Cependant les affaires du roi de Prusse étaient en bonne voie, le maire des Brenets en fit part au Conseil et à la Justice, en les avertissant qu'on les soupçonnait d'être favorables aux prétendants français; il leur annonça que le comte de Metternich venait d'envoyer dans les montagnes les capitaines Chambrier et Petitpierre, et que ce dernier avait mission de venir aux Brenets s'informer des dispositions des habitants, qu'en conséquence il leur conseillait d'aller eux-mêmes, à l'exemple des autres corps d'Etat, faire part de leurs vœux à S. E. pour le succès de la cause qu'il représentait, afin de détruire le jugement que l'on portait sur leurs intentions. Cette proposition ayant obtenu l'assentiment de l'assemblée, un placet fut aussitôt rédigé dans les termes les plus aimables; aussi les envoyés chargés de le présenter, furent-ils reçus, par le comte de Metternich, avec les marques les plus grandes d'estime et de satisfaction.

Le 6 novembre 1707 les communiers et les paroissiens sont convoqués pour entendre la lecture du jugement des Trois-Etats qui venaient de déléguer le pouvoir souverain à l'héritier le plus habile et le plus proche de la maison de Châlons, Frédéric Ier roi de Prusse, sous la réserve du maintien de toutes les franchises accordées par ses prédécesseurs; l'assemblée, après avoir acclamé cette résolution, décida d'envoyer à Valangin la moitié des personnes valides, le jour de la prestation des serments.

A l'issue de cette cérémonie, le comte de Metternich, agissant au nom de S.M., fait un don de 1000 Louis d'or à la bourgeoisie, et sur la demande du Conseil, sanctionne de son chef le retour aux anciennes franchises commerciales. L'exposé des motifs donnés par les bourgeois de Valangin, à l'appui de leur requête, commence par cette phrase bien digne de remarque : « Que d'autant plus le commerce est libre, plus un état s'enrichit.... »

Il est en effet bien surprenant d'apprendre qu'au milieu de la nuit profonde

qui couvrait le monde des intérêts, un petit peuple, familiarisé déjà, il est vrai, avec l'exercice d'une liberté relative, avait découvert et interprêté une formule économique dont l'excellence et la vérité ont encore de nos jours tant de peine à être acceptées même par de hautes intelligences.

Mais la requête des bourgeois ne s'arrêtait pas là, elle prévoyait dans les articles qui furent sanctionnés peu après, un commencement de décentralisation des pouvoirs, en exprimant le vœu qu'il fût accordé une plus grande responsabilité aux cours locales de justice et aux officiers d'administration.

La joie des premiers jours ne devait pas être de longue durée; des bruits alarmants venus de France engagent la commune des Brenets à envoyer aux informations l'un de ses gouverneurs jusque près de Besançon et de Clerval; le roi de France en effet ne dissimulait pas ses intentions hostiles, il faisait rendre un édit interdisant, sous les peines les plus sévères, tout commerce entre son comté de Bourgogne et celui de Neuchâtel, et bientôt une compagnie de dragons et un régiment d'infanterie suivis de munitions de guerre et de bouche viennent border la frontière. La panique gagne alors les habitants des Brenets, ils commencent à mettre à l'abri leurs objets précieux, mais dans cette conjoncture LL. EE. de Berne n'oublient pas leurs combourgeois; elles convoquent les cantons réformés qui prennent la Principauté sous leur protection, et commettent à sa garde un corps de troupe de 4000 hommes; de son côté le comte de Metternich n'était pas resté inactif, il avait levé dans le pays dix compagnies de volontaires. Les troupes alliées, cordialement reçues par les populations, restèrent dans la Principauté quatre mois environ; elles rentrèrent dans leurs foyers en avril 1708, quand Louis XIV, après avoir reconnu le pays de Neuchâtel comme *membre du corps helvétique*, eut rappelé ses troupes et rapporté, par cette considération, l'édit d'interdiction dont il avait frappé le commerce.

Pendant que ces événements se passaient, les relations entre la commune et ce qui, après le dénombrement, restait des paroissiens du Locle dans la circonscription des Brenets, étaient devenues plus cordiales; grâce au bon vouloir de chacune des parties, d'importantes réparations avaient été faites au temple en 1706, et les frais en avaient été répartis sans contestations, mais ces jours heureux furent bientôt passés. Après l'installation du pasteur Durand, qui passa de la cure de Motiers-Travers à celle des Brenets en 1707, les débats renaissent au sujet de la maison de cure; sommé par la commune, aux termes du règlement, de faire les réparations reconnues urgentes, le pasteur s'y refuse obstinément; le différend est porté devant la Classe et devant la seigneurie qui interviennent tour à tour par d'infructueux projets d'arrange-

ment et enfin par des ordres; le pasteur est condamné à restaurer à ses frais ce qui n'est pas usé par le temps, et la commune est condamnée à remplacer ce qui ne peut plus être restauré. — Alors les paroissiens invités à fournir leur quote-part remettent tout en question, le pasteur interpose ses bons offices, en proposant que les 1000 Livres données, en 1696, à la commune par les paroissiens du Grand-Quartier forment un fonds spécial dont la gestion serait confiée aux deux gouverneurs de commune auxquels serait adjoint un délégué des paroissiens, et il serait réservé que ce comité ne pourrait disposer d'une somme excédant 20 batz sans en référer; les parties acceptèrent cet arrangement, les paroissiens du Locle résidant aux Brenets eurent dès lors un pied dans l'administration communale; ils purent ainsi entraver à leur gré toutes les résolutions sur lesquelles ils devaient être consultés, et ils n'y manquèrent pas jusqu'au dernier moment.

Cependant les rapports de haute estime et d'affection qui caractérisent les relations que le pasteur Durand soutenait avec ses paroissiens, ne furent jamais altérés par ces complications; aussitôt que la maison de cure n'est plus en question, il est de leur part l'objet des marques du plus profond attachement; mais un carreau cassé ou tout autre accident rallume chaque fois les discordes éteintes, et l'on s'empresse de lui rappeler alors, que, dans cette communauté, lorsqu'une décision (un plus) a passé, elle doit être observée.

Dans un autre domaine, les promesses faites à Valangin, le jour des serments, sont insensiblement retirées par la seigneurie; la liberté du commerce est la première attaquée: les Brenets demandent, en 1710, la suppression du serment, qu'on leur fait prêter maintenant, de ne pas distraire leurs grains; la même année la commune répond à une demande de secours financiers pour l'établissement d'une maréchaussée, « qu'elle se suffit à elle-même et n'a pas besoin d'être gardée; » en 1715, c'est une loi forestière promulguée par le Conseil d'Etat, que la commune ne veut pas accepter, sous prétexte qu'elle n'a pas besoin de directions pour surveiller le bon aménagement de ses forêts; en 1716, c'est le droit de chasse que l'on veut restreindre; en 1721, la seigneurie considère la liberté de commerce des vins comme étant préjudiciable aux intérêts de S. M.; la bourgeoisie s'assemble à Valangin et les députés des Brenets reçoivent l'ordre de protester respectueusement en faveur du maintien des franchises que le souverain a juré de leur conserver; en 1730, c'est une loi sur la pêche, la commune annonce qu'il n'en sera pas tenu compte; elle oppose une résistance complète, mais inutile, à toutes ces innovations dont quelques-unes méritaient pourtant une sérieuse attention, et elle ne courait pas le risque d'être engagée contre son gré par les délégués auxquels elle

confiait la mission de défendre ses intérêts, car lorsque l'assemblée qui les nommait ne prenait pas de résolution, faute d'être suffisamment renseignée, il leur était interdit le plus souvent de se prononcer sans en référer à une nouvelle assemblée qui leur dictait le préavis dont ils ne devaient pas s'écarter; c'était dans toute sa rigueur l'application du mandat impératif.

En 1719, le gouvernement nomme, pour la première fois, aux fonctions de maire des Brenets, un bourgeois de Neuchâtel, Pierre Chambrier; cette charge jusqu'alors avait toujours été remplie par des bourgeois de Valangin; la tendance à centraliser les pouvoirs que cette nomination faisait pressentir, laissa dans l'indifférence la commune d'ordinaire si vigilante; mais la perspective d'avoir auprès du gouvernement un chef de la juridiction bien placé pour protéger ses intérêts, était un trop grand avantage pour qu'elle ne fît pas au nouveau fonctionnaire l'accueil le plus empressé; aussi les autorités représentées par dix-huit personnes, se portèrent-elles à cheval à sa rencontre, la milice rendit les honneurs militaires en faisant feu de toutes ses armes à l'arrivée du cortége, et la commune se mit en frais d'une réception qui se termina par un bal. Le maire ne devait pourtant pas tarder à connaître le caractère de ses administrés; dans l'espoir qu'il ferait largement les choses en leur faveur, ils l'invitèrent à fixer lui-même les honoraires de sa journée de vacation à l'occasion de la monte des bois; le maire proposa 5 francs (unité monétaire dont il n'avait pas encore été fait mention), mais n'y trouvant pas leur compte, ils ne voulurent lui remettre que les 24 batz, fr. 3»50 fixés par le règlement.

Cette raideur que nous avons pu observer dans le règlement des affaires administratives, trouve son contrepoids dans des actes de bienfaisance qui ne se démentent pas et qu'accusent à chaque page les comptes de commune. Nous trouvons non seulement des secours accordés aux habitants et aux communiers indigents, à l'entretien desquels sont aussi employés les revenus d'un don de 300 Livres fait en 1700 par Pierre Quartier, bourgeois de Neuchâtel et membre du Conseil de ville; ce don prépara ainsi l'institution d'une chambre de charité; mais les étrangers aussi ont une large part aux générosités de la commune: ce sont d'abord les Eglises de Pologne et les Français réfugiés pour cause de religion, dont le passage aux Brenets devient plus fréquent après la révocation de l'Edit de Nantes; quelques-uns d'entre eux échappés aux galères et par cela même désignés sous le nom de galériens, reçoivent une pension annuelle provenant de dons volontaires; puis viennent les victimes des incendies dont différentes localités du pays et de l'étranger sont successivement frappées: Neuchâtel en 1714, le Val-de-Travers, Pontarlier en 1736; (les magistrats de cette dernière ville adressent au Conseil de commune une lettre de remerciements à l'occasion des secours qui leur ont été envoyés);

les nombreux incendies qui provoquent des dons de la part de la commune, démontrent qu'à cette époque la sécurité sous ce rapport était peut-être moins grande qu'elle ne l'est de nos jours, bien que les règlements de police fussent assez sévères, car aux Brenets il était même interdit de fumer dans les rues, et cette défense avait pour motif la crainte de sinistres; viennent ensuite les secours aux inondés, aux fermiers dont les récoltes ont été ravagées par la grêle; enfin les dons pour la construction d'églises aux Planchettes et à la Chaux-du-Milieu.

Nous sommes heureux de relever ces faits qui prouvent suffisamment que la parcimonie dans l'exercice de l'administration n'était aux yeux de la commune que l'accomplissement d'un devoir rigoureux. Les économies qu'elle réalise ainsi sont d'ailleurs employées d'une manière utile à tous; elles servent, en 1713, à placer une horloge dans le clocher du temple et à acheter une maison qui devient à la fois Hôtel et Maison de commune. La commune élève le chiffre de ses prestations en faveur du traitement du régent dont l'école est rendue permanente; pour la première fois, le pasteur fait subir un examen aux instituteurs qui se présentent pour la desservir et les élèves sont tenus de fournir leur quote-part du traitement auquel il a droit; dans le même temps intervient un règlement pour l'administration du fonds des pauvres.

Le pasteur Durand, pendant son ministère de 33 ans dans la commune dont il avait été reçu membre en reconnaissance de son dévouement, prit une large part à ces transformations, aussi se montre-t-on à la fin plus traitable à son égard au sujet des réparations de la maison de cure, mais seulement « pour la grande déférence, l'estime et la vénération qu'elle a pour un si digne pasteur. » Son fils Henri-David Durand, né aux Brenets en 1731, se rendit jeune encore en Angleterre, où il acquit dans l'Eglise de Londres la réputation d'un prédicateur distingué.

En 1743 la chambre économique annonce un don de 1500 Livres dont les revenus seront appliqués au traitement de l'instituteur; la commune consacre alors par un règlement complet la permanence de l'école, à laquelle elle affecte un subside de 130 Livres à perpétuité, mais elle se réserve le droit de nommer les titulaires sur un préavis favorable du pasteur, à la suite de l'examen qu'il leur aura fait subir.

Quoique depuis 1707 les relations extérieures ne fussent le sujet d'aucune inquiétude sérieuse, les localités frontières durent néanmoins pourvoir continuellement à leur sécurité contre les misérables qui infestaient les pays voisins et la contagion de maladies qui sévissaient parfois avec beaucoup d'intensité sur les personnes ou sur le bétail. Le service des gardes que le Locle et la

Sagne supportaient de concert avec les Brenets dans les temps les plus critiques, ne laissaient aucun repos aux habitants, car ceux-ci devaient en outre pourvoir à la formation et à l'entretien des contingents des communes mis sur pied à l'instance de Berne lors des guerres de religion en 1712.

D'autres questions religieuses devaient aussi provoquer plus tard une certaine agitation dans la principauté; la bourgeoisie de Valangin s'y intéressa très particulièrement en mettant les communes en garde contre la secte des anabaptistes, piétistes ou ménonites, tous gens étrangers qui s'étaient introduits dans le pays après avoir été chassés de la République de Berne. La commune des Brenets donna la main au projet d'expulsion sollicité contre les novateurs, sous prétexte que, formant une société à part, ils s'affranchissaient de tout tribut, tant pour le temporel que pour le spirituel, et ne voulaient pas servir dans la milice; que, n'ayant aucuns frais, ils enlevaient à prix réduits aux nationaux les amodiations les plus avantageuses; qu'ils cherchaient à attirer de nouveaux membres dans leur secte très-dangereuse et les incitaient à murmurer contre l'ordre établi. A la requête qui lui est adressée, le souverain fait à la bourgeoisie la concession du renvoi de tous les sectaires qui s'étaient fixés dans le pays depuis 1725; ce n'était qu'une demi-satisfaction, aussi la bourgeoisie adressa-t-elle bientôt un nouveau recours qu'appuyèrent LL. EE. de Berne récemment félicitées par le roi, au sujet de l'attitude qu'elles avaient prises lors de la tentative avortée du marquis de Nesle et de ses adhérents. Très embarrassé et même circonvenu, paraît-il, par les renseignements qui lui étaient adressés depuis Neuchâtel par un comité secret, Frédéric II exige des preuves à l'appui des plaintes formulées contre les anabaptistes, et les communes sont en conséquence invitées à signaler les délits dont ces sectaires se rendaient coupables; celle des Brenets avoue que la juridiction en est purgée, que l'on n'a rien de personnel contre eux et que ce n'est que par ouï dire que l'on en parle. Il n'est pas à présumer que ce jugement sur ouï dire, qui fait douter de l'importance des accusations dont les anabaptistes étaient l'objet, ait été particulier aux Brenets; quoi qu'il en soit, nous sommes fondés à croire que le maintien de l'unité religieuse, tant au temporel qu'au spirituel, avait seul provoqué ce mouvement de l'opinion publique.

Mais que sont ces complications auprès des misères et des troubles survenus dans les dernières années du siècle; au milieu du bouleversement de toutes les idées reçues, l'esprit d'émancipation gagne un moment l'administration communale, qui s'enhardit, en 1791, à répondre à une proposition du gouvernement tendant à modifier les lois existantes: « qu'une fois pour toutes, il soit rendu sachant qu'on n'acceptera aucune nouveauté et qu'on ne s'y sou-

mettra jamais. » Cependant elle s'adoucit bientôt, car son autorité compromise par les menées révolutionnaires lui donne de sérieuses inquiétudes; aussi, en 1792, envoie-t-elle au gouvernement une adresse de fidélité à la couronne; cette nouvelle attitude était d'ailleurs commandée par d'autres circonstances encore: Les autorités de Villers-le-Lac ayant annoncé qu'elles avaient fait retirer les barques à cause des curés et des émigrés qui se cachaient aux Brenets, dont elles engageaient les habitants à se défaire de ces gens-là (sic), les réfugiés, tolérés temporairement à leur arrivée par une décision de l'assemblée communale, furent invités à quitter le territoire de la juridiction, dans la crainte que par suite de la fermeture de la frontière, motivée par leur présence, le renchérissement des vivres ne vînt encore accroître la misère publique; au reste, en 1793, la seigneurie donna elle-même l'ordre d'arrêter tous les déserteurs et de les conduire au Directeur de la maréchaussée.

Dans une grotesque saturnale, Morteau célèbre l'enterrement de la royauté avec le concours d'une colonne de montagnards neuchâtelois dans laquelle les Brenets comptaient quelques représentants; le souffle de la révolution soulève à leur tour nos populations; on plante des arbres de liberté, des clubs politiques s'ouvrent de tous côtés, le désordre s'empare des esprits et la commune des Brenets n'osant plus ordonner, supplie du moins que les établissements publics soient fermés à dix heures, afin que l'on cesse de chanter et de danser toute la nuit.

Le conseil d'Etat et le conseil de Bourgeoisie qu'effrayent ce tumulte persistant, se concertent pour ressaisir l'autorité qui tend à leur échapper; une délégation du gouvernement vient au Locle et à la Chaux-de-Fonds, elle fait abattre les arbres de liberté et fermer les clubs; les étrangers, les Suisses et jusqu'aux nationaux qui en ont été membres sont expulsés, et comme les communes s'adressent réciproquement leur liste de proscription, il en résulte que ceux qui y sont désignés, se voient contraints de quitter le pays; une partie d'entre eux trouvent un asile à Besançon, où ils installent leur précieuse industrie.

Les délégués du gouvernement n'ayant pu se rendre aux Brenets, témoignent par correspondance à l'administration communale l'estime bien particulière que leur inspirent si justement sa fidélité envers le souverain et la constitution et les sentiments patriotiques qui l'animent.

Au malaise général vint encore s'ajouter la disette; non seulement l'exportation des armes et des munitions de guerre était défendue, mais encore celle des grains et du bétail. Les autorités communales prirent l'initiative de parer aux éventualités qu'elles redoutaient, en employant leurs capitaux à l'achat d'approvisionnements; des envoyés partent dans toutes les directions, munis

des pleins pouvoirs de la commune, et, grâce à la prévoyance de la chambre des blés constituée à la Chaux-de-Fonds et aux sages mesures prises à Neuchâtel, la population est mise à l'abri de la famine et rassurée en même temps contre la crainte d'être envahie, par les déclarations du ministre de la guerre à Paris touchant la neutralité helvétique. Ces belles promesses du gouvernement français furent de courte durée; épargnée par sa position, la Principauté ne vit pas les soldats de Brune, il est vrai, mais les grenadiers d'Oudinot s'en emparèrent sans coup férir en 1806, et la volonté de Napoléon I[er] substitua l'un de ses généraux au souverain librement choisi un siècle auparavant.

Le gouvernement du prince Berthier a laissé des souvenirs durables par les soins qu'il donna à l'établissement de bonnes voies de communication là où n'existaient que des charrières impraticables; c'est alors que s'ouvrit la route du Locle aux Brenets par les Malepierres, comprise dans le réseau de celles dont l'urgent établissement avait été reconnu; jusques là le chemin des Vieilles Mortes, aboutissant au Crêt du Locle, concédé en 1629 par Henri d'Orléans, avait relié les Brenets à la route de communication du Locle à la Chaux-de-Fonds. La commune obérée par la reconstruction de la cure incendiée en 1805, ne marchanda pas de nouveaux sacrifices, auxquels dans un esprit de solidarité bien comprise, toutes les communes du pays participèrent.

Les routes qui venaient d'être établies, furent utilisées par les armées alliées en 1814-1815 au grand détriment des populations: des troupes de tous les corps de cavalerie et d'infanterie passèrent ici, laissant après elles bien des maladies et bien des misères occasionnées par les charges imposées aux communes et aux habitants. Du 28 décembre 1813 au 2 janvier 1814 les Brenets eurent à entretenir successivement 500 à 600 hommes par jour, et les frais dans ce court espace de temps s'élevèrent à la somme de 7300 francs. Le village courut même le risque d'être incendié par l'ordre d'un officier supérieur, qu'un trop adroit imprudent avait failli décoiffer en lui jetant une boule de neige; il ne fallut rien moins que les instantes supplications du pasteur Quinche et de plusieurs personnes qui s'interposèrent charitablement pour épargner un désastre dont la perspective avait mis les habitants dans une cruelle angoisse.

L'enchaînement des faits auxquels les Brenets ont été intéressés dans les siècles précédents, ne doit pas nous laisser négliger les progrès réalisés dans le domaine matériel: au moment où la prospérité qui n'a fait que croître jusqu'à nos jours, se concentre sur une seule production, nous ne pouvons différer de passer en revue les efforts par lesquels la situation précaire des

débuts s'est successivement améliorée. L'agriculture et tout ce qui s'y rattache étaient à l'origine la seule ressource des habitants; nous ne trouvons guère de traces d'industrie avant le commencement du 18me siècle; le cours du Doubs dans les rapides qui précèdent la chute, était utilisé depuis longtemps sans doute pour des moulins et des scieries, mais ce n'est qu'après l'établissement des forges qu'apparut aux Brenets l'industrie des taillandiers et des cloutiers; elle est attestée par les mesures de police qui furent prises en vue de prévenir les incendies que pourraient occasionner les étincelles s'échappant des cheminées de forges; les registres de l'Etat civil font encore mention de cloutiers au milieu du 18me siècle. Il est hors de doute que le développement industriel eut pour promoteurs les réfugiés français qui s'établirent ici après la révocation de l'Edit de Nantes, et en faveur desquels, en 1700, le Locle et les Brenets sollicitaient du gouvernement le retrait des entraves apportées aux établissements commerciaux qu'ils cherchaient à fonder. Les habitants des Saignottes et de l'Augimont, plus riches et plus entreprenants, se procurèrent des métiers à tisser les bas; les produits de cette industrie florissante étaient transportés directement à Lyon par les négociants eux-mêmes, dont les voyages devaient être assez fréquents, car, en 1720, le gouvernement engage ceux qui iront à Genève et à Lyon, à se munir de certificats de santé. A la même époque il y avait au Saut des teinturiers. La seconde moitié du 18me siècle vit l'introduction de la fabrication des dentelles qui se répandit dans toutes les maisons; cette nouvelle source de bien-être trouvait son écoulement dans le canton de Vaud et à Genève.

En 1762 les registres de l'État civil désignent des horlogers de profession habitant les Brenets, de telle sorte que la fin du siècle vit fleurir ici trois industries principales, auxquelles les intéressantes découvertes de Pierre-Louis Guinand en ajoutèrent une quatrième; celle-ci quoique plus récente, disparut fatalement sans avoir laissé d'autre trace que la renommée attachée aux travaux remarquables de cet homme de génie. Plusieurs pages sympathiques ayant été consacrées dans les *Biographies neuchâteloises* à rappeler l'existence et les travaux de Pre-Ls Guinand, nous nous croyons dispensé de nous y arrêter, si ce n'est pour faire remarquer combien la nature de son génie et les circonstances dans lesquelles il s'est manifesté, offrent d'analogie avec celui de l'illustre potier de Saintes, Bernard Palissy, ce peintre de figurines, dont les productions remarquables sont de nos jours d'un prix inestimable; mais moins heureux que lui, le Palissy neuchâtelois mourut en laissant à des successeurs inhabiles le fruit de ses laborieux travaux. Cependant en 1791, époque à laquelle nous voyons pour la première fois le nom de Guinand l'opticien, la Société d'Emulation inaugurait son œuvre de dévouement patriotique; com-

ment la perspicacité de ses membres fondateurs, si dévoués aux intérêts du pays, laissa-t-elle échapper l'occasion qui s'offrait d'encourager le modeste inventeur? Il semble même qu'elle n'apprécia ses mérites que dans les dernières années de sa longue carrière, alors que sa réputation n'était plus à faire, en lui accordant un souvenir affectueux et reconnaissant. C'était bien peu pour un concitoyen dont les travaux avaient été honorés d'un rapport important publié à Londres par Dollond, J.-H. Herschell et W. Pearson, à l'occasion d'un disque de flint-glass de sept pouces de diamètre d'une pureté et d'une courbure si parfaites, qu'il subit avec succès dans une lunette achromatique les épreuves les plus délicates et les plus heureuses; il eût été pourtant si profitable de faire de grands sacrifices pour retenir une industrie qui, plus tard, faute d'avoir pu conquérir le droit de cité parmi nous, a été transportée à Soleure puis à Fribourg, par l'associé du fils de Guinand, Théodore Daguet, Fribourgeois, alors établi au Locle, et dont les travaux en optique ont obtenu la médaille d'or aux expositions universelles de Paris, Londres et Washington.

Comme tous les inventeurs, Guinand ne se laissait rebuter par aucune difficulté et voulait arriver à la perfection dans ses travaux: pendant les guerres du premier Empire, il confectionna un miroir concave en métal avec un alliage qu'il avait découvert, et au moyen duquel il mettait instantanément le feu à de forts morceaux de bois placés à deux kilomètres de distance; on ne sait au juste à quel gouvernement cet engin de destruction était destiné, mais il lui fut payé un prix élevé.

Nous ne quitterons pas l'opticien Guinand, sans mentionner Auguste Droz, horticulteur distingué, dont il reçut bien des témoignages d'encouragement et qui seul ici parut avoir apprécié, comme elle le méritait, l'importance de ses belles découvertes. Auguste Droz, par ses connaissances variées, ses relations étendues et les sacrifices qu'il faisait en vue d'introduire dans la culture des terres les procédés reconnus les meilleurs pour favoriser leur rendement, contribua à accroître la richesse publique; ses propriétés entourées de plantations d'arbres, espèces pour la plupart importées, ses plates-bandes et ses serres si riches, pour lesquelles il avait une véritable passion, n'ont pas été sans influence sur le goût très prononcé qu'ont encore aujourd'hui les habitants des Brenets pour la culture des fleurs.

Des industries dont nous avons signalé l'existence au commencement du siècle, une seule devait l'emporter et occuper tous les bras et toutes les intelligences. Sous l'impulsion donnée par un noyau d'habiles ouvriers, la petite fabrique se développa en conservant à ses produits les qualités distinctives d'une belle main-d'œuvre secondée par une direction intelligente et conscien-

cieuse; mais elle manquait d'une force essentielle, l'intermédiaire entre la production et la consommation; quelques fabricants terminaient bien des montres à réveil qu'ils vendaient sur place, mais ils ne cherchaient pas à étendre plus loin leurs relations; aussi la fabrique ne se trouva-t-elle constituée définitivement qu'en 1816, alors que s'établit ici la première maison d'exportation, par l'entremise de laquelle fut accrédité le bon renom de l'horlogerie des Brenets sur le marché français. Quelques années plus tard les industriels des Saignottes et de l'Augémont abandonnent leurs domaines, qu'ils afferment à des cultivateurs bernois, pour venir se fixer au village, transportant avec eux leur énergie et leurs capitaux.

Arrivés à la période contemporaine, nous nous demandons s'il n'est point imprudent de nous y engager; certes, si nous devions l'envisager dans ses détails et glisser sur la pente difficile d'appréciations embarrassées des souvenirs d'une époque aussi tourmentée, nous ne nous y hasarderions pas; mais nous ne pouvons nous en tenir là dans une localité dont l'aspect, avant sa destruction, n'est maintenant qu'un vague souvenir pour beaucoup de ceux qui l'ont connue, car les événements vont se précipiter en modifiant dans leur enchaînement rapide tout ce que le passé y avait construit et établi; d'ailleurs ne devons-nous pas rendre un hommage mérité à l'énergie et au patriotisme d'une génération bientôt disparue et qui, en moins d'un quart de siècle, a réédifié sur les cendres de l'ancien village, un nouveau bourg qui se distingue par l'aspect heureux sous lequel se présentent, disposées sur un plan régulier, ses constructions entourées d'arbustes et de fleurs qui en adoucissent la sévère architecture. Le seul moyen d'être conséquent dans cette dernière partie de notre étude est de nous placer au point de vue sous lequel nos après-venants envisageront notre époque contemporaine, en oubliant, comme nous venons de le faire avec nos devanciers, la vivacité des luttes qu'ils eurent à soutenir, pour nous borner à développer les causes essentielles des transformations qui se sont d'elles-mêmes imposées.

Quoique les habitants des Brenets soient restés étrangers aux mouvements de 1831, à la chute du gouvernement provisoire le village fut occupé militairement et désarmé, sous prétexte que ses habitants n'avaient pas répondu à l'appel de la Bourgeoisie: le colonel de Perregaux qui commandait les troupes d'occupation préluda au régime sévère qui allait peser sur la majorité de la population pendant 18 ans, en lui reprochant dans une violente allocution la tiédeur dont elle avait fait preuve. Cette période nous laisse néanmoins le souvenir d'une époque de prospérité jusqu'alors inconnue; tandis que de nouvelles maisons d'horlogerie viennent accroître le développement de la fa-

brique dont les relations s'étendent à mesure que les facilités accordées au commerce les favorisent toujours plus. La simplicité des mœurs jointe à de bonnes habitudes d'économie domestique, double les avantages d'une aussi belle situation; l'administration entre dans des vues plus larges, elle fait appel à la générosité des habitants pour améliorer l'instruction donnée dans l'école communale, et à cet effet crée un Fonds d'éducation dont le Comité directeur est composé par moitié de communiers et d'habitants auxquels pour la première fois un service public est proposé; ce Comité devient le premier élément d'une Commission d'éducation.

Mais les Paroissiens du Locle étaient toujours là, opposant comme précédemment leur veto à toutes les améliorations sur lesquelles ils étaient appelés à se prononcer, et enrayant l'administration avec le même mauvais vouloir dont ils abusaient depuis près d'un siècle et demi. Il appartenait au notaire Ch.-Aug. Jeanneret, qui devait être le dernier maire des Brenets, de mettre fin à une situation dont il déplorait les fâcheuses conséquences; sincèrement dévoué aux intérêts de ses administrés, d'une rigidité de principes qui le mettait au point de vue politique en désaccord avec la majorité d'entre eux, il n'en a pas moins emporté dans sa retraite l'estime et la reconnaissance de tous ceux qui ont apprécié la portée du service signalé qu'il s'était imposé la tâche délicate et difficile de rendre à la population des Brenets. Il obtint enfin en 1844 un arrêt définitif du Conseil d'Etat, dont la transcription sur les registres de commune est accompagnée des réflexions suivantes: « Ainsi fut aboli à perpétuité le prétendu droit des Loclois de former une corporation dans la corporation des Brenets, leur singulière prétention de se domicilier dans la localité sans papiers, le droit insolent dont ils jouissaient de rester dans la juridiction, quelle que soit d'ailleurs leur moralité et leur conduite, leur intervention indirecte dans les affaires d'administration, et les communiers des deux localités respectives le Locle et les Brenets seront désormais sur le même pied d'égalité. » Toutefois la Commune pour en finir avait dû prendre à sa charge les dettes du fonds des Paroissiens.

Cette solution intervenue dans un moment aussi opportun, devait avoir une grande influence sur l'avenir de la localité; débarrassée de ce litige qui était un ferment de discorde sans cesse renaissant, la population unie maintenant en un seul faisceau, put considérer avec amertume les résultats désastreux pour elle de la construction de la nouvelle route de France par le Col des Roches. Certes le maire et les habitants n'avaient épargné aucune démarche pour conjurer le préjudice dont ils souffraient; mais ce n'était plus le temps où l'on avait élevé la route de 1806 jusqu'aux abords de la résidence agricole, désignée sous le nom de Château des Frêtes, et sacrifié ainsi aux avan-

tages qu'en retirait le propriétaire intéressé, le tracé rationnel auquel il a fallu revenir plus tard; en 1840 la loi des rampes et des kilomètres de distance s'imposait avec une impérieuse autorité, aussi, nonobstant la valeur de leurs droits à obtenir le passage de la nouvelle route, les Brenets avaient été abandonnés.

Dès qu'elle fut ouverte, les voitures publiques et le roulage quittèrent la voie qu'ils avaient suivie, malgré les frais d'un péage onéreux, et le village que n'animait plus une circulation bruyante, devint morne, silencieux et sembla écrasé sous le coup qui le frappait d'isolement; mais ce silence ne pouvait être le signe avant-coureur d'une ruine prochaine, une génération forte et active était debout, prête à faire tous les sacrifices pour sortir d'une position qu'elle déplorait.

Le malheur donne essor à un esprit public nouveau, la Commune et les habitants s'unissent plus étroitement; à tout prix ils veulent sauvegarder la prospérité et l'avenir des Brenets en les reliant aux grandes voies de communication, par une route nouvelle dont les pentes seraient réduites autant que possible: une souscription à laquelle la Commune et tous les habitants prennent part avec un égal empressement, s'ouvre dans ce but, et une somme importante, qui s'éleva plus tard à 70,000 francs, est versée entre les mains d'une Commission mixte. Sous la direction intelligente de M. l'ingénieur Gustave de Pury, sympathique témoin d'un aussi beau dévouement, le tracé de la route actuelle est étudié jusqu'aux Frêtes, les ouvriers sont mis à l'œuvre et bientôt la vallée se réveille au bruit sourd de mines qui entament le Châtelard.

La route était à peine terminée dans son premier tronçon, quand survint la révolution du 1er mars 1848, aurore d'une nouvelle ère pour le canton, et saluée avec allégresse par la population républicaine des Brenets.

Le 19 septembre 1848 est une date ineffaçable dans les annales de notre localité; pendant cette journée, qui est comme le point de départ d'une ère nouvelle, le riant village qu'éclairait un ciel sans nuages, devient en quelques heures la proie d'un incendie qui le réduit en un amas de décombres; à peine quelques maisons restèrent-elles debout pour recueillir dans leurs murs trop étroits, une faible partie des habitants, qui pour la plupart durent chercher un asile dans les quartiers environnants. Que feront-ils dans cette pénible extrémité? Un profond découragement s'est emparé de la population, plusieurs fabricants hésitent à transporter ailleurs le centre de leurs opérations; cependant il fallait prendre un parti, et c'est le sentiment de la solidarité cimentée entre tous par le lien des récents sacrifices, qui l'emporte: le village sera relevé, et tous les éléments de commerce et d'industrie qui ont fait sa

prospérité, resteront pour assurer le succès de l'entreprise. Sur ces entrefaites le gouvernement intervient par de bienveillantes promesses d'assistance, il soumet aux intéressés l'idée heureuse de réédifier les Brenets sur un plan régulier, et fait à l'administration le don du Clos Petit-Fils détaché des anciens biens de cure. D'un commun accord, avec le sentiment généreux d'un patriotisme éclairé, les propriétaires des maisons incendiées se laissent gagner aux pressantes sollicitations de l'honorable directeur des travaux publics, M. Louis-Edouard Montandon, et signent entre eux l'engagement auquel nous devons le village tel qu'il se présente aujourd'hui, vingt-cinq ans après le désastre qui en avait presque effacé la trace.

Une incroyable activité succède alors à l'abattement des premiers jours; la maison de commune épargnée par l'incendie devient le centre du mouvement; toutes les administrations publiques s'y installent; les secours généreux envoyés du dehors y sont reçus avec reconnaissance par les incendiés malheureux, et c'est là que le service religieux du dimanche réunit les habitants dispersés.

Pendant qu'on trace les rues et que les premières maisons s'élèvent du milieu des décombres, le vieux temple de Claude d'Arberg, mutilé pour la seconde fois, est approprié de nouveau à sa destination; les services publics réorganisés appellent le concours de tous, les communiers et les habitants sont nommés sans distinction dans les commissions exécutives, ils n'épargnent ni leur temps, ni leur peine, les Brenets deviennent une école de sacrifices volontaires et l'administration communale toujours à la rescousse, se multiplie et comble les déficits.

Déjà en 1853 on inaugure une spacieuse maison d'école dont les frais de construction furent en partie couverts par une souscription commencée dans ce but depuis plusieurs années.

Le temple neuf, pour la construction duquel les habitants avaient offert quarante mille francs de dons volontaires, élève bientôt la flèche argentée de son clocher gothique au-dessus du village réédifié à ses pieds, et la solennelle inauguration en est faite par M. le pasteur Girard, le 5 juin 1859.

Une transformation aussi complète ne pouvait s'opérer sans entraîner à sa suite de notables changements dans l'économie domestique; la nouvelle distribution des logements devait être le point de départ de modifications sensibles dans l'ameublement, le service de table, le vêtement, tant il est vrai qu'à la longue tout s'harmonise, et tandis que les parterres qui occupent l'espace laissé libre entre chaque maison sont cultivés avec soin, l'organisation intérieure des ménages révèle une prédisposition instinctive à la propreté et à l'ordre qui ajoutent encore à la salubrité de la localité. Mais si les dépenses

se sont augmentées, le mouvement des affaires s'est accru en proportion, l'horison des relations s'est étendu; d'autres débouchés ont été ouverts par de nouvelles maisons, et une partie de la production industrielle trouve dès lors un écoulement assuré dans des contrées où la fabrique des Brenets était inconnue.

Le Grand Conseil de la république, par un acte de justice dont les Brenets croient s'être rendus dignes, après tant de sacrifices et de persévérants efforts, ayant décrété l'étude du prolongement de la route des Frètes jusqu'au Col des Roches, cette belle entreprise est rapidement conduite par les soins distingués de l'ingénieur cantonal, notre regretté Charles Knab. Ouverte en 1856, cette route pittoresque et d'un parcours facile a tout à fait changé la position des Brenets, en favorisant l'accès des Bassins et du Saut du Doubs aux voyageurs et aux touristes, à la vue desquels s'offrent, dans cette partie du Jura, des sites qui rappellent, dans d'autres proportions, l'imposante majesté de quelques-unes des beautés alpestres.

Le principe de la gratuité dans les écoles primaires publiques, inscrit dans la Constitution de 1858, mit la commune dans l'impossibilité de subvenir à ces nouvelles dépenses; elle déposa ses pouvoirs administratifs, qu'elle céda sans regrets à la municipalité, car alors on ne distinguait plus les communiers des habitants, unis qu'ils étaient par le sentiment de la solidarité développée par leur récente et commune épreuve; aussi la municipalité ne fit-elle aucune difficulté de servir pendant quinze ans à la commune une allocation dont le chiffre assez élevé lui permit de rétablir sa situation financière sérieusement éprouvée. Et maintenant, toute aux soins de l'administration de ses biens et de l'entretien des malheureux qui s'attendent à elle, comme une aïeule vénérée qui sourit à tout ce qui peut contribuer au bonheur et à la prospérité de sa nombreuse famille, la commune retrouve les élans d'un autre âge chaque fois qu'il s'agit de procurer quelque avantage nouveau à la localité, et témoigne de l'intérêt qu'elle porte à toute œuvre utile, en s'y associant par des dons généreux; c'est ainsi que dernièrement encore, elle fournissait le bois pour la charpente d'une maison d'école élevée sur l'ancien territoire des Paroissiens et qu'elle faisait présent à la Société de tir, du terrain et de tout le bois nécessaire à la construction d'un stand.

Tels ont été dans cette dernière période les excellents fruits de la concorde, au maintien de laquelle les leçons de l'expérience nous commandent de rester fidèles.

A la faveur de ces heureuses dispositions, nos rapports avec les habitants de l'ancien Prieuré, assez réservés après les fautes commises lors de l'invasion

de 1815 et les craintes auxquelles avaient donné lieu les événements de 1838, devinrent de plus en plus affables, à mesure que les relations industrielles les multiplièrent. Par l'expérience qu'ils en ont faite naguère dans de pénibles circonstances, nos voisins savent maintenant combien les habitants des Brenets se font aussi une obligation de remplir fidèlement envers eux leurs devoirs internationaux; les souvenirs qui s'attachent à cette douloureuse époque sont assurément de nature à laisser des impressions solides et durables de sympathies réciproques.

Un peuple ne saurait pas plus revenir aux conditions d'existence politique, sociale, économique de son passé, pour les rétablir intégralement dans leur acception primitive, qu'il n'est possible à un fleuve de remonter vers sa source; mais de même que les eaux d'un fleuve dans leur cours régulier transportent au loin pour les déposer sur ses rives les éléments d'une fertilité sans cesse renouvelée, de même les générations transmettent à celles qui les suivent les fruits de leur expérience et de leurs conquêtes dans l'ordre moral et matériel, héritage précieux autant qu'encourageant, lorsqu'à son tour chaque génération a vécu sous le regard de Dieu et a travaillé en vue du lendemain.

Veuille Celui qui tient en ses mains les destinées de notre patrie et de notre localité, permettre que nos après-venants nous accordent le témoignage que nous sommes heureux de rendre aux générations qui nous ont devancés, en disant d'elles : Elles ont bien mérité du présent; honneur et respect à leur mémoire!

Les Brenets, juillet 1874. H. ETIENNE.

ANNEXES

Extrait des listes : 1° des trois cents noms environ des principaux habitants du val de Morteau mentionnés dans l'acte par lequel Philippe le Hardi leur confère, en 1388, la Bourgeoisie ducale :

(17) Girard, (11) Jeannot, (7) Quartier, (5) Jeanneret, (4) Huguenin, (3) Richard, (2) Perrin, Grandjean, Perret, Calame, Droz, Cuche, Humbert.

2° Des quarante noms mentionnés dans l'acte de Rodolphe de Hochberg du 21 mars 1457 :

(3) Girard, (2) Guyot, Henri Fauche, Rossel, Quartier.

3° Des soixante-dix noms mentionnés dans l'acte de Guillaume de Berne, prieur de Morteau (13 avril 1461):

(6) Perrin, (5) Guyot, (3) Quartier, (3) Girard, (2) Jeanneret, (3) Cuche, Richard, Jeannot, Huguenin.

4° Des deux cents noms mentionnés dans la ratification du présent acte, le 22 décembre 1462 :

(13) Guyot, (12) Perrin, (5) Quartier, (5) Jeannot, (4) Girard, (3) Cuche, (3) Landry, (2) Richard, (2) Huguenin, (2) Guinand, Brenet, Bergeon, Courvoisier.

A l'établissement de la route de 1847, qui avait coûté fr. 70,000, viennent s'ajouter, après l'incendie de 1848, les frais de la construction du nouveau Temple, fr. 130,000, et de celle de la maison d'éducation, fr. 60,000, que des dons volontaires couvrirent avec l'aide de la Commune et la subvention de l'Etat ($^1/_5$ pour cette dernière construction.)

Le budget de l'instruction publique ascende pour le service de six écoles, comprenant neuf classes, dont trois d'apprentis, à fr. 7,370; les écoles sont fréquentées régulièrement par deux cent quatre-vingt-cinq élèves, ce qui fait une moyenne de fr. 25 par tête.

Dans le sommaire du budget est comprise l'allocation de l'Etat pour fr. 2,600.

VARIÉTÉS

CERFS ET BICHES

« Les journaux ont parlé, il y a quelque temps, de restes de grands animaux trouvés à une profondeur de cinq ou six pieds, dans l'argile des tourbières de la vallée des Ponts. Ces débris qui ont été conservés soigneusement par l'administration de la Société des tourbières des Ponts, ont fait récemment l'objet d'une étude compétente. Il se trouve que la pièce la plus importante, une côte d'un grand animal de la taille d'un bœuf, appartient, d'après M. le professeur Rutimeier, de Bâle, au cerf et non pas au renne, comme on l'avait cru un instant. Cette trouvaille ne date, par conséquent, pas de la plus ancienne époque préhistorique, mais pourrait bien remonter à l'époque des Palafittes, où le cerf était très abondant et atteignait de très grandes dimensions dans notre pays, ce qui est attesté par la quantité considérable de cornes ou bois qu'on a recueillis au milieu des pilotis de notre lac. *Il serait intéressant de savoir à quelle époque on a cessé de chasser le cerf dans nos forêts.* »

Voici quelques notes qui pourront aider à élucider la question :

En *1501*, Claude-le-Vieux, seigneur de Gorgier, écrivait au Gouverneur de l'Etat que « par les grandes neiges, *furent descendus des montagnes, plusieurs cerfs, biches et autres bêtes sauvages;* pour quoi fut levée une chasse dont mes gens et chiens y étaient; or, à un certain jour, *fut tuée une biche,* et parce qu'elle ne fut donnée à l'appétit d'aucuns, furent levés les compaignons des châtellenies du Landeron, de Thielle et de Boudry, ensemble des châtelains et autres officiers et gens du Conseil de Monseigneur, qui vinrent butiner mes gens et sujets, prendre poulailles, chapons et autres vivres, et plus outre rompre la maison de cure et faire ce qu'ils voulurent et ce que bon leur sembla, comme chacun sait : laquelle chose me semble fort étrange, vu que sommes à un même souverain et que ne sommes pas en pays de conquêtes. »

En *1553* et années suivantes, Lancelot, de Neuchâtel, écrivait, au Gouverneur aussi, les lettres que voici :

« Cette lettre sera pour vous avertir des différends et grande insolence qui se fait de la chasse, rière ma seigneurie de Gorgier. J'ai défendu à mes sujets de non chasser, pour la préservation de la chasse de ce pays et comté, où elle est volontiers rière moi, mêmement en temps incommode et hors de venaison. Or, par ceux de la terre de Grandson, eux disant avoir charge de Mgr le Baillif de Grandson, duquel n'ai aucun avertissement, *hier fut encore tué un cerf* duquel me suis enquéru, seulement par le rapport des dits de Grandson, être levé rière Messieurs des Deux Villes, et abattu rière moi. Serai content lui faire présent de mes droits par condition qu'ils ne doivent chasser rière moi sans ma licence; quand il lui plaira m'avertir pour la chasse rière moi, lui en voudrai faire honneur et plaisir, disant que la chose vaut bien peu si elle ne vaut le demander; quant à cet endroit, le (seigneur) subalterne n'est seulement offensé, mais l'autorité du Souverain. — Aujourd'hui, auprès de Gorgier, ceux du dit Grandson *ont poursuivi un broquart*[1], lequel a été pris par mes sujets, comme le fut celui de hier; la bête a été arrêtée parce que n'ai eu aucune nouvelle du dit seigneur baillif me demandant derechef faire présent de mes droits. Je leur ai fait des remontrances trop prolixes à vous écrire; *car d'aucuns du dit Grandson m'ont méprisé jusqu'à dire que* je leur mènerai la dite bête après. Vous suppliant envoyer homme compétent de votre part, afin de mettre ordre à l'affaire, car la bête est en un bateau laquelle se pourrait gâter et manger des chiens. Mes sujets et moi usons de patience; vous êtes bon et sage pour y mettre ordre et user de votre autorité, et pour éviter scandales, car les dits de Grandson viennent en grandes troupes et armés. » (9 janvier 1553).

— « Au surplus, Monseigneur, pour ce que les neiges sont grandes maintenant, *il descend des montagnes grandes quantités de cerfs et de biches,* et suis assuré que mes sujets, tant deçà de la montagne que delà, en feront un grand *inseurte*. Vous savez que maintenant ils ne sont pas de venaison et gâte la chasse, avec ce que cela cause grande inimitié entre les seigneurs et procès entre les sujets. Par quoi je vous voudrais supplier en cet endroit user de votre autorité et puissance et que cette chasse cesse. Je ne puis avoir raison de mes sujets, ni trouver personne pour les empoigner et les châtier, car ils sont tous unis ensemble et ne craignent défense que l'on leur fait,

[1] *Broquart*, cerf d'un an.

jusqu'à venir chasser aux portes de ma maison (château de Vaumarcus) avec des *épioux* à main armée. Je vous envoie une pièce de venaison d'*un jeune cerf* que mes gens ont pris, je suis marri qu'il n'est meilleur. » (28 décembre 1553).

— « Au regard de la chasse, disent les gens de Gorgier (au Gouverneur devant lequel ils comparaissaient, cités par leur seigneur), d'autant qu'ils ont, de toute ancienneté, chassé à quelque bête ou vulpure que ce soit, sans contredit, que leur dit seigneur (Lancelot) ne leur y doit mettre torbier; et le cas avenant qu'ils ne puissent chasser, ce serait un très grand dommage pour eux, à cause de la sauvagine, même des *cerfs, biches*, lièvres et sangliers *qui mangent et gâtent leurs biens et graines sur leurs champs*, spécialement l'ours qui gâte bêtes et blés tous les ans; supplient leur dit seigneur les tenir joûte leurs dites franchises. » (1er mars 1554).

— « Je (Lancelot) vous envoie (au Gouverneur) un quartier de venaison pour votre an neuf; je suis marri que je n'aie quelque chose de meilleur pour vous envoyer. » (24 décembre 1555).

— « Je pense que vous savez les *inseurtes* qui se font en ce côté de la chasse : si telle chose dure, le pays demeurera sans venaison, avec ce que c'est une chose qui est cause de grandes noises et débats. » (21 février 1556).

— « Touchant la *cornure du cerf* que vous désirez avoir, elle est à votre commandement; mais comme vous le dira M. le maire Guillaume Hardy auquel j'en ai laissé une, il la faudra avoir par les moyens que vous dirai, car mes audacieux amodiateurs en ont usé de la chasse fort sinistrement, et si vous ne m'êtes en aide de tous côtés, je suis mal obéi de mes sujets. » (3 mars 1556).

— En 1583, les gens de Provence (bailliage de Grandson) étaient poursuivis pour avoir tué un dix cors sur la terre de Gorgier « *un cerf dont la cornure a dix cornons.* »

— Le 30 juillet *1616*, le Gouverneur de l'Etat écrivait au seigneur de Gorgier : « Vous ne devez ignorer le mésus qui se fait de *la haute chasse du gibier de venaison,* rière votre charge, nonobstant nos différents mandements pour ce regard publiés; c'est la cause que vous ordonnons, par arrêt du Conseil, de faire soigneusement prendre garde sur les mésusants à la dite chasse, et

les faire exactement châtier à forme de notre mandement, sans distinction de personnes, à peine de nous en prendre à vous-même. »

Enfin en *1665*, les nommés Renaud et Pingeon, de Rochefort, *pour avoir tué des cerfs et biches*, et les avoir salés et mangés chez eux, sont mis vingt-quatre heures en prison, une heure au collier, ayant des cornes de cerf sur la tête, « afin de donner exemple à d'autres, ne pouvant leur imposer d'amende pécuniaire parce qu'ils n'ont pas de moyens et leurs enfants allant à l'aumône. » (*Musée, 1864, p. 92*).

De ces notes il résulte, à mon avis, que durant le XVIe siècle, les cerfs étaient encore fort nombreux dans le pays, et qu'à la tombée des grandes neiges, ils descendaient en grandes quantités sur les versants boisés du Jura, du côté du Val-de-Travers et du lac; que durant le XVIIe siècle, il y en avait encore, mais qu'ils étaient devenus assez rares puisqu'on avait dû édicter des peines très sévères contre les braconniers; enfin que très probablement c'est pendant le XVIIIe siècle que « la bête rousse, » les fauves ont disparu de nos forêts jurassiennes. Cependant chacun sait, ou ne sait pas, qu'une biche fut abattue, il n'y a pas plus de quarante ans, dans les pâturages à l'occident de Tête de Ran, par les chasseurs de la Sagne.

Si les lecteurs du *Musée* voulaient bien faire part à la rédaction du Journal des renseignements précis qu'ils possèdent sur ce sujet, il serait peut-être possible de mieux élucider la question qui a été posée.

F. C.

MISCELLANÉES

Mandements, Extraits des registres du Conseil d'Etat.

Peste. — Le 20 novembre 1639, on deffendit les festins à l'ensevelissement des morts, et de ne suivre les corps que de loin, pour ne pas donner lieu à la contagion.

Prescription. — Le 16 octobre 1655. — Publié que la prescription qui était auparavant de trente ans ne sera plus que de dix ans; et que les enfants pourront représenter à l'avenir la personne de leurs pères et mères pour pouvoir au lieu d'iceux succéder en ligne collatérale toutes sortes de successions et héritages, où les dits pères et mères auraient pu être appelés, sans que ce degré plus éloigné leur puisse porter aucun préjudice.

Successions. — 13 octobre 1664. — Mandement des Trois-Etats, portant éclaircissement de celuy de 1655, et déclarant, que les neveux et nièces représenteront à l'avenir la personne de leurs pères et mères, pour succéder au lieu d'iceux à leurs oncles et tantes, ainsy que leurs pères et mères auraient fait s'ils étaient encore en vie ; sans que leurs oncles et tantes qui sont encore en vie les puissent exclure de la d. succession, quoy qu'ils soyent d'un degré plus proche qu'eux du deffunt ; mais les arrière-neveux et autres parents collatéraux n'auront pas le mesme bénéfice, et ne pourront pas représenter la personne de leur père et mère ; cette réformation de la coutume ancienne n'étant faite que pour les seuls neveux et nièces, et ne devant pas s'étendre plus loin, pour éviter les difficultés qui en surviendroient autrement ; et cette sentence servira de loy à l'avenir, par conséquent publiée.

JOURNAL DE DAVID SANDOZ

DE LA CHAUX-DE-FONDS

Les lecteurs du *Musée neuchâtelois* se souviennent du journal du lieutenant Sandol[1] de la Chaux-de-Fonds, dont un collaborateur regretté nous a donné, à plusieurs reprises, des fragments fort intéressants. Cette source est-elle tarie? Je l'ignore, mais, en attendant que le journal de Sandol nous revienne, d'une manière ou d'une autre, je voudrais faire connaître au public un autre écrit de la même sorte, provenant aussi d'un Sandoz de la Chaux-de-Fonds, et dont le volumineux manuscrit raconte la vie ainsi que celle de sa famille, de 1770 à 1778.

Ancien d'église et plusieurs fois gouverneur de commune, David Sandoz n'habitait pas le village proprement dit, mais les Reprises, puis les Crosettes. Sa famille se composait du père, âgé de 42 ans en 1770; de la mère, âgée de 45 ans, et de trois enfants dont deux garçons.

Jamais homme plus consciencieux n'a présenté le tableau d'une vie plus régulière; il prend note de tout, inscrit tout: le temps, les travaux de la maison et de la campagne, le texte du sermon prêché par le pasteur, le psaume chanté à l'office, le nombre des catéchumènes, les bans de mariage, les noces, les enterrements, les œufs pondus par chaque poule, les souris capturées par son chat. Son humble bilan est établi chaque année comme celui d'un grand financier; ses moindres dépenses, ses ventes de bétail, de beurre, de dentelle sont notées par le menu. Malgré la distance, il va tous les dimanches à l'église, ainsi qu'aux sermons et aux prières de la semaine; rien ne peut l'arrêter, ni la pluie, ni le vent, ni la neige; il se borne à constater l'abondance de la pluie, la force du vent, la profondeur de la neige. Il confie à son journal ses plus secrètes pensées, ses soucis à l'égard de l'avenir de ses enfants, ses combinaisons pour les instruire, pour les vêtir, pour leur apprendre une vocation. Quand il sort, on sait où il dîne, ce qu'il mange

[1] *La Chaux-de-Fonds il y a 140 ans*, extraits du journal d'Abram-Louis Sandol, tome IX, p. 18, etc.

ce qu'il boit, ce qu'il dépense; on en peut conclure qu'il est la sobriété et la régularité mêmes.

Rien n'est touchant comme le spectacle de cette famille pieuse, soumise au devoir, marchant sans broncher, dans l'étroit sentier de l'honnêteté, sous la direction de son chef qui dirige aussi correctement les affaires de l'église et de la commune que les siennes propres.

Ce tableau sincère nous fait comprendre mieux que toute autre description quelle était la fortune et le genre de vie simple et frugal de la majorité des habitants de nos montagnes dans le siècle dernier; on en jugera par le bilan général des dépenses et des recettes pour l'année 1770.

DÉPENSES.

	Batz.	Kreutzer		Fr.	C.
1. Aumônes	21	½	soit	3	—
2. Bêtes achetées, pertes	40	—	»	5	75
3. Breuvages pour le bétail	0	2	»	0	07
4. Dîme	65	—	»	9	30
5. Drogues aux gens	4	—	»	0	60
6. Dépenses	41	1	»	5	90
7. Filet (fil) et piqûres de dentelles	339	3	»	48	50
8. Habillements	726	2	»	103	80
9. Huile de noix	30	3	»	4	40
10. Journées d'ouvriers	146	1	»	20	90
11. Intérêts de mes dettes	63	3	»	9	10
12. Meubles acquis	125	1	»	18	—
13. Rosée (loyer de la ferme)	1650	—	»	235	75
14. Nourriture	137	3	»	19	70
15. Sel, 7 émines	112	—	»	16	—
16. Son, 15 émines	65	—	»	9	30
17. Saignée	4	—	»	0	60
Total : Batz	3573	—	Fr.	570	07

RECETTES.

	Batz.	Kr.		Fr,	C.
1. Bêtes vendues, viande, etc	1968	2	soit	271	51
2. Bois, une toise	42	—	»	5	75
3. Beurre, 311 livres	1117	2	»	154	14
4. Chandelles	8	1	»	1	13
5. Dentelles	1425	1	»	196	58
6. Fromage, 40 livres	72	2	»	10	—
7. Fil revendu	22	2	»	3	10
8. Grain, 23 émines, pain, 12 livres	274	2	»	37	86
A reporter	4931	—	»	679	07

Report	4931	—	soit	679 07
9. Journées	67	3	»	9 34
10. Lait.	79	2	»	11 —
11. Meubles	32	2	»	4 48
12. Mouléson (aiguisage)	44	—	»	6 06
Total : Batz	5154	3	fr.	710 95
			»	570 07
Bénéfice			fr.	140 88

Il est probable que dans ces chiffres ne figurent pas les denrées qui ont servi à leur entretien et qu'ils récoltaient sur leur terre, car on voit dans le détail de leurs travaux qu'ils plantaient des choux, qu'ils semaient du lin, qu'ils moissonnaient de l'orge, de l'avoine et un peu de froment. Le bétail de la ferme n'était pas nombreux: trois à quatre vaches et un veau qu'on élevait; chaque année on nourrissait et on tuait un ou deux porcs dont on salait la viande. On achetait à bas prix une vieille vache qui ne donnait plus guère de lait, on l'engraissait, et en automne on la *bouchoyait* en même temps que les cochons. C'était un grand jour: David Sandoz, lui-même, faisait l'office de boucher et jouait du couteau pour dépecer, découper, faire les saucisses, fondre la graisse, préparer les salaisons. Les voisins venaient s'aider et, selon les circonstances, achetaient pour leur usage un ou deux quartiers de la vache qu'on venait de sacrifier. Lorsqu'elle avait passé à la saumure, la viande prenait le chemin de la grande cheminée de bois où elle restait suspendue pendant des années (*le bresi*).

Pour ne pas déranger sa femme et sa fille qui travaillaient assidûment à leur métier à dentelle, un des principaux revenus de la maison, l'ancien d'église, le gouverneur de commune ne craint pas de déroger en faisant lui-même les préparatifs de la lessive. Telle est la signification de ces trois mots qui reviennent souvent sous sa plume : « asseté la lessive ».

Le lecteur aura remarqué le chiffre des aumônes mis en tête des dépenses. Je puis ajouter que l'hospitalité était exercée comme un devoir religieux; on ne refusait jamais aux pauvres du lait, du pain, une place dans la grange ou dans l'écurie selon la saison.

Les comptes ne mentionnent le café qu'en quantité très minime, seulement quelques livres par année, de même que les pommes de terre, quatre à six boisseaux pour le même espace de temps. Ces deux denrées n'étaient pas encore entrées dans l'alimentation générale. Le thé n'est pas même nommé, le vin, rarement ainsi que l'eau-de-vie. Le lait, le lait de beurre, le pain d'avoine, la viande salée, les légumes du jardin formaient la base de la nour-

riture; le vinaigre était remplacé par le *verjus* qu'on obtenait en écrasant les petites pommes des bois (*bouchains*). Du moins il note à plusieurs reprises que les voisins sont venus «faire verjus» et qu'on lui en a remis une certaine mesure pour la location des engins, meule et pressoir, qui servaient à cette opération.

« Frédéric Calame est venu faire verjus; il avait douze émines de pommes. Reçu un pot et demi. »

Les vraies pommes et les poires, provenant des bords du lac, ainsi que le raisin, les châtaignes et le pain blanc, sont chose rare et font sensation; vieux et jeunes en sont réjouis. Jamais une friandise; parfois cependant on trouve: « Les enfants ont fait des gaufres pour *élonger* notre pain. » Ou bien: « Nous mangeons de la soupe à midi dès ce jour (27 février 1770). Nos vaches n'ont plus de lait. »

Les vêtements des enfants étaient confectionnés avec les vieux habits du père et de la mère; on prenait le tailleur à la journée et on lui donnait à coudre les étoffes dont le détail est indiqué avec la plus rigoureuse exactitude, sans oublier la doublure, le fil, les agrafes et les boutons.

Chaque année il mesure ses enfants :

En 1773, Daniel-Henri a 5 pieds 8 pouces.
» David-Louis 4 » 11 »
» Marie-Charlotte 5 » 3 »

Outre les bans de mariage, les baptêmes, les catéchumènes, les textes des sermons qu'il entend, tantôt à la Chaux-de-Fonds, tantôt à Renan, il inscrit encore le nom du pasteur officiant, la liste des pasteurs qui se succèdent dans sa paroisse, le nombre des communiants; il donne un résumé de toutes les délibérations de la communauté réunie le dimanche à l'issue du service divin; il n'oublie pas les revues, les patrouilles pour la sécurité des routes, les corvées, les battues dirigées contre les loups, la prière pour les yeux, les peines infligées par la justice du lieu. « 1772, 20 mars: On a mis au tourniquet, pendant une demi-heure, la femme de Moïse Cosandier qui a volé un *coissin à bolet* (métier à faire la dentelle): valeur 18 batz. Il y avait une grande foule. »

« 23 août. — Nos gens ont été voir la revue Major; on a manœuvré de 9 heures à 4 heures avec demi-heure de repos. Il y a eu deux ou trois malheurs, mais pas grands. »

« Mardi 2 juillet 1771, ciel couvert, un peu de pluie. — J'ai été à la générale Bourgeoisie de Valangin; j'ai vu le château qu'on rebâtit en carré sur une hauteur du vieux. — Le Conseil de Bourgeoisie n'est monté qu'à midi, au son des cloches, des hautbois, des tambours avec joueurs d'instruments, des

drapeaux et les gardes, deux par conseiller, comme il y a neuf ans. Ils ont lu un rapport qui dit qu'ils ont eu bien des travaux et des remontrances à faire au Conseil d'état surtout à la fin des troubles. Quand les trois Maîtres-Bourgeois et le boursier sont nommés, on leur donne des bouquets sur la tribune, et on fait un beau discours. Ils promirent de ne rien faire sans en référer au peuple. Alors les cloches sonnèrent, les tambours et les instruments jouèrent. — On alla enfin au temple pour nommer les conseillers. »

Les romans étaient déjà signalés comme dangereux: « Le pasteur parle des livres profanes que l'on nomme romans, qui sont dangereux et empoisonnés. »

Parfois D. Sandoz se permet des hardiesses de langage où le français paraît noyé dans le patois: « Semé des *rifenales* (carottes), des *épenaches* (épinards), et des *manegous* (blettes); rendu à la veuve Calame le *chérie* (le cendrier, drap pour les cendres de la lessive) et la *guinchette* (robinet); retrouvé le *moune* (moule à faire les chandelles) dans le *charti* (remise des chars). — *Affauché* (emmanché) les neuf faux, *échappié* (battu) les vieilles et les neuves, *rebroucé* (nettoyé) l'horloge. Louis Jacot est venu *essoler* (fendre) des *ensilles* (bardeaux) avec la *solète* (outil pour fendre les bardeaux).

« 1er juin. J'ai été *raisser* (scier) des planches pour la grange chez le frère David. »

« Nos gens ont *viré* (labouré) et planté le *corti* (jardin) autour de la maison: huit cents plantons de choux et vingt *trèches de brutèles*[1] dès le 18 mars. »

« Daniel Henry a porté un *coq* de montre pour que la femme de Borle le *gravasse;* il l'a rapporté gravé à midi. »

Il donne des détails sur l'horloge publique, sur le chant des psaumes et la généalogie des voisins: « 13 août 1775, l'horloge est posé sur la tour, montre les heures à trois cadrans, frappe deux fois sur deux cloches. Commence sur la moyenne et répète sur la grande. »

« On a chanté à l'église sans les hautbois et les trompettes. On dit qu'ils ne joueront plus. »

« Frédéric Calame a rapporté leur généalogie qui atteste qu'ils descendent d'un Christ Calame, communier du Locle, bourgeois de Valangin, par un acte du 5 août 1597. »

Ceux qui ne connaissent que les apprentissages modernes et l'école d'horlogerie liront avec surprise les notes suivantes qui renferment des détails précieux :

« 7 mars 1772. Frédéric Calame dit Long-Jean vint ce soir et avons fait un marché. Il s'engage à montrer à David-Louis, mon fils, pendant une année et lui apprendre la profession de faire les montres de poche. Il aura tous les

[2] *Trèches* ou *troches*, tiges ou touffes de tiges. *Brutèles*: ce nom patois m'est inconnu.

travailles qu'ils feront, tant le sien que celui au dit apprentif. Nous nous réservons six semaines, qu'il doit nous aider à semer, fener, moissonner et battre grain. Pour l'autre temps outre ces six semaines il doit travailler pour le dit Calame, mais il ne doit pas veiller sur le dit établi outre les neuf heures du soir. Quant au maître, s'il veut veiller plus tard, il brûlera sa chandelle. Je fournis un étau, un tour, trois paires de pinces, des limes et un marteau. Nous aurons et nourrirons aussi son fils Félix, à raison de 14 batz par semaine qu'il nous paiera tous les mois, soit 56 batz pour être à notre table. Je ferai un établi et un pont à la fenêtre du poile, d'ici à quinze jours ou trois semaines. »

Plus bas: « Ils sont chez moi dès le 21 mars. Nous devons les blanchir et graisser les souliers. »

« Le 21. — Frédéric Calame avec Charles, fils de Jean-Pierre Ducommun, ont apporté chacun une charge d'outils et d'habits, à dix heures avant midi. Nous avons mis l'établi et le pont, planté les étaux et les clous pour pendre les outils aux fenêtres. — Le frère Abram-Louis a apporté un étau pour 80 batz, et un tour pour 60 batz. Il a posé cet étau et a soupé avec nous. — Le 23, David-Louis a tourné sept cuverots. »

L'année suivante, dimanche 25 mars. « Daniel-Henri a été chez Frédéric Calame dit Long-Jean, lui a porté deux chemises, son violon, son fusil, un mouchoir de poche. Il reste encore une chemise et une bouteille de demi pot. »

Mercredi le 7 avril 1773. — « Moi et ma chère femme et les deux garçons au sermon; texte, psaume. Nous avons tous été à la veillée chez Théodore Sandoz et avons fait un marché avec Charles-Frédéric Jacot, son gendre, qui apprendra à mon fils David-Louis à faire les mouvements. Je donne quatre louis d'or neufs pour demi-an. David-Louis reviendra tous les soirs coucher et souper, et le matin suivant il dînera avant de raller travailler à ses mouvements. Nous réservons une semaine pour les semailles, une pour les foins une troisième pour les moissons. Et sur le demi-an, il donnera à montrer le mouvement que le dit David-Louis aura fait, pour savoir ce que ceux qui les achètent en diront. Nous pourrons alors continuer à envoyer le garçon encore pour demi-an; mais nous ne donnerons que trois louis pour une année; mais on lui fournira les soupes et la couche lorsqu'il fera mauvais temps. Il jouira les outils qu'il a, et ceux qui lui manqueront, comme lime, marteau, etc., le dit Jacot, maître horloger, les fournira, car l'ouvrage sera pour lui. — Fait en présence de David, fils de David Sandoz, et de Théodore Sandoz.

Le 8: « Le lendemain je suis allé chez Théodore Sandoz avec mon fils David-Louis, son étau et son tour, et sa pierre à huile avec les burins. Il a

commencé à tourner ses platines et ils ne l'ont pas laissé revenir à midi pour manger du lait, lui ayant donné à manger. »

« Le 10, j'ai dressé la pierre à huile à Charles-Frédéric Jacot, puis l'ai reportée après midi. Je n'ai voulu que le raccommodage du ressort nommé repoussoir au mouvement que David-Louis a fait avec Frédéric Calame. — David-Louis a fait ce jour un pignon, mieux réussi qu'avec Frédéric Calame. — Asseté la lessive.

« 17 avril, pluie et vent, des neigées, soleil après midi. — J'ai acheté un horloge de loton (laiton) pour deux et demi écus neufs du frère David. Il le garantit un an. Le même frère David consent à apprendre à mon fils Daniel-Henri à faire les chapes (boucles de jarretières et de souliers) sans qu'on lui paie rien, pourvu que le garçon travaille chez lui pendant sept mois, mais seulement l'après-midi.

Le 22 janvier. — « Ce soir, les deux garçons sont allés chez leur oncle David, voir une mascarade de cinq pages avec un autre qui faisait le fol. »

Le 15 janvier. — « Parti à cinq heures du matin avec Frédéric Pétremand, Abram-Louis Robert-Tissot, Jonas, fils de Jean-Pierre Robert, pour Valangin où il y avait une exécution. Tous les chemins étaient bordés de curieux. Arrivé au bourg à neuf heures, on commença à sonner la cloche. J'allai chez la commère Marie-Anne Perret à qui j'apportais deux livres de beurre. Elle m'a donné du pain, une susse (saucisse), du torté (gâteau), et encore après *midi de la soupe, et deux douzaines de pommes que j'ai mises dans mes* poches avant de remonter. — On a mené les criminels au juge qu'est à la porte du temple du bourg, où la justice était en habits noirs et manteau noir. On fit lecture de la procédure. La femme se nomme Susanne Ester ff. David Ducommun dit Boudry, native de la Chaux-de-Fonds, âgée de vingt-six ans; elle dit qu'elle s'est trouvée chez Salomon Brandt avec le nommé Etienne Rochet, français. — Se sont mariés dans l'étranger, sans changer de croyance. — Ce Rochet a un père capucin à longue barbe et robe brune à côté de lui. Trois ministres sont à côté de la femme; ce sont MM. Petitpierre, Lacôte et Brun. — Rochet a volé deux chevaux, l'un sur le Crêt du Locle au sieur Robert. — Plus tard il en vole encore deux à Coffrane. — MM. les juges allèrent en jugement. M. Petitpierre fit le sermon, qui fut très beau et adressa une belle exhortation à chacun de nous. — Puis M. Grinpla rapporta la sentence de mort contre Etienne Rochet, devant être pendu et étranglé, et la femme décapitée, après avoir accompagné son mari la corde au cou.

On se mit en route pour le gibet qu'est loin, au son de la cloche. On mit une heure et tiers pour se rendre au gibet. On lia les pieds et les mains à Rochet, on le monta par la double échelle. Il dit au peuple: « Priez pour moi,

priez pour le pardon de mes péchés, que Dieu me fasse grâce! Révérend père, instruisez-moi; Jésus Maria!... » Puis les trois bourreaux le pendirent en l'étranglant et le tinrent encore longtemps avant de le laisser. — La femme fut reconduite au bourg et au château, et ensuite ramenée pour être bannie pour cent et un ans. »

Jeudi 2 juin. — « Enterrement de M. le maire Abram Sagne, dans le temple, à côté de l'autel, et joignant la tombe du sieur lieutenant Daniel Sandoz en 1688. Il y avait les trois maires des montagnes et le lieutenant du Locle pour porter le drap mortuaire. Le pasteur Bergeon fit le discours depuis la basse chaire. Il y avait des fleurs blanches sur le drap qui avait un bord blanc. »

Automates Jaquet-Droz. — « Mercredi 29 juin 1774. — Moi et David-Louis allons à la Chaux porter neuf livres de beurre. Avons vu les curiosités du sieur Jaquet. — C'est un homme qui va au moulin avec un âne, et qui en revient avec un sac sur l'âne, et un chien qui jape. — Il y a aussi des demoiselles qui dansent au son du clavecin joué par une demoiselle de la grosseur d'un enfant de six ans; elle branle la tête en jouant. — Et puis un garçon qui dessine le portrait du roi Louis XV avec un crayon noir, etc. — Il y a aussi une vache et son veau, des moutons, des chèvres qui grimpent sur un rocher. »

Dénombrement des personnes qui ont pris part à la Communion. — « Dimanche 25 décembre. — Noël, bise froide. — Moi et mes trois enfants au sermon. St-Luc, I. 38. Chanté cantique deuxième. — J'ai dîné à la cure avec D. P. G., il y eut J. P. G. qui remplaçait H. Sandoz qui a reçu un coup de *flot* (fléau). — J'ai vu à la cure un étudiant, un jeune garçon, qui a compté les communiants

dimanche 18,	— 500	hommes et	700	femmes,	en tout 1200.
Aujourd'hui 25,	— 498	»	472	»	» 970.
Total	998	hommes	1172	femmes,	en tout 2170.

Ma chère femme a fait des beignets aux pommes et au pain pour ce soir. »

Gazette. — 1774. — « Nous sommes quinze associés pour la gazette[1]; elle nous coûte septante batz, du sieur Justicier Jonas-Pierre Courvoisier. Nous l'avons revendu 25 batz à ceux du Valanvron; on les donne tous les dimanches. — Ça nous fait à chacun trois batz. Et la *Feuille d'Avis de Neuchâtel* coûte quatre crutz par tête. Ce sont: le sieur conseiller Daniel Brandt dit Perroud. — Abram-Louis ff. Jacob Sandoz. — Daniel Cosandier. — Abram Droz. — Le sieur Justicier David-Pierre Berger. — Le sieur ancien Henri Sandoz. — Daniel Sandoz BeauGens. — Jean-Pierre Robert-Tissot. — Abram-Louis ff. Jaques Sandoz. — Abram Brandt dit Perroud. — David Robert-Tissot.

[1] Quelle gazette ?

— Daniel fils de feu l'ancien Abram Sandoz. — David Pétremand. — L'ancien Daniel Sandoz. — David Sandoz, gouverneur de commune. »

Chants de Nouvel-An. — « Samedi 31 décembre. — Avons donné à boire de la batture (lait de beurre) à deux hommes qui vendent de la pommade et des emplâtres pour faire crever rats et souris. — Nous avons eu quatre chantres de Nouvel-An, deux hommes et deux femmes. »

Ecole. — « Dimanche 23 janvier 1774. — Des pluies et des neiges et du vent. — Moi et Marie-Charlotte (sa fille) au sermon. — J'ai rendu les comptes de la famille des Sandoz à Frédéric Sandoz, je les ai copiés et ai moulé (aiguisé) son rasoir gratis. — Après le sermon on a arrêté toute l'assemblée pour lire un projet d'établir une seconde école. Déjà en 1755 la chambre économique donna mille francs pour que les intérêts fussent appliqués à gager un second régent. Mais les fonds trop petits, les gages trop faibles ne les retenaient pas et ils allaient ailleurs. L'éducation est abandonnée, dit le projet, on abandonne tous les emplois, notaires, arpenteurs, justiciers, il n'y a plus de zèle pour les franchises, etc. Ils ont dit qu'il manquait plus de cinq cents louis d'or neufs, mais que tout dépend des particuliers. »

Les chantres à l'Eglise. — « Les chantres sont au nombre de soixante-cinq; ils sont placés sur la galerie, vis-à-vis de la chaire. »

« Dimanche 27 février 1774. — J'ai quarante-sept ans accomplis. — Moi et ma fille au sermon. — Après le sermon on a épousé (on a béni un mariage). Les hommes étaient au banc de la justice et les demoiselles à celui des ministres. Il y avait des étrangères, cousines de l'épouse qui étaient belles à voir, mais l'épouse encore plus belle à voir; elle avait un gros collier de fins grenats et une pente de grenats sur le sein; une robe de la couleur du ciel et coiffée en dentelle. »

Changement de ferme, nouvelle amodiation. — « Lundi 7 août 1775. — Moi et ma chère femme avons été aux Crosettes chez *Pierre Brandt dit Grieurin*; il y avait Marie-Magdeleine, sa sœur, et le frère ancien; avons parlé pour amodier leur bien-fonds. Voici les conditions: fournir demi pot de lait par jour, mouiller ses soupes et le blanchir, plus onze cents batz pour sa moitié, plus faire deux toises de bois par an et les branches pour barre (clôture), et la *dar* (rameaux de sapin) pour litière. — La moitié qui revient à sa sœur Marie-Magdeleine treize cents batz par an, et, s'il arrive *orvale,* ils rendront un muids par pose lorsqu'on n'a rien. Il y a deux mille livres de foin, du grain pour semer et quatre cents livres de paille. »

Cloches. — « 14 mai 1775. — On a sonné les cloches avec la machine inventée par le sieur juge en renfort P. Jaquet-Droz. C'est des marteaux qui frappent sur le dehors des cloches; ils sont remués par une seule personne

qui tourne un rouleau. Il y a trois semaines qu'on travaille à pendre les cloches à côté l'une de l'autre, mais on ne peut plus les branler. C'est un essai. »

Le 21. — « Délibéré sur le sonnage de nos cloches; la pluralité décide de les remettre comme elles étaient, et de les branler comme avant. — Le sieur Jaquet-Droz ne demande rien pour cela. — On fait le dénombrement de ceux qui vont danser dans les bals. »

On consulte le ministre de Renan, M. Frêne, qui vient faire des visites de malade, et donne des remèdes qu'il prépare lui-même.

Régent ambulant. — 26 octobre 1772. — « Vint ce soir le régent Mathey, de la Brévine, qui est venu chez nous il y a six ans instruire les enfants. Il souhaiterait d'instruire de la jeunesse cet hiver. »

Revues major du bataillon de la Chaux-de-Fonds. — Dimanche 17 janvier. — « On publie que tout homme portant arme devra se rendre dans chaque quartier de la commune de la Chaux-de-Fonds, lundi, mardi, mercredi, neuf heures du matin. — Je fais raccommoder mon fusil. — Mercredi j'ai été à la chasse générale, tout le monde y était, même les vieux hors d'exercice. — La compagnie de la Ferrière et nous avons battu l'Ecoine, Boinods, la Roche-des-Crocs. — Rien vu. — Mais un malheur est arrivé aux chasseurs des Côtes du Doubs qui se mirent à tirer dans l'eau de la rivière. — C'est ainsi que le sieur conseiller Joseph Amez-Droz a tué Abram Nicolet, son voisin et ami, par un coup de fusil échappé. »

En 1773, le journal raconte avec détail les scènes qui se passent chez le beau-frère Gagnebin, sur les montagnes de Renan : le toit de la maison découvert pendant la nuit, les vaches détachées et vaguant hors de l'étable, des bruits de chaînes, des gémissements dans les galetas — quelque chose comme une première édition des mauvais tours joués plus tard par le *diable des Ponts* [1]. Mais la chose devient très-grave. Gagnebin, accusé de sorcellerie, est mis en prison à Courtelary par ordre du bailli d'Erguel. Le pasteur Frêne ayant dit en chaire que le diable n'est pour rien dans tout cela, provoque un soulèvement général et doit se rétracter. On fait exorciser la maison par des capucins; on a recours à la magie, jusqu'à ce qu'enfin le pauvre Gagnebin se décide à quitter cette maison hantée par les malins esprits. C'était probablement le résultat qu'on désirait.

[1] Voir *Musée neuchâtelois*, tome II (1865) p. 289.

(A suivre.) L. FAVRE.

TRANSFORMATION DE LA COMMUNE DE ST-BLAISE

EN COMMUNAUTÉ ET EN CORPORATION COMMUNALE

Frédéric de Chambrier, dans son *Histoire de Neuchâtel et Valangin*, dit que, jusqu'au commencement du XVIme siècle et aux termes des chartes primitives, tous ceux qui venaient s'établir dans quelque lieu du pays, y jouissaient, à l'égal des bourgeois et des anciens habitants, des forêts et des pâturages; qu'en 1525, les cinq villages de la Côte obtinrent les premiers, des cantons des Ligues, un acte déclarant que dorénavant nul étranger ne pourrait venir y résider et jouir de leurs biens communs, qu'après avoir prouvé sa condition libre et sa bonne fâme et renommée, obtenu le consentement de la Seigneurie et des habitants de ces villages et payé à ceux-ci cinq livres faibles d'entrage.

L'historien a raison sur le premier point, mais commet une légère erreur quant au second.

Voici un acte à peu près pareil[1], mais de deux ans antérieur, accordé aux habitants du village de St-Blaise.

Je Oswald Dos de Zug, baillifz et gouverneur-général au comtey de Neufchastel, d'appart magnifiques, très redoubtez et puissans Seigneurs messieurs des douze quanthons des Ligues, fais scavoir à tous ceulx qui ces présentes verront et orront, que par devant moy sont comparus les preud'hommes et tous les habitants de Sainctz-Blayse, en moy exposant que jornelment ils sont surchargés de gens estrangiers advenans au dit Sainctz-Blayse pour il faire maneance. Dont par cy-devant plusieurs inconvéniens leurs en sont advenus. Et pour à iceulx obvier, mont priez et requis que je, pour et en nom de mes très redoubtés et souverains Seigneurs, leur voulsisse bailler polvoir et facultez de fayre estatus, que doresenavant nully estrangier ne puisse ne ne doige fayre maneance, ne tenir feuz au dict villaige, que es premier ne fassent apparoir qu'ils soyent sortis de bons lieux et qu'ils ne soyent pas infâmés. Et en oultre qu'ils soyent tenus donner et délivrer au prouffit du dit villaige cinq Livres foibles *pour une foys.*

[1] Le consentement de la Seigneurie n'y est pas mentionné.

Sur quoy je, le dit baillifz, considérant le bien et utilitey du dict villaige et que ce n'est au préjudice des droictures de mes dicts Seigneurs, au nom desquelx me suis consentus et consent par ces présentes, que les dicts de Sainctz-Blayse puyssent fayre et tenir les dicts estatus de non recepvoir les dicts estrangiers au dict villaige que es condicions dessus mencionnées. En en sygne de véritey ait appendus mon sceaul propre à ces présentes, ce vingt-huitièsme jours du moys de janvyer mil cinq cens vingt-troys, selon le stille de Lausanne.

Après la lecture de cet acte, nous crûmes avoir fait une simple découverte qui reculait de deux ans l'époque déjà connue de cet ancien progrès.

Mais en l'étudiant et en réfléchissant combien la population était alors clairsemée, nous fûmes surpris que la première raison avancée fût une surcharge quotidienne d'étrangers. Nous nous l'expliquions en partie par le nombre d'artisans étrangers qu'avait dû attirer à St-Blaise la réfaction des moulins, folle, raisse, batteur, molière, qui étaient complètement ruinés, lorsqu'en 1513 Jean Dardel les reçut en accensement de Louis de Diessbach, avec l'obligation de les réédifier de façon à ce que le peuple y pût faire son affaire et besogne. La construction d'une partie de la nef et de la tour du temple avait dû aussi attirer un certain nombre d'étrangers, et l'on pouvait présumer que plusieurs d'entr'eux s'étaient fixés à St-Blaise.

Sachant néanmoins qu'en 1523 Jean Dardel avait terminé toutes ses réfactions et que le temple était achevé, il nous restait quelque doute sur le motif allégué.

Enfin nous découvrîmes que ce motif n'était que le prétexte de la demande, et non la cause réelle.

Arens[1], Marens: laissons à de plus érudits d'expliquer l'étymologie et le rapprochement de ces deux noms. Il est de fait que, dès les plus anciens temps de l'histoire neuchâteloise, les habitants de ces deux localités voisines ont eu en commun leurs pâquiers et devins. Cela s'explique en partie par la situation d'Arens et la nature des terrains qui l'avoisinent. D'un côté un sol d'un accès difficile, essentiellement propre à la culture de la vigne et partagé avec les habitants d'Hauterive; de l'autre un terrain marécageux et tout à fait impropre à la culture à cette époque-là.

Les habitants de Marin ayant de bons terrains à proximité de leur village, négligèrent de faire paître leur bétail sur le marais s'étendant entre Marin et St-Blaise. Il en résulta que les habitants de St-Blaise s'accoutumèrent à considérer ce dernier comme leur propriété. Ils finirent même par obtenir du bailli Nicolas Halter d'Unterwalden un accensement particulier de ce terrain. Les habitants de Marin prirent alors leur revanche, en obtenant du même bailli une mise de tous les terrains non encore accensés depuis le ruisseau du

[1] St-Blaise.

Mouson jusqu'aux confins de Wavre et d'Epagnier, et spécialement du pâturage appelé alors les bois de Champmontant et aujourd'hui les Bioles.

Sur ce, grand émoi. Les habitants d'Hauterive ayant le droit de faire pâturer jusqu'au ruisseau de St-Blaise, ceux de Marin ayant le même droit jusqu'au ruisseau du Mouson, il ne restait plus en propre à ceux de St-Blaise que le pâquier appelé Bregot et en commun les devins des charrues et le parcours des forêts. Comment nourrir leurs vaches, bœufs, chèvres et tous leurs moutons? L'obligation de la chevauchée les astreignait aussi à avoir beaucoup de chevaux.

Ce fut alors, après de nombreuses démarches inutiles pour sortir de cette position intenable, qu'ils furent forcés d'empêcher, autant que possible, l'arrivée de nouveaux étrangers dans le village, et le bailli Oswald Dos préféra naturellement leur accorder le droit d'imposer les arrivants, plutôt que de casser l'accensement accordé aux habitants de Marin par son prédécesseur.

Cela dura jusqu'en 1524. Mais à l'arrivée des ambassadeurs à Neuchâtel, les habitants de St-Blaise comparurent devant eux, et leur déclarèrent que « si l'accensement accordé à ceux de Marin n'était pas aboli et effacé, force leur serait d'abandonner le lieu, vu qu'ils n'avaient pâturage propice ni convenable que iceluy, et que de toute ancienneté ils en avaient joui avec les dits de Marin. »

Les ambassadeurs ayant reconnu la position précaire de ceux de St-Blaise et leur détermination bien arrêtée de quitter le lieu, cassèrent les deux mises accordées à St-Blaise et à Marin, et rétablirent ce qui existait auparavant, savoir : « la jouissance en commun des dits pâquiers, râpes et lieux vacques. »

Il est à observer cependant qu'en 1526 ceux de St-Blaise furent réintégrés dans leur accensement de Bregot par le bailli Baltasard Hiltbrand de Bâle.

Il résulte de ce qui précède, que le village de St-Blaise est bien réellement le premier qui obtint le droit de se fermer.

Voilà donc l'origine de la transformation de nos anciennes communes en communautés.

L'introduction de ce droit nouveau ne manqua pas de se propager. La formule étant trouvée et les baillis ne prenant souci des communes de la campagne que pour les favoriser, il est évident que les autres localités du pays ne tardèrent pas à demander et à obtenir la même faveur.

Quel usage la commune de St-Blaise fit-elle de ce droit nouveau, une fois rentrée en possession de ce qu'elle croyait avoir perdu?

Il est permis de douter qu'elle l'ait exercé immédiatement, si même elle l'a jamais exercé au terme de l'acte ci-dessus. «Le Roule des revenus redondant et venant au proufit du villaige de St-Blayse de 1552 à 1561, ne renferme pas

un seul poste de cette nature, lors même que le casuel y est porté avec le principal. Indépendamment de ce rôle, il n'a pas été découvert une seule réception d'étranger avant 1586. A notre avis cela n'a rien d'extraordinaire. Si l'on réfléchit, qu'en outre du soulagement relatif apporté alors à la condition des main-mortables, taillables et commands, chaque localité reçut des baillis sa bonne part d'accensements, ne peut-on pas en conclure qu'il y eut arrêt momentané dans le changement de domicile des habitants du pays, qui jusqu'alors cherchaient liberté et bien-être en passant d'une localité dans une autre? Quant aux étrangers proprement dits, on ne voit résider une partie de l'année à St-Blaise pendant le XVIme siècle que les Rouguenet, les Odet et les Zimmermann, bourgeois de Fribourg ou de Soleure. Les réformés de St-Blaise ne voulant pas faire des communiers de ces étrangers catholiques, il est plus que probable qu'ils ne firent pas usage de ce droit envers eux. L'on peut même en inférer que, loin d'exiger d'eux une imposition pécuniaire ou corvéable, ils firent à leur égard ce que leurs successeurs firent pour les Grafenried, les Mulinen, les Fischer de Berne dans le siècle suivant. Ces familles furent affranchies des reutes et corvées, en considération des services qu'elles pouvaient rendre à la communauté et surtout aux bourgeois externes.

Quoi qu'il en soit, la plupart des actes de ce siècle passés par et en faveur de la commune sont encore stipulés au nom de tout le village et communauté générale de St-Blaise. Un exemple entre plusieurs : Voici comment la communauté s'intitule dans un acte de 1534, par lequel elle vend un morcel de prel à messire Jaques Prince, prêtre de St-Blaise : « Nous Pierre Richard et Pierre Bugnot, tant comme gouverneurs que pour et au nom de tout le village et communauté générale de tous les habitants et résidents au dit lieu savoir faisons, » etc.

Le village n'avait pas un acte d'accensement avant le XVIme siècle, mais il en obtint d'autant plus des baillis. La faiblesse du gouvernement de Jeanne de Hochberg, la bonté de celui des princes d'Orléans et l'ambition aidant, on est étonné de constater le progrès de la fortune communale pendant le XVIme siècle. La commune fait des échanges avantageux; elle se procure de l'argent en vendant le produit d'une partie des terrains accensés; les paiements immédiats lui permettent de faire insensiblement des acquisitions; ceux qui se font attendre ne tardent pas à être convertis en obligations et lui reviennent en partie, au bout d'un certain temps, sous forme de collocations ou taxes sur vignes, champs, prés, maisons, etc. Tout cela se fait à l'insu de la Seigneurie qui, comme Bahal au temps d'Elie, a l'air de dormir ou d'être en voyage. Ce n'est que lorsqu'un de ses commissaires vient renouveler les exten-

tes[1], et cela à des intervalles de près de quarante ans, qu'elle a connaissance de toutes ces acquisitions ou mutations faites sans licence de sa part. Elle fait d'abord mine de refuser l'amortissement, mais d'humbles supplications accompagnées de quelques paires de gants remises à l'ambassadeur et au gouverneur du Comté, finissent toujours par terminer le différend au plus grand avantage et profit de la Communauté.

La ville de Neuchâtel ayant obtenu en 1545 de Claude de Guise, curateur de François d'Orléans, de pouvoir demander 100 L. faibles[2] à chacun de ceux qui seraient reçus bourgeois, et ce droit ayant été intercalé dans le nouvel acte de franchises que Léonard d'Orléans accorda aux bourgeois de la dite ville en 1562, il est à présumer que les communes rurales, dont la fortune augmentait rapidement, durent avoir quelque tentation d'imiter ce qui se pratiquait au chef-lieu. A partir de cette époque, la ville de Neuchâtel se soustrait au contrôle de la Seigneurie sous ce rapport. La finance d'entrage augmente de plus en plus et varie suivant la position de celui qui désire acquérir le droit de bourgeoisie. Le 31 juillet 1594, le conseil de ville règle le prix de la bourgeoisie à 550 L. faibles, savoir: 100 L. pour le droit de bourgeoisie, 400 L. pour le droit de communauté et 50 L. pour le mousquet.

Quoi d'étonnant alors que suivant cet exemple, la Communauté de St-Blaise se fasse payer en 1586 le droit de communier 300 L. faibles, plus un setier de vin blanc de cens annuel et un banquet à tous les chefs de maison?

La première personne ainsi agrégée à la Communauté fut Tite Véluzat, ministre du Saint-Evangile à St-Martin, lequel avait pris femme à St-Blaise, tandis qu'il était ministre à Cornaux.

Mentionnons, en passant, que ce Tite Véluzat était fils de Jaques Véluzat de Troyes en Champagne, qui, envoyé de Genève à Neuchâtel en 1539, fut le premier ministre de Valangin, et qui mourut pendant que maître Guillaume Farel et maître Jean Debély étaient à Genève pour assister aux noces de maître Jean Calvin.

La Communauté prend goût aux réceptions. En 1593 elle reçoit en tous et singuliers les biens, droits et actions d'icelle, Claude Beney de Wavre à raison de 350 L. f. En 1595, Jean Gallandre de la Coudre pour 300 L. f. En 1598, Antoine Symoyne et Esaïe Roulet, habitant St-Blaise, pour 450 L. f. En 1690, Jean Fornachon, de Peseux, pour 450 L. f. En 1603, Siméon Péter, d'Hauterive, pour 450 L. f. Il va de soi que le banquet et le setier de vin de cens[3] sont exigés de chacun d'eux.

[1] Extentes : Reconnaissance de dîmes et cens fonciers.

[2] 60 francs actuels. — La livre faible valait 60 centimes.

[3] La communauté fit l'abri de ce setier de vin vers la fin du 17me siècle à raison de 150 L. f.

Qu'advient-il des cinq Livres d'entrage de 1523 après ces réceptions si lucratives ? Toujours de par l'autorité de la commune, elles deviennent la redevance annuelle des étrangers, soit le giette. Le premier règlement de la commune élaboré par elle en 1615 et nullement sanctionné per la Seigneurie stipule « que dorénavant les gouverneurs exigeront des étrangers cinq batz par quart temps, à peine d'en rendre compte et de satisfaire du leur. »

Faut-il applaudir à la tendance extra-libérale de la Seigneurie ou blâmer son incurie ?

Qu'on juge à quel point ses rapports avec les communes étaient peu régularisés.

Jaques Véluzat, cité plus hant, étant arrivé dans le pays comme étranger franc et libre, y mourut dans cette condition. Croira-t-on bue son fils Tité, bien qu'ayant acquis le droit de communier de St-Blaise, mourut aussi dans notre pays en qualité d'étranger ? Ce ne fut qr'en 1608 que ses trois fils Jaques, Pierre et Jean furent habergés et naturalisés entre les sujets de Catherine de Gonzague, en la condition de francs-sujets rière la Chatelanie de Thièle. Cet exemple n'est pas une exception. Nous devons à l'obligeance de M. Gustave Petitpierre de Couvet, la communication d'un cas pareil. Il s'agit de la famille Martin des Verrières, laquelle ayant été mise et associée en 1569 aux communiers de cette localité pour la somme de 7 ½ L. f., ne fut aussi reçue et habergée rière le Vautravers en la condition de francs-sergents qu'en 1608. L'acte de naturalisation de cette famille mentionne que la lettre de Communauté a été approuvée et confirmée, nonobstant qu'elle eût été accordée avant son habergement en ce Comté.

Mais ce qui étonnera davantage, c'est que, jusqu'à cette époque, la Seigneurie ait conservé la formule municipale à l'égard des Communautés.

Celle de St-Blaise ayant sollicité de sa part l'amortissement de plusieurs pièces de terre, voici en quels termes Jacob Vallier, gouverneur général, lui accorde sa demande par acte du 20 mai 1607 : « Nous Jacob Vallier etc., avons octroyé et concédé, octroyons et concédons aux gouverneurs, manants et habitants de St-Blaise, tant de présent que ceux qui y seront au temps advenir, pouvoir et faculté de tenir et posséder en bien commun au profit de la généralité du dit village etc. »

Nous avons vu que l'appât du gain a ouvert la porte de la Communauté à quelques étrangers, mais on trouve bien vite qu'il y a assez d'ayant-droit à la fortune communale, et l'on est de cet avis pendant longtemps, puisqu'elle reste fermée de 1603 à 1838, soit l'espace de 235 ans.

Durant ce laps de temps, nous ne constatons qu'une seule demande d'admission faite en 1776 par Jonas-Pierre Petitpierre, dessinateur de Couvet, qui

habitait St-Blaise depuis plusieurs années. Sa demande n'aboutit pas, vu que la Communauté n'entendait recevoir que lui et non ses descendants. Comment, du reste, aurait-elle pu accorder aux enfants de cet étranger le droit de communier, du moment où elle le refusait aux enfants de ses membres qui allaient s'établir dans une localité voisine? Il s'agit du droit de reprise. Nicolet Dardel de St-Blaise étant allé « *gendre et demeurer* » à Marin en 1537, et l'un de ses fils nommé David revenant s'établir à St-Blaise en 1586, la Communauté exigea de lui un droit de reprise dont le chiffre est inconnu ; évidemment parce que la fortune communale s'était sensiblement accrue. La commune ayant exigé en 1724 dix écus blancs de Jean-Henri Dardel, du Maley, pour sa reprise de communier, il l'évoqua en conseil d'état, mais il fut condamné par arrêt de ce corps et dut délivrer, en outre, quelques setiers de bon vin.

A la suite de cette contestation, la Communauté fait le règlement suivant en 1725: « Ceux qui prétendent tirer le droit de communier de leurs pères, ayeuls ou ancêtres paieront, pour rentrage dans les droits de la Communauté, dix écus petits pour les vingt premières années et en outre un écu petit par an pour chacune des autres années au-dessus; moyennant laquelle somme les fils, petits-fils et arrière-petits-fils pourront être reçus aux bénéfices de la Communauté en remplissant les devoirs de communiers. » Ce règlement devenu notoire, les Dardel, de Marin et d'Epagnier, voulurent en profiter. A cet effet ils firent établir une généalogie, au moyen des reconnaissances, prouvant qu'ils descendaient de Nicolet Dardel de St-Blaise. La Communauté, par crainte des conséquences, s'opposa à cette interprétation du règlement, en alléguant que rien ne prouvait que Nicolet Dardel eût été communier de St-Blaise. Cette affaire, abandonnée cette fois-là, fut reprise plus tard par trois des dits Dardel, lesquels, après un long procès suivi d'un compromis, furent enfin reçus communiers en 1763, à raison de 4700 fr., plus trois coupes d'argent doré et un banquet à toute la commune.

La Communauté n'était pas toujours victorieuse dans ses luttes avec ses ressortissants. Laissons la parole à son secrétaire à la date du 28 décembre 1734:

Monsieur l'avocat, fils de M. le ministre Elie Bugnot, diacre à Neuchâtel, a fait représenter en commune à Saint-Blaise, par la bouche de M. le docteur-médecin Albert Bugnot, son oncle, qu'il souhaite et désire être reçu et incorporé dans le Conseil de cette communauté, espérant qu'on lui accordera sa demande, puisqu'il ne prétend pas exiger aucun bénéfice de la commune que lorsqu'il viendra s'établir à Saint-Blaise pour y faire toutes les fonctions de communier.

Sur quoi les voix et suffrages ont été demandés aux communiers. Le plus s'est passé, suivant le rapport qu'en ont fait les gouverneurs, que l'on ne peut accorder au dit M. l'avocat Bugnot sa demande, vu qu'il ne réside pas dans le lieu, non plus

que le dit monsieur son père; qu'une pareille pratique inusitée jusqu'ici dans cette communauté, serait d'une dangereuse conséquence, par rapport au grand nombre de communiers qui sont dans son cas, auxquels, comme au dit M. Bugnot, l'on ne refusera jamais l'entrée dans cette commune, quand ils trouveront à propos de venir demeurer à Saint-Blaise, moyennant une reprise modique et raisonnable; auquel cas on les recevra toujours avec bien du plaisir, puisqu'on ne leur contestera jamais alors ce droit, particulièrement à messieurs les enfants du dit M. le diacre Bugnot, qui n'est absent que dès peu d'années du village de Saint-Blaise.

Cette fois-ci la Communauté avait affaire à un avocat, membre d'une des principales familles de St-Blaise et bien en cour; le résultat ne pouvait être douteux. Le conseil d'état est immédiatement nanti de l'affaire et, malgré l'avocat Jacot de la Communauté, son secrétaire nous apprend déjà à la date du 23 janvier 1735, que « l'arrêt rendu en faveur de M. l'avocat Samuel Bugnot de Neuchâtel ayant été lu, la commune n'a pas trouvé à propos de porter plus loin cette affaire, ains a dit au contraire qu'elle veut s'y conformer. »

Mais voici venir un de ses ressortissants qui n'était pas avocat et qui apparemment n'avait pas le moyen d'en payer un. La scène se transforme. « Daniel Dardel du Maley ayant supplié, à la date du 19 janvier 1777, d'être admis à faire sa reprise de communier de St-Blaise, sa demande lui a été accordée moyennant dix-huit écus petits et trois setiers de bon vin, dont il paiera la moitié comptant; et lorsque le dit Dardel, soit l'un de ses enfants, viendra résider à St-Blaise pour bénéficier des avantages de la Communauté, il paiera l'autre moitié, qui consistera en neuf écus petits et un setier et demi de bon vin. » On voit par ces deux faits l'arbitraire de la Communauté qui agit sans tenir compte des précédents.

A partir d'alors, il n'est plus fait mention de ce droit de reprise que pour le qualifier de modique, très modique. La fortune communale ayant sensiblement diminué, il n'avait plus sa raison d'être. L'introduction des actes d'origine officiels en 1821 le fit disparaître entièrement.

Il a été dit plus haut que la Communauté resta fermée de 1603 à 1838. Qu'est-il advenu de ce système? C'est que les étrangers ont fini par former les deux tiers de la population du village, et il en est résulté un retour partiel à son ancien passé, soit le rétablissement de son antique municipalité. Cette communauté, qui autrefois répondait aux humbles observations des étrangers qu'ils étaient là pour obéir et elle pour commander, n'a plus aujourd'hui d'attributions réelles que d'entretenir ses pauvres et de doter le pays de citoyens neuchâtelois.

A. Dardel.

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'INTRODUCTION DES BATEAUX A VAPEUR

SUR LE LAC DE NEUCHATEL

(SUITE)

II

Il était réservé à un homme entreprenant, qui ne reculait devant aucun obstacle, de reprendre le projet manqué du colonel Du Thon. Cet homme fut Philippe Suchard, connu aujourd'hui du monde entier comme fabricant de chocolat. M. Suchard, qui avait séjourné en Amérique de 1824 à 1825[1], y avait vu fonctionner les bateaux à vapeur, qui, depuis 1808, mettaient en relation les principaux centres des Etats-Unis.

A son retour en Europe, il fit construire en 1834, à Paris, chez Cavé, constructeur, un bateau à vapeur en fer, de cent-dix pieds de long et de quatorze de large, qui ne tirait que deux et demi pieds d'eau. Ses machines à haute pression ayant une force collective de vingt chevaux, permettaient de faire la course, aller et retour, de Neuchâtel et Yverdon en cinq heures de temps, tandis que l'Union mettait le double pour le même trajet. Ce bateau auquel M. Suchard donna le nom « *L'Industriel* » pouvait au besoin traverser le lac en vingt-six minutes. Lors d'un incendie qui éclata à Montet quelques années plus tard, l'*Industriel* transporta les pompes de la ville de Neuchâtel en vingt-six minutes, de sorte que les pompiers arrivèrent en quarante-cinq minutes sur le théâtre de l'incendie et commencèrent à prendre part au sauvetage et à s'aider à éteindre le feu. Ce résultat, dû à la vélocité du bateau, fut considéré comme un fait étonnant, qui contribua à dissiper les préjugés que l'on avait encore contre ce nouveau moyen d'abréger les distances.

Il faut avoir connaissance des détails intimes sur l'introduction d'une invention ou d'une découverte pour savoir les difficultés et les obstacles qu'ont à surmonter les hommes d'initiative dans la lutte qu'ils entament et soutien-

[1] Philippe Suchard. *Un voyage aux Etats-Unis d'Amérique il y a quarante ans.* Notes d'un touriste pendant l'été et l'automne de 1824. Librairie générale de J. Sandoz. Neuchâtel 1868.

nent pour atteindre leur but. M. Suchard, autant et peut-être plus que d'autres, rencontra ces obstacles, mais il avait l'énergie de caractère et la persévérance nécessaires pour les vaincre et pour en triompher.

En 1834, à l'époque où il conçut le plan de réintroduire la navigation à vapeur sur le lac de Neuchâtel, la liberté de commerce et d'industrie était encore entravée de plusieurs manières. Les établissements de crédit n'étaient pas nombreux et les sociétés d'actionnaires ne se formaient pas avec la même facilité que de nos jours. Une idée comme celle qui venait de s'emparer de M. Suchard n'inspirait pas la confiance, et cela d'autant plus que l'essai tenté par le colonel Du Thon venait d'échouer.

M. Suchard émit trente-six actions de 100 louis et prit le tiers à sa charge.

Plusieurs personnes auxquelles M. Suchard s'adressa pour parfaire le capital nécessaire à l'achat du bateau refusèrent nettement de prendre des actions, alléguant de bonne foi qu'il n'était pas bon d'encourager une entreprise de ce genre, car le bateau, lui objectait-on, aura pour résultat, entre autres, d'amener à Neuchâtel tous les mendiants des cantons riverains. Telle était en matière d'économie politique l'opinion de M. de Chambrier, alors président du Conseil d'état.

Nous devons être indulgent envers les hommes qui, en face des inventions nouvelles, éprouvent une certaine inquiétude. Non-seulement la foule est disposée à taxer de folie et d'utopie une idée nouvelle, mais aussi des hommes de science, dont la théorie a été devancée par la pratique. La « *folie de Fulton,* » comme avant 1808 on appelait l'invention du bateau à vapeur, fit également secouer la tête au peuple ignorant et aux gens savants. Napoléon avait éconduit sèchement Fulton, qui offrait de construire une flotte de bateaux à vapeur pour aborder en Angleterre. On excusera encore plus facilement l'ancien président du Conseil d'état, si on se rappelle que le grand astronome et physicien François Arago avait des appréhensions analogues et aussi peu raisonnables à l'égard des chemins de fer.

Mais nous devons nous hâter de dire que la majorité des membres du gouvernement, et en particulier le comte Louis de Pourtalès, protégèrent l'entreprise. M. Suchard trouva aussi un appui financier auprès du baron Albert de Buren, de Vaumarcus.

Une fois le capital formé et le bateau construit, il fallait encore créer tout ce qui était nécessaire au nouveau système de navigation. Les ports existants étaient trop petits et pas assez profonds pour recevoir le bateau. Dans les basses eaux, la course à Morat devenait impossible. M. Suchard obtint avec peine l'autorisation de draguer la Broie et de faire la jetée de la Sauge. Il fit donc canaliser la rivière de Sugy au lac de Morat, ce qui détermina un

abaissement du niveau de ce lac. Le tiers des frais de ces travaux fut payé par la ville de Morat.

Nous devons mentionner ici un épisode qui caractérise bien l'esprit qui régnait à cette époque. Les travaux de canalisation avaient été adjugés à un entrepreneur qui n'était pas ressortissant du village de Sugy. Or, il arriva que les habitants de cette localité, poussés par la jalousie, enlevèrent nuitamment et à deux reprises les parois qui retenaient les eaux et cela au moment où les travaux allaient être achevés. Ils causèrent ainsi des pertes de temps et d'argent, et il fallut protéger l'entreprise contre la malveillance au moyen de gardes de nuit.

Tous ces travaux préparatoires indispensables pour faire réussir l'entreprise ou pour améliorer les conditions dans lesquelles le bateau à vapeur devait fonctionner, occasionnèrent des frais considérables, qui auraient pu décourager des hommes moins convaincus que M. Suchard; mais d'autres difficultés venaient aggraver la situation.

Nous ne parlerons pas des règles auxquelles fut soumis M. Suchard de la part des autorités cantonales et communales, règles qui de nos jours paraîtraient bien mesquines et qui, si elles n'étaient pas observées, étaient suivies d'amendes et de mesures vexatoires.

En 1835, le bateau avait arboré, un jour qu'il revenait d'Yverdon à Neuchâtel, la bannière fédérale, les drapeaux bernois, fribourgeois et vaudois et le petit écusson de Neuchâtel, ainsi que des oriflammes rouges et jaunes. Le Conseil d'état crut voir une irrégularité dans ce fait et s'en occupa gravement. Sur la proposition du comte Louis de Pourtalès, le Conseil finit par adopter le pavillon présenté par M. Suchard[1].

Dr. GUILLAUME

La fin prochainement.

VARIÉTÉS

Pour compléter la communication intéressante sur la disparition du gros gibier dans notre pays, insérée dans le numéro du mois dernier, nous ajouterons la note suivante qui nous est envoyée par M. L. Huguenin.

En automne de l'année 1831, le nommé Ch.-Fréd. DuBois, dit Bonclaude, a tué à la Joux Perret (Valanvron) territoire de la Chaux-de-Fonds, un cerf encore jeune, dont le bois avait deux andouillers. On raconte que dans sa joie d'avoir fait un si beau coup, DuBois se jeta sur l'animal palpitant en criant: au feu! au feu! Puis s'adressant à son chien: « *Musico* » lui disait-il en patois, « *Musico, on poulain!* »

Plusieurs personnes se souviennent encore d'avoir vu le cerf qui fut amené à la Chaux-de-Fonds, dépecé et sa chair vendue au détail. Sa peau est restée longtemps chez DuBois au Valanvron, il l'avait clouée dans l'allée de sa maison. Aujourd'hui elle n'existe plus.

[1] C'était un drapeau fédéral portant sur ses quatre angles les écussons bernois, fribourgeois, neuchâtelois et vaudois.

B.-A. NICOLET, GRAVEUR

(APPENDICE)

Les demandes que nous adressions au public, au sujet de l'artiste distingué que nous avons étudié (voir numéros de juin et juillet-août 1874), ont été favorablement accueillies. Des notes, communiquées par MM. X. Kohler, à Porrentruy, et G. Chopard, ancien maire à Sonvillier, nous permettent de compléter notre travail, ainsi que la notice qu'en ont donné, précédemment à nous, MM. F.-A.-M. Jeanneret et J.-H. Bonhôte, dans la *Biographie neuchâteloise.*

Morel, dans son *Essai sur l'histoire de l'ancien Evêché de Bâle*, donne à Nicolet les prénoms de Bénédict-Alphonse; M. Chopard, celui de Benoit-Alphonse. On voit encore à Saint-Imier la maison où est né cet artiste qui dut aller chercher à l'étranger un théâtre où pût se développer son talent, mais qui n'oublia cependant pas le sol natal.

Ce ne fut qu'à vingt-deux ans que Nicolet, d'abord scribe chez un greffier de Porrentruy, put se livrer à l'étude du dessin et de la gravure dont Boily, artiste français, qui travaillait à Morat vers 1762, lui donna les premières leçons.

Après avoir séjourné trois ans à Morat, Nicolet prit la route de Paris. La vue des belles choses de l'art excita son ardeur au travail, mais sa santé s'altéra et il tomba dangereusement malade; sa nature montagnarde et sa jeunesse triomphèrent, et il put se remettre à l'étude. Cochin, dont il devint l'élève appliqué et dévoué, eut pour Nicolet la tendresse d'un père, il le dirigea dans ses travaux et lui procura des commandes qui lui assurèrent une existence facile. Nous avons donné la liste de son œuvre si nombreuse et si variée.

En 1786, Nicolet étant revenu au pays, fut nommé maire de Saint-Imier; ses concitoyens pensaient sans doute le fixer définitivement auprès d'eux en l'honorant de ces fonctions, mais il ne parut pas goûter l'existence que lui créait cet honneur; Frêne, pasteur de Renan, son contemporain, écrit ce qui suit dans ses *Mémoires* :

« Avril 1786. Le fameux graveur Nicolet, nommé maire de Saint-Imier, étant retourné à Paris pour arranger ses affaires, s'y est dégoûté de son nouveau poste, a renvoyé sa nomination et est resté à Paris. M. Liomin a été nommé maire de Saint-Imier. »

Nicolet était lié d'amitié avec Abraham Gagnebin de la Ferrière, le naturaliste jurassien, qui avait dans son cabinet la vue du *Saut du Doubs*, que nous avons citée, et une autre pièce gravée, à nous inconnue, le *Bief d'Etoz*.

Morel dit que l'artiste est mort à Paris en 1807, après s'être acquis une réputation honorable, autant par ses talents distingués que par la droiture de son caractère. Il cultivait aussi la musique avec talent et y cherchait un repos à ses occupations habituelles. Il avait été nommé graveur de la reine Marie-Antoinette.

B.-A. Nicolet est une intéressante personnalité et un artiste qui fait honneur au Jura qui l'a vu naître; Füssli le cite comme un graveur célèbre, la Bibliothèque nationale de Paris a réuni toute son œuvre, nous aimons à penser que sa ville natale et les collectionneurs suisses suivront cet exemple.

A. Bachelin.

— Nous adressons nos remerciements à MM. X. Kohler et G. Chopard pour leurs communications.

COSTUME CIVIL NEUCHATELOIS

XVIme SIÈCLE

Le personnage que nous reproduisons ici, d'après un portrait du temps, « Jean Perrochet, conseiller privé et d'Etat et maire de la Côte pour Son Altesse, » ainsi que l'indique la légende qui le surmonte, ne serait point déplacé à la cour de Henri IV; peint en 1597, il porte le costume des gentilshommes français de cette époque. La France commençait alors à être l'arbitre de la mode européenne, privilége qu'elle a conservé jusqu'à aujourd'hui; notre pays était gouverné par les princes de la maison d'Orléans; on comprend que

ces deux raisons nous aient rendus tributaires des élégances comme des ridicules de cette période.

Le corsage serré et ouaté, de couleur foncée, a conservé les larges crevés du commencement du XVIme siècle; les manches sont ouatées aussi. Le personnage porte le vertugade, formé d'une charpente de baleine qui bouffe depuis la taille et s'arrête à mi-cuisse sans former de plis; la collerette blanche, empesée, s'arrondit autour de la tête avec une raideur qui cadre avec le reste; le corsage est muni d'épaulettes, ou ailerons, dont la décoration la plus ordinaire, depuis 1600, consista en boutons qui ne boutonnaient rien; le reste des jambes est serré dans un maillot. Le manteau court, porté sur l'épaule droite, donne de l'élégance au costume. Le chapeau, bas de forme, avec une aile relevée devant s'appelait « chapeau français »; on l'abandonna après 1600 pour prendre le feutre à larges bords, beaucoup plus élégant. L'épée, le poignard, les manchettes et les gants complètent la tenue; le ruban qui passe sous la collerette et tombe sur la poitrine était destiné à retenir les médailles ou les plaques des ordres, mais l'altération de la peinture originale ne nous permet pas d'affirmer que Jean Perrochet ait porté un insigne de ce genre.

Le sceptre de la Cour de justice est placé sur un meuble à côté du personnage.

Les documents relatifs aux costumes antérieurs au XVIIme siècle, sont fort rares dans notre pays, et nous accueillerons avec reconnaissance les indications qu'on voudra bien nous faire sur ce sujet. Nous adressons nos remerciements à M. E. Perrochet, qui nous a communiqué le portrait en question.

A. Bachelin.

NOTA. — A la page 225 de cette livraison, nous avions appelé à notre aide les personnes qui savent le patois pour obtenir la signification du mot *brutèles*. Depuis que cette feuille est tirée, nous avons appris que ce mot signifie *ciboules*.

(Réd.)





XVIème SIÈCLE
JEAN PERROCHET.
CONSEILLER PRIVÉ
ET D'ETAT
ET MAIRE DE LA CÔTE.
(1597.)
d'après un portrait
du temps.

SCÈNES DE LA VIE MILITAIRE D'AUTREFOIS

L'histoire militaire des Neuchâtelois a été entreprise dans ce recueil par notre ami M. E. Perrochet, qui nous a montré nos ancêtres, depuis les Croisades jusqu'aux batailles du XVme siècle; nous avons, par anticipation, traité un sujet qui lui appartient mieux qu'à tout autre, et reproduit plusieurs uniformes de nos troupes aux XVIIIme et XIXme siècles; on connaîtra ainsi à l'avance les personnages qu'il aura plus tard à mettre en scène. Nous n'empiéterons pas aujourd'hui sur les récits qu'il lui reste à tracer, nous voulons simplement noter quelques détails anecdotiques qui caractérisent la vie militaire d'autrefois.

Les armées de milices, comme celles des cantons confédérés, n'étaient pas, on le comprend, à la hauteur de celles des pays monarchiques; l'élément civil se sentait toujours sous l'uniforme, de là l'étrangeté de ces troupes qu'on disait « jouer aux soldats. »

Leur ambition n'était pas grande, en effet, « garder la frontière, » paraissait leur mot d'ordre. La frontière était une chose sacrée qu'il ne fallait point laisser franchir, et au delà de laquelle personne ne jetait un œil d'envie. Ces pacifiques soldats des deux derniers siècles étaient cependant les fils des héros de l'indépendance helvétique, et lorsque l'empire les traîna à sa suite, sur tous les champs de bataille de l'Europe, ils y prouvèrent leur énergie de race, et leurs aptitudes militaires.

Nous notons ici des anecdotes, avons-nous dit, un peu pêle-mêle, et sans chercher à en conclure quoi que ce soit.

On sait qu'au XVIIIme siècle, les mœurs faciles des pays monarchiques avaient envahi plusieurs de nos cantons, les villes surtout. Le séjour de l'ambassadeur de France à Soleure avait répandu les usages de la cour de Versailles,

le service militaire des Suisses à l'étranger ramenait annuellement un grand nombre de soldats et d'officiers qui continuaient chez nous les habitudes des garnisons. Berne, Fribourg, Lausanne en furent atteints, Neuchâtel moins lié avec la France, cependant, n'en fut pas entièrement exempté.

On raconte qu'un officier supérieur de nos milices était ordinairement accompagné, dans les exercices et les revues, d'une amazone étrangère, jeune et élégante. Ces façons étaient, comme on sait, fort en usage dans les armées de Louis XV et de Louis XVI. La République même garda ces traditions, et plusieurs de ses généraux avaient dans leurs camps de véritables cours féminines. Nos miliciens neuchâtelois ne demeurèrent pas indifférents au prestige d'une jolie femme caracolant au milieu de la fumée des manœuvres; elle avait même avec eux des allures familières, qui lui donnèrent une popularité de camp sur laquelle elle compta trop.

Elle obtint un jour, de l'officier supérieur, de commander les manœuvres à sa place, se présenta fièrement en face de la troupe rangée en ligne de bataille, et d'une voix ferme : « Garde à vous! » cria-t-elle. A ce commandement, le flügelmann du bataillon qui devait se porter à sept pas en avant, demeura à son poste; l'amazone cria de nouveau : « Garde à vous! » Même immobilité du flügelmann. Passant au second commandement, elle cria : « Armes sur l'épaule. » Pas un fusil ne bougea. Alors, tournant brusquement son cheval, elle le mit au galop pour disparaître à jamais.

On est souvent frappé, en voyant les portraits d'officiers neuchâtelois que nous ont laissé Reinhardt et d'autres artistes, de l'air de bonhomie de ces personnages qui paraissent mal à l'aise sous l'uniforme. Ce sont, en général, de pacifiques bourgeois, si pacifiques qu'ils se font peindre à côté de leur épouse endimanchée et qui tient à la main une fleur ou un psautier, parfois même un chien sur les bras. Les allures des camps n'étaient point leur affaire; l'équitation, quoique généralement pratiquée, n'était point le fort de tous, et tel capitaine se trouva souvent fort embarrassé en passant soudainement à un grade qui le forçait à enfourcher un cheval.

Un de ces officiers, peu rompu à l'équitation, était parvenu cependant à avoir l'assurance d'un cavalier assez convenable, et cela par le procédé suivant. Dans la nuit qui précédait chaque manœuvre, il envoyait son domestique promener le cheval qu'il devait monter le lendemain; cette course commençait à minuit et finissait à six heures du matin. A ce moment, l'officier trou-

vait une bête harassée, incapable de la plus petite ruade, et sur laquelle il obtenait une assiette parfaite et une sécurité rassurante.

Certain soir d'orage, la veille d'une revue matinale, parti de Neuchâtel de meilleure heure qu'à l'ordinaire avec ordre de faire le tour du Val-de-Ruz, le domestique préféra mettre son cheval dans une écurie du voisinage et attendre l'aube à l'abri de la pluie et du vent. Cheval et cavalier n'en rentrèrent pas moins mouillés et l'air harassé. L'officier enfourcha la monture en toute sécurité et se dirigea vers la Place-d'Armes pour assister à la revue qu'il devait passer; au bruit des tambours et des fanfares qui saluèrent son arrivée, le cheval donna quelques signes d'impatience, rua, se cabra, puis finit par désarçonner son cavalier en face de sa troupe rangée en bataille, et regagna son écurie plus vite qu'il n'en était sorti.

On sait qu'autrefois on avait pour les dignités civiles et militaires un respect parfois exagéré. Les titres de conseiller, trésorier, justicier, colonel, etc., avaient une auréole dont l'éclat rejaillissait sur la femme, les enfants et les parents — on disait la major, la capitaine, la nièce de la lieutenante. Le jour où un homme pouvait accoler, au nom que lui avaient transmis ses pères, une qualification du genre que nous venons d'indiquer, était un de ceux dont la date reste gravée dans la mémoire.

Le lieutenant des grenadiers du Val-de-Ruz, D., venait d'être nommé capitaine. Quand le brevet arriva, il y eut grande joie au logis; on l'arrosa du meilleur. D., pour compléter la fête, proposa à deux voisins un voyage à la Chaux-de-Fonds pour le lendemain, c'est lui qui régalait; les invités furent en route de bonne heure avec le nouveau breveté. L'auberge des Hauts-Geneveys était une étape obligatoire de tout voyageur qui passait du « Bas » aux Montagnes, et vice versâ. On y trouvait toujours nombreuse société, et les haltes qu'on y faisait étaient un agrément ou une compensation de ce voyage difficile.

Les journaux n'existaient pas, ils n'étaient point encore là pour annoncer les nominations de capitaine. D. tenait fort à ébruiter la nouvelle du jour et à ce qu'on connût les fonctions auxquelles il était appelé; à l'inverse de certains princes, il détestait l'incognito; sentant cependant qu'il ne pouvait se faire le coryphée de sa gloire, il confia à ses compagnons le soin de la répandre : « *Dité ver*, leur souffla-t-il à l'oreille en montant l'escalier de l'auberge, *vo me dri capitai, de tins en tins.* » (Dites donc, vous me direz capi-

taine, de temps en temps.) Il se mêle toujours un grain de jalousie au plaisir que nous fait éprouver le succès d'un ami; mal en prit au pauvre D. de sa confiance en ses compagnons; à peine entrés dans la salle qui regorgeait de monde : « *Que vlé-vo prédre, capitai de tins-en-tins?* » lui demandèrent-ils. (Que voulez-vous prendre, capitaine de temps en temps). Cette interpellation fit tourner toutes les têtes de leur côté; les deux perfides amis continuèrent la conversation sans cesser de l'épicer du malheureux : « *Capitai de tins-en-tins,* » surnom qui de ce jour demeura au pauvre D.

On a beaucoup ri des manœuvres de nos milices et de leurs officiers inexpérimentés, qui, manquant de la mémoire de commandements, alignaient leur troupe sur le fumier à Pierre ou le mur à Jean. Ces histoires surchargées sont un peu de tous les cantons, nous les passons sous silence.

Sur la Place-d'Armes des Fourches à Saint-Blaise, un capitaine, qui fait marcher sa compagnie par sections, la voit arriver sur la muraille qui ferme un côté du champ des manœuvres, il oublie subitement le commandement qui peut lui faire changer de direction, et, au moment où la troupe est à un pied de l'obstacle, il s'écrie : « *Soldats, débanda-vo to.* » (Soldats, dispersez-vous tous).

Le pendant de l'anecdote serait l'histoire du bataillon vaudois, s'égrenant dans une marche de grande route, et le gros-major criant de l'arrière au commandant : « Cousin Lullin, arrêtez la tête, la queue traîne. »

Neuchâtel, principauté prussienne et neutre dans la lutte de la Suisse et de la France en 1798, manifesta cependant ses sympathies pour la Confédération; pour quelques-uns, cette sympathie s'adressait au gouvernement aristocratique du patriciat Bernois; pour d'autres, c'était l'horreur des principes de la révolution. Au moment où le canon grondait sur l'Aar et la Sarine, quelques jeunes gens, quittant leurs familles en secret, et partis mystérieusement du pays, allèrent se joindre aux troupes bernoises avec lesquelles ils combattirent à la journée de Neuenegg. L'un d'eux, Georges-Alexandre Dardel, alors sous-lieutenant au service d'Angleterre, dans le régiment de Meuron, fit une belle carrière militaire au service étranger. Nous retrouvons plus tard la même participation clandestine des Neuchâtelois dans les luttes des confédérés, particulièrement dans la guerre du Sonderbund.

Alexandre Girardet a caractérisé par une grande aquarelle, à la bibliothèque de Neuchâtel, la vie de nos milices au siècle passé. *La fête militaire des trois compagnies de Neuchâtel au Mail le 30 juin 1796*, nous montre une liesse bourgeoisiale à laquelle prennent part les femmes et les enfants, le vin coule à pleins bords sur les tables dressées sous les arbres, la musique joue des danses, et une ronde de soldats l'entoure joyeusement. Officiers et soldats prennent franchement leur part de cette joie « bonhomme. »

Les chefs partageaient volontiers la propension du soldat à la joyeuseté, ils aimaient comme eux la gaudriole et les « bons tours. »

Au retour d'une revue au Mail qui était le grand champ de manœuvres des milices de la Bourgeoisie de Neuchâtel, il prit un soir, à un capitaine, l'étrange fantaise de faire mettre ses pièces en batterie en plein faubourg, et d'y faire un feu de bataille. On comprend de quelles terreurs furent pris les bons habitants au milieu de leur premier sommeil, et quelle avalanche de vitres cassées suivit ces intempestives détonations. L'officier, mandé chez Messieurs les Quatre-Ministraux, y reçut ce qu'on appelait alors « un savon, » c'est-à-dire une semonce à savonner la tête, et une forte note de verre cassé.

Le lieutenant B., de Saint-Blaise, était un fort bel officier, digne et fier quand il passait à la tête de sa compagnie, où figuraient des grenadiers qui eussent fait envie au roi Frédéric-Guillaume Ier; c'était plaisir à le voir l'épée à la main, la tête relevée et frappant, en marchant, le sol de la pointe du pied, rien n'eût pu altérer la rigidité de son maintien, ni lui faire tourner la tête à droite ou à gauche, sinon dans les cas ordonnés par les règlements.

Les bonnets à poil, dont la Commune décrétait l'achat, et dont Cornaux payait un tiers pour avoir le droit de s'en servir à l'occasion, abritaient de robustes et joyeuses têtes qui ne craignaient pas de jouer de « bons tours. » Revenant d'une manœuvre, la compagnie rentrait solennellement au village, le lieutenant B. redressait sa grande taille en passant au milieu de la foule; arrivé devant l'église : « Halte! front! » commande-t-il, et se retournant vivement, il n'aperçoit à côté de lui que les deux tambours, la compagnie s'est dérobée dans un jardin à l'entrée du village, où elle rit à l'avance de la déconvenue de son chef : *T. du D.*, s'écrie-t-il, *c'né pas di tors à faire à ein homme.* (T. du D., ce ne sont pas des tours à faire à un homme) et l'hilarité générale le gagne aussi.

Le même lieutenant B., grand batailleur en récits, avait l'habitude de dire : *Mé, epi mé guernadi no fasan to grûla.* (Moi et mes grenadiers nous faisons

tout trembler). A quoi les plaisants répliquaient : *Vos ne fâté grula q'lé botoilles.* (Vous ne faites trembler que les bouteilles). La section de grenadiers en question était, en effet, une assez jolie collection d'ivrognes dont le souvenir n'est point effacé. On salue encore à Saint-Blaise les zigzags d'un homme aviné par cette exclamation : *Piai, piai, piai, la marche di guernadî!* (Plein, plein, plein, la marche des grenadiers!)

Les bonnets d'ourson étaient l'élite de l'infanterie de nos milices, ils le savaient et cherchaient, dans tous nos districts, à se mettre à la hauteur de leur réputation par leur tenue et par des allures de matamores caractérisées par cette allocution d'un chef : *Guernadi du Vau-de-Roux.... faté la poète meune.* (Grenadiers du Val-de-Ruz.... faites la vilaine mine).

Ne voit-on pas les froncements de sourcils, les serrements de lèvres et les grimaces de ces braves citoyens cherchant à se donner des airs de pourfendeurs.

L'occupation du canton de Neuchâtel, en 1806, par la division des grenadiers d'Oudinot, mit en rapport nos populations avec les suppôts de la gloire impériale; on put admirer de près les brillants uniformes qui faisaient trembler l'Europe; leur prestige fut tel qu'on oublia vite qu'ils étaient chez nous comme en pays conquis. Neuchâtel avait passé bien facilement du régime prussien à celui de Napoléon, puis à celui de Berthier, mais malgré la tristesse qui serrait les cœurs patriotes, les soldats de la France trouvèrent chez nous des sympathies, que leur caractère fait naître facilement; les portes s'ouvrirent aux officiers, la haute société neuchâteloise répondit aux invitations d'Oudinot. Les grandes manœuvres exécutées à Boudry par la division des grenadiers augmentèrent encore le prestige. Voici ce que l'auteur de *Quinze jours en Suisse* (1 vol. diamant. L. Janet, libraire. Jules Didot, imprimeur. Paris 1822), met dans la bouche d'une demoiselle neuchâteloise avec laquelle il se promène : « Voilà la Place-d'Armes, s'écria-t-elle tout à coup, interrompant l'entretien, et me montrant du doigt une plaine au bas de la colline. Cette place que nous foulons, c'est Austerlitz. —Comment dis-je, Austerlitz ici? — Oui les Russes fuyaient de ce côté; les Français, pleins d'une ardeur incroyable, les poursuivaient. Un escadron belliqueux couvrait ce mamelon : le fer brillait; les cuirasses réfléchissaient l'éclat du soleil : les chevaux impatients hen-

nissaient de toutes parts; leurs trépignements, leurs bouches écumantes, et leurs naseaux fumants, ne respiraient que la guerre. Soudain la trompette sonne, ils partent, et la terre gémit sous leurs pieds; les montagnes en sont émues. O Dieu! de quel effroi je fus saisie! j'en frémis encore. J'étais alors si jeune que ce simulacre me parut une chose véritable. — Eh bien, mon cher, y es-tu maintenant? C'était le général Oudinot qui, pendant son séjour en Suisse, au milieu des loisirs d'une trêve, occupait ses braves du souvenir de leurs triomphes, et en offrait un magnifique spectacle aux habitants de l'Helvétie. — O combien l'allusion à la célèbre bataille d'Austerlitz me rendit fier du nom français. »

Si l'admiration de la gloire militaire avait gagné à ce point le cœur des femmes, on comprend que les hommes ne résistèrent pas à son prestige: le décret de Napoléon, daté du camp impérial de Finkenstein, 11 mai 1807, ordonnant la levée d'un bataillon dans la principauté de Neuchâtel, sous le titre de Bataillon du prince de Neuchâtel, fut salué avec joie par tous ceux que l'idole du jour avait grisés, et qui brûlaient de prendre leur part de la gloire impériale alors à son apogée. Le futur commandant du Bataillon, Bosset, alors capitaine-adjoint à l'état-major de la Grande-Armée, dans un avis du 16 juin 1807, faisait miroiter aux yeux les mots de « gratifications, pensions et décorations accordées par l'empereur. »

Les esprits ambitieux ou curieux d'aventures, les têtes folles, les sanguins, ceux qu'échauffe le bruit du tambour et l'odeur de la poudre accoururent en hâte former cette première et brillante levée, qui, après avoir eu le baptême du feu à Wagram, devait aller faire une si rude guerre aux *guerillas* espagnols.

Napoléon ne ménageait pas les *Canaris* (surnom donné aux soldats du Bataillon de Neuchâtel, qui portaient l'uniforme jaune), il fallait maintenir l'effectif du Bataillon et de la batterie d'artillerie formée par un décret de l'empereur, daté de Saint-Cloud le 27 août 1808. Les secondes levées furent moins faciles; les mécontents de la vie des champs et de l'atelier, les désespérances d'amour comblèrent cependant les vides causés par chaque affaire. Peu à peu le zèle diminua, il fallut l'appât de primes pour trouver des hommes, Berthier menaçait le pays de la conscription. Les recruteurs parcouraient les campagnes, des racoleurs qui furetaient tous les coins, leur ramenaient des hommes de plus en plus difficiles à embaucher.

Deux pêcheurs de Saint-Blaise, qui regagnaient leur bateau amarré au port de Cudrefin, trouvèrent, un soir de décembre, un lugubre personnage assis à l'arrière de leur embarcation : *Wotch engadgi* fut le premier mot qu'ils lui adressèrent. Ce mélange de patois allemand et de patois neuchâtelois signifiait : Voulez-vous vous engager? Sur sa réponse affirmative, les pêcheurs sautèrent à leurs rames et furent loin de la rive en un clin d'œil, l'homme s'enveloppa d'un haillon et s'endormit pour ne se réveiller qu'à Saint-Blaise. Les bateliers qui touchaient déjà, par la pensée, la prime de leur racolage, conduisirent leur proie à l'auberge de la Maison de Commune, où les sous-officiers recruteurs tenaient table ouverte. Consternation et hilarité : le racolé était bossu.

« Bons soldats, mais voleurs et pillards, » disait le général Marulaz en parlant des Neuchâtelois. Les dernières levées faites dans le pays fournirent au bataillon Berthier un ramassis de goujats qui contribuèrent à affirmer cette réputation. Les querelles se vidaient avec le sabre. Des sous-officiers disposèrent de la solde de la troupe, ils furent dégradés et condamnés. Des soldats désertèrent avec armes et bagages, et passèrent à l'ennemi. D'autres même revenaient au pays, comme le prouve la pièce suivante :

Le Conseil d'Etat, informé que des déserteurs du Bataillon de Son Altesse Sérénissime ont séjourné dans ce pays à diverses reprises, et devant en conséquence supposer que des ressortissants de l'Etat, manquant à leur devoir envers leur Souverain, se sont permis de leur donner asile, juge convenable de rappeler, à tous les habitants de cette Principauté, leurs obligations à ce sujet, et de défendre expressément et sous peine de poursuites sévères et conformes à toute la rigueur des lois, tout acte tendant à soustraire des déserteurs du Bataillon de Neuchâtel à l'accomplissement de leurs engagements. Le Conseil ordonne aux Officiers de Judicature et à tous les gens d'office, de veiller à l'exacte observation de cette défense, qui sera publiée et affichée selon l'usage.

Donné en Conseil, tenu sous notre présidence au Château de Neuchâtel, le 26 septembre 1808.

Signé : DE MONTMOLLIN.

Neuchâtel était le bureau central du recrutement du bataillon Berthier, dans lequel on admit les Suisses de tous les cantons et même des Italiens; l'auberge du Cerf, dans la rue de l'Hôpital, était la station ordinaire des re-

cruteurs, qui, les jours de marché, couvraient les tables de pièces de cinq francs, nouvellement frappées, dont l'éclat avait un prestige séducteur.

Le Café impérial et l'auberge du Raisin étaient aussi le rendez-vous des militaires, dont les rixes troublèrent, plus d'une fois, la tranquillité publique. Soit que les allures de ces hôtes fussent par trop outrecuidantes, soit qu'ils payassent plus en paroles qu'en argent, Messieurs les militaires se virent un jour expulsés subitement de l'auberge du Raisin; réunis en nombre imposant, sous les ordres d'un sous-officier nommé Sermage, ils en enfoncèrent la porte, tandis que d'autres en escaladaient les fenêtres à l'aide d'échelles, le sabre au poing. Cette rentrée en scène était concluante, l'hôte céda à la force. Les autorités, de leur côté, pouvaient difficilement sévir contre les recruteurs et les légionnaires en permission; leur éloignement eût infailliblement fait tomber le pays, épuisé déjà, sous la loi de la conscription.

Dans une affaire en Espagne, où le bataillon de Neuchâtel avait donné, on retrouva le cadavre du sous-officier Sermage, qui, n'ayant plus de munitions, avait combattu avec son sabre; quinze Espagnols gisaient à ses côtés.

Le dépôt du Bataillon était à Besançon, dans une des forteresses de cette place. Deux soldats qui avaient *tenté de déserter, au moment de l'entrée des* Alliés en France, furent arrêtés et condamnés à mort par un conseil de guerre. L'un proposa à l'autre un moyen désespéré d'évasion, qui consistait à se laisser dévaler par le canal des fosses d'aisances, ouvert sur le Doubs, coulant en dessous à une profondeur énorme. Conduits de grand matin à l'endroit désigné pour leur exécution, ils demandent et obtiennent sans peine un instant de répit pour entrer dans le lieu d'où ils devaient tenter de se dérober à la mort. « Passe, » dit l'un d'eux. Mais à la vue de l'immense et lugubre profondeur, le cœur manque au second. — « Passe, toi, » lui répondit-il. Le premier s'introduit dans l'étrange couloir, un bruit d'eau troublée se fait entendre : la rivière emporte-t-elle un cadavre? Le malheureux soldat demeuré en arrière voit partout la mort, et choisit celle dont le frappent un instant après les balles de ses camarades. L'autre traverse le Doubs, se dérobe aux postes français et arrive aux lignes alliées, où il est reçu et fêté. C'était un « dur à cuire, » un homme qui, selon l'expression des camps, « n'avait pas froid aux yeux. » Il revient à Neuchâtel, se présente fièrement à l'officier de recrutement Belenot, lui raconte : que fait prisonnier par les Alliés qui allaient le fusiller, il s'est sauvé « de leurs griffes » et qu'il veut rejoindre, coûte que

coûte, l'armée française, tentative pour laquelle il lui faut une somme que l'officier s'empresse de payer à ce brave et loyal serviteur de l'Empire.

La cession de Neuchâtel à Napoléon, par le roi Frédéric-Guillaume III, se fit par un trait de plume, les deux souverains traitèrent le peuple neuchâtelois, ni plus ni moins, qu'un troupeau de moutons, mais faut-il demander de la pitié, des égards, à un sabre victorieux. L'occupation du pays fut imprévue, subite, on courba la tête sous un décret appuyé par six mille grenadiers, argument irrésistible.

Les milices neuchâteloises durent souffrir l'humiliation de leur inutilité, pas un fusil ne sortit de sa cachette, pas une épée ne tressaillit-elle dans son fourreau ? Il est certain que quelques âmes furent froissées du mépris avec lequel les puissants traitaient les peuples, mais les colères furent étouffées. On raconte cependant qu'un bourgeois, que des amis avaient salué de son titre de capitaine, dans un hôtel de la Chaux-de-Fonds, se vit l'objet des plaisanteries et des risées de quelques officiers d'Oudinot. Comprenant que, simple civil, ou *pékin*, selon le mot du temps, il ne pouvait demander raison à des militaires, il alla revêtir son uniforme, et accompagné de deux amis, ses témoins, en uniforme également, il se présenta hardiment aux railleurs, qu'il étonna par sa tenue ferme et digne, et qui finirent par lui tendre cordialement la main.

Frédéric-Guillaume III qui avait cédé la Principauté de Neuchâtel à Napoléon, se hâta de la reprendre en 1814, au moment où les alliés entraient en France. Berthier avait renoncé à ses droits sur le pays par un acte du 3 juin 1814. Le 12 juillet de la même année, Frédéric-Guillaume III arrivait à Neuchâtel. Les milices étaient sous les armes pour rendre honneur au souverain; Frédéric-Guillaume les passa en revue sur le terrain occupé aujourd'hui par les rues du Musée et de la Place-d'Armes, les officiers supérieurs qui l'accompagnaient dans cette solennité, l'interrogeaient du regard, il fronçait le sourcil et paraissait mécontent; il répondit enfin à ces interrogations tacites: « Ils sont bien, mais ils ont l'air bien français. »

L'influence impériale se remarquait en effet dans nos troupes qui avaient adopté le shako français, et où le bleu et le rouge dominaient dans

l'uniforme. Cette parole royale ne tomba pas dans le vide, et le lendemain les milices déposèrent les épaulettes, les plumets, les bonnets à poil; les pompons en laine et à flamme furent remplacés par le pompon noir et blanc de forme ovale. Plusieurs de ces parties de l'équipement ne furent supprimées que momentanément. Les sapeurs conservèrent le bonnet à poil jusque vers 1850.

Quelques hommes sortis du bataillon Berthier, furent plus tard d'excellents officiers supérieurs. On peut citer le sergent Pettavel, mort lieutenant-colonel; de Perrot, lieutenant-colonel; L. de Meuron, lieutenant-colonel au service de Prusse; Ch.-Alex. de Perregaux, mort maréchal de camp au service de France; Alex. Bonhôte, lieutenant-colonel au service de France, chevalier de St-Louis et officier de la Légion d'honneur.

Le fait suivant, quoique un peu étranger au sujet qui nous occupe, mérite cependant d'être cité.

Les Alliés entrèrent dans le canton de Neuchâtel dans les derniers jours de décembre 1813; ils arrivaient par le pont de Thièle venant de Bienne. On *sait qu'à cette époque, la route qui longe la rive nord du lac de Bienne* n'existait pas, on passait de cette ville par Nidau, Aarberg et Anet pour venir à Neuchâtel. Le premier détachement autrichien qui avait franchi la frontière neuchâteloise, se trouvait à trois heures de l'après-midi au pont du Mouzon, limite des communes de Marin et de St-Blaise; c'était une brigade d'avant-garde, avec infanterie, artillerie et cavalerie, marchant comme en temps de guerre et en pays ennemi; on sait que l'abandon de Neuchâtel par Berthier n'eut lieu qu'en juin 1814. A ce moment les cloches de St-Blaise sonnèrent pour la prière. Le détachement crut que c'était le tocsin d'alarme; l'artillerie tournant à droite, à l'angle des jardins de Vigner, alla se mettre en batterie dans le marais, la cavalerie se massa en arrière, l'infanterie avança lentement par la route le long du lac. St-Blaise du haut, vu de ce point, présente assez l'aspect d'une petite place forte; le canon autrichien allait l'attaquer, mais le mésentendu s'expliqua, la troupe continua alors sa marche sur Neuchâtel.

A partir de ce moment, les sonneries de cloches furent supprimées la semaine, pendant le passage des Alliés.

On a raconté dans ce recueil, l'histoire du passage des Autrichiens dans le canton; on sait que leurs procédés furent assez souvent ceux de vainqueurs. Des chevaux et des voitures avaient été réquisitionnés à Neuchâtel pour le transport de bagages, jusqu'à la frontière française; ce détachement, escorté par de la troupe autrichienne, était accompagné par le lieutenant Belenot, officier de recrutement du bataillon Berthier. Celui-ci arrivé aux Verrières de France, donna l'ordre, en vertu des papiers dont il était porteur, de dételer et de tourner bride; les Autrichiens ne l'entendaient point ainsi et forcèrent les voituriers à continuer la route. Ceux-ci cédèrent à leurs injonctions, mais le lieutenant Belenot combina un plan de retraite assez audacieux, et qui eut un plein succès; à son signal, pendant la nuit, et au moment où l'escorte dormait sur les voitures, les conducteurs dételèrent subitement leurs chevaux et tournant au triple galop regagnèrent la frontière neuchâteloise.

Le service militaire avait été mis en honneur par les guerres de l'empire; pour beaucoup de nos concitoyens il devint une véritable profession dans laquelle plusieurs firent une carrière honorable, mais pour d'autres ce fut une cause de démoralisation. Si le bataillon Berthier avait débarrassé le pays d'une écume délétère qui alla finir sur tous les champs de bataille, il en revint cependant un nombre suffisant pour vicier ceux qui ne demandaient pas mieux que cela. Après 1815, dans tous les cantons qui avaient fourni un contingent aux armées impériales, on vit refleurir ce type issu des guerres de Bourgogne, et qu'on a appelé les « Compagnons de joyeuse vie. » Les légionnaires méprisant les travaux de la campagne et de l'atelier, hantaient les auberges et y racontaient leurs prouesses; chaque ville, chaque bourg, chaque village eurent à subir ce type détestable des acteurs de l'épopée impériale.

Neuchâtel ne les garda pas longtemps, le bataillon des tirailleurs de la garde, créé le 19 mai 1814, devint pour le pays ce que la colonisation devait être quelques années plus tard; des officiers et des soldats du bataillon Berthier passèrent au service de Prusse, avec la même facilité que le pays était revenu à ses anciens souverains.

Le 1er juin 1816 une capitulation, conclue entre la France et les cantons suisses, arrêta qu'ils fourniraient des troupes pour former deux régiments de la garde royale et quatre régiments de ligne. Les anciens soldats de l'empire passèrent en grand nombre au service des Bourbons. Rome et Naples capitulèrent plus tard avec la Suisse. On connaît la malheureuse affaire du mois de Juillet 1859, à Naples, qui amena la fin des capitulations.

La garde suisse du pape est actuellement la dernière troupe de notre pays au service étranger.

Le bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde faisait partie d'un corps, commandé par le général Alvensleben, qui était en marche sur la France au moment où l'on apprit la nouvelle de la bataille de Waterloo. Il continua sa route en se dirigeant sur Paris, où il entra avec les armées coalisées; il fut caserné rue de l'Ourcine. Ce qui s'était passé dans le bataillon Berthier se renouvela ici. La désertion y prit des proportions telles, qu'un jour, une section de garde toute entière abandonna son poste avec une audace et un mépris complet des lois martiales de l'état de siége.

Ici se place naturellement l'histoire d'un homme de la période militaire dont nous avons noté quelques traits. Charles-Auguste Dardel, né à St-Blaise le 25 août 1793, sous-lieutenant au bataillon neuchâtelois des Tirailleurs de la Garde, entrait à Paris en 1815. Il se fixe dans cette ville après avoir donné sa démission, s'y occupe d'industrie, puis passe à Sèvres où il fonde une brasserie en 1824, et reçoit en 1826 le brevet de « Brasseur du roi. » La même année il devient membre du conseil municipal de cette ville. Entré dans la garde nationale, il est capitaine en 1830, et prend part aux journées de juillet. Une lettre du maire de Sèvres, datée du 17 juillet 1832, mentionne ainsi la conduite de cet officier:

Le Maire de Sèvres informé, quoique tardivement, que des récompenses pécuniaires et honorifiques devaient être accordées aux citoyens qui se sont plus particulièrement distingués pendant notre glorieuse révolution de 1830, a l'honneur de prévenir la Commission royale des récompenses nationales, que par suite du dévouement et du patriotisme qu'ont manifesté les habitants de sa Commune, il croirait manquer à ce que lui dicte une reconnaissance bien méritée, s'il laissait ignorer qu'un de ses administrés a le droit incontestable à une récompense honorifique. C'est M. Dardel, Ch.-Aug., capitaine de la garde nationale. Dès le 28 juillet, et quoique nous soyions entourés des troupes de l'ex-garde, ce citoyen a organisé la garde nationale, qui dès ce jour a fait un service régulier: c'est à cette mesure que nous devons d'avoir été préservés des coupables projets de quelques individus étrangers à la Commune. Le 30, par une conduite ferme et courageuse, et sans employer la force des armes, M. Dardel, à la tête des habitants, finit, après une fort longue résistance, à faire rendre les armes et le drapeau à un bataillon suisse en

bataille en face la manufacture de porcelaine. Le 31, M. Dardel, en apprenant la marche de la colonne parisienne sur Saint-Cloud, s'y rend en hâte, et par sa présence empêche un pillage qu'on n'aurait pu arrêter un quart d'heure plus tard. De retour à Sèvres, ce capitaine reçoit l'ordre de marcher sur Versailles à la poursuite de l'ex-garde; il réunit 150 à 200 hommes et marche en colonne sur Versailles; leur approche décide la retraite de Charles X sur Rambouillet.

Il est juste de dire que M. Dardel s'est tout entièrement dévoué à la cause nationale, et que si la Commune a été préservée des malheurs que nous faisait présager le séjour, parmi nous, des troupes de l'ex-garde, c'est à lui que cette gloire doit être acquise.

Le capitaine Dardel reçut la croix de juillet. Après avoir combattu les régiments suisses, il offrit asile à plusieurs de ses compatriotes qu'il sauva des fureurs d'une populace irritée. En 1835 il est nommé commandant de la garde nationale de Sèvres, fonctions qu'il conserva jusqu'à la révocation des gardes nationales de France en 1851. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1838.

Nous le retrouvons en 1848. Le peuple de Paris, vainqueur aux journées de février, dévastait les palais et les châteaux et s'apprêtait à continuer ses ravages en pillant la manufacture de Sèvres. Cette ville de la banlieue renfermait dans sa garde nationale une quantité de citoyens qui, fraternisant d'idées avec certains insurgés de Paris, ne demandaient qu'à faire cause commune avec eux dans cette tentative.

Le 24 février, la duchesse d'Orléans qui fut régente de France pendant deux heures, eut un ministre aussi éphémère. Odillon-Barrot, apprenant que le pillage de la manufacture de Sèvres allait s'effectuer, et voulant sauver cette glorieuse fabrique, écrivit ce qui suit au commandant Dardel:

Paris, ce 24 février 1848.

A Monsieur le commandant de la garde nationale de Sèvres.

Monsieur,

Veuillez prendre les mesures qui vous paraîtront convenables pour la conservation de la Manufacture et du Palais de Saint-Cloud.

J'ai l'honneur d'être, etc.

ODILLON-BARROT.

Le commandant Dardel ne fut pas longtemps embarrassé, il réunit les plus farouches de ses gardes nationaux, ceux-là même qui allaient prêter la main au pillage, et dans une harangue énergique, il leur représenta que c'était à leur loyauté et à leur patriotisme que le pays confiait la garde de monuments qui faisaient la gloire de la nation.

Le Palais de St-Cloud et la manufacture de Sèvres furent imprenables.

Le gouvernement du second empire pensa qu'il était prudent de s'attacher un homme aussi populaire que le commandant Dardel; il lui offrit la croix d'officier de la Légion d'honneur qu'il refusa.

Lorsque la guerre de 1870 éclata, la garde nationale de Sèvres reconstituée plaça à sa tête Ch.-A. Dardel, qui fut nommé commandant à l'unanimité des suffrages. Agé de 75 ans, ne pouvant plus monter à cheval et paralysé des mains, il ne voulut point cependant abandonner le poste qui lui était confié; il marcha en voiture à la tête de sa troupe, et son domestique tirant son sabre du fourreau, le lui mettait en main. Entré dans Paris, il endura gaîment les misères du siége, et encourageait aux remparts et aux avant-postes, ceux qui désespéraient de la lutte.

Etrange destinée! Charles-Auguste Dardel, entré à Paris en 1815 en qualité de sous-lieutenant prussien, était appelé à contribuer à la défense de cette place contre ceux avec lesquels il y était arrivé pour la première fois.

Le 2 février 1874, un immense cortége militaire et civil conduisait à sa dernière demeure le commandant Dardel, mort le 30 janvier.

Le système des exercices locaux exista jusque vers 1823; ils étaient au nombre de 12 à 15 par an, avec deux ou trois revues, et des camps qui réunissaient une partie des troupes de tout le pays. La durée de ces camps était de 15 à 18 jours. Le souvenir de ceux de Boudry est demeuré légendaire.

On comprend que le développement des connaissances militaires était en rapport avec celles des officiers qui instruisaient la troupe dans chaque district, et que l'unité dans les manœuvres de bataillons était difficile à obtenir. Voyons un peu ce qui se passe dans un exercice de district.

Les miliciens de St-Blaise, Hauterive, La Coudre, Marin, etc., se réunissent à la place d'armes des Fourches; les hommes de Marin se sont appelés les uns les autres pour marcher en société au lieu du rendez-vous. Le capitaine demeure à quelques pas de St-Blaise; la petite troupe s'arrête sous ses fenêtres: *Capitaine, ité-vo lè?...* (capitaine, êtes-vous là?) lui crie un sergent, avec un sans-façon amical qui est demeuré dans nos mœurs. Une des croisées s'ouvre, et le capitaine en manches de chemise, rasé frais, le cou dans un haut col en crin serré par une boucle sur la nuque, y apparaît en train de s'habiller, opération lente et méticuleuse. — *Allè-nos, capitaine, e faut vos*

dépatchi (Allons-nous, capitaine, il faut vous dépêcher). — *Ouè, i végne,* répond-il, *ma alla pêre.* (Oui, je viens, mais allez toujours). — Et la troupe reprend lentement sa route en passant par le village du haut, non sans s'arrêter, ci et là, où le mot *bon vin* étale ses séduisantes promesses sur une enseigne de bois, coupée en forme de cœur ou d'étoile, qui se balance au bout d'un bâton.

Arrivés à la place d'armes, où l'on trouve les détachements des autres villages de la paroisse, on s'abouche amicalement, on cause de la vigne, du trèfle et du bétail. A la fin, lassé d'inaction, on interroge le sergent de Marin sur ce qu'on doit faire: — *E nos faut nos cutchi,* répond-il, *et vos fari le guet, on o do, derri c'teu botchas por ver quand l'capitaine véder.* (Il faut nous coucher, et vous ferez le guet, un ou deux, derrière ces buissons, pour voir quand le capitaine viendra). — *Eh bé c'est cé,* répond-on. (Eh bien c'est çà). Deux hommes se placent en sentinelles avancées, tandis que la troupe s'étale au loin sous les arbres, dans une quiétude que l'arrivée de l'officier vient tardivement interrompre: — *Le vétzi, dépatchi-vos....* crie-t-on de loin. (Le voici, dépêchez-vous). — Les rangs sont formés en un instant, et la troupe exécute la charge en douze temps sous le commandement du sergent.

Le capitaine approche lentement, et arrivé en présence de la compagnie: *Eh bé c'mé vant-t-u c'teux hommes, c'tu matè?* (Eh bien, comment vont-ils, ces hommes ce matin? — *E vant gros bè,* répond le sergent, *ma dité ver capitaine, nos ai manœuvra to c'tu tè, è vos faut nos bailli on repou.* — *Eh bé, s'vos vlé, nos repréder dé on momet,* répond le capitaine. (Ils vont très bien, mais dites donc, capitaine, nous avons manœuvré tout ce temps, il vous faut nous donner un repos. — Eh bien si vous voulez, nous reprendrons dans un moment). — On forme les faisceaux, et la troupe retourne sous les arbres achever la sieste interrompue.

Le commandant des troupes du Val-de-Ruz, en 1818, P., plus tard colonel-inspecteur des troupes de l'Etat, ne paraissait pas fort satisfait de la musique de son détachement, et après une allocution dans laquelle il démontrait l'agrément et l'utilité d'une fanfare, il donne l'ordre à tous les hommes, jouant d'un instrument, de sortir des rangs. Le nombre en est minime. Le commandant s'approche du premier: — « De quel instrument jouez-vous? — Du violon. — Et vous? — De la *rebibe.* »

Frédéric-Guillaume III réglementa le service militaire de la Principauté de Neuchâtel par des ordonnances du 8 mars 1823. A ce moment l'effectif de nos troupes se composait de six bataillons d'infanterie, trois compagnies d'artillerie, trois détachements du train, quatre compagnies de carabiniers. Cet effectif ne s'est pas considérablement augmenté. Les exemptions de service étaient cependant fort nombreuses. Etaient exemptés, les ecclésiastiques, proposants, et tous les principaux fonctionnaires de l'Etat, les membres des cours de justice, etc. Les membres du Conseil des Quarante de Neuchâtel, les juges suppléants, les notaires, huissiers, sautiers, secrétaires de commune, anciens d'église, l'étaient à partir de 35 ans; les fils uniques de veuves pouvaient être dispensés du service. En revanche le service commençait à 18 ans, et finissait à 50 ans. Tout étranger né et domicilié dans le pays, ou qui étant venu s'y établir, y possédait des biens immobiliers, était astreint au service. Les instituteurs principaux des établissements d'éducation de Neuchâtel, du Locle et de la Chaux-de-Fonds, et un régent pour chaque commune étaient exemptés, les autres endossaient l'uniforme. La question du service militaire des instituteurs, aujourd'hui à l'ordre du jour, était donc tranchée en partie affirmativement en 1823.

Le remplacement en service était admis; on comprend que les abus s'introduisaient en foule par cette porte ouverte, et qu'une certaine classe de la population pouvait facilement se débarrasser de cette dette, devant laquelle tous sont égaux aujourd'hui, au moins devant la loi.

De 1820 à 1830, époque de calme politique et militaire, nos milices n'eurent pas l'occasion de se distinguer autrement que dans les revues, et nous les retrouvons dans leurs exercices de district telles que du passé.

A St-Blaise, le lieutenant D. endosse l'uniforme en quittant la charrue, qu'il n'oublie pas l'épée à la main. Ce soldat laboureur embrouille quelque peu les manœuvres; vertement tancé par un capitaine, il prend sa troupe à partie, et l'engage à faire attention pour l'aider dans son rôle. Le tour d'entrer en ligne arrive pour sa section: *C'é à nos à martchi*, leur dit-il, et après une pause. *Eh bè, Haie!* (C'est à nous à marcher... Eh bien, Haie!) expression avec laquelle on anime les bœufs, comme les chevaux avec : Hue!

«*Oh bé*, disent les soldats, *se nos sey à la tscherrouie*, *cè veut gros bé alla* » — (Oh alors, si nous sommes à la charrue, cela veut bien aller).

L'insurrection de 1831 rassembla sous les drapeaux le ban et l'arrière-ban des milices neuchâteloises. Une garde urbaine avait été réunie à Neuchâtel, des gardes rurales étaient formées dans les villages. Ces soldats improvisés arrivaient à l'appel du gouvernement avec les équipements et les armes qu'ils possédaient, qui, un sabre ou une giberne, un bonnet de police ou un shako, un mousquet ou un fusil de chasse.

Il ne reste au sergent-major S. de tout son passé militaire qu'une baïonnette et une capote à galons d'argent roussi, que son obésité l'empêche de boutonner; sa tête est coiffée d'une casquette, et il a emmanché sa baïonnette au bout d'un manche à balai. Il fait ainsi l'appel de sa compagnie; c'est un soldat asthmatique et prudent, et comme la baïonnette pourrait le blesser dans ses mouvements, il a muni sa pointe d'une pomme de terre!

A St-Blaise, un poste de nuit veille à la sécurité du village. Une sentinelle placée sur le pont du ruisseau, en face du bâtiment de l'ancienne école, arrête les passants au cri de « Qui vit? » Un interpellé lui répond d'une façon que n'autorisent ni les règlements, ni la politesse, mais que Cambronne n'eût pas désavouée. — *B.... de tschervoute*, lui crie la sentinelle, *s'mon fouésil avey on tschey te verrey pru.* — (B. de carogne, si mon fusil avait un chien tu verrais bien). C'est ce qu'on pouvait appeler, ou jamais, monter la garde pour la forme.

Nous arrivons à une période agitée pour nos confédérés, pacifique pour Neuchâtel, qui reste neutre dans la guerre du Sonderbund. Plusieurs de nos officiers supérieurs et un grand nombre de nos miliciens n'eussent pas mieux demandé que de combattre avec l'armée fédérale; quelques hommes purent s'y faire adjoindre cependant, et se trouvèrent aux principales affaires de cette courte campagne; si peu nombreux qu'ils furent, ils forment le trait d'union de nos milices avec l'armée fédérale.

Depuis 1849 l'armée suisse, stationnaire pendant longtemps, est entrée dans la voie des transformations rapides et fréquentes; elle a dû suivre l'exemple de ses sœurs de France et d'Allemagne, et remettre tout en question; de ce moment elle n'a pas eu encore un seul jour d'unité d'armement et d'équipe-

ment. Si nos fusils et nos canons actuels nous paraissent le dernier mot de la perfection, de la destructibilité, nous ne pouvons en dire autant des uniformes, qui, à force de viser à la simplicité, se sont appauvris d'une manière désolante et tomberont dans le lugubre, si l'on ne réagit contre les tendances par trop positivistes du jour.

Les allures sans-façon du siècle passé et les allures du troupier de l'empire se sont continuées jusqu'après 1860; les premières étaient filles du sol et des mœurs démocratiques, les secondes nous arrivaient de l'étranger; ces dernières faisaient école et furent facilement copiées.

Les camps ne furent jamais, même sous Sertorius, une école favorable aux mœurs; tout s'y assouplit il est vrai, mais aussi tout s'y endurcit, les mauvais éléments humains y trouvent un terrain propice pour s'y développer, les doux et les timides s'y font rogues et effrontés. Nos miliciens, au sortir de la vie normale et saine de la famille, subirent trop souvent l'influence de la caserne. On se souvient encore de ce qu'était l'entrée au service d'une troupe quelconque, le désenchantement gagnait les cœurs les plus patriotes à la vue d'hommes peu soucieux de leur dignité personnelle et de leur rôle de soldats citoyens. Le surnom « d'habit de scandale » donné à l'uniforme, n'est point encore oublié.

La sévérité dans la discipline, l'éducation obligatoire ont modifié les mœurs militaires, les soins donnés à l'aménagement des casernes, à la nourriture et à l'hygiène du soldat, ont été pour beaucoup dans le relèvement du niveau moral de nos milices.

Aujourd'hui, la caserne de Colombier, propre, éclairée au gaz et meublée de sommiers à ressorts, donne à beaucoup de soldats l'idée d'un confort qu'ils chercheront évidemment à réaliser chez eux. Nous n'entendrons plus l'exclamation qu'arrachait un matin, à un soldat du 61e bataillon de landwehr, la dureté des anciens lits: « Ouais! quel matelas, j'y rebattrais ma faulx. »

La caserne pourra peut-être devenir, un jour, une école d'hygiène dont on sortira meilleur; il faut profiter de toutes les occasions pour répandre le bien, il a sa contagion comme le mal.

A. Bachelin.

Nous adressons nos remerciements à MM. Alexis Dardel, F. Belenot, F. Landry, Alexis Roulet, et particulièrement à M. Besson, à Saint-Blaise, témoin et acteur de plusieurs des scènes que nous avons citées.

AUTOGRAPHES NEUCHATELOIS

1. — *Antoinette de Guise*, femme de Claude de Lorraine, duc de Guise. Leur fille Marie avait épousé en 1534 Louis d'Orléans, duc de Longueville. De ce mariage naquit François d'Orléans, qui, en 1543, succéda à sa grand'mère, Jeanne de Hochberg, comme comte de Neuchâtel. Ce jeune prince avait alors huit ans. Son grand-père maternel, Claude de Guise, et le cardinal Charles de Lorraine, furent nommés ses tuteurs. En l'absence du duc de Guise, qui était au camp du roi, sa femme Antoinette de Guise envoyait des ordres au gouverneur de Neuchâtel. La signature d'Antoinette de Guise est tirée d'une lettre adressée à M. de Prangins et datée de 1543. La duchesse accuse dans cette lettre le comte de Challant « de mauvaise foi et de menées sinistres et frauduleuses, qui ne lui tourneront pas à grand honneur entre les gens de bien. » Elle annonce au gouverneur que « les choses se gouverneront autrement que par le passé, à tout le moins du côté de notre petit-fils. » Il s'agissait des prétentions du comte de Challant sur la seigneurie de Valangin. Antoinette de Guise était fille de François, comte de Bourbon-Vendôme et de Marie de Luxembourg.

2. — *Oudète de Lulière,* est la femme d'un M. de Bourbonne, auquel René de Challant, seigneur de Valangin, s'était adressé pour avoir des chiens et des oiseaux de chasse. En l'absence de son mari, Oudète de Lulière ouvrit la lettre, et répondit ce qui suit :

« Monseigneur, je receu vos lettres que vous ecrivez à Monseigneur de Bourbonne, lesquelles je houverte en son absence, car il est ale en limousin mener sa fille en son menage, laquelle a été épousée en carême a ung gentilhomme....

» Monseigneur, quant est de chiens que vous ly demandez, c'est une chose sur quoi je ne point de puissance; mais pour l'honneur de vous, je manderez à Monseigneur de B. que l'on vous en baille une couple de ceux que votre

1\. la bien vostre [illegible] 1543.

2\. Vostre humble et bonne servante [illegible] 15..

3\. [illegible] 1589.

4\. D'Affry 1642.

5\. Vos tres affectionnees et parffaytes amyes Catherine dorleans Marguerite dorleans 1601.

6\. Anne [illegible] 1647.

7\. [illegible] 1655.

8\. Vostre bien humble et obeissant [illegible] Verdonnet 1596.

9\. Deirini 1721.

10\. [illegible] 1740-86.

11\. [illegible] 1767.

12\. Voicy, Monsieur, sept exemplaires de la Relation que vous savez pour vos Eglises. En vous les envoyant je vous supplie d'agréer que je me dise Votre tres humble serviteur JF Osterwald 1663-1747.

13\. Marat l'ami du Peuple 1793.

14\. [illegible] 1806-14.

15\. [illegible] 1806.

16\. Alphse Bourguin 1831.

17\. Bille Avocat 1830.

18\. de [illegible] 1831.

homme voudra choisir. Je pense bien, Monseigneur, que si mondit Seigneur de B. était ici, qu'il vous en ferait meilleur part, mais voyant qu'il ne me donne nul crédit avec ses chiens ne ses oiseaux, je n'ose passer plus avant, et si c'était pour autre que pour vous je ne l'oserais faire, Monseigneur; sy je savais quelque chose digne de vous écrire, je le vous manderais, comme celle qui désire faire service à vous et à Madame aussi, me recommandant bien humblement à vos bonnes grâces, etc. »

3. — *Pierre Vallier,* écuyer, conseiller d'Etat et châtelain du Landeron, fut établi, par Marie de Bourbon, gouverneur de Neuchâtel en 1584. Il succéda à cet office à Georges de Diessbach. Le père de P. Vallier avait été maître d'hôtel du duc de Longueville. Le gouverneur Pierre Vallier mourut de la peste en 1594 et fut inhumé dans la chapelle de Cressier, où les Vallier, originaires de Soleure, avaient un petit fief.

4. — *François d'Affry,* chevalier et du conseil de la ville de Fribourg, lieutenant de la garde des Cent-Suisses de S. M. T. C., colonel d'un régiment suisse au service de France, fut nommé, en 1628, par Henri II d'Orléans, aux fonctions de gouverneur de Neuchâtel. François d'Affry mourut en 1645.

A l'occasion du second mariage de Henri II avec Anne-Geneviève de Bourbon, d'Affry, au nom du conseil d'Etat, envoyait à cette dernière la lettre de félicitations suivante :

Madame,

Les subiects que Vostre Altesse s'est acquis en ces contrées ayants jouy de si longue main dune juste et douce domination par les vertus hereditaires de nos souverains, que auiourdhuy se rencontrent en la personne de Son Altesse, comme amassés et reduites en leur centre, et par consecquent lié la fidélité de nos cœurs et nos affections si estroictement, que nous n'avions poinct moings daprehention de la voir sans succession masculine, que les enfans naturels pouroyent avoir de perdre leur propre pere, tant son nom est reveré et en bonne augure sur nous, ces considerations nous ont fait souhaiter souvent de le voir en lestat de mariage dont auiourdhuy il a pleu à Dieu le bienheurer, mais la fabveur du Ciel qui la conjoinct à votre personne nous a faict reprendre nos esperances, quil les continuera par une geniture de princes non moings ornez de fleurs de lys que des vertus des heroicques progenitures, car nous sommes obligez de croire que celui qui a voulu decorer la personne de Vostre Altesse de tant de perfections et hautes qualitez par dessus ces autres estoiles du siècle, l'accompagnera de la benediction à produire fruits qui en portent le tesmoignage, la grace de vostre nom et ceste bonté naturelle de Bourbon nous en asseurent, c'est aussi ce qui comble nostre joye et redouble nos vœux et prières à Dieu, il luy plaise confirmer du ciel vostre sainct amour et l'accompagner de toutes les fabveurs, contentements et prospéritez qui se pouroyent souhaiter, de la même passion que prions Dieu tout-puissant nous

fayre la grace dadiouster à ces fœlicitez le merite de celles de Vostre dite Altesse par les submissions obeyssances fidelitez et debvoirs que justement sont tenus de Vostre dite Altesse,

Madame,

Vos très humbles loyaux et obeyssants vassaux,
serviteurs et subiects,
Le gouverneur et gens du conseil d'Estat establi
en ceste vostre souveraineté,

D'Affry.

De votre chasteau de Neufchâtel en Suisse,
le six de juillet 1642.

5. — *Catherine et Marguerite d'Orléans.* Deux sœurs qui étaient filles de Léonor d'Orléans, comte de Neuchâtel, mort en 1573, laissant pour lui succéder Henri Ier, duc de Longueville. Catherine fonda le couvent des Carmélites au faubourg Saint-Jacques à Paris; Marguerite sa sœur était également religieuse. Marie de Bourbon, veuve de Léonor d'Orléans, s'était toujours occupée du gouvernement de Neuchâtel pendant le règne de Henri Ier et pendant les premières années de son petit-fils Henri II de Longueville.

« On ne m'ôtera pas de la tête que Marie de Bourbon se plaisait à gouverner, dit le chancelier de Montmollin. Si l'homme recherche l'autorité, la conserve et l'augmente tant qu'il peut, la femme, je crois, ne l'aime pas moins, voire un peu plus. »

A la mort de Marie de Bourbon, arrivée en 1601, les parents s'étant habitués à la voir gouverner le comté de Neuchâtel, prétendirent à la succession. Voici comment le chancelier de Montmollin raconte les faits :

« Le comte de Saint-Pol, François d'Orléans, second fils de Marie de Bourbon et oncle du jeune Henri II, prétendit à la moitié du comté, on peut bien dire contre tout droit, sens et raison; et voilà comme on doit s'attendre au désordre dans un état, quand une fois on s'y est permis d'enfreindre les règles constitutives. Non-seulement le mauvais exemple de l'association de Léonor d'Orléans et de Jaques de Savoie à la souveraineté pouvait exciter le comte de Saint-Pol à demander la même chose, mais l'administration de Marie de Bourbon, continuée jusqu'à sa mort, contre toute bonne règle, n'y contribua pas moins; car il est tout probable que si le comte de Saint-Pol avait vu Henri Ier, son frère aîné, faire les fonctions de souverain de Neuchâtel pendant sa vie, et sa veuve prendre la régence et gouverner au nom et comme mère tutrice du jeune Henri II, il est, dis-je, tout probable que l'oncle n'aurait pas eu l'idée de demander sa part d'une souveraineté, occupée sous ses yeux de père en fils. Au lieu que Marie de Bourbon ayant mal à propos gardé la

régence juqu'à sa mort, ses enfants, ignorant les choses, ou mal conseillés, regardèrent ce pays comme faisant partie des biens délaissés par leur mère et à partager entre eux. Le comte de Saint-Pol ne fut pas le seul à demander sa part du comté; à son imitation, ses sœurs Catherine et Marguerite, quoique religieuses, en voulaient aussi une portion; puis ensuite parut un autre partageur en la personne d'Henri de Gondy, duc de Retz, fils d'une troisième sœur, Antoinette. Il n'y eut que la quatrième, Eléonore, mariée au comte de Matignon, qui ne demanda rien. Voilà donc toute une volée d'étourneaux qui voulaient becqueter ce pauvre pays. »

La lettre adressée aux Trois-Etats par Catherine et Marguerite d'Orléans et au pied de laquelle se trouvent les signatures reproduites par l'autographie, est assez curieuse pour être communiquée à nos lecteurs. Elle contient ce qui suit :

Messieurs, puisque vous estes les vrays mirouers de toute justice, prudhommie et intégrité, nous louons Dieu de ce quil nous a fait naistre en un siècle où nous avons besoing de la prudence et affection de si sages et vertueux personnages que vous; en affaires si equitables que rien au monde ne le peut estre davantage. Ce n'est pas à vous à qui on doit faire long discours. Cest pourquoy nous vous representons en peu de parolles, mais avec beaucoup de devotion et de créance en vos bontez, que depuis le deces de feue Madame nostre tres honoree mere, nous avons tousiours demeuré, comme nous faisons encore avec Madame de Longueville nostre belle-sœur, pour terminer les affaires communes de nostre maison amiablement; mais vous savez que de si grands partages ne peuvent pas estre si promptement achevez. Messieurs nos parents y travaillent avec les sieurs quil a pleu au Roy nommer de son conseil. Et desja depuis peu de iours on a rendu ce dernier debvoir au corps de nostre tres honoree mere de lavoir fait inhumer et enterrer selon sa volonte testamentaire et l'honneur de la maison de Bourbon dont elle estoit issuë. Nos amis cependant nous ont represente quencore que nous fussions à la veille de nos accords, nous devions envoier demander l'investiture et pleine et actuelle possession de ce qui nous apartient à Neufchatel, Vallengin et Coulombiers, suivant les coustumes du pays, en dedans les quarente iours après ledit enterrement. Or, il nest ia besoing de ramentevoir à vostre memoire quelles sont vos loix, us et coutumes, ny vous redire comme elles rendent les grands et mediocres les fils et filles esgaulx en la succession de leurs parens sans avantager, lun au preiudice de lautre, sinon quelles privent ceux qui ont esté mariez du vivant du pere ou de la mere de leur heredité à cause de lavancement qui leur a esté fait par leurs mariages. Nous voullons seullement vous tesmoingner que nous serions infiniment blasmables de negliger la recherche de ce qu'il a pleu à Dieu, à la nature et à vos coustumes nous donner. Nous savons vostre pouvoir et vostre inclination au suport des miserables. Cest la raison pour laquelle nous vous suplions, Messieurs, de vouloir embrasser nostre cause, favoriser nos pretentions, deffendre notre droit et nous aider, comme fidels tuteurs, à la conservation de nostre heredité, nous faisant recevoir en bref l'investiture de ce qui nous apartient justement

et naturellement esdits lieux, suivant vos louables et sages coustumes. Imprimant en vostre souvenir que de tous Messieurs nos freres et sœurs, il ne reste que nous deux à pourvoirs. L'aisné est merveilleusement advantagé par les coustumes de ce royaume. Nostre frere, Monsieur le comte, est bien asseure de dix mille livres de rente par son contract de mariage, nos deux sœurs mariees ont tout ce quelles peuvent souhaiter par leurs mariages, de sorte qu'ils ont tous occasion de grand contentement, il ny a que nous deux qui navons ny asseurance, ny avance, ny chose quelconque. Aièz donc, au nom de Dieu, commiseration de nous et nos affaires pour recommandées : nous assistant de cœur et d'amitié en nos justes et saintes requestes, prétentions et droits que les loix divines et humaines et vos coustumes nous donnent. Vous obligerez des princesses qui ne seront james ingrates de reconnoistre vos plaisirs et faveurs et bonne justice en tout ce que desirerez de nous qui nous recommandons à vos bonnes graces et prions Dieu quil vous inspire, Messieurs, autant de devotion à nostre equite que nous en avons pour vostre utilite et contentement.

De Paris, ce 11me decembre 1601.

Vos tres affectionnees et parffaites amyes :

Catherine dOrleans.
Marguerite dOrleans.

6. — *Anne-Geneviève de Bourbon*, seconde femme d'Henri II, prince de Neuchâtel et Valangin. Elle était fille d'Henri de Bourbon, prince de Condé, et de Charlotte-Marguerite de Montmorency. La signature autographe de la « belle duchesse de Longueville » se trouve au pied d'une lettre adressée de Münster au conseil d'Etat, en réponse à une lettre de félicitations (1647).

7. — *Henry Hory*, capitaine d'une compagnie au régiment des gardes suisses de S. M. T. C. de France et de Navarre, conseiller d'Etat, intendant du château et seigneurie de Joux (1655).

8. — *A. Verdonnet*, châtelain de Boudry. Ce magistrat avait la réputation d'un bon dégustateur de vin, et c'est lui que ses collègues des anciennes audiences désignaient pour présider à la préparation de l'hypocras[1]. Le *facsimile* de sa signature est tiré de la lettre suivante qu'il écrivait au gouverneur de Neuchâtel :

Monseinieur, hobeissant à vos cosmandemens, jay faict emprisonner selle que Messieurs les ministres vous dirent dernierement à Collombier et isselle examiner par debvant la justice selon coustume. Dieu a beny mon labeur. Je vous envoie par mon sergent present porteur sa confession et selles quelle a accusées comme pourrez voir. Lune desquelles a este aultres fois enprisonnée pour sembables faits, l'aultre a este accusée aussi par d'aultres qui sont mortes. Jattendray vos comandemens auxquels je desire dobeir et daussy bonne volonte comme je vous supplie

[1] Matile, *Institutions judiciaires et législatives de Neuchâtel et Valangin*, page 134.

de resepvoir maix humbles rescosmandassions en vos bonnes grasses, et je prieray Dieu, Monseigneur, quil vous doint tout heureux sucses en toutes vos entreprinses, accompagnees de toutes joies et santé. [1]

De Boldry, le IX davril 1596.

9. — *Eriny Deirini* fut le premier qui attira d'une manière sérieuse, l'attention du public sur la mine d'asphalte du Val-de-Travers. Son premier mémoire, adressé au Conseil d'Etat en 1711, est conçu en ces termes:

Le sieur Deirini, grec de nation, docteur en médecine, professeur en langue grecque, très habile homme en fait de mines, et qui en a découvert plusieurs en Suisse, France, Lorraine, etc., désirerait de faire valoir son talent dans la principauté de Neuchâtel, pourvu qu'il puisse obtenir de S. M. le Roi de Prusse, pour lui et ses associés, présents et futurs, un privilége perpétuel et tel qu'ils s'accordent généralement dans l'empire pour toutes sortes de mines, de minéraux, comme houille, fer, plomb, étain, cuivre, or, argent, sel, et enfin généralement pour tout ce qu'on peut tirer ou découvrir dans la terre, avec obligation d'en payer la dixme à S. M., et sous cette clause et réserve, que personne d'autre ne pourra travailler à une lieue près et à la ronde autour des endroits qu'on aura mis ou mettra en œuvre et dans lesquels le dit Deirini ou ses associés auront commencé à travailler.

A la fin de la même année, le Dr David Pury demandait aussi « qu'il lui soit permis à l'exclusion de tout autre de creuser et de faire chercher dans tout le comté de Neuchâtel et Valangin, toutes sortes de minéraux, d'eaux salées ou minérales, de charbon de pierre ou houille, de quelle nature que les unes et les autres puissent être, sans qu'on lui donne empêchement. »

Le conseil d'Etat se montra favorable à la demande du médecin grec. Le procureur-général de Chambrier, faisant un séjour aux bains de Wissbourg, et ayant eu l'occasion de faire la connaissance de Deirini, disait dans un rapport qu'il croyait que le postulant était « entendu au fait des mines, surtout après les découvertes qu'il a faites dans le pays de Berne où il est fort employé et qui très certainement sont belles et utiles, autant qu'on en peut juger par ce qu'il en a vu par lui-même. » Le procureur-général ajoute qu'il a fort sollicité le sieur Deirini de vouloir faire une tournée dans ce pays, afin qu'il pût voir s'il y avait lieu d'espérer de trouver quelque chose de bon et que pour l'y d'autant plus encourager, il lui avait offert qu'il serait remboursé des frais de ce voyage, mais que le dit sieur Deirini n'y avait pas voulu consentir, disant que cela était inutile avant qu'il eût une concession à perpétuité de S. M., sans quoi il n'entreprendrait rien dans ce pays, où il n'avait

[1] Il s'agissait probablement d'un procès de sorcellerie.

jamais été, à quoi le procureur-général avait répondu que dans le but de l'engager à faire cette tournée dans le pays, il lui avait encore offert de l'accompagner afin de lui faire voir les endroits où on pourrait peut-être trouver quelque chose, et pour lui procurer tous les secours nécessaires et toutes les connaissances que les gens du pays peuvent avoir, ce qui aurait enfin déterminé le dit sieur Deirini à lui promettre qu'il viendrait au plus tôt. (25 août 1711).

La relation de cette première visite d'un ingénieur des mines dans le pays est assez curieuse. Nous la donnons textuellement, telle qu'elle se trouve dans un rapport du procureur-général, qui porte la date du 12 octobre 1711.

Ayant été averti par M. Fischer de Riggenbach, qui est en vendanges à Saint-Blaise, que M. Deirini était arrivé dans le dessein d'aller au Val-de-Travers examiner si on pourrait y trouver quelques mines, je les priai de vouloir passer chez moi le lendemain matin, afin que je pusse me joindre à eux et les accompagner. Etant venus le lundi matin, nous allâmes au Val-de-Travers et, chemin faisant, M. Deirini et moi nous nous informâmes auprès de plusieurs personnes ce que l'on pourrait trouver, mais il n'a pas trouvé que les gens du pays pussent donner aucune connaissance solide sur l'affaire des mines.

Arrivés à Couvet, nous fûmes conduits en deux endroits où l'on prétend qu'il y a de la houille, mais après en avoir fait tirer, M. Deirini ne la trouva pas bonne, étant trop bitumineuse et trop grasse. Le lendemain on le mena à Buttes, où on trouva en creusant une pierre noire comme de la véritable houille, mais elle se trouva encore trop grasse et bitumineuse. Cependant le dit sieur Deirini croit qu'on en pourrait tirer quelque utilité dans la suite, soit pour fondre de la mine de plomb, si on en pouvait trouver, soit pour en tirer une espèce de bitume, qu'il appelle *asphalte.*

Le sieur Deirini n'a pas voulu faire d'ultérieures recherches, sous prétexte que c'était inutile avant d'avoir obtenu le privilége et concession à perpétuité de S. M. Sur quoi M. Fischer, qui avait été du voyage et moi, nous en revînmes à Neuchâtel, et le sieur Deirini passa la montagne pour aller à Saint-Aubin près du lac, où on lui faisait entendre qu'il trouverait quelque chose. Je ne l'ai pas vu depuis, mais j'ai su de M. Fischer qu'il n'avait trouvé qu'une pierre rouge, avec laquelle il croit qu'on pourrait faire du sang de dragon, et qu'il donne à connaître qu'il pourrait y avoir dans ce lieu-là une mine de fer très riche et abondante.

Le procureur-général ayant été invité par le conseil d'Etat à donner son opinion sur le caractère et la moralité de Deirini, il dit « qu'il ne pouvait dire ni savoir s'il est habile dans la connaissance des mines, puisque lui-même n'en a aucune, qu'il croit que ce M. Deirini est un honnête homme et savant; qu'il n'a pas trouvé en lui beaucoup d'empressement pour toute autre chose que pour de la *houille, qu'il regarde comme la base de tout,* puisque sans cela des mines de fer, d'étain ou cuivre, seraient assez inutiles faute de bois.

« M. le procureur général a ajouté que selon l'arrêt du conseil, il a défrayé le dit M. Deirini, et même M. Fischer, mais qu'ayant été logés chez M. Petitpierre, capitaine et châtelain du Val-de-Travers, il n'a voulu rien prendre pour la dépense, ainsi ce voyage n'aura coûté que quelques dépenses pour les valets et quelques personnes qu'on a fait venir pour indiquer les lieux où on pourrait trouver quelque chose et pour y travailler. »

10. — *Frédéric le Grand,* roi de Prusse, prince de Neuchâtel et Valangin.

11. — *De Derschau,* envoyé en 1768 par le roi en qualité de ministre plénipotentiaire dans la principauté, pour régler la question de la ferme et de l'abri, question qui souleva la populace de Neuchâtel et qui coûta la vie à l'avocat-général Gaudot.

12. — *Jean-Frédéric Osterwald,* (1663-1747) le célèbre théologien.

13. — *Jean-Paul Marat,* (1743-1793).

14. — *Alexandre Berthier,* prince de Neuchâtel, (1806 à 1814).

15. — *Baron de Lespérut,* gouverneur de Neuchâtel sous Berthier.

16. — *Alphonse Bourquin,* chef militaire de l'insurrection républicaine de 1830 et 1831.

17. — *Auguste Bille, avocat,* envoyé comme député au corps législatif en 1831 par l'arrondissement de la Chaux-de-Fonds. Il fut nommé l'un des secrétaires de ce corps. Il était un des membres les plus éclairés de l'opposition républicaine.

18. — *Henri-Ernest de Pfuel,* gouverneur prussien à cette époque.

Dr G.



DEUX INSCRIPTIONS ROMAINES

DE CRESSIER

CANTON DE NEUCHATEL

En démolissant il y a quelque temps la chapelle de Cressier, les ouvriers ont dégagé du mur où elles étaient emprisonnées depuis de longues années, deux bases de pierre appartenant à l'époque de la domination romaine dans notre pays. Actuellement elles sont déposées dans la cour du château de Cressier. Nous espérons toutefois que l'administration de notre musée des antiquités les fera enlever et les soustraira définitivement aux vulgaires envies d'un amateur de pierres de taille.

Les inscriptions gravées sur la face antérieure de chacun de ces deux monuments ont été publiées, depuis 1828 date de leur découverte, dans différents recueils d'épigraphie (Orelli, *Inscriptiones Helvetiæ* n°s 166-167. Mommsen, *Inscript. confœderationes helveticæ latinæ* n°s 162-163. De Wal. *Mythologiæ septentrionalis analecta epigraphica* n°s 174-175). Jusqu'ici en revanche personne n'a essayé d'en tirer parti pour apporter une pierre nouvelle, si petite qu'elle soit, à la reconstruction de l'histoire de notre pays. C'est cette lacune que nous tâcherons de combler aujourd'hui.

I.

Chacune des deux bases mesure 1^m^ 25 de hauteur, sur 65-53^c^ de largeur; elles sont taillées dans un calcaire blanc à veines rouges, qui se rencontre, paraît-il, au-dessus de Cressier. Elles sont en somme bien conservées et travaillées avec un certain art.

Deux trous pratiqués vers le haut et un vers le bas de la face antérieure, peuvent avoir servi, dans le cas où ils ne dateraient pas d'une époque récente, à fixer sur celle-ci des ornements mobiles de pierre ou de métal. Du moins quelques monuments funéraires de cette époque présentent cette particularité. Il est en revanche impossible de décider si les pierres elles-mêmes ont été employées comme autels ou comme piédestaux de statues.

Les inscriptions sont :

MARTI	et	NARIAE
SACRVM		NOVSAN
T. FRONTINIVS		TIAE
GENIALIS		T. FRONTIN
V. S. L. M.	(Votum solvit libens merito.)	HIBERNVS
		V. S. L. M.

La forme des lettres peut seule nous renseigner approximativement sur l'époque où furent gravées nos inscriptions. Elle ne nous permet pas de leur accorder une origine antérieure au second siècle après Jésus-Christ; mais nous autorise à les dater soit du gouvernement d'Hadrien, soit de celui de Trajan.

A M N V ont encore leur bonne vieille forme, qui apparaît dans l'écartement des jambages; O figure encore un cercle parfait. Mais avant tout, les lettres ne portent aucune trace de ces prolongements bizarres qui se montrent depuis le milieu du second siècle, dominent à partir du troisième, et amènent petit à petit l'ancien alphabet romain jusqu'à certains grotesques produits du moyen âge, dont le sentiment artistique de la Renaissance a fait justice. En revanche les R G F de nos inscriptions témoignent déjà d'un certain raffinement qui ne se rencontre pas avant le commencement du second siècle. *Enfin le nom de famille des individus,* FRONTINIVS, *formé du surnom* FRONTINVS, se trouverait à peine dans le courant du premier siècle après Jésus-Christ.

II.

Nous avons peu à dire de ceux qui ont élevé ces monuments. La seule chose que nous puissions affirmer, c'est qu'ils n'appartenaient pas aux classes élevées de la société. A cette époque, c'est-à-dire sous Hadrien ou Trajan, c'est encore la coutume constante de graver à côté de son nom, celui de son père et ordinairement aussi celui de la tribu romaine à laquelle on appartient. Si ces dénominations manquent, comme c'est le cas dans nos inscriptions, il est plus que probable que l'individu est ou un étranger ou un affranchi. Au point de vue romain, ce dernier n'avait pas de père. A juger d'après les surnoms GENIALIS et HIBERNVS, nous aurions ici plutôt à faire à des affranchis qu'à des étrangers.

L'intérêt principal se porte pour nous sur les deux mots *Naria Nousantia.* Le nom de Naria se retrouve sur une petite statuette trouvée en 1832 à Muri,

dans le canton de Berne. Sur l'inscription du piédestal se trouve joint au nom de Naria la désignation de DEA. Nous avons donc évidemment à faire à une divinité nationale, mais de quelle nature? M. Frédéric de Rougemont dans son ouvrage sur *L'âge du Bronze* (page 310) est le seul qui ait tenté un essai d'explication. Il part de la racine sémitique *nâr*, grec *ner* (d'où Nérée), la signification est « eau coulante. » (Rappelons que *Nar* est le nom d'un fleuve de l'Ombrie). En conséquence il fait de Naria une déesse des eaux. Mais le savant écrivain ne se fourvoie-t-il pas, en faisant cadeau de cette déesse aux Phéniciens? Selon lui, « ces étrangers établis dans nos contrées auraient appris aux indigènes à adorer une divinité des eaux. » Etant même donné les Phéniciens, nous nous serions attendus à une conclusion en sens contraire. D'après ce que nous savons, l'adoration des eaux et des forêts était étrangère aux peuples sémitiques, tandis qu'elle forme une partie essentielle du culte des peuples septentrionaux.

En outre, les Phéniciens établis dans nos contrées ressemblent par trop à un mythe. C'est méconnaître entièrement le caractère de ce peuple que d'aller le chercher au loin dans l'intérieur des terres. Tandis que les villes grecques envoyaient des colons peupler des états nouveaux, que les Romains bâtissaient leurs forteresses au milieu du pays ennemi et subjuguaient petit à petit de ce point central la contrée environnante, les Phéniciens se contentaient d'établir çà et là sur les côtes des mers des entrepôts de commerce où ils pouvaient traiter facilement avec les indigènes. La seule *colonie* phénicienne est le territoire de Carthage, dont la conquête était d'une nécessité absolue pour ce peuple navigateur.

L'hypothèse de M. de Rougemont doit donc être absolument rejetée. Si nous en cherchons une plus vraisemblable, nous devons partir, pour procéder méthodiquement, de la divinité qui figure sur nos bases associée à Naria, c'est-à-dire de Mars.

A côté de Mars, la divinité nationale par excellence des populations italiques, envisagée dans son caractère de force vivifiante de la nature, nous trouvons une déesse Nero ou Nerio. L'étymologie du mot est douteuse, (on peut penser au sanscrit nr, grec *ner*, lat. *nervus*, français *nerf*, avec le sens de *fort*). Ce qui est certain, c'est que Nerio est une déesse de la fécondité. Dans les satires de Varro, nous la trouvons associée à Cérès, Fortuna, Ops, divinités présidant à la fertilité des champs. Dans le *Truculentus* de Plaute, un soldat qui revient à la maison après une longue absence, retrouvant sa femme dans un état de grossesse avancé, s'écrie « Mars salutat *Nerienem* uxorem suam » (Plautus. Trucul. II 6, 34). A l'époque de la conquête de notre pays par les Romains, le culte de Nerio avait disparu depuis longtemps de Rome, chassé

probablement ainsi que tant d'autres par l'influence toujours croissante des religions orientales. Mais nous ignorons entièrement quels rapports ont pu exister antérieurement entre la culture de notre pays et celle des populations italiques. Il n'y aurait rien d'impossible à ce que, transportée chez nous à l'époque où son culte florissait en Italie, Nerio se soit fortement implantée sur notre sol et qu'ainsi nous la retrouvions dans notre *Naria*. Le changement de voyelle de *ner* à *nar* ne peut nous arrêter un instant.

A l'appui de notre hypothèse sur le caractère de Naria comme présidant à la fécondité, notamment des champs, signalons la ressemblance frappante que nous offre la statuette mentionnée plus haut, avec une seconde trouvée également à Muri. Cette dernière représente une déesse Artio, laquelle est désignée clairement comme divinité champêtre, par une corbeille de fruits et une corne d'abondance (voyez Studer, *Verzeichniss des Museums zu Bern*. 1846, planche 3).

Quant au second mot *Nousantia*, la terminaison *antia* ou *entia* qui se retrouve dans un si grand nombre de noms de villes (rappelons Numantia, Brigantia, etc.), nous amène naturellement à y voir le nom d'une localité. Or la réunion d'un nom d'endroit avec celui d'une divinité, comme dans le cas présent, sert, soit à désigner l'origine d'un culte ou une de ses formes particulières, par exemple, Jupiter Heliopolitanus, Damascenus, Dolichenus, soit à marquer la *localisation*, si nous osons employer ce terme, d'une divinité nationale. C'est ainsi que le culte de Vénus qui s'étend sur toute la Campanie, ayant son expression la plus forte à Pompeji, la déesse prend le nom de Vénus Pompejana. De même Mercure, adoré dans tout le sud de la Gaule, reçoit comme divinité spéciale d'Alaunium le nom de Mercurius Alaunus. Mais c'est dans le culte des *Matres* que nous trouvons les preuves les plus frappantes de cet usage. Les Matres sont des divinités protectrices des prairies et des pâturages. Elles ont leurs autels sur tout le territoire qu'avaient occupé les Celtes avant la conquête romaine. Sur les monuments qui leur sont consacrés, on rencontre la mention des peuplades les plus diverses. A côté de ces Matres de la tribu entière, nous voyons des « Matres octoeannae » c'est-à-dire « déesses de huit baraques » de misérables hameaux. Ces divinités sont tellement attachées à la localité, que chaque habitant les considère comme sa chose à lui et que sur les autels qu'il leur dresse, il les désigne comme « suæ matres; » c'est son bien, tout autant pour le moins que le champ qu'il cultive.

C'est peut-être dans cette seconde catégorie de surnoms locaux que nous avons à ranger Nousantia. Le culte de Naria s'est établi particulièrement dans un endroit de ce nom. Mais où aller chercher cette localité?

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'INTRODUCTION DES BATEAUX A VAPEUR

SUR LE LAC DE NEUCHATEL

SUITE ET FIN.

Nous avons à signaler d'autres difficultés, bien autrement sérieuses, qu'eut à rencontrer la navigation à vapeur sur notre lac dans cette première période de son existence.

Les anciens péages féodaux existaient encore presque partout et étaient des barrières qui s'opposaient d'une manière vexatoire au nouveau moyen de circulation.

Le bateau à vapeur devait s'arrêter à la hauteur de Chez-le-Bart, pour payer le droit de passage au buraliste du péage d'eau de Gorgier [1]. Le péager de Gorgier percevait six creutzers par quintal de marchandises. Chaque fois que le bateau était hêlé de la rive, le capitaine devait arrêter le bateau et attendre que le préposé fût venu à bord pour reconnaître la quantité de marchandises et percevoir le droit de péage. Cet arrêt se prolongeait souvent et retardait l'arrivée du bateau à Yverdon. La conséquence était que les voyageurs manquaient la diligence.

M. Suchard, impatienté par les procédés du péager Vernes, qui, un certain jour, prolongeait outre mesure l'inspection des colis, continua sa course, emmenant avec lui le péager et ne le débarquant qu'à Concise, après lui avoir fait payer la course. Celui-ci, en grande colère, vint immédiatement à Neuchâtel se plaindre au Conseil d'état. M. Suchard dut comparaître devant le Conseil et reçut du chancelier Favarger une verte semonce, mais par l'entremise du comte Louis de Pourtalès qui reconnaissait les inconvénients de ce péage, une convention intervint dans la suite. Il fut stipulé que moyennant une somme de trois louis payés annuellement au péager de Gorgier, le bateau à vapeur n'aurait plus l'obligation de s'arrêter devant le port de Gorgier.

[1] *Registre du Conseil d'Etat*, 15 septembre 1828.

A Concise le bateau s'arrêtait. Là, il avait à payer un autre péage. Ensuite à Saint-Jean sur la Thielle, le péager percevait un batz par voyageur. M. Suchard s'arrangeait avec l'employé au moyen d'un abonnement annuel. A la Sauge, le péager vaudois exigeait la même taxe; mais le dimanche, lorsque le bateau faisait une promenade et qu'il était chargé de passagers, M. Suchard marchandait avec le péager Millet, et il arrivait souvent que les deux parties ne tombaient pas d'accord. Une fois le péager, dans un moment d'humeur, coula une barque chargée de pierres, pour empêcher le passage du bateau.

Le capitaine de l'*Industriel* s'adressa au gouvernement vaudois, qui supprima la taxe moyennant le payement de cent louis. Le tiers de cette somme fut payé par M. Suchard.

Les employés fribourgeois ne furent jamais hostiles au bateau à vapeur. On ne peut pas en dire autant des péagers vaudois, surtout de ceux d'Yverdon, qui étaient si sévères qu'ils fouillaient les voyageurs, et qu'une fois ils confisquèrent deux bouteilles de vin à un malade qui se rendait aux bains.

D'autres embarras furent suscités au bateau à vapeur par l'administration postale vaudoise, qui voyait un concurrent dans ce nouveau moyen de communications. Tandis que le directeur des postes Jeanrenaud, de Neuchâtel, encourageait l'entreprise, le directeur vaudois Noblet venait parfois, sous un prétexte quelconque, arrêter pendant une heure la diligence à Valangin, afin de retarder son arrivée à Neuchâtel et faire manquer aux voyageurs le bateau qui partait à heure fixe. C'était un moyen de les forcer à faire en voiture le trajet de Neuchâtel à Yverdon. Au bureau de Lausanne on disait aux voyageurs qui se dirigeaient sur Neuchâtel, qu'il n'y avait plus de place pour Yverdon et qu'ils devaient prendre la route de Berne.

En vertu du monopole qu'avait la poste de transporter les valeurs, il arriva aussi qu'on confisqua sur le bateau des sommes assez considérables. A l'occasion d'une saisie de fr. 6000, M. Suchard s'adressa à la Cour d'appel du canton de Vaud, qui, au bout de deux ans et après avoir fait dépenser en frais de procédure plus de 1500 francs, prononça la restitution. Mais une somme semblable appartenant à la maison de banque Perret fut réellement confisquée.

M. Suchard eut encore à lutter contre des difficultés d'un autre ordre et qui étaient encore plus sérieuses, puisque la vie des passagers y était intéressée. Il était très difficile à cette époque de trouver des mécaniciens auxquels on pouvait confier le chauffage et la manutention de la machine à vapeur.

Le 1er septembre 1834 le Conseil d'état, de concert avec les Quatre-Ministraux de la ville de Neuchâtel, nomma une Commission pour les machines à vapeur, dans laquelle les professeurs Ladame et Johannis étaient les mem-

NOTICE HISTORIQUE

SUR L'INTRODUCTION DES BATEAUX A VAPEUR

SUR LE LAC DE NEUCHATEL

SUITE ET FIN.

Nous avons à signaler d'autres difficultés, bien autrement sérieuses, qu'eut à rencontrer la navigation à vapeur sur notre lac dans cette première période de son existence.

Les anciens péages féodaux existaient encore presque partout et étaient des barrières qui s'opposaient d'une manière vexatoire au nouveau moyen de circulation.

Le bateau à vapeur devait s'arrêter à la hauteur de Chez-le-Bart, pour payer le droit de passage au buraliste du péage d'eau de Gorgier [1]. Le péager de Gorgier percevait six creutzers par quintal de marchandises. Chaque fois que le bateau était hêlé de la rive, le capitaine devait arrêter le bateau et attendre que le préposé fût venu à bord pour reconnaître la quantité de marchandises et percevoir le droit de péage. Cet arrêt se prolongeait souvent et retardait l'arrivée du bateau à Yverdon. La conséquence était que les voyageurs manquaient la diligence.

M. Suchard, impatienté par les procédés du péager Vernes, qui, un certain jour, prolongeait outre mesure l'inspection des colis, continua sa course, emmenant avec lui le péager et ne le débarquant qu'à Concise, après lui avoir fait payer la course. Celui-ci, en grande colère, vint immédiatement à Neuchâtel se plaindre au Conseil d'état. M. Suchard dut comparaître devant le Conseil et reçut du chancelier Favarger une verte semonce, mais par l'entremise du comte Louis de Pourtalès qui reconnaissait les inconvénients de ce péage, une convention intervint dans la suite. Il fut stipulé que moyennant une somme de trois louis payés annuellement au péager de Gorgier, le bateau à vapeur n'aurait plus l'obligation de s'arrêter devant le port de Gorgier.

[1] *Registre du Conseil d'Etat*, 15 septembre 1828.

A Concise le bateau s'arrêtait. Là, il avait à payer un autre péage. Ensuite à Saint-Jean sur la Thielle, le péager percevait un batz par voyageur. M. Suchard s'arrangeait avec l'employé au moyen d'un abonnement annuel. A la Sauge, le péager vaudois exigeait la même taxe; mais le dimanche, lorsque le bateau faisait une promenade et qu'il était chargé de passagers, M. Suchard marchandait avec le péager Millet, et il arrivait souvent que les deux parties ne tombaient pas d'accord. Une fois le péager, dans un moment d'humeur, coula une barque chargée de pierres, pour empêcher le passage du bateau.

Le capitaine de l'*Industriel* s'adressa au gouvernement vaudois, qui supprima la taxe moyennant le payement de cent louis. Le tiers de cette somme fut payé par M. Suchard.

Les employés fribourgeois ne furent jamais hostiles au bateau à vapeur. On ne peut pas en dire autant des péagers vaudois, surtout de ceux d'Yverdon, qui étaient si sévères qu'ils fouillaient les voyageurs, et qu'une fois ils confisquèrent deux bouteilles de vin à un malade qui se rendait aux bains.

D'autres embarras furent suscités au bateau à vapeur par l'administration postale vaudoise, qui voyait un concurrent dans ce nouveau moyen de communications. Tandis que le directeur des postes Jeanrenaud, de Neuchâtel, encourageait l'entreprise, le directeur vaudois Noblet venait parfois, sous un prétexte quelconque, arrêter pendant une heure la diligence à Valangin, afin de retarder son arrivée à Neuchâtel et faire manquer aux voyageurs le bateau qui partait à heure fixe. C'était un moyen de les forcer à faire en voiture le trajet de Neuchâtel à Yverdon. Au bureau de Lausanne on disait aux voyageurs qui se dirigeaient sur Neuchâtel, qu'il n'y avait plus de place pour Yverdon et qu'ils devaient prendre la route de Berne.

En vertu du monopole qu'avait la poste de transporter les valeurs, il arriva aussi qu'on confisqua sur le bateau des sommes assez considérables. A l'occasion d'une saisie de fr. 6000, M. Suchard s'adressa à la Cour d'appel du canton de Vaud, qui, au bout de deux ans et après avoir fait dépenser en frais de procédure plus de 1500 francs, prononça la restitution. Mais une somme semblable appartenant à la maison de banque Perret fut réellement confisquée.

M. Suchard eut encore à lutter contre des difficultés d'un autre ordre et qui étaient encore plus sérieuses, puisque la vie des passagers y était intéressée. Il était très difficile à cette époque de trouver des mécaniciens auxquels on pouvait confier le chauffage et la manutention de la machine à vapeur.

Le 1er septembre 1834 le Conseil d'état, de concert avec les Quatre-Ministraux de la ville de Neuchâtel, nomma une Commission pour les machines à vapeur, dans laquelle les professeurs Ladame et Johannis étaient les mem-

bres experts. Dans le règlement du 13 avril 1835, qui contient des instructions très détaillées pour la Commission, nous voyons que le gouvernement soumettait le bateau à des visites trimestrielles et faisait subir un examen aux machinistes. Mais comme nous venons de le dire, ces machinistes étaient rares, et ceux que M. Suchard était parvenu à faire venir du Havre ou d'Angleterre, n'offraient pas toujours les garanties nécessaires; en outre, ils abusaient de leur position, en faisant sentir trop souvent qu'ils étaient indispensables. M. Suchard était forcé le dimanche de leur donner une somme de fr. 50 et même davantage pour les bien disposer, et malgré ce pourboire exorbitant il arriva, par exemple, dans une course que le bateau avait faite à Nidau, que le mécanicien William bouda et ne voulut absolument pas revenir à Neuchâtel. C'était un dimanche, et les deux cent quarante personnes qui avaient pris part à la course, durent passer la nuit à Bienne. Un autre Anglais essaya de jouer le même tour à Estavayer dans une occasion semblable. Au moment du départ pour revenir à Neuchâtel, il déclara qu'il lui convenait de rester à Estavayer. Tous les moyens de persuasion et les menaces furent employés par le capitaine. Alors un promeneur, qui tenait à rentrer chez lui, eut recours à un stratagème qui fut couronné de succès. Il se procura un manteau rouge qu'il savait exister chez une personne d'Estavayer de sa connaissance, s'en drapa et vint avec dignité devant le machiniste anglais le sommer, *au nom de la Seigneurie*, de se rendre à son poste. L'Anglais, intimidé, se hâta d'aller auprès de la chaudière et de faire fonctionner sa machine, au grand plaisir des deux cents passagers. Ces deux faits que nous citons parmi nombre d'autres qui nous ont été racontés, indiquent assez quelles furent les tribulations qu'eut à subir M. Suchard pendant cette première période de la navigation à vapeur sur le lac de Neuchâtel. Un autre employé, ancien marin du Havre, le même qui conduisait le cutter du comte Pourtalès, fut pendant quelque temps au service de M. Suchard en qualité de pilote du bateau à vapeur; mais comme marin d'eau douce, le Havrais perdait la tête sur notre lac; il savait si peu manœuvrer par le vent qu'à plusieurs occasions, lorsque la bourrasque surprenait le bateau, il criait à tue-tête du milieu du lac qu'on vînt à son secours.

En 1840, l'*Industriel* fit réellement naufrage près du Petit-Cortaillod; le bateau avait à bord ce jour-là les pensionnaires de Montmirail. Le coup de vent était très fort et le lac si agité que les lames venant par derrière balayaient le pont; le mât fut brisé, les voiles furent détachées et allèrent s'entortiller dans les palettes des roues. M. Suchard fit échouer le bateau devant la Tuilière dans les roseaux. Toutes les dames furent transportées à dos d'homme sur le rivage.

Ceux qui étaient au gouvernail connaissaient encore peu la topographie sous-lacustre, de sorte que le passage de la Broie ou de la Thielle ne s'opérait pas sans difficultés et sans dangers. Souvent le bateau fut ensablé dans la rivière et condamné à des arrêts prolongés. Lors d'une course de plaisir que faisait une Société de chant, le bateau toucha le fond dans la basse Broie. Les passagers durent être débarqués afin d'alléger la charge. Les petits bateaux chavirèrent et les chanteurs en habits de fête prirent un bain involontaire.

A cette époque, le bateau avait besoin de grandes réparations, la pompe ne fonctionnait plus, et par suite de la mauvaise alimentation, les parois des chaudières rougissaient et on avait à redouter une prochaine explosion.

Plusieurs fois, notamment en 1841, les dangers d'un accident furent sérieux et donnèrent lieu à des visites officielles extraordinaires de la part de la commission de surveillance. En consultant les rapports de cette dernière et les récits des personnes qui furent à même de connaître l'état des choses, on s'étonne qu'aucune catastrophe n'ait signalé l'existence du bateau l'*Industriel.*

En 1845, M. Suchard chercha, mais en vain, à intéresser le Conseil d'état à la navigation à vapeur par la prise de trois actions ou en garantissant aux actionnaires un intérêt de 3 % de leurs actions [1].

On se souvient qu'en 1847 le bateau à vapeur neuchâtelois fut confisqué par les troupes suisses et qu'il vint croiser devant la ville de Neuchâtel, qui sympathisait avec le Sonderbund.

Cet épisode est assez intéressant pour faire le sujet d'une notice spéciale, aussi nous bornerons-nous à dire que les autorités militaires vaudoises avaient donné au bateau à vapeur un rôle sérieux et en avaient fait non-seulement un bâtiment de guerre, mais elles avaient nommé un officier de marine, que l'on voyait depuis le quai de Neuchâtel parader sur le pont, coiffé d'un chapeau orné de plumes et portant des épaulettes à longues franges et un grand sabre traînant. Peu s'en fallut que les choses ne devinssent tragiques et que l'amiral d'eau douce ne se crût obligé de faire lancer sur la ville quelques projectiles pour faire respecter le pavillon suisse.

A cette époque naviguait sur le lac un autre petit navire qui aurait pu contribuer à former l'escadre suisse. C'était un cutter portant le nom d'*Ariel,* que M. Henri de Pourtalès-Gorgier avait fait construire en 1842. C'était un bâtiment à voile n'ayant qu'un mât perpendiculaire et un beaupré. Il fut démoli vers 1848.

M. de Pourtalès, de la Lance, en possédait également un, qu'il avait fait venir du Havre avec un matelot (M. Perrin). Ce bateau fut démoli avant 1840.

[1] *Registre du Conseil d'Etat,* 30 juin 1845.

Nous devons mentionner, en terminant ce chapitre, le projet élaboré par M. Ph. Suchard, de la construction d'un canal navigable entre le lac de Neuchâtel et celui de Bienne. Ce canal, qui devait avoir une longueur de 20,250 pieds, une largeur et une profondeur moyenne de 50 pieds, aurait coûté d'après le devis fr. 1,000,000.[1] M. Suchard prit part à la discussion qui s'engagea sur le desséchement des marais du Seeland et exposa ses idées sur les travaux à exécuter pour prévenir les inondations et obtenir l'abaissement du niveau du lac, dans un mémoire qui figure honorablement dans le dossier de la « question des eaux du Jura. »

III

La seconde phase de la navigation à vapeur est inaugurée en 1847, par la fondation de la « *Société des bateaux à vapeur du lac de Neuchâtel.* » Cette Société trouva un terrain préparé et des circonstances heureuses pour son entreprise. En l'absence de chemin de fer sur les rives du lac de Neuchâtel et de Bienne, elle bénéficia largement des expériences faites par M. Suchard et de la liberté garantie par les nouvelles institutions politiques qui assuraient le développement du commerce et de l'industrie. La Société des bateaux à vapeur répartit au moment de sa prospérité un dividende de 25 % à ses actionnaires, et les membres de son conseil d'administration étaient si fiers du succès de leur entreprise, que dans les banquets intimes, les orateurs parlaient de leur ligne de bateaux à vapeur comme du trait d'union entre l'occident et l'extrême orient, entre Paris et Calcutta.

L'Industriel fut bientôt remplacé par des bateaux plus rapides et plus élégants. La Société fit construire successivement par la maison Escher-Wyss et Cie à Zurich :

En 1852, *le Cygne*, de 110 pieds de long, 14 de large et 7 pieds de haut, mesure anglaise, construit en tôle et fer de cornière, et de la force collective de 20 chevaux, pour le prix de fr. 74,000.

En 1854, *le Jura*, de 136 pieds de long, 16 ½ de large et 8 ¼ de haut, d'une force collective de 45 chevaux, pour le prix de fr. 137,000.

En 1856, *la Flèche*, de 125 pieds de long, 15 pieds de large et 7 pieds 6 pouces de haut, de la force collective de 35 chevaux, pour le prix de fr. 117,500.

[1] Ph. Suchard. *Projet de construction d'un canal navigable entre le lac de Neuchâtel et celui de Bienne*, avec plan. Neuchâtel 1840.

Enfin, en 1858, *le Gaspard Escher,* de 135 pieds de long, 15 de large et 7 de haut, de la force collective de 40 chevaux, pour le prix de fr. 132,500.

Vers 1859, il se constitua une « *Société centrale de navigation,* » à la tête de laquelle se trouvait M. H. de Pourtalès-Gorgier et qui fit venir trois bateaux à vapeur qui naviguaient précédemment sur le Rhin. Ces bateaux aujourd'hui démolis étaient :

Le *J.-J. Rousseau,* de la force de 20 à 25 chevaux;

L'Hirondelle, de 15 chevaux;

Et *le Pélican*, encore plus petit, de 10 chevaux, qui ne joua qu'un rôle éphémère.

Le *J.-J. Rousseau* fut le seul qui ait fait un service régulier de navigation; *l'Hirondelle* était employée comme remorqueur.

A la même époque, le bateau à vapeur *le Wengi,* appartenant à une Société soleuroise, faisait également une concurrence à la Société neuchâteloise. Celle-ci finit par acheter le bateau et lui donna le nom de *Mercure.*

Tous les bateaux à vapeur dont il est fait mention étaient ou sont des bateaux à roues. Vers 1866, M. Henri Sacc, lieutenant-colonel fédéral, acheta un joli petit bateau [1] à hélice, construit à Genève par MM. Darier frères. Ce bateau auquel M. Sacc donna le nom de *Feu-Follet,* a une force de $3\,^1/_2$ à 4 chevaux. Il fait 12 à 13 kilomètres à l'heure. C'est le seul bateau à vapeur d'amateur qui existe sur notre lac.

L'ouverture de la ligne de chemin de fer Bienne-Neuchâtel-Yverdon porta un coup fatal aux Sociétés neuchâteloises de navigation à vapeur, mais elle eut pour conséquence heureuse de stimuler le zèle des habitants d'Estavayer et de Morat. Il se forma bientôt une Société fribourgeoise de navigation à vapeur à laquelle la Société neuchâteloise céda les bateaux *le Mercure* et *la Flèche.* Cette troisième phase de la navigation à vapeur sur le lac de Neuchâtel commença le 1er avril 1861. A teneur d'une convention passée entre les deux compagnies, la Société fribourgeoise ne pouvait naviguer que sur la partie haute du lac de Neuchâtel; la Société neuchâteloise s'était réservé les ports de Cudrefin et la Sauge et la navigation sur le lac de Morat. Le port de Neuchâtel était ouvert aux deux Sociétés.

Il est évident que cette concurrence devait compromettre les intérêts des deux Sociétés et amener leur ruine. En 1862 (15 mars), la Société fribourgeoise devint propriétaire de tout le matériel appartenant à la Société neuchâteloise, soit des bateaux *le Cygne* et *le Gaspard Escher.*

[1] Il mesure 12m 80 de longueur.

La Compagnie fribourgeoise n'avait maintenant plus de rivale et pouvait faire naviguer ses bateaux librement sur les trois lacs. Elle fit desservir pendant un certain temps la station de Landeron, mais elle dut l'abandonner, ce service étant trop onéreux. Les bateaux *le Mercure* et *la Flèche* furent vendus.

Les habitants de la ville de Morat se plaignaient d'être mal desservis par la Société fribourgeoise, ils décidèrent de faire construire un bateau, qui leur permettrait de faire facilement la course de Neuchâtel et de revenir chez eux le soir. Ils constituèrent la Société moratoise de navigation. Celle-ci fit construire *le Hallwyll*[1], qui commença ses courses en septembre 1870. Mais la concurrence qui s'établit était nuisible aux deux Sociétés, aussi après deux années d'expériences, la fusion des Sociétés fribourgeoise et moratoise fut consommée (8 septembre 1872).

Le capital actions de cette nouvelle Société, actuellement existante, est de fr. 303,000, divisé en 1212 actions de fr. 250 chacune. Elle possède les bateaux *le Cyne, le Gaspard Escher* et *le Hallwyll.* Les équipages se composent de deux capitaines, deux pilotes, huit matelots, deux mécaniciens et quatre chauffeurs. En 1873, la Société a fait faire, du 1er janvier au 1er mai, deux courses de Morat à Neuchâtel et retour, et une course d'Etavayer à Neuchâtel et retour; du 1er mai au 20 septembre, trois courses de Morat à Neuchâtel et retour, et deux courses d'Estavayer à Neuchâtel et retour; du 20 septembre au 31 décembre, deux courses de Morat à Neuchâtel et retour, et une course d'Estavayer à Neuchâtel et retour.

Le trajet entre Morat et Neuchâtel se fait en une heure quarante-cinq minutes, et le trajet entre Estavayer et Neuchâtel en deux heures cinq minutes, en touchant à toutes les stations.

Les stations sont : Morat, Sugiez, la Sauge, Cudrefin, Neuchâtel, Estavayer, Chevroux, Portalban, Cortaillod et Auvernier. Il existe un pont débarcadère à Serrières.

En 1873, le nombre des personnes transportées a été de 92,257, non compris les promenades et les courses extraordinaires[2].

Les recettes se sont élevées, en 1873, pour le transport des voyageurs,

à	Fr. 98,320»45
Des marchandises, à	» 25,243»60
Total	Fr. 123,564»05

[1] Le *Hallwyll*, construit dans les ateliers de MM. Sulzer à Winterthour, est d'une force de 25 chevaux.

[2] En 1873, il y a eu 19 promenades, et quelques courses extraordinaires pendant le rassemblement de troupes près Morat.

Ces recettes ne suffirent pas pour couvrir les frais de l'exploitation générale. Au 31 décembre 1873, nous voyons figurer sur l'état de situation un déficit de fr. 3,992»44.

La navigation à vapeur sur les lacs de Neuchâtel et de Morat traverse une phase difficile. Il est probable que lorsque la ligne de chemin de fer Yverdon-Morat et celle de Cornaux-Berne, seront construites, l'activité industrielle et commerciale se développera sur tous les points de la rive droite du lac de Neuchâtel et que les bateaux à vapeur seront appelés à jouer sur nos lacs un rôle plus important parmi les moyens de communication.

Dr GUILLAUME.

PS. Nous avons reçu de M. A. Bachelin père, qui assistait à l'inauguration du bateau à vapeur l'*Union*, en qualité de membre de la musique militaire de la ville, les renseignements suivants :

« Le colonel du Thon, pour inaugurer dignement le bateau à vapeur l'*Union*, annonça qu'il ferait une première course autour du lac, en partant de Neuchâtel par Saint-Blaise, la Sauge, Cudrefin, Estavayer, Yverdon et la rive neuchâteloise. La musique militaire de la ville de Neuchâtel fut invitée à prendre part à la course. Le matin du jour indiqué, les abords du lac étaient couverts de monde, comme le dit le *Messager boiteux*, et la musique jouait ses plus brillantes fanfares. Le colonel du Thon monta à bord péniblement, — il marchait avec des béquilles. — *Sept* personnes seulement le suivirent et n'accomplirent pas même le tour du lac, six d'entr'elles descendirent à Saint-Blaise. Cela n'était point encourageant ni de bon augure pour M. le colonel du Thon. Il n'y eut aucune réception dans les localités riveraines où l'*Union* s'arrêta, personne ne monta à bord. Parti à sept heures du matin de Neuchâtel, le bateau était de retour à sept heures du soir. »

Nous remercions M. Bachelin de nous avoir communiqué ces détails, qui complètent ceux donnés par le *Messager boiteux*, et nous prions toutes les personnes qui auraient à ajouter d'autres renseignements sur ce sujet, de bien vouloir les adresser à la rédaction du *Musée neuchâtelois*.



UNE ÉDUCATRICE NEUCHATELOISE

MADEMOISELLE DE GÉLIEU

La Revue des cours littéraires de Paris, dans un article piquant et d'une impartialité méritoire, que M. Léo Quesnel consacrait l'autre jour à la noble et chevaleresque reine de Prusse Louise, morte en 1810, relevait en même temps les mérites d'une femme de cœur et d'esprit qui avait beaucoup contribué à former les sentiments de l'héroïque princesse. Cette femme était une demoiselle du nom de Gélieu. « Cette excellente gouvernante, dit M. Quesnel, paraît avoir été parfaitement douée du génie de son état. Comme si elle eût pressenti qu'elle élevait une reine, quoique rien ne le fît prévoir alors, Louise de Mecklembourg n'ayant aucune prétention de ce genre, elle ne voulut jamais rien lui imposer par la force; elle s'appliquait à tout obtenir par la raison et la spontanéité du cœur. Un jour, la jeune princesse, montée au sommet des tours de la cathédrale de Strasbourg, d'où l'œil embrasse à la fois la chaîne des Alpes, celle du Jura et celle des Vosges, voulait, enivrée par la magnificence du spectacle, gravir encore jusqu'au sommet de la flèche. Mlle de Gélieu était bien décidée à ne pas lui permettre cette ascension fatigante, mais elle ne voulut pas le lui défendre et se contenta de dire: — « Monter m'est pénible, mais mon devoir est de ne pas vous laisser seule et je vous suivrai. » Louise renonça sur-le-champ à son désir et s'écria: — « Oh je vous ai déjà fait monter jusqu'ici. »

« Les deux jeunes princesses de Mecklembourg, dit encore le biographe que je cite, durent à leur gouvernante une connaissance parfaite de la langue française. Il était la mode alors, et tous les princes de l'Europe étaient obligés de parler le français mieux que leur propre langue. Pour les autres leçons, Mlle de Gélieu s'en remettait volontiers à des professeurs allemands spéciaux chacun dans son genre. Quoique très instruite elle-même dans la religion protestante dont elle faisait profession, elle laissait le soin de leur instruction religieuse au premier pasteur de la ville de Darmstadt où se faisait leur éducation. Mlle de Gélieu se réserva l'éducation proprement dite, celle du cœur, et elle réussit tellement bien dans sa tâche que trente-deux ans plus tard et longtemps après la mort de la reine, le roi Frédéric-Guil-

laume III faisait une visite au petit cottage qu'habitait en Suisse la vieille gouvernante, pour rendre hommage à celle qui avait préparé le bonheur de sa vie et pour pleurer avec elle la femme qu'il avait perdue.

« C'est encore à Mlle de Gélieu, poursuit M. Quesnel, qu'il faut attribuer la grâce, la finesse, l'esprit d'à-propos, le tact délicat qui distingua la princesse Louise, car bien qu'elle fût admirablement douée sous le rapport des sentiments et que la bonté soit une grande lumière, ces qualités d'esprit eussent pu demeurer toujours voilées[1]. »

Dans la notice dont nous venons de citer les principaux passages, M. Léo Quesnel fait mademoiselle de Gélieu française. L'auteur de l'article sur la reine Louise de Prusse eût pu, cependant, se douter de sa véritable origine en la voyant habiter un *cottage de la Suisse*, ce cottage où elle reçut la visite du roi Frédéric-Guillaume III. Aussi en lisant l'article de M. Quesnel, si élogieux pour la reine de Prusse et pour sa gouvernante, l'idée nous vint-elle tout de suite que cette dame devait être du pays de Neuchâtel et de cette famille de Gélieu dont parle le premier volume des Biographies neuchâteloises dû à feu l'abbé Jeanneret. Mais cet ouvrage ne disant rien de l'institutrice de Louise de Mecklembourg, nous fûmes aux renseignements auprès de la famille. Nous ne nous étions pas trompé. Mademoiselle de Gélieu, d'une famille sortie de France au temps de Farel, mais neuchâteloise depuis sept générations et anoblie par le roi de Prusse Frédéric-Guillaume en 1736, appartient bien réellement à la Suisse et doit prendre rang parmi nos illustrations pédagogiques. On lira partant avec quelque intérêt les détails nouveaux qui suivent et que nous empruntons en partie aux notes qu'ont eu l'obligeance de nous fournir M. l'ancien pasteur Bernard de Gélieu, neveu de l'illustre institutrice, et d'autres personnes de cette famille.

Mademoiselle Salomé de Gélieu est née aux Bayards où son père était pasteur, le 17 octobre 1742. En 1768, ainsi à l'âge de 26 ans, elle partit pour Londres en qualité de gouvernante d'une famille anglaise. Revenue dans sa patrie en 1777, elle s'en éloigna de nouveau en 1785, pour entrer à la cour de Darmstadt en qualité de gouvernante des enfants mineurs du grand-duc de Mecklembourg-Strélitz, élevés depuis la mort de leur mère par leur aïeule la grande duchesse de Hesse. Ces enfants étaient au nombre de trois, deux filles et un garçon. L'aînée des filles Frédérique devint reine de Hanovre, la seconde est la reine Louise; le garçon fut plus tard duc de Mecklembourg-Strélitz et général au service de Prusse; il était alors fort jeune. Mais tous

[1] *Revue des cours littéraires* n° 14, du 3 octobre 1874.

trois n'en ont pas moins conservé jusqu'à la fin le plus vif attachement pour celle qui leur tint lieu de mère. Sincèrement dévouée à ses trois élèves Mlle de Gélieu avait cependant, il est vrai, comme le dit M. Quesnel, voué une sollicitude particulière à la princesse Louise. Elle avait travaillé à développer en elle la lucidité d'esprit, la maturité, la fermeté du jugement et la connaissance des hommes si nécessaire aux personnes que leur position appelle à exercer une grande influence sur les destinées des peuples.

Dans les promenades qu'elle faisait souvent avec son élève favorite, la gouvernante neuchâteloise aimait à les diriger vers la cabane du pauvre ou vers les demeures des familles affligées par le deuil ou par toute autre infortune. Ainsi s'était formé peu à peu le caractère aimant, sympathique, populaire et toujours digne de cette généreuse et héroïque princesse dont la bonté ne perdait rien à être relevée d'une grâce charmante et d'une beauté à la fois délicate et splendide, qui toucha un moment Napoléon. L'un des biographes allemands de la reine de Prusse, M. Otton Schapp, prétend que ce fut le mauvais génie de l'empereur, le prince de Talleyrand, qui fit cesser un entretien dont la Prusse eût pu sortir moins mutilée qu'elle ne le fut après Iéna, en disant à Bonaparte: «Sacrifierez-vous à la beauté d'une femme le fruit de vos plus éclatantes victoires ? »

Dans son livre, M. Schapp s'est plu aussi à rendre hommage aux talents et aux vertus de l'éducatrice neuchâteloise dont il indique plus exactement l'origine que M. Quesnel. Tout en regrettant, à son point de vue national, l'éducation presque exclusivement française donnée à la princesse mecklembourgeoise, il prend soin d'en justifier l'institutrice suisse, en disant qu'elle était liée par ses instructions et l'usage introduit par Frédéric le Grand, qui n'avait de goût que pour ce qui venait de la France.

Mlle de Gélieu, tous nos renseignements le disent, était pieuse, mais d'une piété solide et sans ostentation qu'elle s'appliqua également à communiquer à sa royale élève. C'est justement la réunion de toutes ces qualités morales qui ont rendu la reine de Prusse forte dans le malheur et si magnanime au milieu des horribles calamités qui suivirent la bataille de Iéna, ce Sédan de la Prusse en 1806. Si ce pays ne désespéra pas de lui-même, si l'Etat prussien se releva par les institutions libérales et par les lumières, il le doit en grande partie à l'action de la reine Louise. L'élève de l'institutrice neuchâteloise eut le mérite de comprendre le prix des Méthodes éducatives de Pestalozzi et donna des preuves d'une sympathie efficace à l'institut d'Iverdon, en recommandant l'envoi de jeunes gens de son royaume pour y étudier sous le grand pédagogue suisse, et en les suivant de sa sollicitude dans leurs études et dans leur carrière. A Pestalozzi lui-même dont elle avait lu avec

délices le roman de Léonard et Gertrude, la reine Louise portait le plus vif intérêt et disait un jour à Königsberg: « Si j'étais libre de mes actions je « me mettrais en voiture, je partirais pour la Suisse, afin de voir Pestalozzi, « je serrerais cordialement sa main et mes yeux pleins de larmes lui diraient « ma reconnaissance. »

Lorsque plus tard, on eut appelé le pédagogue wurtembergeois Zeller à Königsberg pour enseigner selon la Méthode pestalozzienne dans cette capitale de la Prusse orientale, la reine se montra très sympathique au nouvel établissement et s'y rendit plusieurs fois pour le voir par elle-même.[1]

Mlle de Gélieu avait déjà quitté la cour de Hesse-Darmstadt à l'époque des fiançailles de la reine Louise et de sa sœur Frédérique.

En 1794, elle rentra dans sa patrie pour n'en plus sortir et vécut dès lors dans le presbytère de Colombier avec son frère Jonas de Gélieu, homme distingué par ses connaissances et par ses ouvrages sur les sciences naturelles, ses monographies sur les abeilles entre autres, mentionnées dans les principales Revues de l'Allemagne, à l'époque de leur publication. C'est dans ce presbytère de Colombier que Mlle de Gélieu reçut la visite du roi Frédéric III indiquée par M. Léo Quesnel, et que ce monarque lui remit à son départ une bague de prix qui se conserve dans la famille. Cette visite eut lieu en 1814, c'est-à-dire six ans avant la mort de cette femme distinguée qu'une attaque d'apoplexie enleva le 28 mars 1820.

Dans un livre de famille le portrait de Salomé de Gélieu est tracé dans les termes suivants: « Le caractère de Salomé simple, bon, franc, ennemi de toute intrigue et si rare dans les cours, lui avait acquis à juste titre l'affection de ses royales élèves et de leurs parents.

« Dans les premiers temps de son séjour à Darmstadt, la gouvernante neuchâteloise excita bien des jalousies et eut à supporter de ces noirceurs dont l'entourage des grands n'est pas avare. La seule arme qu'elle employa contre ses ennemis, fut la loyauté et une loyauté tellement exempte de toute espèce de rancune et de fiel, qu'on ne l'appela plus que la bonne Suissesse. »

Il existe dans la famille de Gélieu plusieurs portraits de cette excellente dame. Celui dont M. Bachelin a bien voulu illustrer ces pages, la représente dans un âge avancé, et l'original avait subi quelques atteintes qui en rendaient la reproduction difficile.

On a peine à se persuader qu'il n'y ait pas dans les papiers de famille quelque autre trace des relations que l'ancienne gouvernante de Louise de Mecklembourg entretint avec sa royale élève, peut-être même une correspon-

[1] Histoire de Pestalozzi, par M. de Guimps, p. 320.

dance où l'on apprendrait à connaître plus à fond l'influence exercée sur la reine de Prusse par sa gouvernante neuchâteloise. Mais ce que nous savons de cette influence exercée sur la reine de Prusse, suffit à assurer à Mlle de Gélieu la première place parmi les institutrices vouées à la tâche de l'éducation privée et qui, lorsqu'il s'agit d'une souveraine, touche de bien près à l'éducation publique, par les conséquences qu'elle peut avoir sur la marche et les destinées d'un peuple.

Alexandre DAGUET.

MISCELLANÉES

Mandements, extrait des registres du Conseil d'état.

Nouvelles plantées. — Le 11 décembre 1666. Ordonné à ceux qui ont converti des champs en vignes rière Boudry et Peseux, de les arracher et extirper avant la Chandeleure; à deffaut de quoi, ordre aux Officiers d'y mettre des ouvriers pour le faire à leurs frais.

Le 20 février 1667, on fit de semblables mandemens, mais plus raisonnés, pour Bevaix, Cortaillod, Boudry, la Coste, Thièle et le Landeron; dans lesquels on dit qu'il n'est pas permis de changer ainsy la nature des terres, sans la permission de la Seigneurie, laquelle y a un notable interest par le changement de ses dixmes d'une espèce en une autre; que d'ailleurs le champéage des Communautés est amoindri par là, et que les particuliers n'y trouvent pas leur compte, à cause que le vin n'a presque point de débite, et qu'ils ont plus besoin de grain que de vin.



Mlle SALOMÉ DE GÉLIEU
D'APRÈS F.M. DIOG - 1802

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XI (ANNÉE 1874)

PLANCHES CONTENUES DANS CE VOLUME


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00689 3248

